Digitized by Google

UNIVERSITE
Digitized

187 M.19

[illegible] Turni 1872

187 M.19

Digitized by Google

LE GRAND PERTURBATEUR ROMAIN

CÉSAR

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

MANUEL DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE chez tous les peuples, et particulièrement de l'Architecture en France au moyen âge. Paris, Paulin 1843. 2 volumes in-18. (Épuisé.)

HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE EN FRANCE depuis les Romains jusqu'au seizième siècle, avec l'exposition de ses principes généraux. Illustrée de 71 vignettes sur bois. Paris, Franck 1846. 1 volume in-18.

THÉOLOGIE COSMOGONIQUE ou reconstitution de l'ancienne et primitive loi. Paris, Amyot et Garnier frères, 1853. 1 vol. in-18. (Épuisé.)

LA LOCOMOTION. — Histoire des chars, carrosses, omnibus et voitures de tous genres. Paris, Amyot 1856. 1 vol. in-18, avec 20 vignettes.

LA MORT DE JÉSUS. Révélations historiques sur le véritable genre de mort de Jésus, traduit de l'allemand. Paris, Dentu 1864. 1 vol. in-8. 4e édit. (Épuisé.)

ACTION DE JÉSUS SUR LE MONDE ou conséquences du Christianisme. Paris, Dentu 1864. 1 volume in-8.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE. Paris, Amyot 1862. 2 vol. grand in-8 avec 523 vignettes sur bois. Plans, coupes, élévations, détails, cartes géographiques et topographiques, etc., etc.

LE CONGRÈS DE VIENNE, 1814 et 1815. Histoire de l'origine, de l'action et de l'anéantissement des Traités de 1815. Paris, Reinwald 1866. 1 vol. in-8.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DES TERMES D'ARCHITECTURE en français, allemand, anglais et italien. Paris, Reinwald 1868. 1 volume in-8.

L'ARCHITECTURE ET LA CONSTRUCTION PRATIQUES mises à la portée des gens du monde, des élèves et de tous ceux qui veulent faire bâtir. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie. 1868. 2e édition, 1870.

SERRURERIE ou les ouvrages en fer forgé du moyen âge et de la Renaissance, par J.-H. de Hefner-Alteneck. 84 planches gravées en taille-douce. Édition française publiée par M. Edwin Tross, texte traduit par M. Daniel Ramée. 1870. 1 volume petit in-folio.

EN PRÉPARATION :

HISTOIRE DE NAPOLÉON Ier. 1 volume in-8.

Paris. — Imprimerie VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

CESAR

D. Ramée del. Marchand sculpt.

Digitized by Google

LE GRAND PERTURBATEUR ROMAIN

CÉSAR

PAR

DANIEL RAMÉE

Avec un portrait de César tiré du Musée Britannique

PARIS
E. MAILLET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
15, RUE TRONCHET, ET 72, BOULEVARD HAUSSMANN
A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE
1870

Tous droits réservés, traduction interdite.

1123/R.1054

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Ce livre n'a pas été écrit pour des ignorants ni pour les amis du despotisme. Il s'adresse aux hommes sérieux et instruits, à ceux qui réfléchissent et pensent, à ceux qui ont le sentiment de leur dignité d'hommes libres, aux appréciateurs de la liberté avec ses conséquences politiques et sociales.

Aussi ennemi de la démagogie que de l'arbitraire des despotes, l'auteur de ce volume croit avoir raconté les faits avec impartialité, en les faisant suivre quelquefois de jugements dont le lecteur attentif sera à même d'apprécier la justesse.

Mais avant de se former une opinion sur ce livre, il faut le lire en entier afin de suivre, en connaissance de cause, la trame des menées employées par

Digitized by Google

l'homme qui a fondé la monarchie militaire et les armées permanentes en Occident.

Ce volume devait paraître il y a cinq ans. Il n'a pu être publié à cause de circonstances tout à fait indépendantes de l'auteur.

Digitized by Google

L'histoire de Rome, dans sa troisième phase politique, est l'histoire de l'antiquité mourante, de sa décomposition et de sa décadence. Dès lors, la voie est ouverte au premier pas de cette période, de sinistre mémoire, qui nous est connue sous le nom de moyen âge.

L'Europe moderne a eu pour héritage des empereurs romains la forme politique et sociale qu'ils avaient fait pénétrer dans tous les rapports de la vie publique et privée, et qui avait momentanément façonné au moule impérial l'esprit et le caractère des peuples qu'ils avaient subjugués.

Un grand intérêt s'attache donc à l'histoire de la fondation de l'empire à Rome.

On répète à satiété que la décadence des Romains provenait de leurs vices, de leur sensualité, de leur luxe, de leur avidité pour la fortune, de l'orgueil et des inimitiés des hautes classes entre elles. Mais ce serait une erreur d'attribuer le principe de cette décadence au fonds même de l'empire. Ruinée avec lui, l'antiquité romaine avait commencé plus tôt l'œuvre de sa décadence. Pour

Digitized by Google

qu'une société courbe enfin le front sous le joug du despotisme, il faut qu'elle ait déjà bien démérité, il faut que déjà sa chute soit avancée, profonde.

Au déclin de la République, les luttes politiques, à l'exception de celles qui avaient pour objet l'établissement des lois Cornéliennes, n'étaient plus suscitées par la mise en cause de l'intérêt général, de la prospérité de la nation; elles ne représentaient que l'égoïsme des grands et leurs tentatives de domination dissimulées sous le prétexte du bien public. A l'époque de ces luttes peut s'appliquer ce que Tacite disait d'un autre temps : « La partie saine du peuple qui avait des rapports avec les grandes familles, les clients et les affranchis des condamnés et des proscrits, espéraient et reprenaient courage. Cette populace hideuse qui fréquentait le cirque et les théâtres, les esclaves les plus pervers, et ceux qui, après avoir consumé leurs biens, vivaient des infamies de Néron, s'affligeaient et attendaient impatiemment des nouvelles [1]. »

C'est qu'en effet cette vile multitude qui formait la majorité du peuple, attendait des troubles ou de nouvelles institutions pour assouvir ses désirs grossiers. Courant toujours après la nouveauté, elle n'est jamais satisfaite; inexpérimentée, pauvre et ignorante, dans aucun temps elle ne sut apprécier le passé, et dans le présent prévoir l'avenir.

Comme sous une impulsion galvanique se réveille et fonctionne le système nerveux du cadavre, la société romaine, sous l'action d'une dictature ferme et sage,

1. Tacite, *Histoires*, liv. I, ch. IV.

Digitized by Google

s'était un instant relevée sur son lit de mort. Mais pour prolonger cette seconde vie, cette vie artificielle, Rome n'avait déjà plus de dictature. Une seconde fois retombée sur elle-même, Rome était morte une seconde fois. Et comme au désert toute chose morte est vouée aux balayeurs du globe, Rome, pour perdre jusqu'à sa place dans la mort, attendait aussi son aigle. Il arriva, mais il n'était pas seul. Avant de rester maître de la proie, il fallait triompher par la force ou par la ruse. La souplesse cauteleuse d'un individu sut donc vaincre l'appétit des autres; le fait accompli s'imposa donc pour justifier l'envie et l'effort; et si le premier empereur de Rome n'en eut pas le nom, les institutions sur lesquelles il appuya son autorité accusèrent toujours des ambitions personnelles.

Dans l'histoire de l'établissement de l'empire à Rome, on retrouve l'origine des puérilités et des prétentions vaniteuses que la monarchie, étayée sur un orientalisme ignorant et avide du surnaturel, a insensiblement érigées en une sorte de culte à son bénéfice. Ce fut surtout l'œuvre des derniers siècles avec l'aide du sacerdoce chrétien.

C'est dans cette histoire qu'on voit poindre les premières tendances de certaines dynasties gouvernementales à s'autoriser de la noblesse véritable ou supposée de leurs origines pour suspendre paresseusement le soin de leur dignité propre. C'est dans cette histoire qu'on découvre la raison du prestige que ces familles se sont conservé jusqu'à nous, quoique, pour le justifier, elles n'aient montré sur les autres hommes de supériorité ni dans la science, ni dans la vertu, ni dans la valeur militaire. Une

Digitized by Google

douloureuse expérience ne nous a-t-elle point trop souvent appris que, loin de nous surpasser, elles sont presque toujours restées depuis un temps reculé, au-dessous du niveau intellectuel, plastique et moral de leurs gouvernés? Et pourtant, ne se sont-elles pas toujours prétendues infaillibles dans leurs jugements et dans leurs décrets? N'ont-elles pas même, dans leur cérémonial, dans leurs attributs et jusque dans leurs appelations impies, parodié la majesté des dieux.

Des conjonctures déplorables et certains événements amenés avec habileté, favorisèrent l'ambition égoïste d'un homme qui prépara, par son astuce et sa patience, la conversion subreptice de la République romaine en empire militairement despotique. Cet homme fut César.

Digitized by Google

CÉSAR

CHAPITRE PREMIER.

Les 37 premières années de César, de l'année 102 avant l'ère vulgaire jusqu'à son édilité en 65.

Le 12 juillet de l'année 652 de la fondation de Rome, 102 ans avant l'ère vulgaire, dix-neuf ans après la mort de Caïus Gracchus, dans l'année de la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons à Aix en Provence, naquit Caïus Julius César, fils de C. Julius César, mort préteur en l'année 84, et d'Aurélie, fille de Marc Aurélius Cotta, morte en l'année 54. Sa mère présida à son éducation[1] et il eut pour maître le grammairien Marc-Antoine Gniphon, né en Gaule, de parents libres, et d'un grand savoir dans les littératures grecque et latine[2]. Sous la conduite de ce directeur, ses dispositions naturelles se développèrent rapidement et avec abondance. Dans son enfance, César vit, entre autres, les luttes de Marius avec Sylla, de nombreux

1. Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, ch. XXVIII.
2. Suétone, *Des Grammairiens illustres*, ch. VII.

Digitized by Google

mouvements populaires, la tentative d'une réforme sociale faite en 91 par Marcus Livius Drusus, la guerre sociale ou antagonisme de la république urbaine et de la centralisation romaine avec la république fédérative italique (de 90 à 88) ; pendant sa jeunesse, il fut contemporain de la première guerre civile, ainsi que de celle avec Mithridate (de 88 à 80), et enfin, à l'âge de vingt et un ans, il vit la dictature de Sylla (de 82 à 79).

César fut fiancé, dès son enfance, à Cossutia, née de simples chevaliers, mais fort riche[1] ; toutefois il la répudia dans la suite. En l'année 87, Marius et Cinna l'introduisirent dans la vie publique en le faisant nommer prêtre de Jupiter, *flamen dialis*[2] : il était alors dans sa seizième année.

Mais avant d'entrer plus avant dans la vie de César, nous devons donner quelques explications préliminaires qui se rattachent à la guerre sociale.

Ce fut avec une ruse excessive que Rome se conduisit dans l'asservissement successif de l'Italie. Ses rapports avec les Romains des villes et des peuples soumis avaient des degrés très-variés. Il n'y eut relativement qu'un petit nombre de villes préalablement admises au droit de cité. Les autres, quelles que fussent les différences qu'il y eût dans leur position politique, tombèrent d'accord entre elles que leurs citoyens étaient regardés par l'État romain comme des étrangers, des *peregrini*. L'exception n'existait que dans le petit nombre d'individus auxquels

1. Suétone, *Vie de César*, ch. I.
2. Salluste, *Catilina*, ch. XLIX. — Velléius Paterculus, liv. II, ch. XLIII.

Digitized by Google

avait été conféré le droit de citoyen romain. L'abîme qui existait entre Rome dominatrice et l'Italie dominée pouvait avoir été regardé comme nécessaire à la politique romaine durant une courte période de temps : car tant que la langue, la religion et les mœurs des Italiques les séparaient encore de Rome, il était impossible à celle-ci d'élever parfaitement à un droit commun avec elle ces peuples et surtout ceux de races essentiellement différentes de la sienne. Toutefois, à la fin, cette démarcation intérieure s'effaça en grande partie, tandis que celle de l'extérieur, seulement politique, continuait à subsister.

La langue, les mœurs, la religion et le droit romains s'étaient étendus en quelques siècles sur l'Italie, au moyen plus particulièrement des colonies que Rome avait fondées dans les provinces soumises, et cela de telle sorte que la nationalité primitive des races italiques allait s'effaçant graduellement. Les Italiques étaient devenus presque entièrement Romains de vie et de mœurs; ils supportaient, de plus, les charges de l'État romain et ils fournissaient leur contingent aux armées romaines. Les Italiques ne demandaient qu'à devenir citoyens d'une ville pour laquelle ils avaient conquis le monde[1]. Malgré tout cela, ils restaient séparés des Romains par un abîme qu'avait creusé le droit politique et privé. A cette iniquité venait se joindre pour les communes le préjudice suivant : Rome visait à attirer à elle les municipaux distingués par la richesse et la considération. Plus d'une voie était légalement ouverte à l'homme opulent pour arriver à la pleine jouissance du droit de citoyen romain. Quiconque avait exercé une di-

1. Velléius Paterculus, liv. II, ch. xv.

Digitized by Google

gnité municipale devenait par là citoyen romain; quiconque laissait un fils pour gérer ses propriétés situées dans un municipe pouvait aller vivre à Rome, se faire inscrire au cens et réclamer le droit de citoyen romain. Ces deux moyens incombaient naturellement aux plus fortunés : c'est ainsi que les richesses s'accumulaient dans Rome, tandis que la pauvreté restait dans les provinces. Par ce système, la prospérité des villes italiques municipales s'étiolait d'année en année; les préjudices de leur position étaient doublement sentis par leurs habitants; car la manière dont Rome s'y prenait ordinairement pour augmenter les phalanges de ses citoyens, blessait les confédérés ou alliés. On leur refusait constamment ce qu'on accordait annuellement à des milliers d'esclaves, par l'émancipation. Des étrangers barbares, principalement venus d'Orient, de la Phénicie et de la Judée, des esclaves, qui n'avaient pas même en commun les dieux et la langue de leurs maîtres, étaient bien plus facilement élevés au rang de citoyen que les Italiques, la plupart de race parente des Romains. Le principe ressortant évidemment de cette conduite était on ne peut plus outrageant. L'aristocratie n'avait pas directement à craindre d'esclaves, auxquels avait été accordé le droit de cité, leur immixtion dans sa sphère d'activité, ni le préjudice qu'ils auraient pu porter à son droit présomptif et exclusif d'exercer la magistrature. L'Italique libre, au contraire, entrait dans le droit de citoyen avec de tout autres prétentions. C'est donc pour cette raison qu'il n'y eut réellement que les grands de Rome qui s'opposassent aux désirs et aux tentatives des alliés.

L'étranger ou *pérégrin*, privé de cette prérogative pu-

Digitized by Google

blique du droit de citoyen romain, était personnellement frustré des moyens de défendre sa commune dans les conseils relatifs à ses droits et à ses intérêts. Toutefois, ce préjudice se compensait par le patronage des grands de Rome que les villes recherchaient; ensuite, l'exercice de ce droit était pour la plupart d'entre eux très-pénible et coûteux, à cause de l'éloignement du centre du gouvernement, de sorte qu'ils renonçaient ordinairement à ce droit, quand même il leur était accordé. Les alliés visitaient bien plus souvent les comices dans l'intérêt des puissants que dans le leur propre. Ils briguaient surtout les prérogatives du droit privé de citoyen romain, après avoir obtenu le *Jus connubii et commercii*. Car l'absence de ce droit élevait entre eux et les Romains une barrière qui froissait journellement les intérêts les plus directs des individus. Les étrangers (*peregrini*) habitaient avec les Romains et avaient avec eux de nombreux rapports sociaux. Des mariages mixtes entre Romains et alliés étaient fréquents; Romains et étrangers se vendaient et s'achetaient des biens-fonds selon les besoins réciproques. Mais les conséquences légales d'un mariage entre Romains faisaient défaut dans les mariages *mixtes*. Les rapports des alliés avec les Romains dans les transactions de la vie étaient privés de la protection réelle, sérieuse des lois romaines, qui assuraient l'égalité des relations entre Romains. Ces déplorables rapports, que toute heure rappelait au souvenir des alliés, et qui les écrasait, furent la cause capitale, impérieuse pour laquelle ils s'efforcèrent d'obtenir le droit de citoyen.

A plusieurs reprises, des ouvertures avaient été faites, qui leur donnaient l'espoir de voir enfin la réalisation de leurs désirs, et cela par les chefs du parti démocratique,

Digitized by Google

transfuges de la noblesse, mais malheureusement moins soucieux de la cause des alliés que de leur intérêt personnel. Fulvius Flaccus [1], vers 123, fut le premier qui incita les alliés d'une manière notoire à exiger le droit de citoyen romain : on sait qu'il périt avec Caïus Gracchus. Mais le triomphe des grands sur le parti populaire fit évanouir l'espoir des alliés, pour le moment; et plus tard, la loi Licinia Mucia [2] de l'année 95, loi très-intempestive, qui ordonnait des recherches minutieuses sur la pureté de la bourgeoisie, l'exclusion, dans les comices, du vote de ceux qui n'y avaient pas droit, les convainquit que jamais on ne leur accorderait le droit de cité volontairement.

Dès lors, l'indignation des alliés devint plus générale et plus intense : ils prirent aussi la résolution d'arracher par la force ce que l'iniquité les empêchait d'obtenir par des voies pacifiques. La guerre des alliés, ou guerre sociale contre Rome, éclata en l'année 90 et dura deux ans : il y périt plus de trois cent mille hommes [3], la fleur de l'Italie. Rome se sauva uniquement en cédant; elle eut l'habileté de décréter, dès la première année de la guerre, la loi *Julia*, par laquelle le droit de cité était accordé à tous les États alliés qui n'avaient point pris part à la révolte. L'année suivante, elle accorda ce même droit à ceux qui déposeraient les armes. La plupart des alliés se soumirent à cette condition, et lorsque Sylla fut nommé consul en l'année 88, la guerre était presque terminée; toute l'Italie,

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. XXI, XXIII, XXXIV. — Valère Maxime, liv. IX, ch. V, I. — Velléius Paterculus, liv. II, ch. II, VI.

2. Des deux consuls Licinius et Mucius Scævola. Cic. *Brut.*, XVI; *pro Balbo*, XXI, XXIV; — *de Offic.*, liv. III, ch. XI. Asconius, *in Cornel.*, p. 67; ed., *Orell.*

3. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XV.

Digitized by Google

jusqu'au Pô, jouissait du droit de cité. Les troubles et les dévastations continuèrent néanmoins en Italie, jusqu'à ce qu'enfin, Sylla, à son retour de la guerre contre Mithridate, les fit entièrement cesser.

Lorsqu'éclata la guerre sociale, Marius avait soixante-sept ans; il s'y distingua et sauva un jour une division entière de l'armée romaine. Mais les exploits de Sylla étaient supérieurs aux siens, et ce dernier fut assez discret pour attribuer au bonheur[1] les avantages qu'il avait remportés à Nola, ainsi que l'honneur qui en était résulté. S'étant mis sur les rangs pour le consulat, il l'obtint à la presque unanimité des suffrages[2]; il était alors âgé de quarante-neuf ans; dans cette année 88 avant l'ère vulgaire, César était dans sa quinzième année.

Vers cette époque, la lutte entre Sylla et Marius devint plus sérieuse. Les succès et la victoire du parti de la noblesse, les fluctuations de Marius, avaient en partie annulé l'influence de celui qui avait sauvé Rome quinze ans auparavant, et qui avait été nommé le troisième Romulus. Q. Pompée Rufus, du même parti que Sylla, fut nommé son collègue dans le consulat, et le sénat donna à Sylla le commandement de la campagne contre Mithridate. Marius voulut l'en déposséder. Afin de secouer l'oubli où il était resté depuis la guerre sociale, il se montrait journellement dans le Champ-de-Mars, où il se mêlait aux exercices de la jeunesse romaine, et où il cherchait à assouplir ses vieux muscles roidis par l'âge. Malgré tous ses efforts, Marius ne put réussir dans son dessein. Alors, tentant un dernier coup, il choisit pour suppôt le tribun

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. VI.
2. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XVII.

Digitized by Google

P. Sulpicius Rufus, homme d'honneur dans le passé, de talent et de mérite, aimé du parti de la noblesse et considéré du peuple, mais criblé de dettes, et qui, pour chercher son salut, s'était jeté dans le parti populaire[1]. P. Sulpicius parut se donner la tâche de désavouer la conduite vertueuse qui lui avait valu l'estime de ses concitoyens et les plus hautes dignités de la République [2]. Il proposa l'inscription, dans les tribus, de nouveaux citoyens et des affranchis. Par ce moyen, les assemblées populaires devaient devenir l'organe complaisant de ses projets futurs. Pour déjouer le succès de cette *rogation* ou demande, les consuls proclamèrent des vacances dans les affaires publiques. Alors Sulpicius a recours à des violences et à des meurtres : les consuls, pour échapper à la mort, sont obligés de prendre la fuite[3]. Sulpicius réussit à faire nommer Marius à la place de Sylla comme général en chef dans la guerre contre Mithridate. L'ambition de Marius le rendit coupable de la guerre civile qui devait suivre[4]. Sylla s'était rendu auprès de son armée à Nola en Campanie, à 140 milles environ, 200 kilomètres au sud de Rome, pour la conduire en Asie; des tribuns militaires envoyés par Marius, arrivent et somment Sylla de leur remettre l'armée. Celui-ci, à bout de patience, ramène aussitôt ses légions vers Rome; il partage son armée en deux corps, et y entre par les portes Esquiline et Colline. Il reste vainqueur; les marianistes sont obligés de quitter la ville; Sulpicius, Ma-

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. VIII. — Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. LV.

2. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XVIII.

3. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. VIII. — Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. LV, LVI.

4. Florus, liv. III, ch. XXII.

Digitized by Google

rius et ses adhérents parmi la noblesse, prennent la fuite. Sylla fait rétablir par les comices l'assentiment préalable du sénat aux plébiscites, l'Assemblée abolit également les lois de Sulpicius, mise en vigueur malgré la déclaration des vacances. L'ordre semblait rétabli, le peuple eut toute liberté dans les élections consulaires, mais Sylla eut la mortification de voir l'élection d'un homme sans caractère, Cnæus Octavius, et de L. Cinna, démocrate farouche. Sylla, dans ces circonstances, eut foi comme toujours dans son bonheur. Après avoir fait jurer solennellement Cinna sur le Capitole qu'il ne tenterait rien pour renverser ses dispositions, Sylla quitta l'Italie pour aller combattre Mithridate. Cinna manqua à son serment. Rusé, au fait des intrigues et des moyens pour surexciter les masses, audacieusement résolu, vigoureusement actif, il dominait les timides aristocrates dont l'esprit n'était formé que dans la littérature.

A peine Sylla s'était-il éloigné de Rome, que de grands troubles éclatèrent de nouveau dans la ville; Cinna et le parti de Marius proposent la répartition des nouveaux citoyens dans les trente-cinq tribus. Cinna avait embrassé le parti des alliés, et avait, de plus, été gagné par un présent de 300 talents. Rome voit éclater de nouvelles violences et couler encore une fois le sang. Les anciens citoyens, à la tête desquels était Octavius, triomphent. Cinna et sa faction fuient Rome. Tandis qu'il cherche des soldats et de l'argent, tandis qu'il gagne l'armée d'Appius Claudius, campée auprès de Capoue, tandis que les Samnites se joignent à lui, et que son parti s'est grossi de quelques sénateurs venus de Rome, le sénat lui enlève son autorité consulaire, lui retire le droit de citoyen, et nomme à sa place, comme

Digitized by Google

consul, Cornélius Mérula. Cinna méritait bien cette injure[1]. Plutarque rapporte [2] que le nombre des morts dans la guerre civile antérieure à la fuite de Cinna se montait à dix mille, chiffre peut-être exagéré ; Cicéron nomme cette lutte *une guerre*, dans un passage où il est question des scènes les plus sanglantes des guerres civiles [3]. Marius revint d'Afrique où il s'était réfugié. Il prend le commandement d'une armée, Cinna celui d'une autre, le noble Sertorius se met à la tête d'une troisième, Carbon en conduit une quatrième : toutes assiégent Rome qui, à la suite de la famine, de luttes incessantes, de discordes et d'épidémies, fut obligée de se rendre à discrétion. Les massacres durèrent cinq jours et cinq nuits ; les hommes les plus purs, animés des plus nobles sentiments, furent assassinés [4] ; tous ceux qui pouvaient se sauver, se réfugièrent auprès de Sylla, ou bien chez ceux qui commandaient des troupes en Italie, et qui n'avaient pas voulu reconnaître la tyrannie de Marius et de Cinna.

Ce fut à la suite de la mort du *flamen dialis* Cornélius Mérula, qui s'était ouvert les veines, que César fut nommé à sa place, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut.

Le vieux Marius fut l'instigateur de toutes les monstruosités commises et du système de terreur établi à Rome. Ceux qui le saluèrent et auxquels il ne répondit pas, recevaient leur arrêt de mort et passaient par les mains des bourreaux. Ses compagnons eux-mêmes furent désespérés,

1. Velléius Paterculus, liv. II, ch. xx.
2. Plutarque, *Vie de Sertorius*, ch. IV.
3. Cicéron, *Philippique*, XIV, ch. VIII.
4. Dion Cassius, *Fragments*, n° 262.

Digitized by Google

interdits de la fureur stupide de ce vieillard ignorant, auquel manquait tout sens moral. Cinna n'eut pas le courage de s'interposer; il choisit au contraire Marius comme son collègue dans le consulat pour l'année suivante (87). Les trafiquants d'argent furent les seuls qui se réjouirent de l'état de choses; ils se félicitèrent de la défaite des oligarques et s'enrichirent de leurs dépouilles en confisquant et vendant leurs biens. Aussi, le peuple leur donna-t-il le sobriquet d'emplisseurs de sacs[1]. Rome fut enfin délivrée du vieux furibond. Marius mourut âgé de plus de soixante-dix ans, le 13 janvier de l'année 86. Cinna fut consul pendant l'espace de quatre ans, de 87 à 84. La plupart des amis de Sylla périrent. Métella, sa femme, se sauva avec peine, et vint le rejoindre avec ses enfants en Grèce. Sa maison à Rome fut rasée, ses campagnes brûlées et ravagées. Cinna se nomma consul de sa propre autorité; il choisit ses collègues sans s'inquiéter du peuple. Le consul Valérius Flaccus fut l'auteur d'une loi qui réduisait les dettes de trois quarts; Cinna l'envoya en Asie pour prendre le commandement de l'armée que Sylla, proscrit, conduisait contre Mithridate[2]. S'étant rendu odieux par son avarice à l'armée dont il devait se servir pour dépouiller Sylla, il fut assassiné par C. Fimbria, son lieutenant. Cinna choisit, en l'année 85, Carbon pour collègue dans le consulat : ils prolongèrent de leur propre volonté cette magistrature pendant l'année suivante. On ne cessa pas les persécutions contre les amis réels ou supposés de Sylla : la plupart des

1. Asconius ad Cic., *in Tog. cand.*, p. 90. — « *Saccularii,* » concussionnaires, escamoteurs.

2. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XXIV. — Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. LXXV. — Tite-Live, *Epitome*, ch. LXXXII.

Digitized by Google

nobles se réfugièrent en Achaïe d'abord, puis en Asie au camp de Sylla.

Sur ces entrefaites, Sylla avait, dans une suite de victoires, enlevé ses conquêtes à Mithridate; il l'avait ensuite réduit à son patrimoine territorial, et la paix fut conclue par lui avec ce redoutable ennemi de la grandeur romaine: c'était au commencement de l'année 84. L'année suivante, Sylla se rendit à Dyrrhachium, en Épire. Il s'y embarqua avec cinq légions italiques, six mille cavaliers, des troupes auxiliaires macédoniennes et grecques, formant en tout une armée de 40,000 hommes. Douze cents vaisseaux le conduisirent sur la côte d'Italie, où il débarqua à Brundusium, au printemps de l'année 83. Cinna était mort à Ancône, assassiné par ses soldats au moment où il allait quitter l'Italie pour combattre Sylla.

Dès l'année 85, le sénat avait tenté une réconciliation entre Sylla et les marianistes, tandis que les consuls armaient avec vigueur contre lui. Mais certain message, envoyé dans la suite par le proconsul, ne fut pas de nature à rassurer Rome. Après une énumération de ses victoires et de l'injustice dont il avait été frappé avec ses amis, Sylla terminait le dit message en annonçant qu'il allait arriver, et que bientôt il vengerait sa femme, ses enfants, ses amis, et qu'il châtierait ses ennemis ainsi que ceux de la République[1]. Le sénat essaya d'adoucir Sylla en lui envoyant une députation; il défend aux consuls de continuer les levées militaires avant qu'on n'ait reçu la réponse de Sylla. Ces faits se passaient encore du vivant de Cinna, lequel, avec Carbon, obéissait aussi peu que Sylla se laissait fléchir.

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. LXXVII.

Digitized by Google

Sylla répondit, en effet, qu'il ne se lierait jamais avec des hommes qui avaient commis d'aussi grandes atrocités. L'année 84 se passa en préparatifs de guerre. Après le meurtre de Cinna, Carbon resta seul consul et continuait les armements contre la volonté du sénat.

A l'époque où Sylla débarqua en Italie, L. Scipion et C. Norbanus, deux hommes sans talent, et à ce qu'il paraît même sans courage, avaient accepté le consulat; ils étaient à la tête de deux armées séparées qui ne leur étaient point dévouées. Il se joignirent au proconsul Carbon pour s'opposer au vainqueur de Mithridate. Celui-ci, de son côté, vit arriver dans son camp Métellus, Lucullus, Crassus et C. Pompée, nommé plus tard, le Grand. Dans la première entrevue de Sylla et de Pompée, Sylla descendit de cheval, et salua Pompée du titre d'*Imperator*. Pompée n'avait cependant que vingt-quatre ans, et n'était point sénateur; Sylla en avait cinquante-sept. Les ancêtres de Pompée étaient plébéiens. Jusqu'au milieu du IIe siècle, avant l'ère vulgaire, les Pompée avaient été confondus dans la foule; mais leurs ancêtres étaient Grecs : c'est ce qui explique leur beauté physique et morale. De là, peut-être, le long dédain que leur avaient témoigné les Romains.

Le talent militaire était du côté de Sylla : la plus grande partie du sénat était dans son camp. Toutefois, il lui fut impossible de marcher directement sur Rome, et l'année s'écoula sans résultat. Tous les jours, il voyait ses rangs grossir d'une grande quantité de nobles et de bons citoyens, comme dit Velléius[1]. Sylla, pour ôter aux Italiens la crainte qu'il ne vienne leur enlever le droit de cité et de

1. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XXV.

Digitized by Google

suffrage, leur récente conquête, fait avec eux un traité[1]. Sylla est vainqueur du consul Norbanus à Canusium, en Apulie, du consul Scipion, à Teanum, et enfin de C. Marius, au nord de Capoue, à Sacriportum (82). La première conséquence de cette défaite fut un nouveau carnage dans les murs de Rome. Sur l'ordre de Marius, le préteur, L. Damasippus, convoque les sénateurs dans la curie Hostilia, où il les fait lâchement assassiner. Les fuyards furent poursuivis et tués à l'entrée du temple de Vesta, et leurs corps jetés dans le Tibre. Au nombre des victimes de ce lâche guet-apens, se trouvaient Q. Mucius Scævola, le grand jurisconsulte, et Pontifex Maximus, l'ancien édile P. Antistius, puis L. Domitius, consul en 94, et C. Papirius Carbon Arvina, dont le cadavre mutilé fut pendu à un gibet.

Le 1er novembre de l'anné 82, Sylla livra une sanglante bataille près des portes de Rome aux Samnites, aux Campaniens et aux Lucaniens commandés par Lamponius, P. Télésinus et Gutta, généraux qui s'étaient distingués dans la guerre sociale. Vers le soir, Sylla arrive avec son corps d'armée devant la ville du Capitole, et sans désemparer il commence le combat. L'aile gauche qu'il commandait en personne ne résiste point à l'attaque désespérée des alliés : il vit ses légions céder le terrain et bientôt la déroute s'ensuivre. Mais très-avant dans la nuit, des envoyés de Crassus, qui commandait l'aile droite, lui apprennent qu'il a été victorieux, qu'il a poursuivi l'ennemi jusqu'à Antennes (au confluent de l'Anio et du Tibre, à deux milles un quart, ou un peu plus de trois kilomètres

1. Tite-Live, *Épitome*, LXXXVII.

Digitized by Google

au nord de Rome), qu'il y a établi son camp et qu'il y attend des vivres de Sylla. A cette nouvelle, Sylla ramasse ce qu'il avait encore de troupes autour de lui et poursuit l'ennemi. Il fait un grand nombre de prisonniers; le nombre des morts est plus considérable encore. Le lendemain de cette bataille, Sylla revit Rome après cinq ans d'absence.

La seconde conséquence de la défaite de Sacriportum, fut le siége de Præneste, où s'était refugié Marius. Cette ville dut enfin se rendre à Ophella, général de Sylla. Marius était dans une mine avec le frère de Télésinus. Lorsqu'ils voient le salut impossible, tous deux tirent leurs épées et s'élancent l'un sur l'autre; Pontius Télésinus est tué, et Marius, blessé, ordonne à un esclave de lui donner le coup mortel. Sylla chargea ses lieutenants de terminer la guerre partout où il en restait quelque chose, et bientôt ils réussirent dans leur mission. Mais elle se prolongea en Espagne, même après la mort de Sylla. Là, commandait Sertorius, individualité que la guerre civile avait fait parvenir à l'élévation qu'elle méritait. Au moment où nous sommes arrivés dans cette étude, tout fléchissait devant le vainqueur. Rome avait un maître et ce maître était Sylla.

Sylla est un des plus grands et des plus remarquables caractères de l'antiquité. Né en l'année 138 avant l'ère vulgaire, d'origine patricienne, mais d'une famille peu fortunée, Sylla eut néanmoins une éducation susceptible de développer les heureuses dispositions dont l'avait doué la nature. « Il était également et profondément versé dans la littérature grecque et latine. Il avait l'âme élevée, dit

Digitized by Google

Salluste[1], ami et admirateur de César. Il aimait le plaisir et passionnément la gloire; il aimait dans ses loisirs toutes les recherches du luxe, mais ne sacrifiait jamais ses devoirs à ses plaisirs. » Si la sagesse de l'homme d'État consiste à pressentir, à deviner les événements ou le cours de l'avenir, Sylla avait cette qualité éminente. Parmi de nombreux exemples, nous ne citerons que les deux suivants :

En accordant la grâce de César à ceux qui intercédaient pour lui, Sylla dit : « Je vous le rends, mais prenez bien garde à ce petit maître insignifiant[2]. » Quand, par l'influence de Pompée, Marc Lépidus fut nommé consul, Sylla dit au premier : « Tu as fortifié ton ennemi contre toi-même[3]; » et, dans la suite, cette prophétie se réalisa. Sylla, d'une race aristocratique et probablement d'une origine septentrionale, avec du sang cimbre ou celte dans les veines, roux, d'un teint clair, les yeux bleus, avait un caractère et un esprit synthétiques. Il avait une doctrine qu'il pratiquait et qu'il ne perdait pas de vue. Il n'était point comme ces chefs d'État, personnellement intéressés, et gens de hasard qui, sans principes fixes, ne font pas éclore les événements, mais les subissent en les utilisant tant bien que mal pour leur cause, quand ils naissent fortuitement ou par la force des choses. Sylla n'appartenait pas à cette espèce d'empiriques ou charlatans politiques; il est, au contraire, du nombre des grands hommes d'État, tels que Lycurgue, Solon, Périclès, etc.; seulement, il vécut dans un autre monde et dans des conjonctures fâ-

1. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, ch. XCV.
2. Dion Cassius, Liv. XLIII, ch. XLIII.
3. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. XXXIV.

Digitized by Google

cheuses et difficiles. Dans sa règle de conduite, Sylla était sage et prudent, il savait agir au moment opportun; il sut même sacrifier, parce que le fruit n'était point encore mûr, tous les avantages qui semblaient s'offrir à lui lorsqu'il eut conquis Rome une première fois. Mais quand le moment de la récolte fut venu, il ne mit qu'avec plus de rapidité la main à l'œuvre pour exécuter ses vastes et patriotiques desseins, desseins qu'il avait déjà fait pressentir ou même annoncés. Exempt de toute vanité basse ou puérile, satisfaite par des moyens qu'une âme élevée dédaigne et méprise; ne reniant jamais ses principes ni sa conscience pour assouvir des appétits ridicules ou des passions mesquines, apanage des Puniques, des nègres et des parvenus, Sylla ne marchandait jamais avec son but ni avec les moyens d'y arriver. Sylla était fier, mais fier comme un homme qui a une valeur intrinsèque réelle, et qui en a conscience; il était, de plus, fier comme un Romain, fier surtout comme un patricien. Mais il n'était ni sottement, ni vulgairement orgueilleux, ni avide *du pouvoir pour le pouvoir*. Sylla n'aimait point à se repaître la vue du spectacle de ses semblables prosternés à ses pieds pour l'adorer : l'homme vraiment vertueux ne veut même pas qu'on l'admire. Sylla avait l'âme trop au-dessus du niveau de son siècle pour daigner s'occuper de la multitude, pour descendre jusqu'à ses contemporains, dont il avait appris, durant les guerres civiles, à connaître la valeur. Car c'est toujours dans ces guerres ou dans les évolutions politiques que l'homme d'État qui a exercé sérieusement le pouvoir, apprend à estimer ou à prendre en pitié les hommes qui l'entourent, et dont il a l'habitude de se servir. Or, Sylla avait acquis un souverain mépris

Digitized by Google

pour la génération dans laquelle il vivait, sans pour cela devenir tyran ni misanthrope. Sylla faisait converger tous les moyens au but qu'il se proposait; or ce but, qu'on le sache et qu'on le retienne bien, n'était point d'arriver à l'exercice du pouvoir pour toujours; ce but n'était point non plus de rendre le pouvoir héréditaire dans sa famille et de le rendre dynastique, comme un autre le fit après lui. Sylla voulait remettre la société et l'État, la première dans la voie d'où on l'avait détournée, le second dans ses voies traditionnelles, parce qu'on l'en avait fait sortir par les violences de l'opposition, de l'antagonisme et de la lutte des partis. L'État avait été secoué surtout par l'action du parti populaire, parti d'ignorance, de pauvreté et de soumission, qui permit après Sylla l'élévation d'un intrigant malhonnête mais très-habile, qui permit à cet intrigant de mettre la main sur le pouvoir, de détruire ce que des générations successives avaient péniblement édifié, d'anéantir l'ancienne constitution de Rome pour y substituer l'arbitraire et la fantaisie ridicule d'un seul, et lui imposer la servitude sans gloire, l'obéissance sans pudeur, la mort intellectuelle, l'abaissement complet de la dignité humaine. Sylla, au contraire, voulait la liberté, mais il comprenait qu'il n'y a pas dans l'État de liberté sans ordre. Il n'y a pas d'ordre quand tout le monde veut commander ou commande avec ignorance et sans expérience. Sylla voulait la liberté, cette liberté dont Rome avait joui jusqu'aux Gracques. Mais il l'entendait autrement que le vieux Marius, qui la ramenait en amont de son cours en détruisant en même temps toutes les conditions qui pouvaient lui assurer une force nouvelle. Sylla comprenait et voulait la liberté avec une hiérarchie sociale, la liberté

Digitized by Google

avec la sauvegarde de l'unité dans la multiplicité, c'est-à-dire la liberté avec une aristocratie, donnant et pouvant donner des garanties d'intelligence, de vertu, de noblesse d'âme, sécurités de communion que n'offre nullement une multitude sans rapports réciproques, autres que ceux de l'individu à l'individu. Qu'on se souvienne que c'est la noblesse grecque qui a produit toutes les magnificences de la Grèce. Et enfin, que fait le nom de la chose si la chose est bonne, et si elle concourt au bonheur et au bien-être des hommes? Aussi, sous son administration, n'y eut-il point d'émeutes, point de révoltes, point d'attentat contre la vie du grand dictateur. Le peuple voyait que la tranquillité et la prospérité étaient rétablies à l'intérieur, et qu'à l'extérieur régnait la paix. Trois ans avaient suffi pour panser les plaies, pour obvier aux désordres et aux maux amenés par Marius et Cinna.

Sylla ne flattait aucun parti; il ne craignait pas le peuple, parce que le peuple savait que, malgré sa sévérité absolue, le dictateur était juste. N'ayant pas lieu de craindre le peuple, il regardait comme inutile de le flatter. En voici un exemple :

En l'année 81, Lucrétius Ophella, un des généraux de Sylla, celui-là même qui conquit Præneste et vainquit le jeune Marius, brigua le consulat sans avoir été ni questeur ni préteur, malgré la défense formelle de Sylla. Au moment où il quêtait les votes des citoyens, le dictateur le fit tuer par un centurion dans le forum. C'était le châtiment qu'il réservait à la désobéissance aux lois. Le peuple avait bien donné droit de vie et de mort à Sylla; le peuple cependant saisit le centurion et l'amena devant le tribunal du dictateur, dans le temple des Dioscures, d'où Sylla

Digitized by Google

avait surveillé lui-même l'exécution de ses ordres. La foule éleva de grandes clameurs; Sylla lui imposa silence et lui fit connaître que l'officier avait agi d'après son commandement, parce qu'Ophella lui avait désobéi. Et à cette occasion, il raconta à la multitude l'anecdote que voici : « Pendant qu'un laboureur travaillait à son champ, il fut mordu par des poux; deux fois il laissa là sa charrue pour nettoyer ses vêtements. Mais lorsqu'il eut été mordu une troisième fois, il les jeta au feu afin de ne pas être importuné davantage. » Et Sylla ajouta : « Je préviens en même temps ceux qui ont été par moi vaincus deux fois, pour qu'ils ne me forcent pas, la troisième fois, de les livrer au feu.»

Nous verrons bientôt ce que fut Sylla comme législateur. Mais dès à présent, nous dirons que la législation de Sylla est ce que Rome a de plus grandiose et de plus ample, en fait de lois et de jurisprudence, à offrir après les douze Tables. Les lois Cornéliennes, conçues avec une sagesse et une intelligence remarquables, sont passées en grande partie dans les *Pandectes* de Justinien et forment, même encore de nos jours, le fondement ainsi que les éléments des principes du droit criminel moderne.

Quand la mémoire d'un homme qui vivait il y a une longue série de siècles, d'un homme comme Sylla, est chargée de crimes et de meurtres, il est injuste d'accepter sans critique ce que les historiens disent de lui. L'opinion de Cicéron n'est peut-être pas étrangère aux jugements erronés que la postérité a portés sur Sylla. La partialité de Cicéron ne doit pas surprendre; il était un zélé adorateur de l'ordre équestre sur lequel le bras de Sylla s'appesantit si lourdement. L'ami et le protecteur de Cicéron était

Digitized by Google

Pompée, qui, dans sa jeunesse, vit avec douleur sa réputation de guerrier obscurcie par celle autrement éclatante de Sylla ; dans un âge plus avancé, ce fut ce même Pompée qui rétablit les droits antiques du tribunat, limités par la sagesse de Sylla, et qui servirent si efficacement les projets de César. La force de la vérité est si grande, que Salluste [1] fait à plusieurs reprises l'éloge de Sylla ; mais cet ami de César ne lui reproche que dans des déclamations de rhétorique et de pure complaisance les violences qu'il est censé avoir exercées. Tite-Live écrivait quelques années avant l'ère vulgaire. Pour quelles raisons ceux des livres de son histoire qui contenaient l'époque de Sylla, n'ont-ils point été conservés ? Serait-ce que les premiers Césars eurent intérêt à ce qu'ils ne fussent pas connus des Romains ? Pourquoi les annales de Lucius Fenestella, mort en l'année 21 de l'ère vulgaire, ont-elles été perdues [2]. Pourquoi les *mémoires* ou commentaires en vingt-deux livres écrits par Sylla lui-même n'existent-ils plus ? On n'en laissa probablement subsister que les exemplaires qu'on ne put atteindre. César avait intérêt à faire oublier aux Romains une époque et un homme qui différaient si essentiellement de la sienne et de lui. Le savant, l'honnête, l'inappréciable Plutarque, qui écrivait ses biographies dans le premier siècle de l'ère vulgaire, ne voyait l'histoire de Sylla qu'avec les couleurs favorites de la cour impériale, et ses

1. Dans l'édition de la traduction française de Salluste faite sous la direction de M. Nisard, 1843, on lit dans la préface que *Salluste* était né en l'an de Rome 668 (86 avant l'ère vulgaire) ; et p. 26, qu'il mourut dans un âge assez avancé, l'an de Rome 772. Il aurait donc eu 104 ans ? Il est réellement mort à l'âge de 50 ans.

2. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. VI, XIV, XVII, XXVII, XXXVII. — *Vie de Marius*, ch. XXV, XXXV.

Digitized by Google

détails biographiques sont souvent tirés de son imagination. Velléius Paterculus, vil flatteur d'Auguste et de Tibère, déclame en rhéteur contre Sylla, et n'est nullement véridique sur son compte. Ses élucubrations sentimentales et basses ont été faites pour plaire aux empereurs sous lesquels il écrivait ; et l'on sait qu'il fut obligé de mentir souvent. Tacite écrivait plus d'un siècle, Appien et Dion Cassius, trois siècles après Sylla : les sources étaient déjà troublées.

Pour les républicains de tous les partis, Sylla était l'instigateur primitif de la chute de la République romaine, parce que le premier, il saisit la puissance souveraine par les armes. Toutefois, dans la lutte qui se termina avec l'anéantissement de la République, ce ne fut pas le parti en tête duquel s'était trouvé Sylla qui vainquit définitivement. Jules César et son successeur donnèrent une fausse base démocratique au trône, le nom de la chose sans la chose. Le nom de Sylla pouvait être inopportun pour plus d'une raison à la race des Césars ainsi qu'aux empereurs leurs successeurs ; à ce nom se rattachaient tant de souvenirs du passé que le peuple devait oublier, quoiqu'ils fussent souvent en corrélation intime et directe avec le présent ! Il est digne de remarque que Zonare[1], historien d'une époque bien postérieure, puisqu'il est du XIIe siècle de l'ère vulgaire, s'excuse de son silence sur les temps de Sylla et de Gracchus, en disant qu'il n'a pu trouver d'ouvrages historiques sur ces temps. Il y a donc lieu d'admettre qu'ils furent en grande partie anéantis, *à dessein*.

Le nom de Sylla était allié aux victoires remportées

1. Zonare, *Chronique*, liv. II, 471.

Digitized by Google

sur Jugurtha, sur les Cimbres et les Teutons, et enfin sur Mithridate. Dans la guerre d'Afrique, il établit sa réputation de capitaine; dans la guerre avec les Germains il la consolide davantage, et en Asie où il commanda en chef comme consul et proconsul, il se distingua comme un des plus grands généraux de son pays. Il arriva un moment où le bruit des armes cessait, mais où la paix n'amenait pas la tranquillité; il fallait affermir et étendre cette paix, il fallait surtout donner une constitution aux Romains ou au moins, restaurer celle qui aurait existé. Nous avons vu que Sylla s'était rendu maître de Rome le 1er novembre de l'année 82. Ses ordres *de mise hors la loi* dataient des derniers jours de novembre ou des premiers jours du mois suivant. Il ne pouvait pas décréter de lois comme simple particulier; ses lois de proscription ne concernaient que les biens des proscrits; elles furent confirmées dans les *comices par centuries,* lorsqu'il fut dictateur. A son retour de Præneste, Sylla avait convoqué une assemblée populaire dans laquelle il déclara qu'il améliorerait l'état du peuple si les Romains voulaient le suivre. Quant à ses ennemis, aucun ne devait espérer son pardon, il les poursuivrait jusqu'à leur dernière goutte de sang; il poursuivrait aussi les questeurs ainsi que les préteurs et les tribuns, et enfin quiconque les aurait servis, à partir du jour où le consul Scipion avait manqué à sa parole[1]. L'ordre était loin d'être rétabli à Rome et dans le reste de l'Italie. Dans ces guerres civiles, la licence effrénée des marianistes et de Cinna fut imitée par le parti conservateur: dans les moments révolutionnaires, les lois sont nulles, les passions

1. Appien, liv. I, ch. xcv.

Digitized by Google

sans frein, les représailles habituelles. On tuait, on pillait de part et d'autre, et c'était inévitable.

Les modifications funestes, destructrices de tout ordre politique, apportées par Marius et les siens aux lois et à la constitution romaines, avaient amené l'anarchie la plus complète. Sylla, maintenant maître de Rome, animé d'un sentiment d'ordre très-prononcé, n'avait point occasionné la guerre civile, dont l'odieux pèse sur l'ambition du vieux Marius. La guerre civile n'avait été pour Sylla qu'une défense sans laquelle lui et son parti eussent péri. L'impérieuse et inexorable nécessité le força donc de souiller le pavé de Rome par l'introduction d'une armée romaine dans la capitale, vierge encore d'un pareil événement. L'esprit reste interdit, le cœur se glace, l'imagination recule d'épouvante, à l'idée que des citoyens d'un même État, nourris, vêtus, logés aux frais des citoyens de cet État pour combattre l'étranger, garantir contre lui la nation et le mobilier social, préserver de la spoliation la fortune publique et privée, soient employés à imposer à des hommes dont ils sont les fils et les frères, la volonté individuelle et arbitraire du premier venu qui aura su corrompre une armée!...

Mais un tel crime ne fut pas imputable à Sylla, et sa mémoire n'en est point ternie. On se souvient qu'en entrant dans Rome avec une armée romaine, Sylla ne fut pas ce premier venu, ne fut pas cet escamoteur de légions. On se souvient qu'il ne fit pas alors prévaloir une volonté arbitraire et isolée, mais qu'il entra dans Rome comme la consécration symbolique et vivante de l'Un-Multiple social, image de la Divinité cosmique elle-même. On se souvient qu'il n'y entra pas seulement en son nom de

Digitized by Google

Sylla, mais aux titres de consulaire et généralissime; qu'enfin, il n'est pas entré à Rome comme un voleur pour y *faire son affaire*, mais Romain pour chasser au nom de la République, sa mère et sa souveraine, une Rome dégénérée et pour ainsi dire étrangère.

Pour n'avoir agi que dans des vues désintéressées, et dans l'intérêt de la Liberté et de la République, il n'en est pas moins vrai qu'il ne put en prévenir la chute; mais il contribua à les faire subsister toutes deux encore presque un demi-siècle après lui. Son abdication, après qu'il eut rétabli l'ordre et la tranquillité, serait d'ailleurs une preuve irréfragable de sa loyauté, si jamais Sylla avait eu besoin d'une justification.

Les chefs du parti populaire ou du parti qui ignore l'administration des choses de ce monde, des rapports et des intérêts matériels et intellectuels, avaient essayé à plusieurs reprises d'enlever à Sylla le commandement en chef dans la guerre avec Mithridate, commandement qui lui revenait de droit, et par la loi et par la constitution; en outre, ils avaient fait en sorte que dans les conjonctures les plus critiques, il ne lui fût point envoyé de secours; ils avaient obtenu que lui, sa famille et tous ses amis et adhérents fussent proscrits, que sa fortune fût confisquée, ses maisons rasées et ses terres vendues, qu'une partie même des siens et des membres de la noblesse qui lui étaient dévoués, fussent exilés ou massacrés. Enfin, pour comble, à son retour, ces chefs reçurent Sylla en ennemi. Il avait donc à venger bien des offenses, bien des outrages, de nombreuses spoliations particulières, et, ce qui prouvait qu'il voulait le faire, c'est qu'il commença par enlever du Capitole les trophées de Marius.

Digitized by Google

Quelle qualification donner à un homme qui aurait tant souffert sans user de représailles quand l'occasion les lui mettait en main? D'ailleurs il n'avait point uniquement à venger des forfaits perpétrés contre sa personne, contre sa famille et contre ses amis, mais des forfaits plus grands encore, des forfaits publics qui avaient frappé la souveraineté, qui avaient culbuté l'ordre social tout entier dans l'étendue de la République, des forfaits de l'ignorance imbécile, vaniteuse, qui avaient plongé dans la misère, dans le malheur, et souvent dans le plus affreux désespoir, des millions d'individus! Aurait-il donc fallu laisser impunis les coupables? C'eût été lâcheté, et dans cette circonstance surtout, la lâcheté était un crime. Sylla rémunéra ses amis, punit ses ennemis et ceux de l'ordre rationnel; sans esprit dominateur, il saisit les moyens de rétablir l'action régulière des lois et se retira quand il crut sa tâche finie.

Sylla était arrivé à la toute-puissance par la victoire; il voulut lui donner une forme et un nom selon la légalité. Il s'éloigna donc de Rome. Les consuls de l'année, Marius et Carbon étant morts, Sylla fit nommer selon la coutume un inter-Roi; le sénat nomma Valérius Flaccus [1]. Il écrivit à ce dernier de dire au peuple, que lui, Sylla, pensait qu'il était opportun, dans les circonstances actuelles, de nommer un dictateur, dignité qui n'avait point été conférée depuis cent vingt ans. Il pensait aussi que celui qui serait élu, ne devait point administrer pendant un temps déterminé, mais aussi longtemps que l'état chancelant de Rome, de l'Italie et de tout l'empire, suite des

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. XCVIII.

Digitized by Google

dissensions et des guerres, ne serait point entièrement ordonné et consolidé. C'était de la part de Sylla se proposer lui-même; mais pour qu'il n'y eût point d'équivoque, il terminait sa missive par ces mots : « Personne dans cette affaire, selon ma manière de voir, ne peut rendre des services à la ville que moi-même [1]. » Flaccus, dans une *rogation*, sollicite et obtient (*lex Valeria*) que Sylla soit nommé dictateur pour raffermir l'ordre et pour le temps qu'il jugerait nécessaire; que tout ce qu'il avait fait comme consul et depuis, fût valable; que l'administration de l'État ainsi que la suprême puissance législative et judiciaire lui fussent conférées. Le dictateur rentre à Rome, nomme Flaccus *magister equitum;* les Romains lui présentent une hache et une couronne d'or. Alors, il se fit précéder de vingt-quatre licteurs, ce qu'aucun magistrat n'avait fait avant lui [2].

« Sylla inclinait à la miséricorde. Comme il était d'un tempérament sanguin, la colère pouvait instantanément s'élever en lui, et quiconque voyait le feu de ses yeux s'animer et ses joues rougir devait le craindre; mais l'esprit chronique de vengeance, propre à Marius dans son animosité de vieillard, était entièrement étranger à son naturel généreux. Non-seulement, à la suite de la révolution de l'année 88, il avait montré une grande magnanimité; mais la suivante qui avait exercé tant de cruautés et qui l'avait frappé personnellement d'une manière si sensible, ne put davantage le faire sortir de son caractère. A l'époque où le bourreau traînait le corps de ses amis à travers les rues de la capitale, Sylla avait cherché à

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. XCVIII.
2. Tite-Live, *Epitome*, ch. LXXXIX.

Digitized by Google

sauver la vie à Fimbria, homme sanguinaire. Celui-ci s'étant suicidé, Sylla avait donné l'ordre de l'inhumer avec décence. A son débarquement en Italie, il avait offert sérieusement le pardon et l'oubli, et aucun de ceux qui se présentèrent pour faire leur paix ne fut congédié. A la suite des premiers événements, Sylla avait encore négocié dans ce sens avec Lucius Scipion; ce fut le parti révolutionnaire qui rompit non-seulement ces négociations, mais qui plus tard, en précipitant sa propre chute, recommença les assassinats d'une manière plus horrible que jamais, et qui osa même s'allier à l'antique ennemi national pour anéantir Rome. Mais c'en était assez. En vertu de la puissance que lui conférait sa nouvelle dignité, Sylla, immédiatement après avoir saisi l'autorité, déclara comme ennemis de la patrie et mis hors la loi tous les employés civils et militaires qui, postérieurement au traité conclu par Sylla avec Scipion et légalement valable, auraient servi la cause de la révolution, et avec eux, les citoyens qui y auraient prêté la main d'une manière éclatante. »

Dans l'exécution de ces décrets, il y avait lieu de craindre qu'on ne fît preuve d'excès de zèle, d'erreur; et, ce qui n'était pas moins horrible, l'incertitude pouvait inquiéter les citoyens. Q. Métellus Pius demanda à Sylla, dans une séance du sénat, de régulariser les condamnations. C'est alors qu'il fit dresser les listes de proscription dont on a tant parlé sans en avoir approfondi ni la cause ni la fin. Métellus devint consul en 80, et Sylla fut son collègue dans cette magistrature; il ne lui en voulut donc pas de sa demande. Ces listes devaient être closes le 1er juin de l'année 81. Selon Valère Maxime[1], elles

1. Valère-Maxime, liv. IX, ch. II, I.

Digitized by Google

auraient contenu les noms de 4,700 proscrits; cet auteur écrivait sous Tibère, à une centaine d'années de distance de Sylla. Plutarque ne parle que d'un nombre de 520. Florus parle de 2,000 membres de l'ordre équestre, Appien, de 100,000 citoyens, et Eutrope, enfin, de 150,000; mais dans les deux derniers nombres sont sans doute comprises toutes les victimes des guerres civiles jusqu'à Sylla. Appien dit en outre que Sylla proscrivit 40 sénateurs et 1,600 chevaliers. Le chiffre indiqué par Valère Maxime n'est que fort peu de chose en comparaison des victimes de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy, des dragonades de Louis XIV, de la réaction thermidorienne, de la terreur blanche de 1815 et autres. Qu'on en lise les relations et l'on sera forcé de devenir plus équitable pour les listes de Sylla. Quant à l'ordre équestre de l'époque du grand dictateur, il faut savoir que c'était une classe moyenne entre le peuple et le sénat, partout la plus influente et la plus puissante, tant par la grande fortune de ses membres que par les bénéfices énormes qu'elle prélevait sur les péages et les impôts frappés sur les nations tributaires, impôts et péages que cet ordre avait affermés de l'État. Il était encore puissant par la grande multitude d'esclaves vigoureux qu'il entretenait et qui étaient destinés à faire les recouvrements d'argent. L'ordre équestre était donc l'aristocratie des intérêts matériels, toujours peu honorable parce qu'elle est égoïste. Quelle distance n'y avait-il pas entre le Romain et le Grec qui méprisait la saleté du métier, quand celui qui l'exerçait voulait s'immiscer dans des affaires hors de sa portée intellectuelle (*banausie*)? Quelque louables que fussent les tentatives réformatrices de Caïus Gracchus, il est

Digitized by Google

déplorable pour la mémoire de cet homme généreux, assassiné à l'âge de trente-deux ans, quarante années avant la dictature de Sylla, qu'il ait voulu l'extension des Chevaliers. Toutes les grandes entreprises : chaussées, aqueducs, fournitures quelconques, constructions de tous genres, etc., etc., tombaient infailliblement dans leurs mains. Il s'était formé dans le sein de cette chevalerie de grandes associations qui, monopolisant odieusement les affaires, en faisaient les frais nécessaires. Dans des moments de crise ou de gêne, ces compagnies prêtaient à des particuliers ainsi qu'à des États, à un taux usuraire exorbitant, et en hypothéquant les propriétés. Sylla n'est donc pas blâmable, Sylla fut donc juste d'avoir frappé cette aristocratie immorale, toujours dévouée pour ses intérêts au pouvoir du jour.

Parmi les jeunes gens de familles considérables et hostiles au nouvel ordre de choses, était César qui avait épousé en 83, Cornélie, fille de L. Cinna. Du côté paternel il était allié à Marius. Sa tante Julie, sœur de son père, avait épousé le vainqueur des Cimbres et des Teutons. Par son origine, César appartenait au parti aristocratique, mais il exploita sa parenté avec Marius pour s'approcher du peuple, et il le fit d'une manière peu suspecte. — Sylla devait avoir l'œil sur César. — Il voulait que ce dernier se séparât de la fille de son ennemi [1] : mais César résista, tandis que M. Pison obéit au dictateur et se sépara d'Ania, veuve de Cinna. Pompée en avait fait autant d'Antistia, fille d'Antistius et de Calpurnie. César fut proscrit; on le priva du sacerdoce, des biens de sa femme, des successions

1. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XLI.

Digitized by Google

de sa maison, et Sylla le regarda dès lors comme son ennemi. César dut d'abord se cacher, puis s'enfuir de Rome, la nuit et sous un déguisement; Cornélius Phagita lui tendait toutes sortes d'embûches et, à la longue, il fut obligé, quoique malade, de changer toutes les nuits de retraite. Il errait dans le Samnium lorsque, toujours poursuivi par Cornélius avec une division de soldats du dictateur, il lui offrit deux talents et acheta ainsi sa liberté. César partit pour l'Asie-Mineure où il débuta pour la première fois dans la carrière militaire, sous le propréteur M. Minucius Thermus, au siége de Mytilène, en l'année 80. Thermus l'envoya auprès de Nicomède, roi de Bithynie, afin de ramener la flotte de ce prince. Nicomède était un roi asiatique dans toute l'acception du mot, efféminé dans le bonheur, lâche dans la détresse et les revers, luxueux en toutes choses, surtout dans ses repas, sans frein dans ses mœurs. Privé une première fois du trône par Mithridate, mais réintégré dans ses États par une armée romaine, il se conduisit en tyran, en oppresseur odieux envers ses sujets, en vil flatteur, au contraire, envers tout patricien romain. Il mit ses soins à recevoir César avec toutes les attentions possibles. Toutes les voluptés et toutes les débauches de sa cour empruntèrent de nouveaux ressorts pour stimuler et pour exciter les passions du jeune officier romain. Elles ne séduisirent que trop instantanément l'adolescent. Un bruit que, dans la suite et pendant tout le reste de sa vie, César ne put ni anéantir ni réfuter, que trop souvent ses adversaires renouvelaient dans le Sénat et dans les assemblées populaires, bruit qu'il fut contraint d'entendre dans l'apogée de sa félicité et jusque du haut de son char de triomphateur, ce bruit rapporta toujours que César

Digitized by Google

s'était prêté complaisamment aux plus bas désirs, aux plus viles passions du roi de Bithynie[1].

Cependant, sur ces entrefaites, César avait obtenu sa grâce par l'intercession incessante et les prières des Vestales, de ses proches et de ses alliés, de Mamercus Émilius Lépidus et d'Aurélius Cotta, son oncle maternel. Sylla n'avait cédé qu'à regret après une longue résistance; aussi s'écria-t-il par un pressentiment de l'avenir : « Eh bien! vous l'emportez, soyez satisfaits; mais sachez que celui dont la vie vous est si chère, écrasera un jour le parti de la noblesse que nous avons défendu ensemble; car il y a dans César plus d'un Marius. » A Pompée, Sylla avait dit : « Méfie-toi de ce jeune homme à la ceinture lâche[2]. »

Sous le consulat de M. Tullius Décula et de Cn. Dolabella, dans les derniers jours de l'année 81, Sylla célébra son triomphe sur Mithridate. On ne vit dans le cortége que l'image de villes grecques et asiatiques; pendant le premier jour, le butin fait dans la guerre contre Mithridate, entre autres 15,000 livres d'or et 115,000 livres d'argent[3]; le second jour, les 13,000 liv. d'or et les 6,000 liv. d'argent que le jeune Marius avait enlevé de plusieurs temples, et entre autres de celui de Jupiter Capitolin, incendié en 83; Marius avait fait porter cet or et cet argent à Præneste. Le char de Sylla était suivi des proscrits les plus considérés à qui la restauration, dont il était le chef, avait permis de rentrer.

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLIX.

2. Macrobe, *Saturnales*, liv. II, ch. III. — Dion Cassius, liv. XLIII, ch. XLIII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. I. — Suétone, *Vie de César*, ch. LXV.

3. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. VI.

Digitized by Google

Le temps était arrivé où le dictateur pouvait penser aux lois et à la constitution qui devaient rétablir la tranquillité et la prospérité. Sylla ne voulait pas la restauration pure et simple de l'ancienne constitution. Témoin des désordres sans nom et sans fin qu'avait amenés le gouvernement dit populaire, dans lequel ses chefs pouvaient bavarder à la tribune et s'enrichir à l'aise, tandis que le peuple tombait de plus en plus dans la misère, Sylla voulait établir une nouvelle aristocratie et adoucir la tyrannie qu'exerçait la ville de Rome sur les provinces et sur les États des alliés. Ensuite, il voulait former une alliance entre l'aristocratie régnante et les habitants des provinces pour se défendre contre la populace de Rome, contre l'ordre équestre et la noblesse nouvelle qui s'en était élevée. C'est à ce sujet que se rapportent la loi *Cornelia repetundarum*, la loi *Cornelia de falso*, la loi *de Sicariis*. Dans le même but, il rendit la loi *Cornelia de provinciis ordinandis*, la loi *Majestatis*, dirigée contre ceux qui violeraient ou blesseraient l'autorité de l'empire romain. Sylla fut le créateur d'un droit criminel nouveau, plus complet que celui qui existait avant lui, et le plus propre à satisfaire aux exigences de l'époque; sa législation a également embrassé l'organisation des tribunaux.

A l'avenir, le sénat, et non le peuple, devait être le corps politique le plus élevé de la république. Sylla enleva leur influence législative aux tribuns; les sénateurs seuls devaient être revêtus de cette dignité, et par l'acceptation du tribunat, on était exclu de toute autre magistrature. Le droit d'appellation fut enlevé aux tribuns, celui d'intercession limité à de certains cas et soumis à la décision du sénat. Sylla augmenta le sénat de trois cents

Digitized by Google

nouveaux membres qu'il fit élire formellement par les tribus. Sylla porta le nombre des questeurs à vingt, celui des préteurs à huit, et prescrivit qu'on ne pourrait monter aux emplois que graduellement. D'élus qu'ils étaient auparavant par le peuple, les pontifes devaient se compléter eux-mêmes. Leur nombre comme celui des augures, fut porté de dix à quinze. Pour les emplois jusqu'au consulat, la règle qui prescrivait un espace d'un certain nombre d'années avant qu'on pût passer de l'un à l'autre fut supprimée, mais Sylla ordonna qu'on resterait dix années avant de pouvoir accepter de nouveau le consulat. Les tribunaux qui, depuis les Gracques, avaient été enlevés au sénat lui furent restitués; Sylla chercha par des prescriptions sévères à obvier aux abus du pouvoir judiciaire et administratif.

L'édification colossale de la restauration de Sylla était terminée en l'an 80. C'était cette même année pendant laquelle le dictateur avait exercé le consulat avec Métellus Pius, premier exemple de l'alliance de ces deux magistratures. Il ne fut plus consul l'année suivante, quoique élu; il nomma à sa place Servilius Isauricus et Claudius Pulcher. Les nouvelles dispositions amenées par les soins de Sylla semblaient pouvoir se maintenir, quoiqu'il en restât encore d'autres à déterminer. Cependant, dans l'exercice de son omnipotence, que personne n'osait plus lui disputer, et favorisé du bonheur que lui assura le sort, Sylla prit la résolution de se retirer dans la vie privée. Ce fut au commencement de l'année 79. Un jour, dans le forum, le peuple étant assemblé, et dans la foule ses ennemis politiques et personnels, les parents et amis des quatre-vingt-dix sénateurs, des quinze consulaires, des deux mille six cents chevaliers

Digitized by Google

qu'il avait fait exécuter, Sylla se présente sans craindre la vengeance des villes, des campagnes, des exilés dont il avait pris les terres, confisqué l'argent, enlevé les libertés; Sylla déclare qu'il se démet de la dictature[1]. Du haut des rostres ou tribunes aux harangues, il adresse un discours au peuple, dans lequel il lui apprend qu'il est prêt à rendre compte de sa gestion. Il licencie ses licteurs, renvoie ses gardes, et se promène encore longtemps après, avec quelques amis au milieu de la multitude qui le regardait avec une surprise mêlée d'admiration et d'épouvante. Un jeune Romain eut seul la hardiesse imbécile de le suivre lorsqu'il retourna chez lui, et de lui crier des injures. Sylla, qui n'avait jamais pardonné les méfaits des hommes les plus considérables, et quelquefois de villes entières, sans daigner imposer silence au jeune homme, se contenta de dire : « Voilà un jeune insensé dont la conduite peut détourner ceux qui se trouveront un jour à ma place de la quitter comme moi[2]. » Peu de temps après, les Romains apprirent, en effet, qu'il n'y avait qu'un Sylla d'assez grand pour abdiquer, car César ne se démit jamais de sa dictature. On a jugé l'abdication de Sylla de bien des manières; les uns l'ont louée, d'autres l'ont blâmée; au nombre des derniers est naturellement César, qui disait que Sylla n'avait point connu les lettres ou l'*a b c* : « *nescisse litteras*[3]. »

Si C. Sylla fut assez modeste pour considérer sa vertu comme un don de la Divinité et non comme un mérite, au point de s'être fait nommer *Félix* plutôt que le Vertueux,

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. XXXIV.
2. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. CIII, CIV.
3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXVII.

Digitized by Google

le ciel, qui eut soin de lui, ne favorisa pas moins la postérité en donnant la dictature à Sylla. C'est à C. Sylla qu'on doit la conservation des œuvres d'Aristote. A la prise d'Athènes en l'année 86 avant l'ère vulgaire, 236 ans après la mort d'Aristote, Sylla eut en sa possession la bibliothèque d'Apellicon de Téos. Dans cette bibliothèque se trouvaient les œuvres d'Aristote et de Théophraste dont Néléos, fils de Koriskos de Sckepsis, avait hérité en 285. A sa mort, Néléos avait légué les ouvrages des deux philosophes à ses héritiers, gens ignorants, qui ne prirent aucun soin de ces livres. Mais en apprenant le zèle littéraire des Attales, maîtres de la ville alors, qui cherchaient des ouvrages pour la bibliothèque qu'ils fondaient à Pergame, les héritiers de Néléos cachèrent ces livres dans un souterrain. Endommagés par l'humidité et les vers, ils furent vendus par cette famille pour un prix élevé à Apellicon. Ce dernier était plus amateur de livres que de philosophie; pour restaurer ces ouvrages et suppléer aux lacunes qui s'y trouvaient, il fit transcrire de nouveau les anciens textes et publia ensuite ces livres remplis de fautes. La bibliothèque d'Apellicon fut envoyée à Rome par Sylla, où Tyrannion, grammairien, en fit usage. Il communiqua les œuvres d'Aristote à des libraires qui employèrent des copistes infidèles, et c'est ainsi que le texte fut mis en circulation, surchargé d'incorrections et d'erreurs. Lucullus et Cicéron en eurent des exemplaires, et enfin Andronique de Rhodes, vers l'année 70, classa les œuvres du Stagyrite et y ajouta les sommaires actuels [1].

Sylla, par la distinction de son intelligence, aimait la

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, X. — Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. XXVI. — Strabon, liv. XIII, p. 608, 609.

Digitized by Google

littérature et les arts. Il y avait dans son esprit et dans son caractère, beaucoup de cette grandeur et de ce respect de soi qu'on trouve dans les beaux temps de la Grèce chez ses grands hommes. Nous avons dit que le temple de Jupiter, sur le Capitole, avait été la proie des flammes en l'année 83. Ce temple, d'architecture étrusque, avait été construit en bois, et presque achevé par Tarquin le Superbe; il fut entièrement terminé dans la troisième année consulaire et subsista au delà de quatre cents ans. Sylla commença la restauration de ce sanctuaire de Jupiter, de Junon et de Minerve; il fit déplacer les colonnes corinthiennes du temple du *Zeus* olympien d'Athènes, construit vers l'année 168 avant l'ère vulgaire par le roi Antiochus Épiphane, sous la direction de l'architecte romain Cossutius[1]; et les colonnes athéniennes que Sylla avait admirées sur place, furent employées à la réédification du temple national qui, cette fois, s'éleva en pierre et en marbre. Sylla fit suivre religieusement le plan ainsi que les dispositions particulières de l'ancien temple étrusque. Sylla était un homme religieux. Celui qui attribuait la sagesse de ses actes à l'impulsion de la Providence avait l'habitude de faire une prière avant la bataille; quelques historiens anciens l'ont accusé de superstition, mais ce n'a été que dans le but de ravaler le grand dictateur aux yeux de la foule et des chefs d'État sous le règne desquels ils écrivaient. En abattant de l'histoire de Sylla l'échafaudage de mensonges et d'anecdotes peu conformes à son caractère comme à la gravité de sa position, le tout inventé à plaisir, on voit peu à peu cette imposante figure

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVI, ch. VI.

Digitized by Google

apparaître dans sa vérité et dans toute sa grandeur. Rien, chez lui, ne prêta même au ridicule; ce ne fut pas le cas de celui qui vint après lui.

Sylla mourut en l'année 78 avant l'ère vulgaire, un an après s'être retiré des affaires publiques, à l'âge de soixante ans, d'une hémorragie, suite d'une blessure reçue à la guerre. Sur son lit de mort, il s'occupait encore des moyens financiers destinés à subvenir à la réédification du temple du Capitole.

A la nouvelle de la mort de Sylla, sur les espérances qu'il avait conçues des nouveaux troubles suscités par M. Lépidus, le seul des rapaces de la noblesse de ce temps, et que Cicéron croit pouvoir comparer à Verrès, César revint à Rome, mais pour y rester provisoirement inactif: il avait vingt-cinq ans. Son esprit pénétrant comprit seul, parmi les puissants de l'époque que ni une association avec le parti détesté de Marius, ni un effort pour briller au sein de l'aristocratie fondée par Sylla, ne pouvaient satisfaire sa politique; mais que la popularité, la guerre et l'utilisation instantanée des circonstances présentes pouvaient seules l'aider à gravir le sommet qu'il voulait atteindre. Il attendit patiemment jusqu'à ce que son temps d'agir fût arrivé; toutefois, en attendant, il seconda toute modification dans l'État, qui pouvait rendre aux tribuns la considération que Sylla leur avait enlevée.

En l'année 77, César accusa Cornélius Dolabella, partisan de Sylla, de concussion dans son gouvernement de la province de Macédoine; mais le sénat acquitta Dolabella. C'est à cette occasion que César fit remarquer son éloquence pour la première fois. Pendant l'hiver de l'année 76, il passa à Rhodes pour prendre des leçons de rhéto-

Digitized by Google

rique du professeur grec Molon, sous lequel avait aussi étudié Cicéron. Mais il fut fait prisonnier en chemin par des pirates non loin de Milet et près de l'île de Pharmacuse. On lui demanda vingt talents de rançon, qu'il se fit envoyer de Milet, et après trente-huit à quarante jours de captivité, il recouvra sa liberté. Alors avec quelques vaisseaux milésiens il poursuivit les pirates, les captura dans l'île de Pharmacuse et les amena à Pergame, d'où il se rendit en Bithynie, contrée dans laquelle habitait alors le proconsul Junius Silanus. Ce dernier ordonna de vendre les pirates, probablement pour son compte, ce que César soupçonna : il se rendit donc en toute hâte à Pergame et fut de retour dans cette ville avant l'arrivée de l'ordre du proconsul. Il fit étrangler et mettre en croix les prisonniers, et il faut convenir qu'ils avaient bien mérité cette peine. Le séjour de César à Rhodes fut cependant de courte durée : la troisième guerre avec Mithridate le rappela dans la province d'Asie, où il rassembla, sans doute, au commencement de l'année 74, comme simple partisan, quelques troupes pour repousser l'invasion d'un des lieutenants du roi, et pour retenir dans le devoir les populations dont la foi était ébranlée ou douteuse.

La mort de Sylla avait rompu la situation tendue de l'intérieur de la République. La démocratie eut ses foyers tant en Italie qu'en Espagne. Pendant la dictature de Sylla, un noble, transfuge de son parti, avait changé de drapeau pour des motifs plus qu'équivoques. Enrichi d'abord considérablement par la vente des biens des proscrits, il avait pillé d'une manière scandaleuse et violente la Sicile dont il avait été gouverneur. Nous parlons de M. Æmilius Lépidus. Il s'efforçait, dans des assemblées secrètes, de ranimer le

Digitized by Google

courage du parti de Marius[1]. Sylla l'avait trop méprisé pour daigner le poursuivre sérieusement; mais la vanité de Pompée, qui voulait jouer le rôle de protecteur, favorisa l'élection de Lépidus au consulat pour l'année 78. Le vertueux et honorable Catulus fut son collègue, mais il n'eut que le second rang[2]. La mort de Sylla fut pour Lépidus le signal de se montrer publiquement comme chef de parti. Il met d'abord des obstacles aux funérailles du dictateur; mais Catulus et Pompée renversent ces obstacles[3]. Ensuite, il propose d'abolir toutes les lois de Sylla, proposition que Tacite qualifie de séditieuse[4]. Mais il échoue une seconde fois par l'opposition constante de Catulus et de Pompée, et les vétérans[5], que les funérailles de Sylla avaient attiré dans la ville, devaient fortifier cette opposition. De cette façon, des scènes sanglantes furent évitées et empêchées pour le moment[6]; cependant le vieux levain fermentait de nouveau, et dès les funérailles de Sylla, les factions se regardaient avec animosité. La discorde ostensible qui avait existé autrefois entre les deux consuls ennemis, fit faire des réflexions et suscita des difficultés sérieuses. Dans le but de conserver la paix, le sénat fit jurer à Catulus et à Lépidus de ne point porter les armes l'un contre l'autre, et en même temps il leur donna un commandement à l'extérieur, pensant ainsi éloigner le danger par la séparation. Mais Lépidus, auquel le sort a fait échoir la

1. Salluste, *Fragments.*

2. Plutarque, *Vie de Sylla*, ch. XXXIV; id., *Vie de Pompée*, ch. XV.

3. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. CV.

4. Tacite, *Annales*, liv. III, ch. XXVII. — Tite-Live, *Épitome*, ch. XC. — Florus, liv. III, ch. XXIII.

5. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. CVII.

6. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XV.

Digitized by Google

Gaule cisalpine, profite de son éloignement de Rome pour faire de nouveaux armements. Il attire partout à lui les exilés et les enfants des proscrits; par ses promesses il gagne beaucoup de villes municipales, surtout en Étrurie et dans la Gaule. La tentative de Lépidus de pénétrer dans Rome avec une armée, et ses efforts pour obtenir de nouveau le consulat, ne réussissent pas, malgré sa déclaration de n'être venu que dans le but de rétablir les tribuns dans leurs droits. Pompée et Catulus sont envoyés contre lui; après un combat de courte durée aux portes de Rome, son armée prend la fuite, et Lépidus, proscrit par le sénat, poursuivi partout par les légions de Pompée, quitte enfin l'Italie. Il se retire avec quelques amis en Sardaigne où le chagrin le tua bientôt (en l'année 77). Pompée, qui avait été envoyé contre Lépidus, dispersa en très-peu de temps les troupes de Lépidus et de son préteur Brutus; il acquit une position à Rome que personne n'avait eue avant lui. Il est donc naturel qu'il eût une très-grande opinion de lui-même. Quant à César, il obtint une amnistie pour tous les partisans de Lépidus [1].

Malgré son insuccès, l'entreprise de Lépidus ne fut cependant pas sans conséquences. Le parti populaire venait de recevoir une direction déterminée, et dans son sein se réveillèrent quelques espérances de reprendre les priviléges perdus. Dès l'année 76, Turpilius, tribun du peuple, essaya de rétablir les anciens droits des tribuns; mais il était trop peu influent pour réussir dans son but. Un peu plus tard, Licinius, également tribun, soutenu de César, renouvela la tentative, mais paya de sa vie son impru-

1. Aulu Gelle, *N. A.*, liv. XIII, ch. III. — Suétone, *Vie de César*, ch. V.

Digitized by Google

dence. Enfin, C. Aurélius Cotta, oncle maternel de César, rendit en 75, le droit aux tribuns de parvenir aux autres magistratures. César cherchait la popularité ; la bienveillance du patricien et ses distributions de blé le consolidèrent dans l'affection de la multitude ; à mesure qu'augmentait sa considération, la caisse des usuriers s'ouvrait pour lui; car les magistratures, présents de la gratitude du peuple faits à César, et les provinces, tout répondait du payement des sommes avancées. Les grands seuls calculaient mal ; ils espéraient qu'avec sa fortune disparaîtrait aussi son influence [1]. En attendant, le peuple le nomma tribun militaire, au lieu de son compétiteur C. Popilius. Dans les années 73, 72, 71, César n'est point nommé par les auteurs, tandis que Mithridate, Spartacus et Sertorius occupaient incessamment les armées romaines. Il n'aurait pu combattre contre le dernier sans trahir son caractère public, quoiqu'il ne dût pas désirer le triomphe de ce marianiste, et tout aussi peu une révolution violente et précipitée de la part d'un autre. Mais on peut présumer que pendant l'absence des sommités du parti conservateur, engagés dans la guerre, il gagna le peuple, chercha à augmenter le mécontentement contre les institutions existantes et à faire naître des espérances destinées à la réussite occulte de ses projets.

César était doué d'une grande intelligence; son savoir politique était ample, étendu, sa dissimulation profonde, habilement calculée et plus encore habilement appliquée. Il avait une patience et une persévérance à toute épreuve, une perspicacité remarquable. Cette perspicacité lui appre-

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. IV.

Digitized by Google

nait à attendre l'heure de paraître et lui fit poser avec justesse et assurance les jalons destinés à frayer la voie qui devait le faire arriver à l'accomplissement de ses desseins égoïstes. Il s'effaçait au moment opportun, se montrait quand il était temps. César travailla pendant des années, à tendre, au moyen de manœuvres illicites et souvent vulgaires, les filets dans lesquels ses rivaux ou ses ennemis devaient se prendre. Et avec une absence totale de moralité, César marcha sans scrupule dans des sentiers ténébreux pour atteindre son but, c'est-à-dire l'exercice d'un pouvoir arbitraire sans bornes. Aussi trahit-il souvent sa conscience, sa foi et ses affections. César caressa le peuple, aida les grands dans leur ambition, se fit démocrate, tout cela par calcul.

Sertorius, après avoir fait la guerre en Espagne comme tribun militaire, avait reçu un commandement sous le consul Scipion, lorsque Sylla, en lutte contre Scipion, à son retour d'Asie, cherchait à séduire son armée. Sertorius avait deviné les projets de Sylla et en avait prévenu Scipion qui, n'ayant pas tenu compte de cet avertissement, trahi et livré par ses soldats, fut renvoyé toutefois sain et sauf avec Sertorius[1]. Ce dernier se sauva en Espagne. Il en fut chassé par Annius, lieutenant de Sylla, alors dictateur. A la mort de Sylla, le parti démocratique se reconstitua en Espagne sous Sertorius. A cette époque, il y avait à Rome quatre guerriers formés à l'école de Sylla : Pompée, le plus puissant; Crassus, le plus riche; Lucullus, le plus magnifique, et Métellus, le plus noble de caractère. Métellus avait été envoyé d'abord contre Serto-

1. Velléius Paterculus, liv. II. ch. xxv.

Digitized by Google

rius; plus tard, Pompée vint à son secours. L'honneur de la victoire appartenait collectivement aux deux généraux; ils célébrèrent tous deux leur triomphe; mais la faveur populaire se tourna sur Pompée, car le sort l'avait partout servi, le bonheur avait couronné ses combats, et il connaissait l'art d'utiliser la faveur du peuple, de prêter à des capacités médiocres l'apparence du génie. La multitude de toute condition et de tous les temps ne révère que le succès ou sa forme extérieure, parce qu'elle a peu de sentiment pour le vrai mérite.

Pendant que Licinius Macer demandait sans relâche le rétablissement du tribunat, problème dont la solution fut ajournée jusqu'au retour de Pompée, qui était en Espagne, Rome vit éclater la révolte des esclaves ou de Spartacus (de 73 à 71). Un fait déplorable pour Rome, c'est qu'à la suite de la victoire des Romains sur les Cimbres, sur l'Adige en 102, par le talent stratégique de Sylla, plus de soixante mille prisonniers, plus de cent cinquante mille dans le courant de la guerre, furent envoyés et distribués sur la surface de l'Italie, en Sicile et en Afrique. Vingt-huit ans plus tard, ceux de ces esclaves qui étaient encore robustes, ainsi que leurs enfants, vengèrent, dans la révolte des gladiateurs, l'outrage fait à leurs pères.

Il y avait à Capoue un homme nommé Lentulus Batiatus[1], qui tenait une école de gladiateurs destinés aux jeux publics, et dont il faisait une spéculation. Lorsqu'un édile ou tout autre personne voulait donner un

1. Plutarque, *Vie de Crassus*, ch. VIII. — Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. CXVI.

Digitized by Google

combat de gladiateurs ou d'animaux féroces, Lentulus en fournissait les combattants, moyennant salaire. A cet effet, Lentulus avait acheté un grand nombre de Thraces, de Celtes, de Gaulois, etc.; il leur faisait faire des exercices dans un lieu enclos et fermé. Mais un jour, l'indignation et la colère leur montèrent au cerveau; au nombre de deux cents ils voulurent s'évader; ils furent trahis. Soixante-dix-huit seulement parvinrent à se sauver. Le hasard qui leur fit trouver des armes, leur donna aussi un chef, Spartacus, Thrace d'origine, courageux, d'une grande force physique, intelligent, et qui, par la douceur de son caractère, méritait un meilleur sort. A la tête d'une bande de ses camarades, il délivre les esclaves partout où il en rencontre et bientôt son armée compta soixante-dix mille combattants. La guerre, qui avait commencé en Campanie et en Lucanie, s'étendit jusqu'au nord de l'Italie. L. M. Crassus, le même qui avait vaincu Rome dans l'armée de Sylla dix ans auparavant, fut envoyé pour combattre les révoltés, et il parvint à les exterminer. Quelques-uns, au nombre de cinq mille, se dirigèrent vers les Alpes et furent tués par Pompée qui eut la fanfaronnade d'écrire au sénat que Crassus avait vaincu les gladiateurs en bataille, mais que lui, Pompée, il avait extirpé la guerre jusque dans ses racines [1].

En 70, Pompée était dans sa trente-septième année et César dans sa trente-troisième : c'est alors qu'ils s'approchèrent l'un de l'autre pour la première fois. Pendant cette année, Pompée fut consul avec Crassus. Qu'était César en comparaison de Pompée? Rien encore. Il se lia

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XXIX.

Digitized by Google

avec Pompée, et celui-ci, dans sa vanité et dans son aveuglement, croit y voir le tribut du respect d'un homme plus jeune que lui, sans célébrité, sans passé. Mais César usa de cette liaison comme d'un pont jeté sur l'avenir de sa grandeur personnelle. Le vaniteux Pompée se réjouit à toute occasion, de voir ses démarches secondées par César. L'autre en retire deux bénéfices : d'abord, par tout ce qu'il fait pour Pompée, il augmente pour lui-même l'affection du peuple : ensuite, il conquiert un allié puissant pour l'exécution de ses projets futurs. D'autre part, le luxe dont s'entourait Pompée, la fierté de son attitude lui attirèrent la jalousie et la crainte de son parti; il se rapprocha du peuple. « Ce fut là que l'attendait César, sur son propre terrain, où il n'était point un auxiliaire à dédaigner; avec toute la considération due au tout-puissant du moment, il lui prêta vigoureusement son bras, afin de l'attirer dans la fausse voie où Pompée ne trouva avec sa fierté, sa froideur et son incapacité, que des difficultés pour se faire bienvenir de la multitude, et d'où il ne battit en retraite vers ses alliés naturels qu'après s'être beaucoup trop avancé. A partir de ce moment, César se mit à faire, du fond de son obscurité, l'usure avec sa considération, poussant toujours de plus en plus Pompée en avant, jusqu'à ce qu'enfin, au bord de l'abîme, celui-ci eût à regretter les égarements de cette année[1]. »

Qu'avait fait Pompée? Il avait rétabli la puissance des tribuns, rétablissement plusieurs fois tenté depuis Sylla, et que lui-même avait promis au peuple quand la guerre avec Sertorius serait terminée. Il tint donc sa promesse, et César

1. Drumann, t. III, p. 138.

Digitized by Google

l'appuya parce qu'il était utile pour lui que Pompée désertât du camp de l'aristocratie, et reconstituât un organe constitutionnel propre à la combattre. C'est ce qu'on avait surtout désiré à cause des tribunaux sénatoriaux. Cicéron avait parlé de leurs vices, précisément dans cette même année, sans se douter de ce qu'étaient les projets qu'il secondait, et en général dans le but unique de s'élever parallèlement à Hortensius.

Pendant la questure de César, en l'année 68, moururent Julie, sa tante paternelle, veuve de Marius, et Cornélie sa femme, fille de Cinna. Quoiqu'il fût d'usage de ne prononcer l'oraison funèbre que de femmes d'un certain âge, César saisit cette occasion de parler aussi de sa femme. Il s'adressa à la multitude, dans le forum, du haut de la tribune aux harangues. « Par sa mère, dit-il, ma tante Julie est issue des rois; par son père, elle se rattache aux Dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les rois Marcius, dont le nom fut celui de sa mère; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc s'unir dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des Dieux, qui sont les maîtres des rois[1]. » Cette généalogie était une invention très-ingénieuse et toute politique. Elle était calculée pour impressionner les auditeurs; aussi, les acclamations du peuple couvrirent-elles la voix des grands, exaspérés. La multitude stupide se gonfla de fierté à l'idée que la race des Jules, descendue des dieux et des rois, s'était alliée à Marius, fils d'un paysan et parvenu heureux. Par cette condescendance vulgaire et par

1. Suétone, *Vie de César*, ch. VI. — Tite-Live, liv. V, ch. L.

Digitized by Google

cette flatterie indirecte, César augmenta encore sa popularité; le peuple put le regarder comme un des siens, pour ainsi dire; et se fiant aux paroles fallacieuses du questeur, il n'en continua que de plus belle à coopérer à son élévation. En invoquant hypocritement, en même temps, les mânes de Marius, il rappelait des temps qui n'étaient plus, mais qu'il comptait bien faire revenir pour le besoin de sa cause. Cette généalogie composée par César, un de ses calculs, est aussi un de ses ridicules. Elle témoigne d'une grande présomption et d'un souverain mépris pour ceux dont il croyait capter la crédulité. Il y a tout lieu d'admettre que César descendait de quelque Phénicien marchand ou corsaire, qui visita les côtes occidentales de l'Italie à une époque très-reculée. César était d'une assez grande taille, d'une charpente régulière; il avait les yeux vifs et noirs, le nez aquilin, comme le bec de l'oiseau de proie, le front de moyenne élévation : son regard était sans bienveillance; sa lèvre inférieure, épaisse et saillante, exprimait l'orgueil et la dureté. Cette vanité de se faire descendre d'ancêtres illustres, dont la mémoire se perd dans la nuit des temps, est le propre de l'Arabe et du Juif : un Grec, un Arian ou un Cimbre, n'aurait jamais eu cette pensée. Quand la marine grecque eut écumé la Méditerranée et diminué le nombre des corsaires, des marchands et des pirates phéniciens, les traditions de la Grèce furent lentement introduites en Italie, en même temps que son écriture, son art, ses poids et ses mesures. Ces traditions ou légendes grecques furent localisées dans certaines provinces de l'Italie, et c'est ainsi qu'y arriva aussi l'histoire du débarquement d'Énée dans le Latium, légende que César attribue à sa propre race.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE C. JULIUS CÉSAR.

- C. JULIUS JULUS, Consul l. 489 av. l'ère v.
  - C. JULIUS JULUS, Consul. 482. Xvir 451.
    - C. JULIUS JULUS, Consul I. 447. Id. II. 435. Id. III. 434.
      - L. JULIUS JULUS, Trib. m. c. p. I. 403. Id. id. II. 401. Id. id. III. 397.
        - L. JULIUS JULUS, Trib. m. c. p. I. 387. Id. id. II. 378.
      - C. JULIUS JULUS, Consul. 392.
        - C. JULIUS JULUS. Dict. 352.
  - VOPISCUS JULIUS JULUS, Consul. 473.
    - L. JULIUS JULUS, Trib. m. c. p. 438. Consul. 430.
      - SEX. JULIUS CÆSAR, Pr. 208.
        - L. JUL. CÆSAR, Pr. 183.
          - L. JUL. CÆSAR, Pr. 166.
            - SEX. JUL. CÆSAR, Pr. 123.
            - L. JUL. CÆSAR, Marié à POPILLIA.
              - L. JUL. CÆSAR, Consul. 90. Censeur. Marié à FULVIE.
                - L. JUL. CÆSAR, Consul. 64.
                - JULIE, mariée à M. ANTOINE, le Crétois, P. LENTULUS SURA.
                - L. JUL. CÆSAR, mort en 46.
              - C. JUL. CÆSAR STRABON, Aed. cur. 90.
        - SEX. JUL. CÆSAR, Trib. m. 181.
          - SEX. JUL. CÆSAR, Consul. 157.
            - C. JUL. CÆSAR, Pr. 81. AURELIE.
              - CAIUS JULIUS CÆSAR, **Dictateur.** marié à COSSUTIA, CORNÉLIE, POMPEIA, CALPURNIE.
                - JULIE, mariée à CN. POMPÉE.
                - CÆSARION.
              - JULIE l'aînée, mariée à L. PINARIUS, Q. PEDIUS.
              - JULIE la cadette, mariée à M. ATIUS BALBUS.
            - C. JUL. CÆSAR. MARCIA.
              - JULIE, mariée à C. MARIUS.
              - SEX. JUL. CÆSAR, Consul. 91.
                - SEX. JUL. CÆSAR, Flam. Quirin.
                - SEX. JUL. CÆSAR, mort en 46.
      - SEX. JULIUS JULUS, Trib. m. c. p. 424.

Digitized by Google

Le ridicule présomptueux est donc bien patent dans cette circonstance. A force de vouloir faire croire qu'il descendait de Vénus, il finit par le croire lui-même. Il portait constamment une bague avec un cachet sur lequel était représentée une Vénus armée[1], et il consacra son forum et le temple qu'il y avait fait bâtir, à Vénus, « qu'il regardait comme son aïeule[2]. » César accompagna Antistius Vétus, préteur et gouverneur de la province d'Espagne, et il déploya du courage et de l'habileté dans cette mission, si Velléius est véridique sur le compte de César[3].

César était prodigue, mais prodigue de l'argent que d'autres faisaient entrer dans le trésor public après un travail pénible et continuel, exécuté dans la souffrance et les angoisses. Avant son départ pour l'Espagne, il avait fait treize cents talents de dettes[4] ou environ 5,300,000 fr. Crassus ne l'abandonna pas; Crassus était le banquier de César; il répondit pour une somme de huit cent trente talents[5]. Cicéron dit que pour ses dépenses rien ne lui suffisait, *ad consumendum nihil satis*[6]. Il alla en effet jusqu'à acheter à prix d'argent la plus grande chose, le pouvoir. Le 4 avril, et les jours suivants de l'année 65, César célébra les Mégalésies, et en septembre, les grands jeux romains dans le cirque[7]. Il mit à profit son édilité pour avancer contre le parti conservateur et cela aux

1. Dion Cassius, liv. XLIII, ch. XLIII.
2. Dion Cassius, liv. XLIII, ch. XXII.
3. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XLIII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. V.
4. Plutarque, *Vie de César*, ch. V.
5. Plutarque, *Vie de Crassus*, ch. VII.
6. Cicero, *De l. agr.*, II, XXIV.
7. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. VIII.

Digitized by Google

dépens de son collègue Bibulus. Il donna des jeux et des combats d'animaux, tantôt avec son collègue et tantôt en son propre nom, ce qui fit que la popularité, en retour de ces dépenses, ne s'attacha qu'à lui seul, quoiqu'elles eussent été faites en commun. Aussi, son collègue Bibulus disait-il, en se comparant à Pollux, que : comme on avait coutume d'appeler du seul nom de Castor le temple érigé aux deux frères dans le forum, on appelait magnificence de César les libéralités de César et de Bibulus[1]. Pour arriver à ce résultat, César avait donné le spectacle de jeux de gladiateurs en l'honneur de la mémoire de son père, mort préteur en l'année 84, c'est-à-dire vingt ans auparavant. Plus d'un Romain, sans doute, fut surpris d'un sentiment filial si longuement attardé; on pouvait même croire que l'amour filial n'était pour rien dans la chose, surtout quand on se souvenait des oraisons funèbres antérieures qu'il avait prononcées. Mais il ne devait de compte à personne. Dans son combat des gladiateurs, il y eut quelques couples de moins qu'il ne le voulait. Car il en avait fait venir de toutes parts une si grande multitude, que les sénateurs, épouvantés, firent restreindre, par une loi expresse, le nombre des gladiateurs qui pourraient à l'avenir entrer dans Rome. Il n'y en eut cependant pas moins de trois cent vingt couples qui parurent dans l'arène, armés de boucliers et d'armes en argent, ce qu'on vit pour la première fois, dit Pline[2].

Édile, César ne se borna pas à orner le comitium, le forum et les basiliques; il orna aussi le Capitole[3] et y fit

1. Suétone, *Vie de César*, ch. x.
2. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. XVI.
3. *Idem*.

Digitized by Google

élever, pour le temps d'une exposition supplémentaire, des portiques où il étala aux yeux du peuple une partie des nombreuses curiosités qu'il avait rassemblées. Au nombre de ces curiosités, il y en avait beaucoup d'inutiles et sans valeur. César n'avait point de goût. Comme tout Romain, il n'aimait que la pompe matérielle, que la pompe pour les yeux, qui ne touche en rien l'âme. Il avait une passion démesurée pour les choses précieuses sans valeur intrinsèque, mais seulement relative et arbitraire. Il aimait, par exemple, les grosses perles qu'il prenait plaisir à comparer pour la grosseur et à peser dans sa main. César ne concevait pas le beau; il n'avait point le sentiment des beaux-arts; quand il élevait un des rares édifices qu'on lui doive, c'était par ostentation et pour la commémoration d'un fait qui avait coïncidé ou concouru à son élévation personnelle. Sous la direction d'un homme aussi dénué du sentiment de la véritable grandeur, le goût se corrompit au degré où l'histoire nous le montre dans les derniers temps de la République. Un chef d'État est responsable de ce qui se passe sous son administration. S'il n'a pas de goût lui-même, il faut au moins qu'il possède ou acquière le tact de choisir, pour la direction des choses qui doivent être empreintes du beau et de l'harmonie, des hommes haut placés dans l'estime et l'opinion publiques. S'il agit autrement, s'il a des prétentions personnelles non fondées, le goût en reçoit de rudes atteintes et finit toujours par s'abâtardir.

Les ennemis de César étaient dans l'impuissance de contrarier ses projets, quoiqu'il ne fût pas intimement lié avec Pompée, le plus considérable parmi les grands, et le guerrier le plus loué de l'opinion : ce fut précisément cette

Digitized by Google

liaison qu'il écarta jusqu'à ce qu'il se fût fait un parti dans la suite du héros, et qu'il fût arrivé à ses fins. Pompée voulait commander souverainement par le sénat et la loi, il voulait les dominer; mais il souleva contre lui la jalousie et la crainte de la monarchie. On lui résista. Cela fit naître en lui la méfiance et des sentiments d'hostilité qui le forcèrent de passer au peuple. Pour lui, ce pas était sans efficacité; mais César lui donna de l'influence, sans avoir de jalousie ni de crainte. Client ou favori humble, il laisse mettre de côté par un autre le sénat et les lois, se fait frayer le chemin par lequel il compte s'élever. Quant à la haine, elle frappe de préférence le consulaire, l'apostat, auquel revient tout l'odieux d'une puissance partagée, tandis que lui, César, dont le doigt invisible dirigeait toutes ses démarches, passait encore à l'époque du triumvirat pour moins dangereux.

Peu après son retour à Rome, en l'année 67, César épousa Pompéia [1], petite-fille de Sylla par Cornélie sa fille, mariée à Q. Pompée Rufus, tué en 88 à l'instigation du tribun Sulpicius. Une alliance par mariage avec la famille de Pompée le Grand devait sembler suspecte à ses adversaires dans les conjonctures actuelles. Et quand César donna plus tard la main de sa fille Julie à Pompée, quand il épousa au même moment Calpurnie, fille de L. Pison, et qu'ensuite il rechercha la main de Pompéia, fille de son gendre, il ne pouvait plus rester de doutes sur les vues politiques de semblables alliances. Le lien de la parenté fut encore consolidé par des services essentiels, qu'ils se rendaient mutuellement.

1. Suétone, *Vie de César*, ch. VI, — Plutarque, *Vie de César*, ch. V.

Digitized by Google

Aussi longtemps que les Rhodiens entretinrent une armée de terre et une marine considérables, ils firent la police des mers. S'ils ne purent pas empêcher entièrement la piraterie exercée par les nombreuses villes maritimes des côtes méridionales de l'Asie Mineure, ils leur imposèrent cependant certaines bornes. La jalousie des Romains ne permit plus de flottes étrangères dans ces parages; c'est surtout après la destruction de Corinthe et de Carthage que la piraterie devint un métier lucratif. Les villes et les îles qui s'y adonnaient avaient contracté des ligues réelles, protégées contre les rois de Syrie par ceux d'Égypte et de Chypre, avec lesquels ils étaient constamment en guerre. Phasélis, sur la côte orientale de la Lycie, et Délos, étaient des marchés d'esclaves où l'on en vendait quelques fois dix mille dans une journée. Tant que les Romains ne souffrirent pas de ces désordres, ils les tolérèrent; car ce fut même par ces pirates qu'ils obtenaient leurs esclaves domestiques, d'origine syrienne, grecque, etc., et qui avaient une culture intellectuelle indispensable à leur luxe. Mais il arriva une époque où la nature phénicienne des habitants des côtes de la Carie, de la Lycie, de la Cilicie, de l'Isaurie, et enfin de l'île de Crète, se réveilla dans toute sa brutalité, favorisée de plus par les encouragements que lui donna Mithridate. Ces pirates ligués se rendirent maîtres de quatre cents villes; ils eurent même l'audace de visiter les côtes de l'Italie et de la Sicile; sous les yeux de la capitale, ils osèrent attaquer le port d'Ostie; ils enlevèrent avec d'autres prisonniers Antonia, fille du sénateur Antonius; ils pillèrent les temples d'Actium, d'Épidaure, de Calaurie, de Ténare, de Samothrace, de Samos, etc., etc. C'est en vain que le proconsul P. Servilius défait en 78 les

Digitized by Google

Isauriens en Cilicie et enlève plusieurs villes aux pirates [1]. Le commerce et toutes les transactions maritimes sont arrêtées; le prix des marchandises monte sans cesse; une disette enfin menace Rome. En l'année 67, le tribun du peuple Aulus Gabinius, proposa, soit de lui-même, soit à l'instigation de Pompée, qu'un des consulaires fût investi pour trois ans, avec une autorité absolue et irresponsable, du commandement des mers et de toutes les côtes de la Méditerranée jusqu'à quatre cents stades dans l'intérieur [2]. La rogation de Gabinius fut adoptée, sauf par le sénat, et l'on nomma Pompée.

Pompée, qui ne se trouvait pas à l'aise dans la position d'ami et même de favori du peuple, avait désiré de nouveaux exploits guerriers pour rafraîchir ses lauriers fanés. César l'avait encouragé dans ce désir : il le seconda parce qu'il craignait qu'un séjour prolongé de Pompée dans Rome n'aboutît à le réconcilier avec le parti conservateur, et secondement, parce qu'il n'était point encore en état lui-même de soutenir seul la lutte contre l'aristocratie. Il ne pouvait oser quelque chose que protégé par Pompée; et son égide le couvrait, soit de loin, soit de près. L'absence de Pompée avait même cet avantage pour César, que, lui présent, il attirait d'autant plus sur lui-même l'attention des Romains. Il était donc de son intérêt que Pompée s'élevât encore, en dépit de l'aristocratie, et qu'il quittât Rome. En ami perfide, il servit donc le caprice de Pompée, qui consistait, ainsi que nous l'avons dit, à désirer un commandement à l'extérieur.

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XXIV, XXV.

2. Dion Cassius, liv. XXXVI, ch. VI. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XXV.

Digitized by Google

L'opposition du sénat et le veto du tribun Trébellius furent inutiles; on menaça ce dernier de le priver de sa dignité, et le sénat avait tout à craindre d'une résistance prolongée. Ce fut ainsi que le vœu populaire eut la victoire; et le sénat fut obligé de ratifier des déterminations qui brisaient les traditions et les usages et qui élevaient Pompée considérablement au-dessus du niveau de l'omnipotence républicaine. Dans cette occasion, César parla ouvertement pour le commandement de Pompée; mais, comme dit Plutarque, il s'inquiétait peu de lui; c'était pour son propre compte qu'il travaillait[1]; il y avait là occasion de se montrer au peuple et de s'insinuer auprès de lui. La confiance qu'on avait en Pompée était si grande, qu'on vit baisser le prix des denrées et que le peuple dit dans sa joie que le seul nom de Pompée avait terminé la guerre. On mit à sa disposition cinq cents vaisseaux, cent vingt mille hommes d'infanterie, cinq mille cavaliers et vingt-quatre légats. Commencée en automne, la guerre des pirates fut menée avec un tel talent militaire, qu'au bout de quarante-neuf jours elle fut entièrement achevée. La plupart des pirates s'étaient rendus à discrétion. De leurs repaires, on les transporta dans d'autres contrées, et la mer et les côtes furent de nouveau rendues à la sécurité.

Ce ne fut pas seulement en approuvant les vœux et déterminations du peuple que César s'attirait ses sympathies : il se fit encore plus aimer pour son argent. C'est vers l'année 67 qu'il fut nommé à l'inspection de la voie Appienne de Rome à Capoue et plus loin, établie en l'année 39 par Appius Claudius; il y dépensa de fortes

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. xxv.

Digitized by Google

sommes de sa propre fortune, indépendamment de celles que l'État lui avait allouées; il emprunta.

Avec son influence sur la place publique, César voyait s'augmenter aussi son importance aux yeux de Pompée : l'élévation de ce dernier semblait être le but final de César. A peine le triomphe de Pompée sur les pirates fut-il connu à Rome, qu'un tribun, Caïus Manilius, homme vénal pour qui voulait l'acheter, et vil instrument de la puissance des autres, proposa une loi qui déférait à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate [1].

La proposition de Manilius soulève une vive indignation dans l'aristocratie [2]. La puissance donnée à Pompée par cette loi était sans limites : mais il était alors l'idole populaire. Cicéron et César avaient parlé en faveur de la loi, parce que ce moyen était le plus propre de flatter le peuple et de profiter de l'affection qu'il montrait à Pompée. Dans cette nouvelle intrigue, César, qui avait désuni auparavant Pompée et le sénat, réussit à les faire se haïr réciproquement. Un homme, du caractère de César seul, pouvait oser tendre les mains à l'élévation inouïe de Pompée, et ne pas craindre en même temps pour l'anéantissement de ses propres projets. Il pénétrait dans l'esprit de Pompée comme dans son propre intérieur. Il connaissait son respect pour les formes de l'État, et sa crainte de saisir le souverain pouvoir par d'autres moyens que par ceux qui avaient au moins la légalité ou l'apparence de la légalité. Il connaissait son impuissance à se distinguer ailleurs qu'à la guerre, son inaptitude à enchaîner la

1. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XXXIII. — Dion Cassius, liv. XXXVI, ch. XXV. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XXX.

2. Tite-Live, *Épitome*, ch. C.

Digitized by Google

grande masse à sa personne d'une manière continue, et à la guider. Le triomphe final sur une telle personnalité devait rester à un homme qui savait non-seulement vaincre par les armes, mais encore par l'entraînement de sa parole, qui espérait tout, comme il osait tout risquer, pour lequel les formes de l'État n'existaient point du moment qu'elles devenaient un empêchement à ses desseins. La dernière élévation de Pompée, ainsi que son éloignement de Rome, était un profit liquide et clair pour César.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Passage du Rubicon, en 49.

Ce fut dans l'année 65 que César et M. Bibulus devinrent édiles curules, degré supérieur à celui d'édile plébéien. César, pour revêtir cette magistrature, devait avoir au moins trente-sept à trente-huit ans : c'est ce qui fait qu'on doit supposer qu'il naquit en l'année 102 et non 100 avant l'ère vulgaire, comme on a l'habitude de le dire.

Vers cette époque, César fait un coup hardi.

Un matin, le peuple romain put voir briller, en haut du Capitole, les statues en or de Marius, oncle de César, accompagnées des images des déesses de la Victoire et des trophées des victoires remportées sur les Cimbres. La foule s'y porte à longs flots. Elle recherchait la nouveauté, la distraction des yeux, et ne se doutait guère que ce clinquant avait pour but de l'étourdir et de l'envelopper plus promptement et plus mollement dans la servitude la plus odieuse. Les marianistes se remuèrent. Ils criaient que César avait fait remonter du fond des enfers, pour planer sur la ville, le souvenir et la gloire de Marius. Ils proclamaient César le digne parent de Marius. Le parti presque éteint de ce chef populaire était ainsi rappelé à la vie, et César s'attitirait la mission et le prestige de le représenter à son tour. L'esprit inquiet, subversif, personnel de César, réalisa ce

Digitized by Google

que Pompée ne sut que désirer ; il agit quand ce dernier ne fit que penser. Frapper ce coup, c'était ouvrir avec hardiesse la voie que Pompée longeait seulement et avec timidité. César leva donc le drapeau de la révolte, tandis que Pompée déserta momentanément celui du parti conservateur aristocratique pour s'y rallier plus tard, après un long et funeste égarement. Depuis l'époque des Gracques, pendant les guerres civiles, pendant l'administration de Marius et de Cinna, la moralité du peuple romain était tombée dans une grande décadence. Les lois cornéliennes *de Sicariis et Veneficis*, et *de Falsis* en sont la preuve. Le génie révolutionnaire dans le sens du mal et de l'égoïsme de César continua incessamment à corrompre l'esprit public, jusqu'au point de le rendre malléable, susceptible de servir aveuglément ses convenances personnelles, son autocratie et ses tendances dynastiques.

Dès ce temps-là, d'immenses fortunes avaient pu se faire d'une manière scandaleuse, sans que le public y trouvât à redire. Le luxe devint effréné, surtout dans les palais. M. Lépidus, consul en l'année 78, introduisit dans sa maison, la plus splendide de Rome, des architraves en marbre de Numidie [1], marbre jaune doré, veiné ou tacheté de pourpre, matière très-chère et très-rare. Pline accuse surtout Scaurus d'avoir ruiné les mœurs pendant son édilité (58). Il avait élevé un théâtre, dont la scène était décorée de trois cent soixante colonnes, en trois étages; le soubassement de la scène était en marbre, la partie qui le surmontait était en verre, et le couronnement en moulures et panneaux dorés. Les colonnes inférieures

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVI, ch. VIII, XXIV.

Digitized by Google

avaient plus de onze mètres d'élévation. Dans l'entre-colonnement, Scaurus avait fait placer trois mille statues en bronze; les siéges pouvaient contenir quatre-vingt mille spectateurs. Les accessoires divers et superflus (tels que les manteaux ou robes attaliques, brodés d'or, les peintures, etc., qu'on avait envoyés pour des fêtes à la campagne tusculane de Scaurus) furent estimés à trois cents fois cent mille sesterces ou environ six millions trois cent mille francs, lors de l'incendie où ils furent brûlés, incendie que les esclaves irrités avaient allumé. Et ce théâtre de Scaurus n'était qu'en bois et provisoire. Aussi Pline dit-il qu'à la vue d'une telle prodigalité, il détourne sa pensée, et que quiconque entreprit quelque chose de semblable dans la suite devait chercher à surpasser encore ce prodige, cette monstruosité! Afin de satisfaire la curiosité stupide du peuple romain, Scaurus lui montra des animaux inconnus jusqu'alors, entre autres cinq crocodiles et un hippopotame, placés dans un bassin construit tout exprès [1]. Dans les jeux du Cirque, il offrit à la vue de la populace romaine cent cinquante panthères africaines, à la fois. Mais le bouquet de la fête, le couronnement de tous ces spectacles d'énergumènes, l'apogée ridicule de toutes les farces césariennes de cette époque, c'est l'exposition du squelette du monstre marin, soi-disant préposé à la garde de la belle Andromède, et rapporté de Joppé, ville de la Judée [2]. Il fallait que la multitude fût prisée pour bien peu de chose, et que les magistrats ne fussent pas grand'chose eux-mêmes pour se jouer ainsi du public : ce squelette était sans doute celui de quelque grande baleine... Mais il

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VIII, ch. XL.
2. Pline, *Histoire naturelle*, liv. IX, ch. IV.

Digitized by Google

semble que rien ne devait manquer à l'éducation et au progrès de l'abrutissement populaire, pour que les ambitions personnelles de quelques chefs révolutionnaires fussent satisfaites. Nous n'entendons pas ici les hommes de la révolution qui met l'ordre, mais de celle qui le trouble.

Pline dit avec raison que l'abus de la fortune chez les particuliers venait de ce que depuis longtemps on leur avait permis un grand luxe, dès qu'il était question de réjouissances publiques. Il cite, relativement au marbre et aux colonnes, un exemple remarquable. Publius Claudius Pulcher, l'ennemi de Cicéron, était propriétaire d'une maison qui avait coûté quatorze millions huit cent mille sesterces ou plus de trois millions de francs [1]; ses passions, son ambition, sa démagogie lui coûtèrent des sommes énormes; il n'est donc pas étonnant qu'il fût, comme son ennemi Milon, écrasé sous un poids de dettes fabuleux.

A l'époque qui nous occupe, les mœurs privées et publiques de la société romaine étaient dans un état de perturbation et de décadence profondes. Le gouvernement consulaire avait ébranlé, sinon détruit, l'unité politique et administrative, interverti la hiérarchie du multiple, qui devait rationnellement fonctionner sous cette unité pour maintenir les mesures et les rapports harmoniques du pouvoir. De plus, ce gouvernement avait ruiné ou transformé les lois et les traditions de la royauté étrusque, pleine d'analogie avec la monarchie grecque des temps héroïques des Agamemnon et des Thésée. Exploité dans des vues égoïstes, stimulé d'abord, et plus tard égaré par les orateurs et les avocats, dont l'éloquence tourmentée

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVI, ch. XXIV.

Digitized by Google

et peu pratique n'avait de remarquable que la forme, le sentiment démocratique devait faire tous les frais de l'intrigue des aspirants aux places et à la fortune, sauf à fourvoyer le bon sens populaire et à corrompre le jugement et la moralité publics. Le patriciat ne maintenait que dans des vues personnelles les lois et les formes politiques d'un autre temps, d'un autre ordre social dans la République; d'ailleurs, ces lois et ces formes avaient perdu leurs ressorts; sans la force, sans la violence ou l'astuce, elles ne devaient plus avoir d'action réelle, plus d'efficacité directe.

Les seules sciences nationales des Romains ne furent jamais que la Jurisprudence, l'étude et le commentaire des lois et d'une constitution arrangées avec artifice, l'Agriculture théorique et pratique, et enfin, l'Économie domestique sous une direction de système. Il est facile de comprendre que de telles sciences ne pouvaient convenir qu'à un peuple dont l'existence était vide de poésie, et dont les aptitudes naturelles ne le portaient qu'à mener une vie matérielle et prosaïque. Mais, d'un autre côté, ces sciences devaient aboutir à une perfection relative, parce que le service militaire, les dignités de l'État et le maniement de ses affaires concouraient uniquement au profit de certains particuliers, et que, de plus, elles étaient les seules occupations des hautes classes de la société. Toutefois, le droit disparaissait par les édits que tout gouverneur, préteur ou consul, imitant le préteur de la capitale, proclamait dans les provinces lors de son avénement.

Il n'y avait plus dans l'empire romain que des maîtres durs et pervers qui commandaient à une foule innombrable de pauvres malheureux et d'esclaves. Hors des patriciens

Digitized by Google

et des chevaliers, il n'y avait pour ainsi dire plus d'hommes libres dans la République. Les guerres étrangères et civiles, la famine, les dettes, l'usure et un odieux individualisme avaient insensiblement amené la destruction de la grande majorité des citoyens et des agriculteurs libres. L'agriculture était laissée aux soins d'esclaves, qui n'étaient point des nègres, mais des blancs, de la même race que leurs maîtres : c'étaient des Thraces, des Celtes, des Gaulois, des Germains, etc., qu'on faisait prisonniers ou qu'on allait acheter par milliers à Délos ou à Phasélis : là, des Arabes et des Juifs les offraient au marché! Au commencement du dernier siècle avant l'ère vulgaire, la partie orientale de la Méditerranée était dans la main des Arabes et des Nabathéens qui pillaient les choses, capturaient les personnes. D'une nature plus lâche, les Juifs, au lieu de se les procurer de première main, les leur achetaient pour en faire le commerce. S'économiser le danger, acheter à vil prix, revendre à gros bénéfice, n'est-ce pas aujourd'hui encore leur trafic ? Nous avons dit comment Pompée détruisit la piraterie sémitique.

Les conquêtes lointaines et les pillages des provinces et des villes opulentes avaient accumulé d'immenses richesses dans Rome : non-seulement le trésor public s'en était enrichi prodigieusement, mais aussi la fortune particulière. Malgré cela il n'y avait point d'aisance ni de prospérité dans la capitale, point de bien-être en général dans tout le reste de l'Italie. Les grandes fortunes ne se trouvaient que dans les mains de l'aristocratie; elles étaient, la plupart, des patrimoines ou des capitaux acquis et augmentés par des spéculations que la morale réprouve, ou par l'usure dans les familles qui commandaient les

Digitized by Google

armées et gouvernaient les provinces. « Au dedans et au dehors, tout se traitait au gré de quelques hommes qui disposaient aussi du trésor public, des provinces, des magistratures, des honneurs et des triomphes : le peuple avait tout le poids du service militaire et de l'indigence[1]. » Cet état de choses allait en empirant : une certaine classe moyenne, qui n'était pas tout à fait ce qu'on appelle le tiers état en France, avait disparu. La cause principale de ces désastres sociaux était la décadence de l'agriculture. Les conséquences des dévastations amenées par les guerres d'Annibal se faisaient encore sentir après la troisième guerre punique (de 149 à 146). Les villes et les champs saccagés à cette époque, n'avaient pas cessé de rester incultes et en friche. Durant les grandes et terribles guerres qui suivirent, et qui enlevèrent des milliers de bras à l'agriculture, une grande quantité de terres demeura sans culture, et quand, à la longue, leurs propriétaires revenaient chez eux, il leur manquait souvent l'envie de reprendre le paisible mais dur travail de la charrue. Les désirs les plus vifs des conquérants du monde étaient de vivre au sein de la splendeur matérielle de la capitale du monde ; on vendait donc sa ferme, on vivait de son produit capitalisé, ou bien d'une part des dépouilles faites à l'étranger. On comptait sur un bonheur futur, comme en avaient joui d'autres auparavant ; le plus ordinairement, on tombait peu à peu dans la classe indigente du peuple, que la distribution d'aumônes des chefs de factions préservait strictement de la famine.

Le nombre des agriculteurs libres fut aussi diminué

1. Salluste, *Jugurtha*, ch. XLI.

Digitized by Google

par l'avidité de biens que montraient les riches et les nobles. La plus grande partie du Bien Public (l'*ager publicus*) était à la discrétion de ces castes prépondérantes; avec leurs capitaux elles achetaient de la propriété foncière afin d'augmenter par le revenu de ces propriétés l'usufruit de leurs allocations sur l'*ager publicus*. Ceux qui détenaient de vastes fermages dans le domaine de l'État, persuadaient ou forçaient même le petit propriétaire foncier voisin, de leur vendre son champ et sa métairie, afin d'arrondir la grande fortune nobiliaire ou chevalière. De cette façon les campagnes de la noblesse et de la ferme-générale acquirent une étendue telle que souvent des contrées entières constituaient la propriété tant réelle que prétendue d'un simple *Nabab* romain.

Le plus grand vice de cette concentration de biens fonciers dans la main d'un petit nombre, c'était la nouvelle manière de leur exploitation. La plus grande partie de leur étendue était en vastes jardins, en viviers considérables, en bois et en prairies. La portion réservée à la culture du blé était travaillée par des esclaves, achetés à cette époque à bon compte, et qu'on pouvait entretenir à meilleur marché que les hommes libres; mais, chose qui était le point capital pour le propriétaire, la guerre ne les arrachait jamais au soin des troupeaux ni au maniement de la charrue. L'avarice des maîtres profitait surabondamment de cette nouvelle manière d'exploiter les terres, tandis que le nombre des agriculteurs indépendants diminuait avec une grande rapidité [1]. Ceux qui restaient, perdaient leur courage viril et étaient ruinés par les

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. I, ch. VII.

Digitized by Google

impôts et le service militaire. « Il est vraisemblable, ou que dans l'intervalle d'une guerre à une autre, comme cela se fait aujourd'hui pour les levées romaines, on prenait une nouvelle classe de jeunes hommes, qui suffisait pour recommencer la guerre; ou que les armées ne se tiraient point toujours du sein des mêmes peuples, quoique ce fût toujours la même nation qui fît la guerre; ou enfin qu'il existait une innombrable multitude de têtes libres dans ces contrées, *où maintenant on ne recueille qu'avec peine quelques soldats, et qui sans nos esclaves seraient une solitude*[1]. » *Latifundia Italiam perdidere*[2], la grande propriété, dit Pline, a ruiné l'Italie et les provinces romaines. Cinquante ans avant l'ère vulgaire, où le cens romain comprenait encore 394,336 têtes, le tribun Philippus osait proclamer publiquement qu'il n'y avait pas dans Rome deux mille citoyens qui eussent un patrimoine[3]. Cette disproportion funeste était d'autant plus sensible à Rome, que jamais le commerce ni l'industrie n'y fleurirent; ils étaient exercés par des *peregrini* ou par des esclaves. Or, quiconque abandonnait l'agriculture, de gré ou de force, se trouvait sur la voie la plus directe de la pauvreté s'il ne possédait point une fortune considérable.

Il y avait encore d'autres causes de désordres et de violences à cette époque dans la République romaine. Marius avait commencé sa carrière militaire en prenant une mesure dangereuse qui devait mener directement au despotisme militaire. Il avait fourni aux citoyens aisés, qui

1. Tite-Live, liv. VI, ch. XII.
2. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVIII, ch. VII. (16). — Tite-Live, *Epitome*, ch. LXIII.
3. Cicéron, *Des Devoirs*, liv. II, ch. XXI.

Digitized by Google

ne se seraient jamais laissé employer comme des instruments aveugles par leurs généraux, l'occasion de se soustraire au service militaire, et avait au contraire ouvert la carrière militaire à la foule très-mélangée et non portée dans l'ordre des classes [1]. « Pour lui (Marius), dit Salluste, il enrôle les soldats, non pas dans l'ordre des classes, selon les anciens usages, mais comme ils se présentent, et la plupart, parmi les prolétaires;... car, pour un homme qui aspire au pouvoir, les plus indigents sont les plus utiles auxiliaires; ne possédant rien, ils n'ont rien à ménager, et pour de l'argent tout leur paraît légitime [2]. » La classe des prolétaires à Rome, à cause de la foule des affranchis, dans les derniers temps de la République, était composée d'étrangers ou de descendants d'étrangers. Les suites de cette modification dans l'armée étaient déjà incalculables, parce que les armées devinrent les agents passifs et complaisants des généraux. César profita de l'invention de son oncle.

Depuis le moment où le sénat fut obligé de laisser briller sur le Capitole les images de Marius enlevées par Sylla, replacées par le neveu de Marius, le neveu devint plus hardi. Il s'agissait maintenant de renverser d'anciennes lois et des institutions que Sylla avait établies, et qui le gênaient dans la voie qu'il voulait parcourir. Après son édilité en l'année 64, César présida pour le préteur en fonction, et comme *judex quæstionis*, les procédures sur les assassinats. Par une loi de Sylla, les exécuteurs de ses proscriptions légales devaient rester inviolables. Afin d'abroger de fait cette loi et de se frayer le chemin pour

1. Florus, liv. III, ch. II.
2. Salluste, *Jugurtha*, ch. LXXXVI.

Digitized by Google

donner à Rabirius la possibilité de devenir plus tard accusateur, César fit condamner à mort L. Luscius, qui avait tué trois proscrits, et L. Bellienus, le centurion, qui avait été chargé d'exécuter Lucrèce Ophella. Catilina, accusé d'avoir *tué* sous la dictature de Sylla, fut acquitté par L. Luccejus.

Dans cette même année 64, au mois de décembre, P. Servilius Rullus devint tribun; c'était un débauché ruiné qui se comptait lui-même au nombre de la noblesse. Parmi ses titres était sans doute que son père avait fait servir dans certain repas un sanglier tout entier[1]. Rullus proposa une loi par laquelle certaines terres de l'État devaient être vendues et distribuées à des plébéiens; mais Cicéron, qui la combattit dans son discours *de lege agrariâ in Servilium Rullum*, la fit rejeter. Une loi agraire juste et raisonnable aurait éloigné des mains vénales et ralenti la fermentation de la foule; elle aurait, en outre, servi la cause du parti conservateur. César, au contraire, fut le principal instigateur de cette *lex Servilia*, d'aucun profit pour le peuple romain, mais très bien faite pour surexciter la multitude, le servir lui César, attirer la haine sur ses ennemis, et enfin préparer la société à une *lex Julia agraria*, loi agraire julienne. Cependant, ce refus inconsidéré de la loi proposée par Rullus, et qui pouvait être perfectionnée utilement, c'était autant d'imprudence que d'injustice; c'était laisser dans les mains du parti dynastique une arme puissante, et augmenter l'excessive misère de la foule, qui demandait de fait des secours réels et radicaux. En effet, que fit la noblesse? Elle prit parti dans

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VIII, ch. LXXVIII.

Digitized by Google

une vulgaire dispute de rang. Le tribun Roscius Othon avait réglé les places des chevaliers au théâtre, *lex Roscia theatralis;* il assignait aux chevaliers romains, le nerf de l'aristocratie d'argent, quatorze rangs de siéges au théâtre, au-dessus de ceux des sénateurs; et l'éloquence de Cicéron avait fait accepter cette loi [1].

Il n'y eut jamais chez les Grecs de distinction dans les places au théâtre : les magistrats seuls avaient des places privilégiées, et cela était dans l'ordre.

Il y avait trente-six ans que les tribuns L. Appuléius Saturninus et Servius Glaucias s'étaient maintenus par la violence dans leur magistrature. Poursuivis et assiégés par les consuls dans le Capitole, ils se rendirent, et furent exécutés dans la Curie Hostilia. Dans cette année 63, C. Rabirius, sénateur d'un grand âge, qui s'était souvent distingué à la guerre, qui avait participé à l'attaque de la Curie, fut accusé de crime capital, pour avoir plus que personne aidé le sénat à comprimer les séditieuses entreprises de Saturninus [2]. César parlait par la bouche de T. Atius Labienus, accusateur dans cette affaire. Que voulait César? Enlever au sénat l'antique droit qu'il avait d'armer les consuls de la toute-puissance, et lui ravir par ce moyen son arme capitale contre les perturbateurs de l'ordre public. Cicéron dit à cette occasion : « C'est qu'on veut anéantir cette loi souveraine protectrice de votre majesté et de votre empire, et que nous avons reçue de nos ancêtres [3]. »

1. Tite-Live, *Épitome*, ch. XCIX. — Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, ch. XXXI. — Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XIII. — Cicero, *Oratio consul. tertia de Othone.*

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XII. — Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. XXVI.

3. *Cicero pro C. Rabirio I.* — L'autre juge était Lucius César, consul de

Digitized by Google

Désigné par le sort pour être un des juges de l'accusé, César le condamna avec tant de passion que, devant le peuple, rien ne fut aussi utile à l'*appelant* que la partialité de son juge. Cependant Rabirius ne fut sauvé que parce que le préteur Métellus Céler enleva le drapeau qui flottait sur le Janicule : cet étendard absent, aucune décision ultérieure ne pouvait avoir lieu. L'affaire n'eut pas de suite, mais elle nous fait voir encore une fois le caractère de César.

Au commencement de l'année 63, on procéda à la nomination d'un *pontifex maximus*, dignité laissée vacante par la mort de Q. Métellus Pius, arrivée quelque temps auparavant. Anciennement cette élection se faisait par les autres prêtres du collége; mais par une loi de C. Domitien Ahenobarbe, de l'année 104 avant l'ère vulgaire, le choix d'un *pontifex maximus* fut remis au peuple réuni en tribus. Sylla, pendant sa dictature, rétablit l'ancien mode d'élection [1] qu'enfin César rendit de nouveau aux assemblées populaires pour arriver à ses fins. Il se présenta lui-même comme candidat à cette fonction; et le collége des sacerdotes le préfère, par reconnaissance, à ses compétiteurs Servilius Isauricus et Q. Lutatius Catulus, bien supérieurs à lui par l'âge et par la dignité, tous deux sénateurs, et très-considérés de leurs collègues. En quittant sa mère pour se rendre aux comices, il lui dit en l'embrassant : « Tu me verras revenir grand pontife ou proscrit [2]. » « César ne dédaignait pas de flatter même l'homme le plus commun, dit Dion. Il faisait bon marché

l'année précédente, et oncle du triumvir Marc-Antoine. C'était un homme d'une grande faiblesse.

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. XXXVII.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XIII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. VII.

Digitized by Google

de paroles et d'actions, pourvu qu'il aboutît à ses fins. Il savait s'infliger une humiliation passagère en vue de sa puissance future, et ne rougissait pas de feindre, pour un moment, le très-humble serviteur auprès de ceux qu'il espérait dominer dans l'avenir [1]. » Dans l'élection en question, il eut sur ses compétiteurs cet avantage, de réunir plus de suffrages dans leurs propres tribus qu'ils n'en eurent ensemble dans toutes les autres. Mais pour cela il avait répandu l'argent avec une telle profusion qu'effrayé de l'énormité de ses dettes, il avait bien pu dire à sa mère les paroles rapportées plus haut. Et pourquoi avait-il brigué cette magistrature à vie? Pour s'en servir comme d'une puissance contre la noblesse ou le parti conservateur. Et ainsi, la religion même, ce qu'il y a de plus saint au monde, devait être traînée par lui jusque dans la fange de son ambition.

Tandis que César ruinait par tous les moyens possibles, en ne se donnant jamais un moment de relâche, la liberté, la République et l'ordre social tout entier; tandis que Pompée, dans son omnipotence, décidait en Orient du sort des rois et des empires, qu'il fondait de nouvelles villes, qu'il en métamorphosait d'anciennes, il se tramait silencieusement à Rome une révolution qui, si elle n'avait point été arrêtée, aurait sans nul doute anéanti les espérances de César et les triomphes de Pompée. Celui qui la fit avorter, n'était point militaire, point sénateur; mais, orateur d'une grande éloquence, il avait déjà fait condamner Verrès, ce gouverneur de la Sicile, qui l'avait volée et pillée de la manière la plus odieuse et la plus

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. XXXVII.

Digitized by Google

infâme; ce fut Cicéron qui déjoua la conspiration de Catilina.

En l'année 63, L. Sergius Catilina avait quarante-six ans. Né de famille noble, il avait une grande force morale et physique, mais le caractère méchant, dépravé, l'esprit farouche, chaque jour de plus en plus tourmenté par le dérangement de ses affaires et par le remords de ses crimes. La conjuration de Catilina n'avait point pour but de changer la forme de l'État, d'en introduire une nouvelle; c'était une tentative des membres les plus corrompus de l'aristocratie romaine, pour se débarrasser de leurs dettes, s'enrichir aux dépens de leurs concitoyens, perdre leurs ennemis, et enfin se soustraire à l'infamie qui les attendait[1]. Catilina, l'auteur du plan de cette conjuration et l'âme de l'exécution, avait été préteur en l'année 69; il avait eu le gouvernement de la province d'Afrique, et s'était mis sur les rangs avec Cicéron pour le consulat non sans quelque espoir. Crassus et César l'aidèrent de toute leur influence.

Le procès de Catilina commença le 7 novembre. Cicéron, alors consul, convoqua le sénat dans le temple de Jupiter Stator, édifice périptère, un des deux temples élevés par Q. Métellus le Macédonien, un peu plus tard qu'au milieu du IIe siècle avant l'ère vulgaire. Appuyé au mont Palatin, il était situé à l'entrée de la voie sacrée[2]. Le consul avait eu la précaution de le faire entourer de chevaliers romains. Catilina parut au sein des sénateurs; son salut ne lui fut point rendu, et lorsqu'il s'assit, le vide

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. VII.

2. Ovide, *Tristium*, 3e élég., I, v. 32. — Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XVI.

Digitized by Google

se fit autour de lui. Ce furent surtout les consulaires qui le fuirent avec le plus d'empressement. C'est dans cette journée mémorable que Cicéron prononça sa première Catilinaire ou son septième discours consulaire. Aux accusations de Cicéron, Catilina répondit par des injures. Le sénat l'interrompit, l'appela ennemi et assassin de la patrie, et Catilina s'éloigna rapidement. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, il quitta Rome et alla rejoindre ses amis en Étrurie où une petite armée s'était recrutée. Cinq de ses complices qui voulurent le rejoindre furent arrêtés au *Pons Milvius* (aujourd'hui Ponte Molle).

Les cinq conjurés prisonniers parurent devant le sénat le 3 décembre; la séance se tenait dans le temple de la Concorde. Après un long interrogatoire, le sénat décréta qu'ils seraient mis sous la garde des citoyens. Décimus Junius Silanus, consul désigné, avait opiné pour le dernier supplice. César, invité à son tour à donner son avis, dit que la grandeur de l'attentat surpasse tout ce qu'on peut imaginer pour le punir; qu'il est, relativement à la gravité du crime, de la même opinion que Silanus et des autres qui ont opiné avant lui; que sur la question de savoir comment il faut punir, l'avis de Silanus lui semble contraire aux maximes du gouvernement.

« Comme peine, d'ailleurs, la mort dans l'affliction et dans l'infortune, n'est qu'un état de repos et nullement un supplice; elle met un terme à tous les maux des mortels : au delà, il n'y a plus ni joies ni chagrins. Pourquoi ne veut-on pas frapper d'abord de verges les condamnés? Silanus n'en dit mot, est-ce parce que la loi *Porcia* le défend? Mais d'autres lois aussi défendent d'arracher la vie aux citoyens condamnés, et ne leur infligent que

Digitized by Google

l'exil. Serait-ce que la peine est trop légère? Mais alors que signifie d'observer la loi en un point si peu grave lorsqu'on l'a violée dans un point si important? Qui blâmera l'arrêt dont on frappera les parricides de la République? Qu'on exerce une rigueur sans réserves, mais point d'arbitraire. » Alors César insinue qu'il peut naître d'autres temps, et donne un exemple du danger possible, dans une époque où Cicéron ne sera plus consul. Damasippus et d'autres scélérats de même espèce, ajoute César, avaient sans doute mérité la mort; mais avec leur supplice commença un massacre qui ne cessa qu'à l'instant où Sylla eut gorgé tous les siens de richesses. Qu'on respecte donc la loi Porcia et d'autres encore, qui permettaient l'exil aux condamnés. Qu'on retienne prisonniers les co-accusés de Catilina, afin qu'ils ne puissent pas grossir les rangs de son armée. Que leurs biens soient confisqués, qu'on les garde en prison dans les plus fortes villes municipales, et que personne ne puisse jamais en référer au sénat ou en appeler au peuple, sous peine d'être déclaré coupable d'attentat contre la République et le salut commun [1].

L'homme qui émettait cette opinion avait cependant accusé et poursuivi Rabirius, et si César n'avait point été très-actif pour empêcher la conjuration d'éclater, il ne le fut pas non plus pour en punir les auteurs. Catulus et Caton enlevèrent le vote du sénat. César ne montra tant de longanimité dans cette affaire que parce qu'il pensait qu'un jour il serait à la place de Catilina, et en cela il pratiquait la maxime, « ne fais pas à d'autres ce que tu

1. Salluste, *Catilina*, ch. LI.

Digitized by Google

ne veux pas qu'il te soit fait à toi-même. » Toutefois, il n'y a pas lieu d'admettre que César fut complice de Catilina, et la bonne raison pour qu'il n'eût aucune participation à cette conjuration, c'est qu'il n'était point encore monté assez haut pour oser porter un grand coup à la constitution; et l'époque où Pompée se trouvait à la tête de toutes les forces militaires de Rome n'était nullement favorable à une entreprise de ce genre. Aussi fut-il impossible de porter un chef d'accusation contre lui. Un bruit répandu dans la suite sur son compte manqua également son but. Mais beaucoup plus tard, quand César était arrivé au faîte de sa puissance, il se lia intimement avec le seul Catilinaire vivant, le condottiere Publius Sittius, qui obtint de lui le gouvernement de la Numidie.

Le 5 du même mois, les conjurés furent condamnés à mort. La nuit approchait, on ne savait pas ce qu'elle apporterait; le consul, chargé de l'exécution du décret du sénat, s'empressa d'obéir. Il posa les gardes nécessaires à la sécurité publique, ordonna aux triumvirs de préparer tout pour le supplice. Le consul, accompagné d'un grand nombre de sénateurs, alla lui-même au Palatin chercher Lentulus Sura à la demeure de Lentulus Spinther, son parent, auquel il avait été confié. Ils traversèrent la voie Sacrée et le Forum pour se rendre à la prison des condamnés à mort. Dans cette prison, sur le versant du Capitole, en montant un peu à gauche, se trouvait un endroit nommé Tullianum, ancienne fontaine environ de douze pieds de profondeur, voûtée en pierre; la malpropreté, les ténèbres et l'infection en rendaient l'accès dégoûtant et terrible[1].

1. Salluste, *Catilina*, ch. LV.

Digitized by Google

Dès que Lentulus fut descendu dans ce cachot, les bourreaux, qui en avaient reçu l'ordre, l'étranglèrent. Les quatre autres, Céthégus, Statilius, Gabinius et Céparius, subirent le même supplice. Le consul était resté devant l'entrée du cachot afin de s'assurer par lui-même de l'exécution de ses ordres. Comme il voyait autour de lui une grande multitude, parmi laquelle il y avait beaucoup de conjurés, surtout dans le Forum, qui ne savaient pas ce qui s'était passé, et espéraient toujours pouvoir délivrer les prisonniers, Cicéron, entouré des hommes les plus considérables de la République, de consulaires, de triomphateurs et de sénateurs, s'avança dans le Forum où il prononça solennellement, dans l'horreur de cette nuit, les paroles suivantes : « Ils ont vécu, » paroles que les échos répétèrent autour de cette vaste place, de portique en portique. C'est ainsi, dit Plutarque, qu'à Rome on désignait la mort quand on voulait éviter de prononcer un mot de mauvais augure[1].

C'est vers ce temps qu'un événement frappa César, et qui, pour tout autre que lui, aurait donné lieu à des conséquences plus graves. Au commencement de décembre 62, on célébrait la fête de la *Bona Dea*, dans la maison, sur la voie Sacrée, qu'habitait César en sa qualité de souverain pontife. Les femmes seules étaient admises dans les cérémonies de cette fête. Pompéia, la femme de César, fille de Q. Pompée Rufus, petite-fille de Sylla, avait pour amant P. Claudius (Clodius) Pulcher. Clodius, dont la figure était féminine et presque sans barbe, se déguisa en musicienne, et ayant gagné Abra, esclave de Pompéia, il

1. Plutarque.

Digitized by Google

espérait arriver auprès de son amante. Mais tandis que l'esclave prévenait sa maîtresse de l'arrivée de Clodius, il s'égara et fut découvert par une domestique d'Aurélie, mère de César. Toutes les femmes jetèrent des cris : on fit une perquisition dans la maison; toutefois l'audacieux Clodius avait pu fuir. Dans le procès qui eut lieu, César parut comme témoin et sembla prendre cette affaire avec une légèreté inconcevable. Il déclara qu'il ne savait rien de ce dont Clodius était accusé, et comme cela surprit fort les juges, l'accusateur lui demanda pourquoi donc il avait renvoyé sa femme? « C'est que j'ai voulu, dit-il, que ma femme ne fût pas même soupçonnée. » En la répudiant, il donnait cependant prise à la culpabilité de Pompéia. Mais, ne voulant pas affaiblir sa popularité, il ne chargea pas Clodius, favori momentané de la multitude, et sacrifia ainsi son honneur à son intérêt politique.

Vers la fin de l'année 62, Pompée revint d'Asie en Italie. S'étant arrêté dans son trajet à Mytilène, il fut si émerveillé du théâtre de cette ville, qu'il s'en procura un plan d'après lequel il avait l'intention d'en faire élever un semblable, mais de plus grande dimension, à Rome [1]; et il rendit la liberté à cette ville en considération de Théophane, son favori. En passant à Rhodes, il y salua le savant Posidonius [2], ainsi qu'il l'avait déjà fait une première fois, lors de la guerre des pirates. Posidonius était malade. Pour lui éviter tout bruit et tout dérangement, et pour l'honorer par une marque singulière de déférence, Pompée ordonna à ses licteurs de l'introduire chez Posi-

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLII. — Velléius Paterculus, liv. II, ch. XVIII.

2. Strabon, liv. XI, p. 492.

Digitized by Google

donius sans frapper à sa porte, comme c'était cependant l'usage à Rome. Athènes se ressentit de la munificence de Pompée : il lui fit un présent de cinquante talents (207,000 fr.), et n'oublia pas non plus ses philosophes.

Tout Rome croyait que Pompée entrerait dans la ville avec son armée, mais il commit la grande faute de la licencier en arrivant à Brundusium : selon Dion, ce fut la plus éclatante de ses actions[1]. Vers le milieu de janvier de l'année 61, une foule d'amis et d'admirateurs l'escortèrent de la côte jusqu'à ses jardins près de Rome. Il semble qu'une grande partie de l'Italie soit accourue pour le voir et l'entendre, et une multitude de Romains allèrent également au-devant de lui. Cependant le licenciement de l'armée par l'*Imperator*, favori de la fortune, fut plutôt un acte commis dans un moment de ses illusions, qu'un acte de modération résultant de ses sentiments républicains. Il espérait, par cette preuve de sa soumission aux lois, gagner le parti conservateur ou la noblesse, et il croyait que le peuple lui était dévoué. Il espérait que l'éclat de ses actions, que l'impression que ferait sa personne, le mèneraient à son but sans attentat aux lois. Mais Pompée s'était trompé; il ne connaissait ni les grands, ni le peuple; il se connaissait encore moins lui-même. Élevé dans le bien, aimant le juste et l'honnête, il se fourvoyait dans son milieu. César était là, qui le devinait, et ses calculs étaient exacts. Pompée s'était désarmé et ses ennemis triomphaient.

Un événement dans la vie de Pompée eut lieu à cette époque. Il répudia, en arrivant en Italie, sa troisième

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. xx.—Appien, *Guerre contre Mithridate*, ch. cxvi.

Digitized by Google

femme Mucia, fille de Q. Mucius Scævola, consul en l'année 95, et mère de Sextus Pompée. Dès l'absence de Pompée le Grand, lors de la guerre des pirates, Mucia était déjà devenue adultère, et pendant qu'il combattait en Asie le roi Mithridate, elle avait César pour amant[1]. Tout le monde à Rome approuvait Pompée : les parents de sa femme lui furent seuls opposés. Pompée pouvait tout supporter, excepté le ridicule[2].

Comme la loi ne permettait pas de franchir les portes de Rome avant la célébration du triomphe, Pompée demanda au sénat de différer l'élection des consuls, afin qu'il pût y participer et favoriser M. Pupius Pison Calpurnianus, son légat. Mais Pompée vit cette première supplique refusée par le sénat. Indépendamment de Caton et de Lucullus, qui, depuis son retour d'Asie, vivait dans la jouissance de ses richesses, Métellus le Crétois, aigri avec raison contre Pompée, lui opposa la voix de ses amis. De son côté, Crassus était depuis longtemps l'ennemi de Pompée, et c'était un ennemi d'autant plus dangereux que, riche et usurier comme on le verra bientôt, il tenait en son pouvoir bon nombre de voix de sénateurs dont il était le redoutable créancier.

Au nombre des niais politiques d'un certain genre, mais niais corrompus, suppôts de César (car César n'avait d'ami que César), était Licinius Crassus Dives, né vers l'année 115 avant l'ère vulgaire. D'une famille plébéienne, il avait relativement peu de fortune à l'origine, car son père avait été persécuté par les marianistes qui le dépouillèrent. Crassus ne possédait que trois cents talents, ou 1,620,000 fr.;

1. Suétone, *Vie de César*, ch. L.
2. Cicero, *ad Atticum*, 1, 12, 3.

Digitized by Google

mais avant sa campagne contre les Parthes, en l'année 54, antérieurement à l'ère vulgaire, il avait su la faire monter à 7,100 talents, ou 38,340,000 fr. Crassus possédait plus de cinq cents esclaves, dont la valeur était d'autant plus grande, qu'il n'en achetait que d'habiles et d'adroits; il les faisait instruire ou les instruisait lui-même. On leur enseignait l'écriture, le calcul, l'agriculture, et surtout ce qui avait rapport à la construction. Il en louait, de plus, un grand nombre pour les faire travailler à son compte. Sous la dictature de Sylla, il s'était enrichi considérablement en achetant à bas prix les biens des proscrits. Il eut aussi une autre source de richesse : comme la Rome républicaine était construite d'une manière fort irrégulière, que les maisons étaient mal bâties et très-élevées, il s'en suivit qu'il y avait fréquemment des incendies. Crassus ne manquait jamais de s'y présenter; il marchandait alors à leurs propriétaires les maisons mitoyennes; ceux-ci les lui abandonnaient à vil prix, afin de ne pas courir le risque de perdre encore davantage. C'est de cette manière qu'il devint propriétaire de la plus grande partie de Rome [1]. Il monopolisait avec un grand art l'habileté du commerce des terrains, ne bâtit jamais à son compte que sa propre maison; car il avait l'habitude de dire que les amateurs de construction se ruinaient eux-mêmes, et qu'ils n'avaient pas besoin de concurrents. Crassus avait eu encore d'autres ressources pour l'augmentation illicite, immorale de sa fortune. Il était accusé d'avoir dénoncé des innocents, de les avoir fait inscrire sur les listes de proscription, afin de s'emparer de leurs biens.

1. Plutarque, *Vie de Crassus*, ch. II.

Digitized by Google

Quand Sylla en fut instruit, il le laissa dans l'ombre, et ne lui confia aucun emploi. Cicéron ne cessait de le persifler en l'appelant Calvus déguisé, acquéreur des propriétés de la famille des Nannéiens[1]. Crassus utilisa donc le feu et la destruction comme l'assassinat et les confiscations pour s'enrichir. Il avait fait *deux mille quatre cents pour cent* de son argent. Ce n'est jamais que sous des autorités athées et perverses, ce n'est qu'au sein d'une société en déroute qu'on voit l'accumulation de semblables richesses par de semblables moyens et en un aussi court espace de temps. Cette richesse de Crassus, son excessive usure, les embarras de fortune de beaucoup de grandes maisons dont les dépenses côtoyaient la folie, le rendaient le maître et l'arbitre de groupes considérables de familles et de classes entières du peuple, qu'il pouvait anéantir s'il exigeait le payement des sommes dues, et qu'il pouvait sauver en leur offrant de nouveaux emprunts.

Sans appui dans la noblesse, sans soutien dans le peuple, Pompée mit en mouvement deux leviers dont il espérait une force effective : c'étaient l'élection au consulat de L. Afranius, son ancien légat, et la demande de son triomphe. Afranius fut nommé, mais non sans opposition, ainsi que l'autre consul Métellus Céler (61). Le premier ne put être d'aucune aide à Pompée; le second était son ennemi : il était frère de Mucia, que Pompée venait de répudier. Pompée demanda la confirmation de ses actes pendant la guerre d'Orient; il demanda au sénat une approbation générale et prompte. Mais le sénat ré-

1. Nosti Calvum, ex Nannejanis illum, illum laudatorem meum. Cicero, *Epist. ad Atticum* I, *epist.* XVI.

Digitized by Google

clamait au contraire une délibération particulière et spéciale sur chaque fait. Pompée eut la faiblesse de s'adresser au peuple. César, qui suivait toujours la même voie, ne laissa pas de remarquer combien peu capable était Pompée de remplir le rôle qu'il avait choisi. Dans le procès de Clodius, qui avait ému toute la ville, l'année précédente, Pompée avait pris parti pour le sénat. A présent, il appuyait la proposition de faire descendre Clodius dans une famille plébéienne, ce qui avait évidemment pour but de lui permettre d'aspirer au tribunat, afin de pouvoir attaquer le sénat et surtout Cicéron. Fontéius, homme obscur, adopta Clodius, et cette adoption fut sanctionnée par l'autorité publique : César y mit la main.

Tandis qu'on discutait dans le sénat la ratification des actes de Pompée en Orient, Pompée fit demander au peuple, par le tribun Flavius, une distribution de terres pour ses vétérans [1]. Afin d'aider l'adoption de cette demande, on étendit son application à tous les citoyens les plus pauvres. Cette proposition était pernicieuse, contraire au droit, attentatoire à la propriété de classes entières de la société et de la bourgeoisie. Cela n'empêcha pas Pompée de pousser Flavius à des violences extrêmes. Caton et Métellus s'opposèrent à cette mesure inique, et Flavius fit jeter le consul en prison, parce que celui-ci ne voulait pas céder. Enfin, Pompée réfléchit qu'il serait plus sage pour lui d'arrêter l'ardeur du tribun, et finit à la longue, par renoncer à la satisfaction de ce second point d'honneur [2]. Déçu dans toutes ses espérances, il regretta d'avoir licen-

1. Cicero, *ad Atticum*, l. XVIII, XIX.

2. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. L. — Plutarque, *Vie de Caton le jeune*, ch. XXXI.

Digitized by Google

cié son armée. Suspect au peuple, haï momentanément du sénat, Pompée était à cette époque en danger de voir s'anéantir tous les fruits de sa carrière passée, c'est-à-dire la paisible domination sur l'empire romain tout entier. Il fut donc forcé de chercher le moyen de maintenir sa considération. César lui en offrit un. Mais avant de poursuivre notre récit, nous allons décrire le triomphe de Pompée, ce qui contribuera à faire connaître l'orgueil et le luxe de la société romaine à cette époque.

Le triomphe de Pompée fut la dernière lueur somptueuse de sa gloire; il dura deux jours, le 29 et le 30 septembre de l'année 61. Pompée avait alors 45 ans. Le premier jour[1], on promena les grands tableaux qui exposaient le programme de la fête. Ils contenaient, indépendamment de la commémoration de la guerre des pirates, des rois Mithridate et Tigrane, le nom des pays que Pompée soumit et sur lesquels il triompha : l'île de Crète y figurait, ce qui tournait en ridicule le triomphe de Métellus le Crétois[2]. Ces tableaux faisaient savoir qu'il avait pris 1,000 châteaux fortifiés, 900 villes et 800 vaisseaux; qu'il avait peuplé 39 villes, élevé le revenu du trésor public de 50 à 85 millions, déposé dans le trésor de la souveraineté 20,000 talents, sans compter les 16,000 distribués aux troupes, à Éphèse. Une suite nombreuse de chars contenaient le reste du butin, tels que : armes, proues de navires, œuvres d'art de tout genre et curiosités précieuses. On y admirait aussi l'écrin du roi de Pont, non le premier qu'on vît à Rome, mais le plus

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, ch. XXVII.

2. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XXXIV et XL. — Dion Cassius, liv. XXXVI, ch. II. — Florus, liv. III, ch. VII.

Digitized by Google

splendide; un jeu de trictrac avec des dés, exécuté dans deux pierres fines, et cependant large de trois pieds et de quatre de longueur, de sorte qu'on avait pu l'orner d'une lune en or pesant trente livres; trois sophas pour salle à manger, d'un grand prix; des coupes en or enrichies de pierreries, et pouvant garnir neuf tables à boire; trente-trois couronnes de perles; trois statues en or représentant Minerve, Mars et Apollon; la représentation d'une montagne carrée en or, ornée de cerfs, de lions et de fruits de toute espèce, et ombragée par le cep de vigne en or, offert par Aristobule; un petit modèle de temple des Muses avec une horloge dans son fronton; un lit de repos, dit avoir appartenu à Darius Hystaspe; des vases murrhins (en fluorine); la statue en argent de Pharnace, roi de Pont, conquérant de Sinope et contemporain de Philippe III de Macédoine. On y voyait de plus, la statue en argent du dernier Mithridate, ainsi que son buste colossal en or, haut de huit coudées, avec son trône et son sceptre. Venait ensuite le buste de Pompée lui-même, en perles fines, luxe propre à faire expirer ce triomphe des armes en triomphe de somptuosité, luxe indigne d'un homme qui attirait sur lui le respect et la vénération de tous les peuples, superfluité si coûteuse, et bonne seulement pour des femmes; mais peut-être fallait-il voir dans ce buste un présage de la colère des dieux; car, bien que chargé des richesses de l'Orient, ce portrait pouvait donner à penser que bientôt le corps de Pompée serait privé de la vie, comme au buste manquait le reste du corps [1]. Le règne végétal aussi devait fournir son contingent : on vit à Rome pour la première

1. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVII, ch. VI.

Digitized by Google

fois, à l'occasion de l'entrée d'un général dans la ville, promener jusqu'à des arbres sur les chars. Les chars de Pompée portaient en effet, un ébénier et un baumier

Le second jour, on étala les témoins vivants des victoires de Pompée; son char était précédé des prisonniers et des otages dans leur costume national, et sans chaînes : on y remarquait des rois, des princes, des princesses, des généraux, les Crétois Lasthènes et Panares, soustraits au triomphe de Métellus le Crétois : en tout 324 personnages. Tigrane le Jeune, nommé roi des rois sur les tableaux en dehors des usages, et quoique prisonnier, était avec sa femme, sa fille et Zosime, une des femmes de son père; cinq fils et deux filles de Mithridate, Artaphernes, Cyrus, Oxathres, Darius, Xerxès, Orsabaris et Eupatra; Ménandre de Laodicée, général de la cavalerie du royaume de Pont; trois généraux ibériques et deux albanais; plusieurs tyrans dont Pompée s'était emparé en Cilicie et en Phénicie, des otages d'Antigone de Commagène et d'autres. Les rois vaincus morts ou absents étaient représentés, par des peintures, au moment où ils combattaient et où ils prirent la fuite, particulièrement Tigrane et Mithridate, et ce dernier était, de plus, représenté au moment où il s'empoisonna avec ses filles; ses enfants aussi, morts avant lui, étaient représentés, ainsi que les divinités des barbares, dans leur parure. Enfin venait Pompée, se tenant assis dans un char orné de pierres fines, revêtu d'un manteau qui, soi-disant, avait appartenu à Alexandre le Grand. Ce manteau avait fait partie des trésors de Mithridate; les habitants de l'île de Cos, de leur côté, l'avaient reçu de Cléopâtre. Le cortége était terminé par ses légats et ses tribuns militaires à pied et à cheval. Le peuple le salua

Digitized by Google

d'acclamations, et les cris de Pompée *le Grand* frappèrent agréablement ses oreilles. On aurait pu le nommer aussi *le Miséricordieux*, parce que, après son retour du Capitole, il ne fit point tuer les prisonniers, comme c'était d'usage chez les Romains, et comme César le fit, quinze ans plus tard, pour un noble et courageux Gaulois.

Nous avons dit plus haut que, dans la désespérante situation où se trouvait Pompée, il fut forcé de chercher le moyen de maintenir sa considération, et que César lui en avait offert un. Il le lui fit attendre. César voulut d'abord se rendre dans son gouvernement de l'Espagne ultérieure, mais il rencontra un obstacle : ses créanciers prétendaient avant tout être payés. Pour acquitter ses dettes, les trésors de Crassus étaient là tout prêts. Les juges de Clodius avaient pu, par l'intermédiaire de César, apprécier la valeur de ces trésors : tous les partisans de César ensemble devaient lui être agréables, le servir, parce que ses services, tant passés que futurs, étaient les plus grands de tous. Sur un signe, la lutte de Pompée contre les grands devait les éloigner de lui et empêcher sa prépondérance.

César acquit l'affection du riche consulaire Crassus, et celui-ci répondit d'une somme de 830 talents (2,482,000 fr.). Les créanciers se turent. César partit pour l'Espagne, quoique le sénat n'eût point encore réglé l'administration de cette province, ni ses dépenses, ni la force de l'armée qui devait l'accompagner; il voulait échapper à une action judiciaire qu'on devait lui intenter relativement au crime commis pendant la fête de la *Bona Dea*. Car, chose étrange, César avait trouvé moyen d'être coupable dans un fait où il devait être l'accusateur.

En Espagne, il porta le nombre des cohortes de vingt à

Digitized by Google

trente. Dans ses expéditions contre les Lusitaniens et les Gallaïques, il ramassa l'argent nécessaire à ses projets, fit ses premières armes comme général, reçut de ses soldats le titre d'*Imperator;* le sénat lui fit l'honneur d'une fête et de remercîments, ce qui lui fut l'expectative du triomphe. L'argent et le triomphe ne furent pour César que des moyens de le mener à un but plus élevé. Quand il revint d'Espagne à Rome, Pompée se trouvait toujours dans une situation très-pénible, qui portait atteinte à sa dignité aussi bien qu'à son honneur d'*Imperator*. César avait gagné la popularité à un haut degré. Il reconnut que le parti qui, dans le sénat, veillait à ce que Pompée n'assumât point toute la puissance de ce corps, était également opposé à ses propres projets. Sans Pompée, César ne pouvait former une armée, et le premier ne se doutait nullement que la multitude salue et adore plutôt le soleil qui se lève que celui qui se couche. Par un coup de main habile, César sut gagner les individualités saillantes; il conquit l'avare Crassus et le vaniteux Pompée; il sut fonder une alliance dynastique, connue sous le nom de premier triumvirat. César briguait le consulat, Pompée voulait la sanction absolue de ses décrets et de ses institutions asiatiques. L'argent était le mobile principal qui pouvait entraîner les chefs du parti populaire, les mannequins votants ou ceux des sénateurs qui opinaient mécaniquement et sans jugement. César s'en procura. Crassus, esprit médiocre, et qui ne l'avait pas deviné, se mit en tête de spéculer sur une couronne. César flatta son amour-propre, sa vanité, et le gagna. Il le réconcilia avec Pompée. « César n'espérait pouvoir acquérir l'influence et l'action qui étaient nécessaires à ses projets que par le concours de Pompée et de Crassus. Il

Digitized by Google

devait les ménager tous deux : il ne craignait pas non plus qu'ils parvinssent à le dominer par leur bonne intelligence entre eux ; car il savait trop bien que par leur amitié il gagnerait les autres, et que par lui-même il les entraînerait en peu de temps ; c'est aussi ce qui arriva. Il les réconcilia entre eux et les gagna à ses projets. Pompée et Crassus, réconciliés, chacun par des raisons particulières, firent entrer César dans la communauté de leurs intérêts. Pompée ne pouvait espérer de se maintenir de niveau avec Crassus, qui était déjà puissant, et avec César, dont l'étoile montait; il devait même craindre d'être renversé par eux. Mais, au moyen d'une alliance avec eux, il espérait rétablir sa puissance passée. Crassus, de son côté, pensait que la naissance et les richesses devaient l'élever au-dessus de tous. Comme il voyait Pompée descendre et César s'élever, il désirait les maintenir tous deux en échec, ne laisser aucun des deux devenir trop puissant, dans l'espoir de recueillir, tandis qu'ils lutteraient ensemble avec des forces égales, les fruits de l'amitié de chacun et d'être considéré plus qu'eux. C'est-à-dire que sa politique intime n'était ni dans l'intérêt du peuple ni dans celui du sénat, mais uniquement portée sur l'établissement de sa puissance personnelle. Dans ce but, il les flattait également tous les deux, prenait garde de les choquer, et avait soin de se faire bien venir en les aidant de telle sorte qu'il paraissait l'auteur de ce qui leur était agréable et sans participer à la cause de leurs revers [1]. »

Le triumvirat fut donc une alliance entre la ruse, la gloire et la richesse. César voulait s'élever, Pompée se

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. LVI.

Digitized by Google

maintenir et Crassus s'enrichir; tous, également avides d'autorité, s'accordèrent sans peine pour se saisir de la République[1]. L'alliance de ces trois hommes fut ostensible, publique; ils se prêtèrent serment de n'avoir qu'une volonté. Or, comme ils exécutèrent dans la suite toutes leurs décisions par l'intermédiaire de leurs créatures aveugles et soumises, ou par la menace de la violence, ainsi que le fit Pompée en introduisant son armée à Rome, lorsqu'il fut question de la sanction de ses actes et de la distribution des terres à ses vétérans, c'est à partir du moment de la constitution du premier triumvirat que l'antique forme de l'empire romain fut abolie.

Le but du triumvirat était l'anéantissement de l'aristocratie, mais aussi chacun des triumvirs se proposait de travailler dans son propre intérêt, et nourrissait en secret des projets dirigés contre ses collègues. Pompée voulait se servir de la triple alliance pour reconquérir son ancienne considération, et, dans sa haute opinion de lui-même, il n'espérait remplir d'autre rôle que le premier. Crassus voulait grossir ses trésors, et, en outre, gagner une considération plus forte que celle que lui donnait sa fortune. Il prévoyait les dissensions qui devaient s'élever entre César et Pompée; il espérait, pendant qu'ils se soutiendraient en équilibre, parvenir à l'élévation qu'il méditait. Le plan de César fut celui qui s'étendait le plus en dehors de l'intérêt direct de l'alliance. Seul, il ne pouvait pas amener la chute de l'aristocratie : dans ce but, il se ligua avec les deux hommes les plus puissants dans l'État. Mais il connaissait les hommes, et il ne tenta rien contre la prépondérance

1. Florus, liv. IV, ch. II.

Digitized by Google

apparente de ses alliés. Il avait conscience de sa propre force, et comptait avec certitude remporter des victoires sur ses deux collègues. César, qui sut insensiblement faire rejaillir sur lui-même leur influence, récolta seul les avantages postérieurs de ce triumvirat. Dans l'opinion des trois alliés, leur alliance devait rester secrète, mais elle ne le fut pas longtemps. Elle devint patente quand César développa, comme consul, une puissance dont ses deux amis devaient être surpris eux-mêmes; tous étaient solidaires au profit d'un seul; il n'y avait plus moyen de s'y méprendre. Caton faisait du tapage, Varron persiflait dans son écrit du « *Monstre à trois têtes*, » et Cicéron, dans ses lettres à Atticus, était irrité en silence contre les « dynastiques » qui, dès ce moment et sans crainte, tournaient ses actes en ridicule, à la porte même du Tullianum. Qui aurait osé accuser les triumvirs, si on ne pouvait pas les convaincre de crimes, et qui aurait pu les convaincre, puisque ceux qui les surveillaient ne purent rien apprendre sur leur compte qui eût rapport au pillage, à l'incendie et au meurtre, qui eût rapport à des attentats criminels envers le sénat et les magistrats, à la constitution et aux lois? Rome était enveloppée d'une puissance invisible, contre laquelle elle épuisait en vain ses forces en portant des coups dans le vide.

César avait destiné ses alliés à combattre dans Rome l'aristocratie, tandis qu'il administrerait les provinces, où il comptait prolonger arbitrairement ses séjours; au moyen de quelques lois qui leur seraient utiles, il voulait les forcer à l'aider en toutes choses, et ces lois devaient les maintenir debout pendant son absence. Son dessein était de leur faire assumer, comme seuls présents et comme re-

Digitized by Google

belles ou révoltés, la plus forte partie de la haine à laquelle il donnait naissance; il voulait ériger, au moyen de l'alliance faite avec eux, une barrière insurmontable entre le sénat et lui-même; il voulait briser avec les lois par des actions inconstitutionnelles, et désarmer d'avance enfin le sénat et le pouvoir des lois qu'ils devaient à la longue appeler au combat. C'est ce qui arriva. Crassus mourut, mais Pompée reconnut trop tard son épouvantable erreur, et, ce qui avait été édifié par la force d'un triple levier, fut bafoué par la puissance d'un seul, quand les constructeurs se brouillèrent. Que faisait le peuple dans sa myopie? Il était dans l'allégresse de considérer l'amitié de ces hommes. Mais Caton voyait avec raison dans cette alliance, et non dans l'inimitié postérieure de César et de Pompée, le premier et le plus grand désastre pour l'État A la suite de l'alliance des trois chefs, leurs amis et adhérents se liguèrent aussi; c'étaient ceux que chacun d'eux avait non-seulement parmi le peuple, mais encore dans le sénat; et ainsi fut élevée dans l'État une puissance à laquelle rien ne pouvait résister.

Le plus grand épouvantail du sénat était le consulat de César. A son retour d'Espagne, il arrive aux portes de Rome peu avant les comices consulaires. Il désire poser sa candidature, tout en étant absent de Rome, afin de ne point être privé du triomphe. Mais le sénat refusa à César ce qu'il avait accordé plusieurs fois à Marius, à L. Lucullus et à d'autres : on lui garda rigueur, et comme le consulat était beaucoup plus important pour lui que le triomphe, il renonce à ce dernier, et paraît dans Rome comme simple citoyen. César est enfin nommé consul en 59, par la médiation de Crassus et de Pompée, qui se

Digitized by Google

ravala à devenir son client, et qu'il a su mettre dans ses intérêts.

A dater du consulat de Cicéron jusqu'à celui de César, on voit dans le sénat un certain degré d'énergie qui contraste fortement avec sa faiblesse passée. Cette énergie était moins due à Cicéron qu'à Caton, et moins à l'opiniâtreté de celui-ci qu'à sa finesse. Sur la proposition de Caton, le sénat avait décidé une distribution gratuite et mensuelle d'une certaine quantité de blé au peuple. Cette mesure augmenta les dépenses publiques de sept millions et demi de deniers (6,150,000 fr.)[1]; mais elle réussit à diminuer l'importance, la considération et le parti de César. Elle paralysa pour le moment bon nombre de ses projets. Il arriva cependant à se faire nommer préteur en l'année 62, comme nous l'avons dit, et prépara de nouvelles contrariétés à l'aristocratie. Dès le premier jour de son entrée en fonctions, il demanda au peuple de pourvoir à l'achèvement et à la consécration du temple de Jupiter Capitolin, mission dont le vieux et digne Catulus avait été chargé, de convaincre Catulus de malversation et de mettre dans l'inscription du monument le nom de Pompée à la place de celui de Catulus[2]. Mais, voyant que les patriciens, au lieu d'aller rendre leurs devoirs aux nouveaux consuls D. Junius Silanus et L. Licinius Muréna, accouraient en foule à l'assemblée, pour lui opposer une résistance opiniâtre, et, jugeant la lutte inégale, il se désista de son entreprise. N'était-ce pas une profonde ironie et la preuve d'un souverain mépris pour ce que des hommes intelligents, honnêtes

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. VIII; *Vie de Caton le Jeune*, ch. XXVI. — Plutarque, *Vie de Caton*, ch. XXVI.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XV. — Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. XLIV.

Digitized by Google

et moraux ont de plus saint et de plus sacré, que de voir qu'un être corrompu comme César s'inquiétât des affaires concernant la religion, et demandât à activer l'achèvement du plus grand monument national du culte? C'était encore un trait de la perfidie dissimulée du futur dictateur. Le nom de Lutatius Catulus subsista, ainsi que le rapporte Tacite [1]. Par son accusation, César n'avait pas voulu seulement atteindre Catulus personnellement, mais son intention était d'infliger un affront au sénat tout entier. Il en fut de même de son attaque contre Cicéron. Pour réaliser son projet de mortification contre ce dernier, Métellus avait quitté, l'année précédente, le camp de Pompée, et il était venu à Rome. On croyait qu'il avait été envoyé par Pompée pour se faire nommer tribun; son élection réussit, mais celle de Caton également; car la noblesse le fit arriver au tribunat, afin de l'opposer à Métellus [2]. Quand Cicéron voulut s'adresser au peuple à l'expiration de son consulat, comme c'était l'usage, Métellus s'y opposa; il dit que celui qui en avait tué d'autres sans les entendre n'avait pas lui-même le droit de parler [3]. On ne permit au consul que le serment traditionnel. Cicéron, toutefois, jura qu'il avait sauvé la patrie et maintenu le pouvoir; le peuple l'applaudit, et Caton le salua du nom de père de la patrie [4]. Cela n'empêcha pas Métellus et son parti, à chaque occasion, de répéter leurs reproches au consul et au sénat, et de dire : « Cicéron n'a pas le droit d'ôter la vie à des citoyens; le sénat n'a pas le pouvoir de condamner sans

1. Tacite, *Histoires*, liv. III, ch. LXXII.
2. Plutarque, *Vie de Caton jeune*, ch. XX, XXI.
3. Cicero, *ad Divers.*, v. 2.
4. Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XXIII. — Cicero, *in Pison.*, III.

Digitized by Google

l'assentiment du peuple[1]. » Mais Cicéron lui-même était à l'abri de reproches plus graves encore par un décret du sénat, qui déclarait irresponsables tous ceux qui avaient contribué à étouffer la conjuration de Catilina. Ce décret proscrivait en même temps quiconque oserait les accuser. Cependant l'orage, momentanément détourné du consulaire, se dirigea sur le sénat lui-même. Cécilius Métellus, intime de César, fut soutenu par lui dans la demande de lois les plus séditieuses contre le droit d'opposition de ses collègues. César avait même provoqué la demande de ces lois; un décret du sénat finit par les suspendre tous deux de leurs fonctions. César eut l'audace de rester en possession de sa charge et de rendre encore la justice. Mais quand il apprit qu'on se préparait à employer contre lui la violence et les armes, il congédia ses licteurs, se dépouilla de la prétexte, et se retira secrètement chez lui, résolu, pour s'accommoder au temps, de se tenir tranquille. Deux jours après, la foule s'assembla d'elle-même et spontanément devant sa maison, et lui offrit son appui pour le rétablir dans sa dignité; le tumulte était au comble. César l'apaisa. Étonnés de cette modération, les sénateurs, que la nouvelle de l'attroupement avait réunis à la hâte, envoyèrent, pour lui rendre grâces, les plus illustres d'entre eux; et il fut rappelé dans le sénat et comblé là des plus pompeux éloges. Enfin, on le réintégra dans sa charge, en rapportant le premier décret[2].

Préteur, loin encore de son but, César devait trafiquer avec la considération de Pompée, qui avait quitté Rome comme ami et bienfaiteur de la multitude, et qui s'était

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. XLII. — Cicero, *ad Divers.*, v. 2.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XVI.

Digitized by Google

surpassé lui-même par ses victoires et ses conquêtes en Asie. La crainte et la jalousie empêchèrent l'aristocratie de rendre hommage à Pompée absent. De son côté, César comprenait que Pompée ne lui était point dangereux tant qu'il persistait dans ses rapports peu naturels avec le peuple, et qu'il prenait, dans son aberration, du clinquant pour de l'or. Par l'intermédiaire des tribuns Labiénus et F. Ampius Balbus, il fit donc rendre un plébiscite, d'après lequel le consulaire devait porter — aux jeux du Cirque une couronne de lauriers, la parure complète du triomphe, — au théâtre, la couronne, et comme les magistrats, la prétexte. Ces événements s'étaient passés en l'année 63.

L'action du triumvirat, de cette sorte de monarchie, se fit sentir dès l'année suivante de sa formation, lorsque César arriva au consulat. Il supprima ostensiblement toutes les formes et retira à son collègue Bibulus toute participation à l'administration. Le pouvoir monarchique était à la vérité divisé entre trois personnes, mais ce ne fut qu'accidentellement et il ne dura que le temps qu'un des trois se fût fait sa part d'influence, de finances, de commandement militaire assez considérable pour se débarrasser sans danger de ses collègues. Alors César, seul destiné à recueillir l'héritage de la monarchie, poursuivit droit son chemin dès ce moment et d'une manière incessante, surtout à partir de son consulat. Il toucha à son but, quoique des deux hommes qui avaient formé le triumvirat avec lui, Pompée, seul à craindre, se fût précipité de nouveau dans l'aristocratie de toute son élévation, dans le seul but de pouvoir, avec cette aristocratie, résister plus puissamment. Se prêtant, pour leur ambition parti-

Digitized by Google

culière, le mutuel appui de leurs forces, les triumvirs s'emparent, César de la Gaule, Crassus de l'Asie, Pompée de l'Espagne; trois grandes armées leur obéissent, et cette association donne à trois chefs l'empire du monde[1].

Tandis que le triumvirat désarme ou volatilise, pour ainsi dire, les antagonismes politiques entre le patriciat et le peuple, enlève à la foule les passions de parti, la dernière arme, et cela au moyen d'une jonction habile, afin de faire place à une indifférence indolente et paresseuse ou à des fluctuations variables, inconstantes, la minorité républicaine, formée des débris égrainés des partis du peuple et du sénat, essaye de faire une résistance infructueuse sous la direction du grave et intègre Caton. Car toute la force de Rome tourne et jaillit de l'intérieur à l'extérieur, et consomme la décadence de la République déjà fortement minée au moyen de cette direction intempestive et inopportune.

Le triumvirat n'était point officiel. Quand Pompée et Crassus conclurent ce pacte monstrueux avec César, ils n'avaient nullement l'intention de perdre le parti de l'aristocratie auquel ils appartenaient; et César, de son côté, était peu disposé à rendre au peuple et aux tribuns turbulents et inquiets qu'il employait comme instruments, le pouvoir qui leur incombait par la constitution. Les troubles devaient se perpétuer par cette raison. La première décision des trois hommes se rapportait à la confirmation de tous les actes de Pompée en Asie; César devait être consul l'année suivante (59), et comme tel, confirmer contre la volonté du sénat, les dispositions de

1. Florus, liv. IV, ch. II.

Digitized by Google

Pompée. On se servait de Clodius pour effrayer Cicéron, et, avec l'or de Crassus, on acheta les votes en faveur de César, parce que l'aristocratie, de son côté, s'imposait de grands sacrifices pour faire arriver ses candidats au consulat. Le parti auquel appartenaient Lucullus, Caton, Cicéron et d'autres amis de la constitution, reconnut bientôt qu'il serait impossible d'exclure César du consulat; ce parti savait aussi que Pompée et Crassus n'emploieraient jamais de moyens violents contre les lois existantes et contre les magistrats; ils opposèrent donc à César un candidat qui était des leurs. L. Luccéius avait peu de crédit, mais une grande fortune; César se l'était attaché à condition qu'il associerait le nom de César au sien dans ses largesses aux centuries [1]. Luccéius employait donc son argent au bénéfice de César, et celui-ci son influence au profit de Luccéius [2]. L'aristocratie, qui ne pouvait pas écarter César, voulut, pour éloigner Luccéius, que Bibulus fît aux centuries les mêmes promesses, et M. Bibulus, après avoir acheté seul le vote des centuries pour le prix que ses deux compétiteurs avaient payé réunis, fut nommé à sa place. Cette élection eut pour conséquence d'amener un continuel antagonisme entre les deux consuls; à la fin, les patriciens, qui étaient plus en peine de leurs étangs que de la patrie, et dont Cicéron parle avec le plus souverain mépris [3], ne soutinrent plus leur Bibulus, qu'ils rendirent ridicule et méprisable; de l'autre côté, ils offrirent l'occasion à César de gagner l'estime de toutes les classes de citoyens. Il voulait gagner sûrement le peuple.

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XIX.
2. Cicéron, *Epist. ad Attic.*, liv. I, ep. XVII
3. Cicéron, *Epist. ad Attic.*, liv. II, ep. I.

Digitized by Google

Comme il désirait paraître en bonnes relations avec les grands, de peur d'encourir leur haine, il leur déclara souvent qu'il ne proposerait jamais rien qui ne leur fût pas profitable à eux-mêmes[1]. Mais cette apparence de modération s'évanouit à leurs yeux dès l'instant où il osa faire des motions qu'on n'avait l'habitude d'entendre que de la bouche de tribuns effrontés[2]. César obligea d'abord le peuple, puis les chevaliers, ensuite Pompée[3]; plus tard il demanda des provinces au moyen desquelles il pût ceindre le diadème royal. Pour atteindre à ce but, il s'était fait nommer consul, et le consulat décidait de son avenir. Ses ennemis durent apprendre qu'on ne contrariait plus ses plans impunément. Bibulus, le collègue de César, voyant qu'il n'aboutissait à rien par son opposition, se retira dans sa maison et resta dans l'inaction; Caton affirmait ce qu'il avait condamné; Lucullus, dans la crainte d'une accusation de concussion dans son gouvernement, s'humiliait, et Cicéron enfin s'exila lui-même.

César seul, non encore fortifié par des victoires, était plus puissant que la République entière[4]. Ses suppôts étaient prêts à lui obéir : Pompée, Crassus, Servilius Cépion, auquel il fiança sa fille Julie[5], le préteur Q. Fufius qui lui était dévoué avec enthousiasme, secondé et soutenu par plusieurs de ses collègues, le tribun du peuple P. Vatinius, mercenaire qui surpassait tous ses collègues en audace et qui sans honte prit sur lui l'ignominie et l'in-

1. Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. I. — Appien, *Guerres civiles*, liv. II, ch. X.

2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XIV.

3. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVIII.

4. Cicero, *Epist. ad Attic.*, liv. VII, ep. IX.

5. Suétone, *Vie de César*, ch. XXI.

Digitized by Google

jure des violences [1]. Dès le début, César avait demandé à Bibulus, en plein sénat, de s'accorder avec lui pour le salut de la République; l'adhésion de son collègue et du sénat garantissait la validité durable de ses lois; si elles n'avaient été reconnues que par le peuple, elles auraient été à la merci de l'attaque et comme extorquées. Afin d'agir au moyen d'un aiguillon poussé du dehors contre les sénateurs, ou au moins sur les craintifs ou sur ceux d'entre eux qui aspiraient à de hauts emplois, César introduisit l'usage de la rédaction de protocoles sénatoriaux, ou d'annales, destinés à faire passer sous les yeux du peuple les actes du sénat, et de les présenter ainsi au jugement et à la critique de l'opinion publique. Il comptait aussi présenter d'abord une loi agraire demandée par la multitude : c'est ce que chacun savait, et il y avait lieu d'être sur ses gardes. Il ressuscita aussi l'ancien usage de se faire précéder par un appariteur et suivre par des licteurs, pendant le mois où l'autre consul aurait des faisceaux [2].

César fit ratifier par le peuple les actes de Pompée en Asie. Dès la fin de l'année précédente (58), on savait que César soumettrait un projet de loi agraire, et dès le mois d'avril de l'année 59, cette loi fonctionnait. La *lex Servilia* de l'année 63, avec ses demandes exorbitantes, avait été présentée à son instigation; cette loi était destinée à frayer la voie à une postérieure, et cela réussit malgré que Cicéron en empêchât la sanction comme consul [3]. On fut aussi obligé d'abandonner la loi Flavienne de l'année précé-

1. Cicero, *Orat. in Vatinium*, cap. VI in fin.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XX.
3. Cicero, *De lege agrar.*, I, V.

Digitized by Google

dente, présentée par Pompée, et qui devait, au moyen du tribun Lucius Flavius, procurer à ses vétérans certaines terres, mais, selon le sénat, établir des camps dans les colonies et maintenir ainsi, gouverner même Rome. Il faut lire dans Dion Cassius les misérables petites manœuvres que les créatures de Pompée employèrent pour tracasser les opposants à la loi [1]. La loi agraire présentée par César consistait dans une distribution de toutes les terres destinées à des usages publics, aux nécessiteux, militaires et civils, tant pour obvier au paupérisme que pour relever l'agriculture, repeupler ensuite les solitudes qu'avait faites la guerre [2]. Dans cette distribution était compris le territoire de Stella, ainsi que les champs fertiles de la Campanie. Le partage incombait surtout à ceux des citoyens qui avaient trois enfants ou un plus grand nombre. Il institua une commission de vingt membres exécuteurs de cette loi. Celles des terres qui devaient être achetées allaient être payées par le trésor public. Ces vingt commissaires et les vingt-cinq mille citoyens auxquels les terres seraient distribuées devinrent naturellement les créatures de César; et la preuve que les membres de la commission avaient beaucoup d'importance et de considération, c'est que Pompée et Crassus y figuraient. Par une faveur nuisible au trésor public et sans profit pour les provinces, César gagna aussi l'ordre équestre qui préféra ses avantages financiers au bien de l'État. César commençait à régler tout dans la République, de sa seule et souveraine autorité. Les fermiers de l'État demandaient une réduc-

1. Dion Cassius, liv. XXXVII, ch. L.

2. Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. I. — Velléius Paterculus, liv. II, ch. XLIV.

Digitized by Google

tion. Ce que Caton avait fait rejeter dans le sénat [1], César l'obtint malgré lui; il leur remit le tiers de leur fermage et les engagea en public à ne point enchérir inconsidérément à la prochaine adjudication des impôts [2]. Il avait non-seulement gagné l'ordre, mais encore les innombrables hordes d'esclaves qui lui appartenaient, prêtes à agir si les circonstances le demandaient. La circonspection avec laquelle César évitait toujours l'apparence de poursuivre son propre intérêt personnel témoigne de son habileté et de sa ruse, de son empire sur lui-même, de l'art qu'il possédait de sacrifier au moment pour mettre l'avenir en son pouvoir. Ses lois prouvent la profonde connaissance qu'il avait acquise du milieu dans lequel il vivait. Il savait comment il faut agir pour transformer insensiblement l'État et la société, pour confisquer celle-ci tout entière à son profit. Il compromit les uns, annihila les autres, ou les riva à sa cause par l'égoïsme et la fortune illicitement acquise. César était absolument dénué du sens moral. Cicéron dit: « Il en vint un autre (César) après lui (Sylla), qui, dans une cause impie et une victoire encore plus honteuse, ne se contenta point de confisquer les biens des particuliers, mais qui enveloppa dans la même calamité des provinces et des peuples. Après avoir désolé et ruiné les nations étrangères, nous l'avons vu porter dans son triomphe l'image de Marseille, comme un signe de l'anéantissement de la République, et triompher de cette ville, sans le secours de laquelle nos généraux ne triomphèrent jamais dans les guerres transalpines. Je pourrais rappeler une foule d'autres injustices envers nos alliés, si

1. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XXXI, XXXII.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XX.

Digitized by Google

le soleil en avait jamais éclairé de plus infâme que celle-là. Nous avons bien mérité nos malheurs : si nous n'eussions pas souffert les attentats de tant d'autres, ce dernier ne se serait jamais porté à un tel excès de licence. Il a laissé peu d'héritiers de ses biens; mais il en a laissé beaucoup de ses funestes passions [1]. » Cicéron a bien raison de dire que César a renversé toutes les lois divines et humaines pour arriver à ce rang qu'il croyait faussement le premier [2].

Il était dit, dans la loi agraire Julienne, que si les terres publiques ne suffisaient pas, on en achèterait avec l'argent que Pompée avait rapporté d'Orient, ou avec le surplus des impôts publics [3]; mais l'aliénation devait dépendre de la volonté du propriétaire, et le prix être réglé suivant l'estimation faite lors du dernier cens ou recensement. Dans cette loi on mettait le nom du peuple en avant [4]. On voulait le gagner encore davantage, et cela aux dépens de l'État; mais dans le fond, il s'agissait de sauver l'honneur de Pompée en récompensant ses soldats. « Il n'est pour les chefs d'un État aucun moyen plus facile de se concilier la bienveillance de la multitude, que l'intégrité et le désintéressement, dit Cicéron. Ceux qui veulent être populaires, et qui dans cette vue, mettent en avant la loi agraire, pour chasser les propriétaires de leurs maisons, ou qui opinent pour l'abolition des dettes, sapent les fondements de la République, en détruisant d'abord la concorde, qui ne peut exister lorsqu'on ôte aux uns pour donner aux autres, et ensuite l'équité, qui est entièrement

1. Cicéron, *des Devoirs*, liv. II, ch. VIII.
2. Cicéron, *des Devoirs*, liv. I, ch. VIII.
3. Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. I, V.
4. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVII.

Digitized by Google

bannie, s'il n'est pas permis à chacun de conserver ce qu'il a ; car l'objet propre de la ville, de la cité, est, comme je l'ai dit, que chacun jouisse de son bien librement et avec sécurité. Il y a plus : en ruinant ainsi la République, ils ne gagnent pas même, comme ils se l'imaginent, les bonnes grâces du peuple ; ils se font un ennemi de celui qui est dépouillé de son bien, et celui même qui l'a reçu, dissimule son plaisir; le débiteur surtout cache sa joie, de peur qu'on ne pense qu'il était insolvable [1]. »

En sauvant l'honneur de Pompée au moyen d'une distribution de terres à ses vétérans, César avait habilement calculé qu'en faisant ce sacrifice à la gloire de Pompée, il augmenterait la sienne, et qu'en rejetant sur lui tout l'odieux de leur puissance commune, il affermirait sa propre puissance [2]. Pompée fut donc de plus en plus poussé par César dans la voie épineuse où il se trouvait engagé ; il soutenait sa dignité. La mention du butin qu'il avait remporté en Asie le flattait, et César l'avait faite à dessein. Elle rappelait ses exploits, elle le désignait comme celui auquel les futurs colons devaient leurs terres, et en peu de temps Pompée vit le sort de la loi agraire mis dans ses mains. Dans son illusion il voyait le consul lui rendre hommage. C'est que, par nécessité, il était le plus grand dans Rome. Mais, dès ce moment aussi, Pompée fut privé de la reconnaissance qu'on aurait pu lui devoir pour le licenciement de son armée après la guerre contre Mithridate, à cause des violences qu'il avait employées récemment dans ses décisions ; et par un intérêt personnel, il fut forcé de former l'avant-garde contre ses alliés naturels avec ses vété-

1. Cicéron, *des Devoirs*, liv. II, ch. XXII.
2. Velléius Paterculus, liv. II, ch. XLIV.

Digitized by Google

rans et ses clients. Or, le parti conservateur dut le haïr, car les mots de loi agraire sonnaient mal aux oreilles des patriciens. Ces mots avaient été le cri de guerre de leurs ennemis depuis quatre cents ans ; ils étaient surtout désagréables dans ce moment et dans la bouche de César, qui, pour son propre compte ou au service de Pompée, menaçait de circonscrire la ville de ses camps nombreux[1]. Et enfin, qu'allait-il arriver, puisque des consuls prenaient le rôle des tribuns promoteurs de la loi agraire, au lieu de tuer ces tribuns détestables, comme fit L. Opimius, ou au moins d'empêcher l'exécution de ces motions comme le firent beaucoup d'autres[2] ?

Cependant la loi agraire n'était pas encore votée. Le sénat fut de l'avis de Caton, qui conseillait de laisser les choses dans leur état, sans toutefois blâmer le projet de loi[3]. Ce fut alors que César s'adressa au peuple. Dans une assemblée populaire légale ou *Concio*, dans le Forum, à laquelle il avait invité les magistrats, Pompée et Crassus, il parla sur la rogation qu'il avait fait publier. César fit monter Pompée à la tribune, et lui ayant demandé s'il approuvait la loi, celui-ci lui répondit affirmativement. Crassus, interpellé sur le même sujet, répondit de même. « Et que ferais-tu, demanda César à Pompée, si les ennemis recouraient à la violence? — Je viendrai, répondit-il, et contre ceux qui tireraient le glaive, je tirerai le mien, et j'apporterai aussi mon bouclier[4]. » Le peuple était dans la

1. Cicero, *ad Attic.*, liv. II, ep. XVII.

2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVII. — Suétone, *Vie de César*, ch. XIV; id., *Vie de Caton min.*, ch. XXXII.

3. Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. III.

4. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVII; id., *Vie de César*, ch. XIV. — Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. V.

Digitized by Google

plus grande joie. Il ne s'aperçut pas qu'il n'était qu'une des marionnettes qu'un intrigant habile faisait jouer à son profit. Quant au sénat, il fut blessé par ce procédé des trois acteurs, par ces paroles de Pompée, indignes de lui-même, irrévérencieuses envers le sénat, et qu'on aurait pardonnées à l'irréflexion d'un jeune homme.

Le jour des comices arrivait : le peuple devait voter sur la loi agraire Julienne. Bibulus avait gagné trois tribuns; il menaçait d'interroger les augures pendant les jours que seraient assemblés les comices. César ne se déconcerta pas : il avait des armes plus dangereuses. Pompée avait distribué dans Rome un certain nombre de ses vétérans : il avait même eu la précaution d'occuper militairement, pendant la nuit, le Forum. Lorsque, dès le matin, César ouvrit les débats, et que du péristyle du temple des Dioscures il harangua le peuple, Bibulus, son collègue, parut avec son parti et cherchait à s'approcher de César. Mais à peine avait-il prononcé quelques paroles, qu'on le précipita en bas des degrés du temple, qu'on lui brisa ses faisceaux consulaires, et qu'on le chassa enfin de la place publique. Les tribuns amis de Bibulus furent maltraités. Caton eut beau s'opposer, se laisser arracher de la tribune et conduire en prison à l'instigation de César, la loi fut sanctionnée par toutes les tribus [1]. Bibulus chercha encore une fois à faire rejeter la loi par le sénat; mais là il trouva peu d'adhérents. César, de son côté, s'empressa de faire sanctionner par serment la loi dans les tribus, et par un nouveau plébiscite, il força les

1. Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. VI. — Appien, *Guerres civiles*, liv. II, ch. XI, XII. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVIII; id., *Vie de Caton min.*, ch. XXXII.

Digitized by Google

sénateurs de lui prêter serment sous peine de mort! Le sénat tout entier jura donc, et avec lui Caton et Métellus, qui s'y étaient refusé depuis le plus de temps. Afin de fortifier les mesures prises relativement aux terres de la Campanie, tout candidat qui se présentait pour remplir un emploi public devait jurer de ne point proposer de modifications à la loi [1]. Capoue recouvra le droit de cité qu'elle avait perdu cent cinquante-deux années auparavant, lors de sa réduction en préfecture, à l'époque de la seconde guerre punique [2].

Afin de resserrer encore davantage le pacte des trois hommes, César maria sa fille Julie à Pompée, quoiqu'elle fût déjà fiancée à un autre; lui-même épousa Calpurnie, dont le père, L. Pison, devait, comme consul de l'année suivante, veiller sur les lois qu'il avait fait passer. Par ce mariage de Pompée, César le sépara du parti aristocratique et le rendit méprisable. Ces mariages, amenés par Bellone, firent naître chez Cicéron des soupçons et du dépit : Caton en ressentit de l'horreur. Il éleva un murmure relatif à cet accouplement insupportable au moyen duquel on se procurait des emplois, des armées et des provinces [3]. Pompée et la République couraient à leur perte, et Curion père et fils, avec d'autres, étaient les échos de Caton. Mais César ne se laissa point déconcerter, et, dans le sénat, il commença par prendre d'abord l'avis de Pompée, tandis qu'il avait coutume d'interroger Crassus le premier, et qu'il était d'usage que le consul conservât toute l'année

1. Cicero, *ad Attic.*, liv. II, ep. XVIII, *pro Plancio*, V.

2. Vellcius Paterculus, liv. II, ch. XLIV.

3. Plutarque, *Vie de César*, ch. XIV. — Appien, *Guerres civiles*, liv. II, ch. XIV.

Digitized by Google

l'ordre établi par lui aux calendes de janvier pour recueillir les votes [1].

La loi agraire fut le premier résultat du triumvirat et l'imposante preuve de sa puissance : elle sauva l'honneur de Pompée et paralysa l'aristocratie. Le refus du sénat d'entrer en pourparlers fut interprété comme une renonciation à ses droits, et, dès ce moment, les rogations les plus importantes furent adressées directement au peuple. Et César régnait seul. La loi agraire profita plus à César qu'à Pompée lui-même. Elle lui assurait, dans une étendue plus large et plus profonde, la faveur de la multitude pauvre, et Pompée enfin devint son obligé. A partir de cette époque, ses principaux efforts furent de l'attacher le plus possible à son sort; il savait que le temps n'était point éloigné où il devait compter sur lui. C'est pour cela qu'il lui donna aussi sa fille. La rupture de César avec le sénat était complète; pendant toute la durée de son consulat, il le prit peu en considération, mais porta sans détours les affaires les plus importantes devant le peuple, affaires sur lesquelles le sénat seul avait à prononcer constitutionnellement. Enfin, il ordonnait et décidait toutes choses dans la ville avec l'arbitraire d'un autocrate, de sa seule et souveraine autorité, si bien que des railleurs, avant de signer leurs lettres, les dataient, par plaisanterie, non du consulat de César et de Bibulus, mais du consulat de Jules et de César, faisant ainsi deux consuls d'un seul, dont ils séparaient le nom et le surnom [2]. Le pauvre Bibulus, consigné dans sa propre maison, n'agissait plus, dans son opposition, que par la voie des édits. Le tribun du peuple Pu-

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXI.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XX. — Dion Cassius, liv. XXXVIII, ch. VIII.

Digitized by Google

blius Vatinius le tenait à la lettre consigné dans sa demeure avec ordre de l'arrêter et de le conduire en prison s'il se montrait.

César cependant supportait avec impatience les obstacles qu'on suscitait à l'exécution complète de ses vues; voulant en finir avec ses adversaires, il suborna à prix d'argent le chevalier L. Vettius, dont Cicéron s'était servi contre Catilina. Cet homme déclara que quelques-uns d'entre eux l'avaient engagé à tuer Pompée et César; amené au Forum, il nomma les prétendus auteurs de ce complot. Mais Vettius accusant sans preuves tantôt l'un, tantôt l'autre, la fraude fut bientôt soupçonnée; et César, désespérant du succès d'une entreprise aussi imprudente, fut accusé d'avoir fait étrangler le dénonciateur en prison [1]. On disait qu'il s'était suicidé; mais son corps avait offert des marques non équivoques de violences et dont parle Cicéron [2].

Nous avons parlé précédemment d'un outrage fait par Clodius à l'honneur de César. Ce jeune homme, qui avait eu une intrigue amoureuse avec Pompéia, n'en fut pas moins nommé tribun par César pendant son premier consulat en cette année 59. Cette nomination est un témoignage non équivoque du peu de dignité qu'il y avait dans le caractère de César, qui faisait bon marché de son honneur quand il s'agissait de ses intérêts politiques.

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XX. — Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. IX.

2. Cicero, *In Vatin.*, II. — Plutarque, *Vie de Lucullus*, ch. XLII. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XII.

Digitized by Google

Vers cette époque, Pompée avait à cœur de s'acquitter d'une dette contractée pendant son gouvernement d'Asie, et César lui prêta encore son secours intéressé. Pendant sa campagne de Judée de l'année 63, il avait reçu d'Égypte des sommes considérables; le roi de ce pays, Ptolémée Auletès, fils naturel de Lathurus, craignait pour son trône, à cause du testament de son oncle, Alexandre Ier, d'après lequel Rome devait hériter de l'Égypte. En l'année 65, César avait demandé l'annexion du royaume d'Égypte, et, deux années plus tard, la chose fut de nouveau remise en question lors de la loi agraire présentée par Rullus. Dans sa perplexité, Auletès s'adressa à Pompée, mais en même temps il appuya sa requête auprès du consul et d'autres grands avec de l'argent, et César le tranquillisa au commencement de cette année par une décision du sénat et du peuple, par laquelle il fut reconnu comme ami et allié de Rome ; Suétone va même jusqu'à dire que César tira du seul Ptolémée, en son nom et en celui de Pompée, près de 6,000 talents ou 32,400,000 fr.[1]. Vers cette époque, César, aidé du sénat, mit Arioviste (prince germain) dans ses intérêts, en lui faisant envoyer des présents de grande valeur. Selon le récit de César, ce chef avait recherché chaudement l'amitié des Romains ; mais la vérité est que, par l'alliance qu'on contracta avec lui, il devait être empêché de s'opposer à la conquête de la Gaule que le consul avait décidé dès cette époque.

Il n'est pas facile de déterminer lesquelles des lois appartiennent au premier consulat de César ; mais on

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LIV.

Digitized by Google

sait que la *lex Julia de pecuniis repetundis*, date de l'année 59. Cette loi punissait l'attribution illégale de choses par des fonctionnaires provinciaux et leur suite, par des magistrats municipaux qui auraient mésusé de leur position, de leur autorité ou de leur influence. Le citoyen romain, le provincial et l'allié qui dépendait de ces fonctionnaires et magistrats, ou qui était en rapport avec eux, devait être mis à l'abri d'une décision partiale ou arbitraire en cas de discussions ; le trésor devait, par cette oi, être sauvegardé de pertes, et l'État en général des préjudices d'une administration civile et judiciaire exercée sans conscience. La loi prescrivait les frais de voyage et les appointements des gouverneurs, ce qu'on leur devait en logements, dépendances, bois et sel, et ce qui revenait aux gens de leur suite, leurs subordonnés et leurs acolytes ; elle ordonnait encore les écuries et le fourrage pour leurs chevaux et leurs bêtes de somme. Cette loi ne touchait donc en rien les chevaliers ; elle fut louée par Cicéron qui ne voyait pas qu'elle atteignait les grands, tandis que le rusé César cherchait à éloigner tout soupçon sur les intentions qu'il avait d'agir dans les provinces selon son bon plaisir. Cette loi déterminait encore que tout gouverneur ne devait point franchir les limites de sa province, ni les laisser franchir à son armée, ni entreprendre de guerre, ni enfin s'immiscer dans les affaires des États voisins, sans en avoir reçu l'ordre soit du peuple, soit du sénat. Il ne lui était point, non plus, permis de demander de bas or comme subside aux dépenses de son triomphe, si le sénat n'avait auparavant autorisé cette demande. En quittant son gouvernement il devait déposer des comptes dans deux

Digitized by Google

villes de sa province et un autre parfaitement identique au trésor public[1].

Le tribun stipendié, P. Vatinius, proposa plusieurs rogations qu'on peut attribuer directement à César : telle est la *lex Vatinia de alternis consiliis rejiciendis*. Elle permettait non-seulement de ne pas récuser certains juges, mais elle donnait la latitude au plaignant et à l'accusé de récuser à la fois tous les juges. César fit encore voter d'autres lois qui lui étaient entièrement personnelles et qui diminuaient l'autorité du parti conservateur, lois que leur auteur était déterminé à ne pas observer pour son propre compte ; et tandis que ces lois étaient discutées, il ne cessait de caresser et de s'attacher le peuple par les moyens ordinaires et vulgaires qui mènent à la popularité. Il empruntait de nouvelles sommes, donnait des jeux, des combats d'animaux et d'autres divertissements à la multitude, qui surpassaient tout ce qu'on avait vu auparavant dans ce genre[2]. Il s'agissait en ce moment pour lui d'obtenir le gouvernement d'une province qu'il avait convoitée depuis longtemps. Tous ses efforts tendaient à obtenir cette province avec les pouvoirs les plus illimités, pouvoirs qui devaient le faire acheminer au but vers lequel il avait tendu toute sa vie. Tandis qu'il se donnait l'apparence de ne rien vouloir pour lui, qu'il se disait satisfait de sa position, d'autres le louaient comme l'homme le plus indispensable et le plus capable. Ses amis propo-

1. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XXXVIII. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXIII. — Cicero, *ad Attic.* 6, 7. *Lettres fam.*, II, 17, V, 20 ; *in Pison.*, 25.

2. Appien, *Guerres civiles*, liv. II, ch. XIII.

Digitized by Google

saient ce qu'il voulait et parvenaient à l'obtenir soit par le peuple, soit par le sénat [1].

Dans la crainte du proconsulat de César, le sénat lui avait assigné des commandements sans importance, comme l'inspection des forêts et des chemins, par exemple. César se vengea de cette injure. La décision du sénat était inconstitutionnelle; elle avait été prise après la tenue des comices consulaires, tandis que par la loi Sempronia, votée à la demande de C. Gracchus en l'année 123, elle aurait dû précéder ces comices [2]; cette loi avait, de plus, souvent été négligée dans son exécution. C'était une raison assez forte, aux yeux d'un homme comme César, de ne pas se croire lié à un décret que la jalousie et la peur seules des grands avaient fait rendre : il savait obtenir par une autre voie que par des sénatus-consultes ce qu'il avait en vue. Sans arrêté du sénat, et au mépris du sénatus-consulte et de la *lex Sempronia* (contra legem Semproniam), son digne suppôt Vatinius demande au peuple, pour César et pour cinq ans, le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie, et les tribus accordent la rogation de l'audacieux tribun. A ce moment, se montra la vengeance impuissante dans toute sa misère : le sénat épouvanté, auquel il semblait que toute opposition serait vaine, se hâta d'ajouter de son propre mouvement la Gaule Transalpine [3], peut-être parce qu'il supposait que César la demanderait et qu'il préférait donner librement ce qu'il

1. Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. VIII.
2. Cicero, *De provinc. consular.*, 2. — Salluste, *Jugurtha*, ch. XXVII.
3. Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. VIII.

Digitized by Google

ne pouvait pas refuser[1]. Comme consul, César n'avait été, pour ainsi dire, que le serviteur des autres; il avait été agréable au peuple, aux chevaliers et à Pompée; il s'était précipité au-devant de nouvelles dettes; il avait amusé la foule au moyen d'une série de plaisirs pour les yeux; maintenant il travaille pour lui-même. Il lui fallait des provinces, mais des provinces qui le missent à même de triompher tant de ses amis que de ses ennemis! des provinces qui lui donnassent de l'argent; car sans argent point d'armée, et sans armée, point de domination ni d'empire[2]. César se faisait donner la Gaule qui, entre autres avantages, offrait à son ambition de grandes espérances de butin et un vaste champ de triomphes[3]. Quand il sut que cette province lui avait été accordée, il en éprouva une joie qu'il ne put contenir; on l'entendit peu de jours après se vanter en plein sénat d'être enfin parvenu au comble de ses vœux, malgré la haine de ses ennemis consternés, et s'écrier qu'il marcherait désormais sur leurs têtes. « Cela ne sera pas facile à une femme, » répondit une voix, par allusion à ses mœurs. « Je ne sache pas, répliqua-t-il sur le même ton, que cela ait empêché Sémiramis de régner sur l'Assyrie, et les Amazones de posséder jadis une grande partie de l'Asie[4]. » Le gouvernement de la Gaule ne fut qu'un *moyen* pour César. Une guerre sanglante et de longue durée devait lui procurer une armée sans rapports avec l'État et qui n'obéirait qu'à lui; cette

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXII.
2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XVII. — Dion Cassius, l. XLII, ch. XLIX.
3. Suétone, *Vie de César*, ch. XXII.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

guerre devait toucher d'intérêt le peuple, et une guerre des Gaules remplissait cet objet ; car une frayeur *cimbrique* s'était emparée des esprits. Elle devait en outre ne pas être trop éloignée de l'Italie, afin que Rome ne perdît pas de vue le général et que le général pût avoir l'œil sur Rome. César avait l'exemple de Pompée que le peuple et le sénat oublièrent en Asie ; il ne voulut pas courir le même danger. Il lui fallait donc les deux Gaules, elles étaient solidaires l'une de l'autre. Au delà des Alpes, étaient son champ de bataille, ses mines d'or, le lieu de ses exercices destinés à préparer la guerre civile ; en deçà des Alpes, étaient ses quartiers d'hiver, d'où il communiquait avec ses amis de Rome, et où il complétait verbalement les ordres qu'il leur avait donnés. Ce fut là aussi, dans le voisinage de ses ennemis, qu'il leur fit sentir le poids toujours plus écrasant de ses lauriers devenus de plus en plus lourds. Ce fut là enfin qu'il établit la base de ses attaques, sans rompre les formes et les limites constitutionnelles.

Quiconque a étudié sérieusement l'histoire romaine a dû s'apercevoir que, quelles que fussent les qualités et les supériorités relatives qui distinguaient les Romains, le fond de leur caractère était celui d'un peuple conquérant. Or, le caractère fondamental du conquérant se compose d'égoïsme et de mépris pour le droit ; c'est effectivement aussi ce que l'on trouve chez les Romains dans leurs rapports avec les peuples soumis ou à soumettre. Le contact avec d'autres peuples plus et beaucoup plus policés qu'eux ne changea pas le caractère national des Romains.

Le peuple romain, d'une origine très-différente de

Digitized by Google

celle des Grecs, et mélangé à Rome surtout de sang oriental, de sang d'une impureté fatale, aimait et cultivait la fausse grandeur, la pompe pour les yeux et surtout la force; tandis que les Hellènes rendaient au principe de la beauté, et à son idéal, un culte qu'ils ont manifesté en toutes choses, même dans les plus insignifiantes. Au moment où la civilisation grecque vint s'étendre comme un vernis et polir faiblement à l'extérieur, à la superficie, les fiers Romains encore très-barbares, sauvages même deux siècles avant l'ère vulgaire, l'expression matérielle de la beauté créée par les Grecs les saisit. Peu à peu, la philosophie et la littérature grecques pénétrèrent dans les hautes classes de la société romaine, mais sans leur inculquer la finesse du sentiment, la délicatesse du goût, l'élévation d'âme et surtout la justice et l'équité qui constituent réellement une grande nation, une civilisation éminente et distinguée. On est étonné quand on apprend que ces Romains hautains n'eurent véritablement une langue propre, une langue à eux que depuis la première guerre punique, ou deux cents ans avant l'ère vulgaire, et que cette langue n'a pu atteindre à quelque développement qu'à l'époque de Sylla; et là encore, la Grèce dut faire subir son influence civilisatrice. César résumait en lui la société romaine de son époque avec son énergie et tous ses vices.

Quel droit avaient les Romains? quel droit avait César sur la Gaule? Lorsqu'en l'année 222 avant l'ère vulgaire, Claudius Marcellus eut conquis Mediolanum (Milan) et soumis aux Romains le peuple qui en dépendait, les Romains s'étendirent le long des Alpes mari-

Digitized by Google

times, à l'ouest, jusqu'aux Salyes qui habitaient la côte qui s'étend vers Marseille. Massilia ou Marseille devint l'alliée de Rome ; elle l'avait secourue au commencement de la première guerre punique. Ensuite, les Romains soumirent, aidés des Volces arécomiques et des Cavares de la rive gauche du Rhône, la côte méridionale de la Gaule Transalpine jusqu'aux Pyrénées. Mais, avant de pouvoir établir dans ces régions des conquêtes certaines, ils durent soutenir de longues et de cruelles guerres avec les Ligures, les Salyes, les Oxybes, les Tectosages et autres. Les Boïens se défendirent avec le plus d'acharnement ; mais ils furent battus en l'année 191, leurs possessions divisées et eux-mêmes chassés. Inquiétés par les Salyes, les Massiliotes implorèrent le secours de Rome, et la République, troublée à ce moment, envoya volontiers, en 128, Marcus Fulvius Flaccus dans la Gaule. Dans le territoire conquis, Caïus Sextius fonda la ville d'Aquæ Sextiæ (Aix, en Provence). C. Domitius Ænobarbe battit les Allobroges sur la Sorgue (Sulgas) en l'année 121, non loin d'Avignon, et Fabius Émilianus défit, à l'embouchure de l'Isère, les Allobroges, les Arvernes et les Rutènes, contre lesquels les Romains avaient pris sous leur protection les Édues comme alliés. C'est ainsi qu'en l'année 122, avant l'ère vulgaire, la Gaule Transalpine méridionale devint province romaine. De l'année 121 à l'année 58, les Romains furent constamment en guerre avec les populations gauloises des Alpes, surtout avec les Allobroges et avec les Helvètes dont les Liguriens et les Ambrons, peuplade gauloise, s'étaient joints aux Cimbres et aux Teutons. Le consul Caïus Cassius Longinus, envoyé contre eux,

Digitized by Google

fut défait, tué, ainsi que la plus grande partie de son armée. Son légat, Caïus Popillius, négocia honteusement la retraite de ce qui restait de l'armée (en l'année 107). Le successeur de Cassius fut Quintus Servilius Cépion ; il envahit le territoire des Tectosages (département de l'Aude), et occupa la capitale Tolosa (Toulouse). Il conserva le commandement de son armée lorsque le consul Cn. Manlius Maximus prit le gouvernement général de la province des Gaules. La jalousie empêcha leur jonction : le Rhône séparait leurs armées. Le légat Marc-Aurèle Scaurus périt avec ses troupes par les armes des Cimbres, et peu de temps après, les deux généraux furent vaincus dans une grande bataille par les Cimbres, les Teutons, les Ambrons et les Tiguriens. Marius, Sylla et Catulus sauvèrent à Aquæ Sextiæ, à Vérone et dans les Champs Raudiens, la Rome tremblante. La paix dura pendant quelque temps; elle ne fut interrompue que par la révolution des Allobroges, en l'année 60 ; elle fut apaisée par C. Pontinius. En l'année 58, César obtint la Gaule et l'Illyrie, et son gouvernement était destiné à étendre le sceptre romain sur une foule de peuples inconnus. La Gaule se composait d'une infinité de petites peuplades, la plupart républiques aristocratiques ; une d'entre elles avait la prépondérance et une action politique sur les autres. Mais la même peuplade ne restait pas éternellement avec cette autorité ; elle avait été exercée anciennement par les Bituriges, ensuite elle fut disputée entre les Arvernes, les Séquanes, les Édues, les Rèmes et les Bellovaques. Vers cette époque, les Séquanes et les Édues étaient en guerre, et par suite la Gaule était dans un état de surexcitation et d'attente.

Digitized by Google

En l'année 72, des hordes de Suèves, sous Arioviste, traversèrent le Rhin et envahirent la Gaule ; ils battirent les Édues, se firent donner une portion du territoire, et l'Éduen Divitiacus implora en vain des secours auprès du sénat romain. Mais bientôt après, il s'éleva aussi des discordes entre les Séquanes et les Germains. Arioviste resta vainqueur dans la bataille de Magetobria (probablement la Moigte de Broie d'aujourd'hui, au confluent de la Saône et de l'Oignon), et les Séquanes furent obligés de lui céder le tiers de leur pays. Lors du premier consulat de César, en l'année 59, Arioviste établit des rapports de bonne amitié avec la République romaine ; les Romains le qualifièrent de roi et d'ami [1]. Mais dès qu'il se vit menacé par les Gaulois comme roi des Germains habitant le pays des Celtes, il appela de nouveaux guerriers d'au delà du Rhin pour lesquels il demanda aux Séquanes la cession du second tiers de leur territoire. Au même moment la Gaule-Province était aussi menacée par les Helvètes qui, en quittant leurs vallées des Alpes, voulaient se rendre dans les plaines fertiles de la Gaule centrale en traversant le pays des Allobroges. Ce fut alors que César parut dans la Gaule Chevelue, afin de s'opposer d'abord à cette émigration et ensuite pour accomplir les profonds et vastes plans qu'il méditait.

Y a-t-il lieu de s'étonner que la mission égoïste que César s'était donnée ait été suivie d'une exécution si cruelle, que le cours des huit années qu'elle dura, il ait assassiné sans pitié les habitants des Gaules, eux qui ne réclamaient rien autre chose que de ne point être

1. César, *Guerre des Gaules*, l. I, ch. XXXV.

Digitized by Google

inquiétés dans leurs droits et dans leur liberté? Sans ordre du Sénat, César combattit dans la Gaule pour son propre compte et pour satisfaire son ambition personnelle. Ses campagnes des Gaules servirent à en imposer par sa gloire militaire, à lui former une armée unique dans son genre par sa bravoure, son courage, sa discipline et son dévouement enthousiaste pour son commandant en chef.

César n'avait nullement en vue de civiliser les Gaulois, les armes à la main... Pour qu'une guerre soit honorable, il faut qu'elle soit juste, il faut qu'elle ait un but sérieux, avouable, et destiné à redresser une insulte nationale, ou une infraction aux lois internationales, ou à punir une rupture du droit des gens. Il n'y avait rien de tel dans la guerre des Gaules; elle était de tous points inique et faite uniquement dans un but personnel et méchant. Nous avons dit que César voulait se donner une armée pour pouvoir plus tard écraser ses ennemis. Mais il fallait un prétexte plausible pour faire la guerre aux Gaulois. Il mit donc en avant que par les armes il voulait forcer à la paix et à la soumission une nation guerrière et jalouse de son indépendance; qu'il voulait la réduire et lui faire subir avec patience désormais le joug de la domination de Rome. Il agit réellement dans ce but et dans cet esprit et d'une manière si cruelle, si atroce que quelques sénateurs proposèrent même de le livrer aux ennemis[1]. César rendit justice aux Gaulois en apparence et en paroles, pour leur bravoure, leur amour de la liberté et de la patrie,

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXIV.

Digitized by Google

et, sans reconnaître en réalité toutes les qualités de ses ennemis, il chercha avec une sévérité impitoyable à planter les trophées vainqueurs des Romains dans tous les champs de la Gaule. Ce procédé ne fut cependant pas une perfidie générale, une ironie de distinction, une insensibilité sardonique; mais il s'explique par la pensée politique des Romains. Ils étaient conquérants, rarement humains : ils ressemblaient beaucoup aux Arabes.

Mais avant de suivre César dans son gouvernement et ses guerres dans la Gaule, nous devons jeter un coup d'œil sur ce qui se passait à cette époque à Rome même. Nous avons parlé plus haut de la loi Julienne ou Vatinienne *de alternis consiliis rejiciendis*. Quand César apprit qu'on accusait C. Antoine, collègue de Cicéron dans le consulat, il retarda la présentation de cette loi jusqu'à ce que le procès fût entamé ; ensuite il limita sa loi à des actions judiciaires futures, afin que le consulaire, le conservateur, ne pût en profiter[1]. C'était de bonne guerre, si l'on veut, mais ce n'était pas là l'action d'un honnête homme.

Quand César obtint pour cinq ans le gouvernement des Gaules, Caton s'était écrié d'une voix prophétique : « C'est la tyrannie que vous armez et vous la mettez dans un fort au-dessus de vos têtes[2]. » Pompée et Crassus avaient fait tous leurs efforts pour seconder César dans l'accomplissement de son désir d'être nommé proconsul des Gaules. Le premier crut duper César en

1. Cicero, *In Vatin.*, II.
2. Plutarque, *Vie de Caton*, ch. XXXIII ; *Vie de Crassus*, ch. XIV.

Digitized by Google

l'éloignant pour un certain nombre d'années, et se saisir ainsi de l'autorité sur le sénat et les comices ; il avait appris à ses dépens, et par une douloureuse expérience, combien de préjudice lui avait apporté une trop longue absence. L'âme vile de Crassus ne spéculait que sur l'acquisition de nouvelles richesses. Vers le 18 octobre de l'année 59, le peuple élut pour consuls de l'année suivante L. Pison, beau-père de César, et A. Gabinius, favori de Pompée et que C. Caton poursuivait en vain en l'accusant de corruption[1]. Ces hommes étaient destinés à maintenir légalement les lois Juliennes, menacées, à ce qu'il paraissait, surtout par Cicéron et M. Caton. Le tribun Clodius, l'amant de Pompéia, femme de César, fut chargé de tenir Cicéron en échec et de l'épouvanter. Cicéron s'était retiré à la campagne pour ne pas assister aux débats de la loi agraire. Dans l'espoir qu'il accepterait une position qui le mettrait à l'abri de poursuites et qui assurerait son silence futur aux triumvirs, César lui proposa d'être son légat dans la Gaule ou d'accepter une mission ayant pour prétexte un vœu qu'il aurait fait[2]. Il lui proposa encore de le nommer au nombre des membres de la commission pour l'exécution de la loi agraire : mais il refusa ces trois propositions. L'année d'ensuite Clodius l'exila et envoya Caton dans l'île de Chypre : mais c'était réellement César qui les éloigna de Rome.

Suétone, l'ami de Trajan et de Pline le Jeune, secré-

1. Appien, *Guerres de Syrie*, ch. LI. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. LVI. — Justin, *Préface du IVe livre*.

2. Cicero, *ad Attic.*, 11, 18, 19. *De prov. cons.*, 17, 18. — Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. XV.

Digitized by Google

taire sous Adrien, rapporte que pendant son premier consulat, César vola dans le Capitole trois mille livres pesant d'or, et qu'il y substitua une pareille quantité de cuivre doré[1]. Ce fait n'est pas isolé dans la vie de César. Pline l'Ancien dit qu'à sa première entrée dans la ville, durant les guerres civiles, César prit quinze mille livres d'or, trente mille livres d'argent et environ quarante millions de sesterces dans le trésor[2]. Ces pratiques n'étaient point rares chez les Romains haut placés. Vitellius déroba aussi les offrandes et les ornements des temples, et il mit du cuivre et de l'étain à la place de l'or et de l'argent[3]. Ces manœuvres ressemblent à celles des rois Très-Chrétiens qui falsifiaient la monnaie, comme le firent entre autres Philippe le Bel, Philippe de Valois qui faisait jurer sur l'Évangile aux employés de la Monnaie de tenir la fraude secrète; Louis XV, sous lequel les altérations subies par les espèces pendant les huit années de la Régence produisirent au roi un bénéfice sur les particuliers de 352 millions. On a calculé que depuis 814, par la seule manœuvre des monnaies, la royauté Très-Chrétienne a dérobé soixante et onze fois tout le capital monétaire de la France[4]. On voit que le christianisme n'a pas amélioré la morale des gouvernants.

Au commencement de l'année 58, deux préteurs, L. Domitius Ænobarbe et C. Memmius, demandèrent

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LIV.

2. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. III (XV).

3. Suétone, *Vie de Vitellius*, ch. V.

4. Voyez *Anciens Parlements*, par le comte de Boulainvilliers, 1727, t. III, p. 66, 67, 75, 100. — *Histoire de la Régence*, par Lemontey, t. I, p. 61.

Digitized by Google

au sénat de faire rendre compte à César de son administration de l'année précédente; et ils dirent aussi qu'on n'avait point tenu compte des auspices. César eut l'audace de demander lui-même une enquête, mais qui n'eut pas lieu, parce qu'on craignait que pour se justifier, il n'invoquât les puissances qui avaient précisément servi à commettre ses crimes et ses attentats. Trois jours s'étant passés en vaines altercations, il quitta Rome et partit pour son gouvernement; et aussitôt, afin de constituer à son égard un précédent fâcheux, on traîna son questeur en justice, à raison de plusieurs crimes[1]. Bientôt après, César fut cité par le tribun du peuple L. Antistius; mais, invoquant avec honneur la loi de Memmius[2] qui ne permettait point de poursuivre des hommes absents pour les affaires publiques, et grâce à l'intervention du collége des tribuns, il obtint de ne pas être accusé dans son absence.

Cependant Cicéron n'était point resté inactif, il observait à distance ce qui se tramait; la haine dans l'âme, et avec le désir le plus ardent, il voulait ramener Pompée dans le sein du sénat. Il espérait qu'alors Clodius succomberait, et que son exil honteux cesserait. Car il faut le dire, Cicéron ne supporta son exil qu'avec une pusillanimité qui contraste avec la fermeté d'âme qu'il avait montrée en bravant auparavant les dangers qu'il savait devoir courir. Il avait refusé la main que lui tendaient les triumvirs, écarté toute garantie contre son action publique : il n'y avait donc rien à faire qu'à

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXIII.
2. Valérius Maximus, l. III, 7, § 9.

Digitized by Google

l'abattre. Que fit César? Il resta trois mois devant Rome afin de soutenir Clodius qu'il avait lancé sur Cicéron. Enfin le crime triomphe, Cicéron part pour l'exil après que César eut déclaré, avec modération, au peuple assemblé par le tribun aux portes de Rome, qu'il approuvait la conduite de Clodius. C'était au commencement du mois d'avril, avant le jugement de Cicéron; aussitôt César partit pour sa province. Dès ce moment, Clodius pensait avoir réglé son compte avec les triumvirs, puisqu'il n'avait plus besoin d'eux. Il ravit à Pompée son prisonnier, l'Arménien Tigranes, et l'assiégea dans sa maison. Pompée sentit qu'il avait besoin de Cicéron; mais auparavant il fallait consulter César, et César trouvait que l'exil devait encore durer. Ensuite, l'embarras de Pompée devait empêcher sa rupture avec les deux autres hommes qui composaient avec lui le triumvirat. Après que Cicéron eut quitté Rome, Clodius fit brûler ses maisons de campagne, ainsi que son habitation en ville, à la place de laquelle il commença à bâtir un temple consacré à la Liberté : le reste de sa fortune fut séquestrée, et son exil dura onze mois; il devait s'éloigner de Rome à une distance de 500 milles (736 kilomètres).

Au commencement du mois d'avril de l'année 58 avant l'ère vulgaire, César se mit en route pour sa province, comme nous l'avons dit. Quoique les auteurs gardent le silence sur son itinéraire, il y a lieu d'admettre qu'il alla de Rome à Sutrium, qu'il passa par Clusium, Arretium, Florentia, Bononia, Placentia, Ticinum, Augusta Taurinorum, Segusio, Ocelum, Brigantio, Rama, Eburodunum, Caturiges, Vapincum, le

Digitized by Google

Mons Seleucus, Dea Vocontiorum, Vienne et Lyon[1]. Après un voyage de huit jours, il arriva sur les bords du Rhône[2], et bientôt après à Genève. César passa les Alpes Cottiennes, en suivant la route stratégique dont parle Strabon, et qu'il dit passer à travers le territoire des Voconces[3]. Il n'alla pas plus au nord, il ne traversa pas le mont Cenis, parce qu'il y aurait rencontré les Centrons et les Graïocèles qui lui étaient très-hostiles; quant aux Caturiges, peu nombreux, ils étaient moins à craindre.

Durant la guerre des Gaules, il y avait à Rome une administration républicaine très-peu puissante, des troubles continuels que les partis tenaient à perpétuer plutôt qu'à rechercher la paix et la tranquillité. Dans une des provinces de la République ébranlée, on voyait un général maître absolu, avec le pouvoir impérial, d'un pays qui ne le cédait ni en étendue, ni en importance à l'empire le plus puissant. Ce général avait un esprit supérieur, une ambition sans bornes, une résolution inébranlable, une cruauté terrible quand il la jugeait opportune; il agissait comme un despote en feignant des sentiments démocratiques; il disposait de la province commise à son administration comme bon lui semblait, et il fondait sur son armée une puissance illimitée au moyen de la victoire, de la conquête, du sang et du pillage.

1. De Rome à Sutri, Chiusi, Arezzo, Florence, Bologne, Plaisance, Pavie, Turin, Suze, Oulx, Briançon, Rame, Embrun, Chorges, Gap, Mont Saléon, Die, Vienne et Lyon.

2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XVII. — César, *Guerre des Gaules*, l. I, ch. VII.

3. Strabon, l. IV, p. 178, 179.

Digitized by Google

A l'origine, on n'avait accordé à César que quatre légions et quelques troupes auxiliaires, au total quarante mille hommes; mais peu à peu, il sut si bien amener la nécessité d'augmenter cette armée, qu'autorisé par le sénat, il la porta à douze légions, trois fois autant qu'on lui en avait donné primitivement. Cette armée, habituée à un service militaire continuel, avait toute confiance en elle et dans son général; elle obéissait sans réserve et avait appris à endurer toutes les privations possibles. A partir environ du lac de Bolsène jusqu'à la Tamise et au Rhin, commandant en autocrate, César déploya, dans les affaires de tout genre, ayant rapport à la guerre, ces qualités du général en chef, à la louange desquelles Plutarque a consacré un chapitre spécial dans sa biographie de César[1]. Il prétend que, durant la guerre des Gaules, César prit huit cents villes, vainquit trois cents peuples, remporta quarante batailles rangées; dans ses batailles il aurait combattu trois millions d'hommes, dont il aurait tué un million, et fait prisonnier un autre million. Il aurait imposé au pays conquis un tribut annuel, et augmenté par là le budget des recettes de l'État de quarante millions[2] de sesterces ou huit millions quatre cent mille francs par an. Mais les guerres de César, celles de l'année 58 exceptées, ne sont qu'une attaque criminelle, un attentat pervers à la vie et aux biens d'innombrables multitudes inoffensives et paisibles. Il soupçonnait avec dureté, et de plus en plus, l'opposition et la défection des peuples conquis et sou-

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XV.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XXV. — Dion Cassius, l. XL, ch. XLIII.

Digitized by Google

mis. Les Nerves qui imploraient sa pitié étaient réduits de soixante mille hommes à cinq cents capables de porter les armes[1] ; peu de temps après, César fit vendre à l'encan cinquante-trois mille Aduatiques[2]. Sous prétexte d'avoir violé le droit des ambassadeurs, il fit mettre à mort les membres du sénat, et fit également vendre à l'encan les Vénètes[3] (Bretons). Dumnorix, chef édue, citoyen libre d'une nation libre, auquel la patrie était chère, et qu'il défendait contre des brigands, fut mis à mort, parce qu'il résistait en bon patriote au joug étranger[4]. C'est pour le même motif qu'il voue à la destruction une nation entière, les héroïques Éburons, et qu'il appelle les voisins des deux rives du Rhin, pour exécuter son arrêt : « Détruire jusque dans sa race et son nom une nation si criminelle, » *ut stirps ac nomen civitatis tollatur*[5]. Ses soldats réduisirent en cendres Genabum (Orléans ou Gien), ville florissante[6], et, irrités d'une longue et persévérante défense, ils réduisirent de quarante mille habitants d'Avaricum (Bourges) à huit cents à peine le nombre de ceux qui purent se sauver[7]. L'auteur de cette guerre était coupable de toutes ces atrocités. Son plus grand ressentiment fut contre Ambiorix, prince des Éburons. Comme il ne put pas s'emparer de sa personne, il crut, dans « l'intérêt de son

1. César, *Guerre des Gaules*, l. II, ch. XXVIII.
2. *Ibid.*, l. II, ch. XXXIII.
3. *Ibid.*, l. III, ch. XVI.
4. *Ibid.*, l. V, ch. VII.
5. *Ibid.*, l. VI, ch. XXXIV.
6. *Ibid.*, l. VII, ch. XI.
7. *Ibid.*, l. VII, ch. XXVIII.

Digitized by Google

honneur, » devoir détruire dans les États de ce chef, les citoyens, les édifices et les bestiaux[1]. A Uxellodunum (Capdenac, dans le Lot, près Figeac), il fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes, et leur laissa la vie, pour mieux témoigner du châtiment réservé aux soi-disant pervers[2].

En l'année 58, l'Arioviste germain avait pénétré dans la Gaule; sous le consulat de César, il avait été reconnu par les Romains comme ami et allié, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut. César voulait empêcher, jusqu'à son arrivée, une attaque contre la Province narbonnaise. Arioviste revenait dans les Gaules pour y chercher aventures; sa troupe se montait à cent vingt mille hommes. Durant les éternelles querelles des Gaulois entre eux; durant leurs jalousies réciproques et les luttes des partis, ils avaient toujours besoin de secours étranger; les premiers, ils avaient invité les Germains à venir les aider; dans la suite, ces derniers profitèrent de cette impuissance, afin de s'établir dans un climat plus doux et dans un pays plus fertile. Ce furent les Arvernes et les Séquanes qui avaient invoqué ce secours périlleux contre les Édues; ils sentirent les premiers le joug pesant qu'ils s'étaient involontairement donné; plus tard il frappa aussi les Édues, anciens alliés des Romains. Tous les Gaulois réunis demandèrent le secours de César contre Arioviste, et César ne se fit pas prier deux fois. Le prince germain était connu des Romains par des relations passées avec lui, et César lui

1. César, *Guerre des Gaules*, l. VIII, ch. XXIV.
2. *Ibid.*, l. VIII, ch. XLVI.

Digitized by Google

avait procuré un titre d'honneur du sénat; il lui fit des propositions d'arrangement qui n'eurent pas de suite. Les armes devaient décider et les armes décidèrent. Une grande bataille non loin de Vesontio (Besançon) ouvrit la longue lutte entre Rome et la Germanie, lutte qui dura cinq siècles et qui ne se termina qu'avec la destruction de l'empire romain. Dans cette bataille, l'armée de l'Arioviste était composée de Suèves, de Marcomans, de Harudes, de Triboques, de Vangions, de Némètes, de Séduses, peuples qui habitaient le sud-ouest de la Germanie, et en descendant le long du Rhin. Les Germains perdirent la bataille; Arioviste s'échappa en traversant le Rhin dans un bateau, et, peu de temps après, il consterna encore davantage les Germains par sa mort. César conduisit son armée en quartier d'hiver chez les Séquanes, en confia le commandement à Labiénus, et partit pour aller tenir les assemblées dans la Gaule citérieure.

Pompée, le chargé d'affaires de César à Rome, fut enveloppé dans une lutte dangereuse pour lui. Refoulé au second rôle dans le triumvirat pendant le consulat de César, il voyait aller sa considération de plus en plus s'abaissant. Sans fonction ni armée, simple particulier, haï de la noblesse, légèrement lié avec le peuple, il avait à veiller au maintien des lois Juliennes. Dans le cas de leur révocation, la ratification de tous ses actes en Asie courait le danger d'être annulée; alors lui-même aurait été exposé au mépris et au ridicule; mais ces lois furent maintenues. Par ce moyen, César fut en position de s'élever bien au-dessus de ses alliés; il eut donc tous les avantages du triumvirat, tandis que Pompée ne ré-

Digitized by Google

coltait que les peines et la haine qu'il suscitait. Mais sa position fut rendue encore plus pénible par la conduite de Clodius. Pour de l'argent, celui-ci avait délivré de sa détention chez le préteur Lucius Flavius Népos, le jeune Tigranes, qui avait figuré dans le triomphe de Pompée, et qu'on gardait comme prisonnier à Rome. A cette infraction des droits du triomphateur, vinrent se joindre des accusations que Clodius adressait à des partisans de Pompée, et des injures qu'il lui prodiguait à chaque occasion [1]. Ensuite les charmes de sa jeune femme Julie, âgée de vingt-quatre ans (lui-même en avait quarante-huit), l'absorbaient entièrement; il lui consacrait toutes ses journées, passait son temps avec elle dans ses campagnes et dans ses jardins, et enfin, ne s'occupait plus de ce qui se faisait sur le Forum [2]. Les violences de Clodius, les injures sans bornes de ses ferrailleurs, amenèrent des tentatives de réconciliation de Pompée avec le sénat; il travailla aussi au retour de Cicéron, pour s'en servir contre Clodius, comme il s'était servi auparavant de Clodius contre Cicéron [3]. Les pourparlers en faveur du retour de l'exilé continuèrent pendant cette année 58 et une partie de l'année suivante; ils auraient duré plus longtemps, si Clodius, dans son arrogance, n'avait attaqué les lois Juliennes [4]. A la fin, César consent au retour du grand orateur. Mais le sénat était dans un état de faiblesse tel, qu'il ne put rem-

1. Dion Cassius, l. XXXVIII, ch. XXX.
2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLVIII.
3. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XLIX.
4. Cicero, *Pro Domo*, 15. — *De har.*, r. 28.

Digitized by Google

porter la victoire sur Clodius et sur ses suppôts, qu'au moyen d'un autre chef de bande, qui était le fameux Milon. C'est à celui-ci que Cicéron fut redevable de son retour, obtenu par le vote des comices des centuries; il rentra à Rome le 4 septembre de l'année 57; le sénat lui rendit ses dignités. Depuis le bannissement et le rappel de Métellus Numidicus, aucun exil n'avait causé plus de douleur; aucun retour, plus d'allégresse. Le sénat fit glorieusement rebâtir sa maison, que, dans sa haine farouche, Clodius avait fait raser[1]. Par des experts elle fut estimée à 2 millions, le Tusculum à 500,000 et le Formianum à 250,000 sesterces[2]. Le portique et le temple de la Liberté, que Clodius avait fait élever, furent abattus, le portique de Catulus reconstruit. A Rome, la maison de Cicéron était en voie de construction, quand, le 3 novembre, Clodius en chassa les ouvriers; il détruisit une seconde fois le portique de Catulus, qui était déjà monté jusqu'à la couverture, et faisait lancer des pierres et des tisons sur la maison de Quintus Cicéron. Rome, où la sécurité en général ne fut presque jamais à l'ordre du jour, comme dans les villes grecques, était témoin à cette époque, et presque journellement, de rixes et de batailles, d'attaques à main armée et en plein midi : les partis politiques se battaient au milieu du Forum et dans les rues adjacentes, jusque sur les degrés et sous les péristyles des temples! Et on a compté les Romains au nombre des nations policées de l'antiquité!

1. Velléius Paterculus, l. II, ch. XLV.

2. Cicero, *ad Atticum*, IV, 2. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. II. — Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XXXIII.

Digitized by Google

Dans la même année que César fit la guerre à l'Arioviste, les Helvètes étaient sur le point de quitter leur pays avec leurs femmes et leurs enfants, afin de conquérir dans la Gaule des établissements moins rigoureux. Pour le caractère et les mœurs des peuples qui demeuraient au delà des Alpes, l'idée d'un pays aussi étendu que celui des Helvètes devait leur paraître très-extraordinaire, car ce pays commençait au pied du Jura et se prolongeait profondément dans les vallées des Alpes. Les Helvètes étaient au nombre de deux cent soixante-trois mille; ils s'étaient adjoint trente-six mille Tulinges (des environs de Stühlingen, dans le sud du duché de Bade, Suèves du sud-ouest); quatorze mille Latobriges (inconnus, mais sans doute voisins des précédents); vingt-trois mille Raurakes (entre les Vosges, le Rhin et l'Aar), et trente-deux mille Boïes (peuples de la Bavière); le total des immigrants s'élevait à trois cent soixante-huit mille hommes, parmi lesquels on ne comptait que quatre-vingt-douze mille combattants. César pouvait leur opposer au moins quarante ou cinquante mille hommes de troupes bien exercées et bien disciplinées. Mais il n'avait pas sous la main, dans le premier moment, cette armée, ce qui rendit l'élévation de fortifications, non loin de Genève, nécessaire, et force fut aux Helvètes de prendre leur route à travers le Jura; cela les conduisit aux bords de la Saône. Les peuplades gauloises qui habitaient ces contrées regardèrent les Romains comme leurs sauveurs. Voilà pourquoi ils les aidèrent à vaincre les Helvètes, dont une grande partie périt dans la bataille que leur livra César sur le territoire des Édues, entre Bibracte et l'Arar (Autun? et la Saône), Cent cin-

Digitized by Google

quante mille Helvètes, environ, restèrent dans la Gaule, du consentement de ses habitants, afin d'augmenter la population qui n'était pas considérable.

Cependant l'hivernement des troupes romaines sur les bords de l'Arar (la Saône) fit naître des soupçons chez les Gaulois. Avec ces troupes pour voisines, on ne pouvait se livrer qu'à une douleur muette en pensant à l'avenir; mais des messages secrets poussèrent à des armements dans la Belgique, dont les habitants se liguaient contre le peuple romain et se donnaient mutuellement des otages[1]. César en avait été instruit par des rapports divers et des bruits publics avant même que lui parvinssent les lettres de Labiénus; sans autorisation légale, il leva deux nouvelles légions dans la Gaule citérieure et les envoya, au commencement de l'été, dans la Gaule transalpine, sous le commandement de Q. Pédius, son lieutenant. Lui-même rejoignit l'armée dès que les fourrages commencèrent à être abondants; après avoir pourvu aux vivres, il leva son camp et arriva en quinze jours à peu près aux frontières de la Belgique, dans le pays des Rèmes (dans le Rémois, sur la Marne). Leurs envoyés assurèrent César de leur innocence, qu'ils n'avaient point voulu prendre part à la conjuration contre les Romains, mais que tout le reste de la Belgique était en armes[2].

Nous devons faire ici une digression indispensable, et nous allons remonter très-haut dans l'histoire de la race humaine. Lorsque, sous le règne de Xisuthros,

1. César, *Guerre des Gaules*, liv. II, ch. I.
2. *Ibid.*, l. II, ch. III.

Digitized by Google

dixième roi de la première dynastie babylonienne, vingt-trois siècles avant l'ère vulgaire, une famine terrible et étendue pousse les peuples des bords du Tigre et de l'Euphrate vers l'Ouest, des hordes sémitiques s'arrêtent sur les rives les plus orientales de la Méditerranée et y fondent entre autres Tyr avec son temple de Melkarth [1], le dieu urbain du commerce, et que les Grecs ont hellénisé en l'appelant Héraklès (Herkules). L'Héraklès *tyrien* fait le commerce de la petite industrie dans la Méditerranée, et par les colonies qu'il fonde, il faut sous-entendre des comptoirs et des empories. Il va en Espagne, comme on sait, et dans les Gaules. On sait que les colonies phéniciennes de l'Ibérie étaient situées sur la côte orientale de l'Espagne (sur la Méditerranée). De là les Phéniciens passèrent dans la Celtique par le promontoire pyrénéen (cap Creux), et, laissant de côté les Cévennes, ils remontèrent le Rhodanus (le Rhône) où ensuite ils fondèrent Alésia [2]. Pline attribue à cette ville plusieurs inventions, entre autres le damasquinage ou le plaqué d'argent pour l'ornementation des harnais et des voitures [3] : cela rappelle l'industrie plus futile qu'utile que les Phéniciens exerçaient à un si haut et si prodigieux degré d'extension.

Mais avec le commerce, les négociants arabes introduisirent naturellement aussi leurs idées rétrécies et souvent fausses sur la religion. De là, ce druidisme ténébreux, cette absence de royauté que César nous fait

1. Hérodote, l. II, ch. XLIV.
2. Diodore, l. IV, ch. XIX ; l. V, ch. XXIV.
3. Pline, l. XXXIV, ch. XLVIII (17).

Digitized by Google

connaître à son entrée dans la Gaule : une ancienne aristocratie a ruiné la primitive forme politique pour s'y substituer et la Gaule, comme nous la connaissons dans ses âges les plus reculés, n'a plus qu'un gouvernement fédéral avec une aristocratie en tête qui, pour se maintenir, est obligée de se soumettre quelquefois au caprice populaire. La Gaule du temps de César est en dissolution, en décadence d'idées religieuses et politiques, et les différentes races qui la formaient se jalousent les unes et les autres.

La population de la Germanie n'avait point été mêlée avec aucun autre peuple par les migrations ou les établissements fixes[1] ; les Germains étaient d'une race dont la pureté ne s'était point altérée par le croisement, race tout à fait à part, sans mélange, dit Tacite[2]. Ils croyaient blesser la majesté des dieux en les enfermant dans les murs d'un temple, ou en les représentant sous une forme humaine. Ils consacraient des bois et des forêts, donnaient à ces solitudes des noms de divinités et, en les voyant, les révéraient seulement par la pensée[3]. César dit que les Germains n'avaient pas de druides qui présidassent aux choses divines et qu'ils ne faisaient point de sacrifices[4]. Ils ne mettaient au nombre des dieux que ce qu'ils voyaient et dont ils recevaient manifestement les bienfaits, le soleil, le feu, la lune, et ils ne connaissaient pas même de nom

1. Tacite, *Mœurs des Germains*, ch. II.
2. *Ibid.*, ch. IV.
3. *Ibid.*, ch. IX,
4. César, *Guerre des Gaules*, l. VI, ch. XXI.

Digitized by Google

les autres dieux[1] : en d'autres termes, ils avaient des principes religieux vrais, utiles, fondés sur la connaissance des choses, et ils ne s'abandonnaient pas à des abstractions imaginaires, stériles, comme on en trouve chez les druides. Les Germains, comme les Grecs, n'avaient point pour prêtres une caste sacerdotale à part. Les chefs politiques pratiquaient, comme cela doit être, les fonctions de prêtres, tandis qu'on trouve chez les Celtes-Gaulois une hiérarchie ecclésiastique qui, en le trompant, tenait le peuple dans l'ignorance, le poussait à la superstition[2] et au fanatisme. Il y a donc de puissantes présomptions pour admettre un antagonisme religieux entre les deux nations et que cet antagonisme venait en aide à souhait au conquérant des Gaules ; aussi en profita-t-il.

Les envoyés des Rèmes avaient, comme nous l'avons dit, assuré à César que tous les Belges étaient en armes : les Bellovaques (peuple du Beauvaisis), les Suessions (du Soissonnais), les Nerves (du Hainaut et du midi de la Flandre), les Atrébates (de l'Artois), les Ambiens (de la Picardie), les Morins (du Boulonnais), les Ménapes (de la Gueldre, du duché de Clèves et du Brabant hollandais), les Calètes (du pays de Caux en Normandie), les Vélocasses (du Vexin), les Véromandues (du Vermandois), les Aduatiques (de la province de Namur), les Condruses (du Condrotz), les Éburons (du pays de Liége), les Cérèses et les Pémanes (du Luxembourg), compris

1. César, *Guerre des Gaules*, l. VI, ch. XXI.

2. Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus, « toute la nation gauloise est très-superstitieuse. » César, *Guerre des Gaules*, l. VI, ch. XVI.

Digitized by Google

sous la dénomination commune de Germains, mirent sous les armes, contre César, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille hommes. Cette force confédérée, sous le commandement de Galba, roi des Suessions, s'était rendue aux frontières méridionales de la Belgique pour y recevoir César, qui s'avançait avec précaution et qui traversa l'Axona (l'Aisne) sur un pont qu'il trouva : là, dans le teritoire des Rèmes, il laissa un poste d'observation près du pont [1], et sur l'autre rive, Q. Titurius Sabinus, son lieutenant, avec six cohortes ou trois mille hommes. Sur la rive du Nord, auprès et au-dessous de Pont-à-Vaire, il assit son camp qu'il fit fortifier d'un retranchement de douze pieds de hauteur et d'un fossé de dix-huit pieds de profondeur. César, qui n'avait avec lui que huit légions ou quarante mille hommes, fut assez prudent pour ne point livrer bataille à un ennemi qui était six fois plus nombreux que lui. Il se contenta d'empêcher les Belges de traverser la rivière pour couper ses communications.

Peu de temps après, Iccius, Rème de naissance et qui commandait la place de Bibrax (Bièvre), envoya dire à César que, s'il n'était promptement secouru, les Belges l'ayant attaqué, il ne pourrait tenir plus longtemps. Secourue, la place fut dégagée. Mais l'ennemi parut sur les rives de l'Aisne : César espérait que la faim amènerait sa retraite, ses grandes masses d'hommes ne pouvaient vivre longtemps dans un pays dont ils avaient fait presque un désert, quelque beau et fertile qu'il fût. Il espérait encore que si, selon leur habitude, ils s'éloignaient sans

1. César, *Guerre des Gaules*, l. II, ch. v.

Digitized by Google

ordre pour regagner leurs foyers, il pourrait les poursuivre et les vaincre séparément. Le roi Galba, ensuite, n'était point un homme d'une trempe assez forte pour pouvoir conduire et maintenir une armée de près de trois cent mille hommes. Les Bellovaques étaient jaloux des Suessions qui avaient obtenu le commandement en chef, et quand ils apprirent que les Édues comme alliés des Romains allaient envahir leur territoire, ils engagèrent leurs confédérés à retourner en masse dans leurs foyers. L'inhabile commandement pendant la retraite occasionna du désordre, dont César profita pour détruire bon nombre d'ennemis, et quand il envahit enfin les territoires occidentaux des Belges, chaque peuple l'un après l'autre se crut perdu : tels les Suessions, les Bellovaques et les Ambiens. Les villes ouvraient leurs portes lorsque leurs habitants aperçurent les machines extraordinaires, les tours mobiles qui s'avançaient contre leurs murs; quiconque ne voulait point se soumettre au joug étranger, cherchait un asile au delà des mers, en Bretagne. Toutefois, le sentiment national fut plus vif dans les provinces orientales. Une seconde coalition fut formée par les Véromandues, les Atrébates (vers Saint-Quentin), les Aduatiques et surtout par les Nerviens (dans le Hainaut); ses troupes s'assemblèrent sur la Sambre supérieure. Les Nerviens furent bien informés par des espions de tous les mouvements des Romains; par leur connaissance des localités et au moyen des hautes et épaisses haies employées dans le pays, les confédérés pouvaient dérober à la vue des Romains leurs préparatifs et opérations de défense. Là aussi, sur la Sambre, César établit un camp. Il attaqua

Digitized by Google

enfin les Nerviens : sa cavalerie, qu'il avait envoyée en avant, fut culbutée. Les six légions étaient encore occupées à fortifier le camp lorsque les Nerves les attaquèrent avec une telle promptitude, une telle furie, que les soldats romains eurent à peine le temps de changer la pioche ou la pelle contre le glaive, le javelot et le bouclier; ils durent combattre sans casque et à la place où ils se trouvaient, sans ligne de bataille, sans plan, sans commandement réel. Les légions étaient séparées les unes des autres par des haies épaisses, formées de jeunes arbres courbés, dont les branches, horizontalement dirigées, et entrelacées de ronces et d'épines, formaient de véritables murs de verdure qui servaient de retranchements à l'ennemi et à travers lesquels on ne pouvait ni pénétrer ni même voir. Au lieu d'une bataille, ce ne fut qu'une innombrable série de petits combats isolés. Labiénus, guerrier brave et distingué, qui commandait l'aile gauche, fit lâcher pied aux Atrébates qu'il poursuivit jusqu'à la rive opposée du fleuve. Le centre romain avait mené battant les Véromandues, depuis une hauteur où ils étaient, jusque sur les rives mêmes de la Sambre. Mais ces mouvements du centre et de l'aile gauche de l'armée de César, avaient laissé le camp presque entièrement à découvert : l'aile droite se composait de deux légions ou 10,000 hommes. Ce fut sur ce point que se portèrent, en masses très-serrées, tous les Nerviens conduits par Boduognat (fils de la Victoire), leur général en chef[1]. Les uns enveloppèrent les légions par le flanc découvert, les autres gagnèrent le haut du camp; les valets

1. César, *Guerre des Gaules*, l. II, ch. XXIII.

Digitized by Google

de l'armée et les alliés prirent la fuite. A l'aspect du désordre qui régnait chez les Romains, les cavaliers trévires, que leur cité avait envoyés à César comme auxiliaires, désespérèrent de son armée, et, prenant la route de leur pays, allèrent annoncer chez eux que les Romains avaient été repoussés et vaincus, et que leur camp ainsi que leurs bagages étaient au pouvoir des Nerves. Les Romains furent exposés à un grand péril. Alors César arrache à un soldat son bouclier et combat à la première ligne. Son aspect relève le courage des soldats : chacun fait preuve de zèle dans cette extrémité. La jonction des deux légions de l'aile droite s'opère, des secours arrivent; Labiénus paraît avec une légion. Les Nerviens séparés de leurs alliés, entourés de toutes parts, ayant le sort contre eux, combattent avec autant d'héroïsme que lorsqu'il fut pour eux et lorsqu'ils se croyaient vainqueurs : du haut des monceaux de cadavres des leurs ils se font tuer presque jusqu'au dernier homme. Après la bataille, le nombre de leurs sénateurs se trouvait réduit de six cents à trois seulement et leurs combattants de soixante mille à cinq cents[1], nombre sans doute exagéré par l'auteur ou les auteurs des *Commentaires de César*. A la suite de cette désastreuse bataille les Nerviens, les Atrébates et les Véromandues furent bien obligés de reconnaître la suprématie romaine. Les Aduatiques, descendants des Cimbres et des Teutons, arrivèrent trop tard sur le champ de bataille : ils retournèrent chez eux, se retirèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans une seule place, admirablement fortifiée

1. César, *Guerre des Gaules*, l. II, ch. XXVIII.

Digitized by Google

par la nature (Namur ou Falais). Mais, frappés des engins de guerre dont les Romains menaçaient leurs murailles, ils demandèrent à traiter de la paix, tout en ne voulant pas être dépouillés de leurs armes. César au contraire en demandait la remise; ils firent semblant d'obéir mais en gardèrent un tiers. Ensuite ayant fait une sortie de nuit, ils furent repoussés et cinquante-trois mille d'entre eux furent vendus à l'encan comme esclaves. Tous les Aduatiques ne furent pas vaincus et pris à cette occasion, car plus tard César en parle encore et il en resta qui surent choisir le moment de la vengeance[1]. Les tribus maritimes éloignées, celles des Morins (l'Artois) et des Ménapes (Flandre et Brabant) seules, furent préservées de l'invasion romaine : il en était de même des peuples germains qui habitaient entre l'Escaut et le Rhin.

Le tour de la conquête vint aussi pour les tribus maritimes ou de l'Armorique, qui possédaient les régions situées sur l'Atlantique et la Manche. Dans l'automne de l'année 57, Publius Crassus, le plus jeune fils du triumvir, fut envoyé comme lieutenant de César, dans la partie nord-ouest de la Gaule, avec une légion, ou cinq mille hommes. Toutes les tribus de la côte, depuis la Loire jusqu'à la Seine, furent soumises et donnèrent des otages. Pendant l'hiver de 57 à 56, des tribuns militaires furent envoyés chez les Vénètes, pour demander des subsistances. Les Vénètes étaient la nation la plus puissante de toute la côte maritime[2]. Ils avaient un

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XXXVIII, XXXIX.
2. *Ibid.*, l. III, ch. VIII et suivants.

Digitized by Google

grand nombre de vaisseaux, et surpassaient les autres peuples dans l'art et dans la pratique de la navigation. Les Vénètes, maîtres des ports qui se trouvaient sur l'Océan, et qui prélevaient des droits sur tous ceux qui naviguaient dans ces parages, retinrent les tribuns, espérant forcer Crassus de leur rendre les otages qu'ils lui avaient donnés. Cet exemple ne fut pas seulement imité par les tribus armoricaines, mais encore par les tribus maritimes belges restées indépendantes. Là où, comme dans plusieurs provices de la Normandie, le sénat refusait de se joindre à l'insurrection, on tuait ses membres, et la foule se joignait avec d'autant plus de ferveur à la cause nationale. Toute la côte, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle du Rhin, se leva contre Rome; les patriotes les plus décidés et les plus énergiques de toutes les tribus ou peuplades celtiques, s'empressaient de s'y rendre afin de coopérer à la délivrance de la patrie; on comptait même déjà sur l'insurrection de la confédération belge, sur des secours de la Bretagne, et sur le concours des Germains d'outre-Rhin. César envoya toute la cavalerie romaine, commandée par Labiénus, sur les bords du Rhin, afin de comprimer l'effervescence de la Belgique, et, s'il en était besoin, pour s'opposer au passage du Rhin par les Germains. Q. Titurius Sabinus, autre lieutenant de César, fut envoyé avec quinze mille hommes en Normandie, où se rassemblaient, comme au point central, les principaux insurgés. Mais le foyer véritable et réel de la révolte était chez les Vénètes, les plus puissants et les plus intelligents des peuples armoricains. Lorsque César fut instruit par Crassus de ce qui se passait, il ordonna de construire

Digitized by Google

des galères sur la Loire, de louer des rameurs dans la province, de rassembler des matelots et des pilotes. Dès que la saison le permit, il se rendit lui-même à l'armée ; il donna au jeune D. Junius Brutus Albinus le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois qu'il avait fait venir de chez le peuple du Poitou et de la Saintonge, et autres pays pacifiés, et il lui enjoignit de se rendre au plus tôt chez les Vénètes, et lui-même en prit le chemin avec les troupes de terre. Enfin, on en vint à un combat naval : les Gaulois avaient en ligne deux cent vingt vaisseaux, parfaitement équipés et armés, bâtis en chêne épais, sur lequel les éperons des galères romaines n'avaient aucun effet. Ces galères étaient bien moins élevées que les vaisseaux armoricains, et les tours romaines, à quelque hauteur qu'elles fussent portées, ne pouvaient atteindre même la poupe de ces vaisseaux. Au moyen de faux tranchantes emmanchées dans de longues perches, les Romains coupaient les câbles et faisaient ainsi tomber les vergues, et cette chute réduisaient aussitôt à l'impuissance les vaisseaux gaulois, dont toute la force était dans les voiles et les agrès. Après presque un jour de combat, la victoire resta aux Romains; un calme plat qui survint y contribua, car les vaisseaux gaulois ne pouvaient fuir, et les faux romaines les rendaient incapables des moindres mouvements. Cette bataille termina la guerre des Vénètes et de tous les États maritimes de la côte de Bretagne : ils n'avaient plus de vaisseaux, et la plus grande partie des hommes en état de porter les armes étaient tués, ou prisonniers, ou dispersés. Plus au nord, dans la tribu des Unelles, d'autres combats avaient lieu.

Digitized by Google

Le territoire des Unelles embrassait les côtes et l'intérieur du pays, depuis Port-en-Bessin jusqu'à Avranches; ses habitants se battaient pour la liberté et le foyer. Q. Titurius Sabinus commandait les troupes envoyées par César contre les Unelles à la tête desquels était Viridonix. Les Aulerques, les Éburoniques, et les Lexoves (d'Évreux et des alentours), après avoir égorgé leur sénat qui s'opposait à la guerre, offraient journellement la bataille aux Romains. Enfin, induits en erreur par de faux rapports, Viridonix et ses alliés attaquent le camp romain dans lequel Sabinus s'était retranché. Mais là encore les patriotes gaulois sont défaits, et les Romains soumettent les côtes jusqu'à la Seine.

Quant aux troupes, qui ne pouvaient hiverner avec sécurité dans la Belgique, César les conduit sur les bords de la Loire (Liger), dans le pays des Carnutes, des Andes, et des Turons (peuples chartrain, de l'Orléanais, de l'Anjou et de la Touraine) : c'était au cœur du druidisme, le point de réunion central et annuel des prêtres druides, et la ville sacerdotale par excellence était Dreux (Durocasis) ou Chartres (Autricum). Une seule légion avec une partie de la cavalerie prirent la direction du sud-est, sous le commandement de Servius Galba, pour aller punir les Nantuates, les Véragres et les Sédunes, dont le territoire s'étendait depuis le pays des Allobroges (départements de l'Isère et de l'Ain), le lac Léman (lac de Genève) et le fleuve du Rhône, jusqu'aux Hautes-Alpes. Après quelques combats, et la prise de plusieurs forteresses, Galba plaça mille hommes en cantonnement chez les Nantuates, et lui-même avec quatre mille hommes prit ses quartiers d'hiver dans un bourg nommé

Digitized by Google

Octodur (Martigny sur la Dranse, dans le bas Valais).

Au commencement de l'hiver des années 57 et 56, César quitta la Gaule et se rendit en Illyrie, dont il voulait visiter les nations et connaître le territoire. Les succès du gouverneur des Gaules, annoncés à Rome, par les lettres de César, firent décréter quinze jours d'actions de grâces aux dieux, ce qui, avant ce temps, n'avait eu lieu pour aucun général[1].

Selon l'opinion de César, l'exil de Cicéron avait été d'une trop courte durée; mais il n'avait pas voulu contrarier les désirs de Pompée qui voulait sortir de sa nullité à l'aide du consulaire. Dans ses harangues de remercîments, Cicéron ménageait par peur les triumvirs; avec le concours du peuple, il obtint pour Pompée l'inspection sur les aménages des subsistances, mais sans armée et sans flotte. Il vit donc son espoir déçu d'arriver à une élévation identique à celle de César, et de conquérir une position qui lui commandât la considération du sénat. Cette circonstance diminuait la contrariété et la peine que faisaient aux grands les nouvelles venues des Gaules, et qui les préoccupaient de la manière la plus désagréable. Aussi, se précipitèrent-ils en grand nombre et pleins d'espoir dans le lieu où s'assemblait le sénat au mois de décembre, convoqués par le tribun du peuple P. Rutilius Lupus, afin d'obtenir la révocation de la loi agraire Julienne de l'année 59. Sa proposition fut accueillie par un silence approbateur; le consul élu, Lentulus Marcellinus, fut d'opinion qu'il serait convenable de ne rien résoudre dans l'absence de

1. D'autres généraux avaient obtenu cet honneur, mais pour un terme moindre, et qui n'avait jamais été de plus de dix jours.

Digitized by Google

Pompée[1]. Durant le discours du tribun, Cicéron écoutait avec un secret plaisir les louanges qu'on lui adressait pour avoir fait rejeter la rogation servilienne, avoir attaqué César dans des sorties amères, invectivé Gellius Publicola, l'ami de Clodius[2], et enfin pour avoir blâmé Pompée qui avait quitté l'Italie pour aller à la recherche du blé, et qui avait pris une plus grande part que celle d'exécuteur dans la loi agraire[3]. Or, comme le tribun n'entendait aucune parole approbative, et que pour cette raison il ne fit pas voter, le consul élu, L. Marcellinus, prononça, pour éloigner de lui et du sénat tout soupçon de lâcheté, que Lupus n'eût pas à conclure des sentiments de l'assemblée par son silence; que lui-même ne se taisait que parce qu'il trouvait inconvenant de s'occuper de la loi agraire ou des champs de la Campanie dans l'absence de Pompée, et que son avis était sans doute partagé par ses collègues[4].

Les manœuvres et les discussions continuelles dans Rome occupèrent l'attention de César pendant les premiers mois de l'année 56, et retardèrent son retour à l'armée. Tant que l'aristocratie avec ses vues lui était seule opposée, elle ne lui paraissait point dangereuse; quant à Pompée, il l'avait conduit peu à peu non-seulement à la défection, mais encore dans une position telle, qu'il fut bien obligé de rester fidèle au triumvirat. Plus Pompée cherchait à regagner une position indépendante, plus César voyait avec plaisir et satisfaction son gendre

1. Cicero, *Epist. ad Quint. frat.*, 2, § 1.
2. *Id.*, *pro Sext.*, 51, 52, *pro Dom.*, 9; *de Harusp. resp.*, 27.
3. *Id.*, *ad Attic.*, II, 12, 19, § 2; *de Prov. cons.*, 17 fin.
4. *Id.*, *ad Quint. frat.*, 2, 1, § 1.

Digitized by Google

se fourvoyer, et cela par la raison qu'il jouait un double rôle : qu'avec l'aide de César, il voulait se fortifier contre César. Car, à cette époque, la faction sénatoriale agissait contre lui ; elle prétendait qu'elle aurait volontiers accordé au chef du triumvirat ce qu'elle aurait accordé au chef de l'aristocratie, à l'ennemi du proconsul des Gaules. Mais elle portait elle-même une partie de la faute ; elle méconnut la position de Pompée, position fausse, artificielle et pénible amenée par César ; elle méconnut encore son caractère, sa pusillanimité politique ; elle craignait le monarque et le repoussa. Il était peu avancé du soin qu'il avait pris des approvisionnements sans armée ; il espérait rétablir dans son royaume Ptolémée Auletès, qui avait été chassé de son trône d'Égypte, et arriver par là à son but ; ce projet échoua également par la jalousie des grands. Mais avant que rien ne fût décidé pour Pompée, protecteur de Cicéron et de Milon, ses rapports avec Clodius amenèrent pour le premier des mortifications sans fin, des humiliations continuelles ; au commencement de février, il fut publiquement raillé pendant le procès de Milon[1]. Il voulait enrôler une bande de soldats dans le Picénum, et une autre, avec le consentement de César, dans la Gaule Transpadane, où son père avait établi des colonies. Il était inquiet en voyant toujours plus clairement sa position ; l'aristocratie lui était hostile et le peuple s'éloignait de lui[2]. Il était bien naturel qu'il s'inquiétât de l'accroissement de l'action de César ; elle affectait son

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XVIII, XIX.
2. Cicero, *ad Quint. frat.*, II, 3.

Digitized by Google

orgueil et le préoccupait de l'idée que cette gloire récente éclipserait de beaucoup la sienne. C'était avec une vive approbation qu'on apprenait à Rome et qu'on louait les faits d'armes de César dans les Gaules, et on les élevait même au-dessus de tous ceux du passé. On décrétait de fortes sommes à l'usage du proconsul des Gaules, quoiqu'il fît semblant de n'en avoir pas besoin. Il envoyait au contraire à Rome de l'or, de l'argent et d'autres choses précieuses provenant du butin fait dans les Gaules, pour corrompre et gagner à sa cause les édiles, les préteurs, les consuls et leurs femmes[1]. Et Rome entière saluait à l'unanimité le soleil levant. Quant à Pompée, il croyait devoir à Crassus les humiliations qu'il venait d'éprouver, car il se souvenait combien il l'avait mortifié autrefois ; Cicéron se retirait de lui pour ne pas se brouiller davantage avec les grands. Il ne pouvait donc pas, après que ses intrigues furent mises à découvert, s'adresser à aucun autre mortel qu'au faux ami qui l'avait égaré dans ce labyrinthe inextricable. Pompée quitta donc momentanément Rome pour acheter du blé en Sicile et en Afrique ; mais auparavant il se rendit à Lucques pour tenter de se procurer le consulat, quelques provinces et une armée. Avant l'entrevue de Pompée avec César, à Lucques, Crassus en avait eu une autre avec ce dernier à Ravenne ; il rendit compte des projets de Cicéron, et César de son côté amena la réconciliation de ses deux collègues du triumvirat. De Ravenne, Crassus se rendit à Lucques[2].

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXV. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LI.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XXIV. — Plutarque, *Vie de César*, ch. XXI.

Digitized by Google

Les efforts que faisait Pompée pour s'opposer à l'élévation croissante de César furent la cause de sa liaison plus intime avec Crassus. Les vieux ressentiments se turent, et ils convinrent d'exercer ensemble le consulat l'année suivante, qui était l'année 55 avant l'ère vulgaire; ils espéraient que, réunis, ils vaincraient plus facilement l'antagoniste commun[1]. Mais le consulat ne pouvait s'obtenir sans le consentement de César, et la conférence de Lucques eut le succès désiré; toutefois César y travailla dans son propre intérêt. S'il prêtait son appui aux deux triumvirs, il faisait repousser le candidat rival, L. Domitius Ænobarbe, homme opiniâtre et bien appuyé, qui, aristocrate consommé et considérable, avait menacé que, s'il était consul, il enlèverait l'armée à César[2]. Mais, en échange du consulat, Pompée et Crassus devaient faire assurer à César le proconsulat des Gaules pour cinq autres années, et cette prorogation s'effectua[3]; il demandait en outre que la solde fût payée aux soldats qu'il avait levés de sa propre volonté[4].

Le séjour de César à Lucques ressemblait à celui d'un souverain; on y voyait des magistrats et des gouverneurs de provinces, parmi lesquels le propréteur de Sardaigne, Appius Claudius et Q. Métellus Népos, proconsul de l'Espagne citérieure. Tout ce monde cherchait des emplois et des provinces par l'entremise de César; on tentait au moyen de ses richesses, de pou-

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXVI, XXVII.
2. *Id.*, l. XXXIX, ch. XXXI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XVII. — Suétone, *Vie de César*, ch. XXIV.
3. Velléius Paterculus, l. II, ch. XLVI.
4. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXI.

Digitized by Google

voir corrompre le peuple lors des votes qui allaient avoir lieu, ou enfin ils allaient demander l'aumône sans vergogne afin de pouvoir satisfaire aux demandes de leurs créanciers. La réunion de Lucques y amena deux cents sénateurs : on voyait cent vingt faisceaux de proconsuls et de préteurs[1]. Au nombre des visiteurs se trouvait aussi une grande quantité de femmes : Rome se prosternait déjà aux pieds de son maître futur. Pour lui, ce faste ne fut qu'un moyen d'arriver au but, un aiguillon pour ne pas s'arrêter à l'élévation où il était arrivé, et pour que Pompée, qui se perdait comme client et avec chagrin dans sa cour, ne le précipitât point d'une manière éclatante lorsqu'il serait revenu de son éblouissement.

Dès que les triumvirs se furent promis réciproquement aide et protection dans leurs désirs, Pompée et Crassus quittèrent Lucques : Pompée se rendit en Sardaigne et Crassus à Rome. Cesar confia à Pompée et à ses amis le soin de le représenter dans la capitale et lui-même quitta Lucques pour se rendre dans la Gaule où l'appelaient de nouveaux mouvements des ennemis. Quelques tribus des Alpes s'étaient soulevées et les provinces armoricaines menaçaient gravement les conquêtes des Romains dans la Gaule. Nous avons fait le récit de la campagne de César contre elles, ainsi que de la guerre des Romains contre les Unelles[2]. Les Morins et les Ménapes, qui étaient restés en armes et qui n'avaient jamais envoyé de députation à César pour de-

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LI.
2. Voyez pages 137, 146, 148.

Digitized by Google

mander la paix, devaient à leur tour être soumis, et, à cet effet, il fit marcher son armée contre eux. Sachant par l'expérience de leurs compatriotes qu'on ne pouvait pas lui résister en bataille rangée, ils se retirèrent dans les bois et les marais dont leur pays était couvert. Leur tactique fut de surprendre l'ennemi et ils y réussirent. César eut des revers et ses ennemis mirent leur confiance dans les rigueurs de l'hiver. Le généralissime fut bientôt forcé de terminer la campagne. Il conduisit sa troupe à l'ouest au-delà de la Sequana (Seine), chez les Lexoves (le Lieuvin), en Normandie, où elles hivernèrent.

Après la réunion de Lucques, les ennemis de César se montrèrent cependant plus déterminés qu'on ne s'y était attendu. A son retour de Sardaigne, Pompée les trouva très-animés. Quelque secrètes que fussent tenues les résolutions prises à Lucques, elles constituaient en elles-mêmes une nouvelle déclaration de guerre. Le parti conservateur écoutait, observait, et fit enfin de telle sorte que Pompée et Crassus dissimulèrent et allèrent même jusqu'à dire à leurs amis que leur intention n'était pas de se charger d'un second consulat. Ce ne fut plus César qu'on craignit, mais surtout Pompée. C'était en vain qu'on lui avait refusé la surintendance générale sur les aménages des subsistances et la commission relative à l'Égypte. Si, pour surcroît de malheur, il obtenait une province et une armée, et qu'averti par son sort après la guerre de Mithridate et soutenu par ses deux amis, il ne rentrait pas dans la vie privée, il était d'autant plus à redouter. Questionné par le sénat à l'effet de savoir s'ils rechercheraient le consulat, Pom-

Digitized by Google

pée répondit : «Peut-être,» et Crassus, avec moins d'audace, dit qu'il ferait ce que demanderait le bien public ; Pompée ajouta en éludant, et en forme de menace, lorsqu'on lui demanda de s'expliquer plus catégoriquement : que s'il recherchait le consulat il ne s'adresserait qu'à des citoyens justes, et enfin il se permit même des invectives contre Lentulus Marcellinus. Le secret fut donc éventé et l'on pouvait aisément prévoir la conduite des candidats qui ne s'étaient point présentés à temps[1]. Ils empêchèrent les élections de l'année et manœuvrèrent en sorte qu'ils pussent accepter le consulat légalement après le passage d'un inter-roi. C'est entourée de violences que leur élection s'effectue ; c'est au moyen de la force et de la corruption qu'on fait arriver des amis et des créatures aux autres emplois publics[2]. Pompée simula de ne plus prétendre à rien ; mais le consulat fut pour lui un moyen et un but. Cicéron se déclara dans le sénat pour les triumvirs; lorqu'il s'agit de la distribution des provinces pour l'année suivante, Cicéron dit que César avait fait de grands exploits, qu'il n'avait point encore achevé son œuvre et qu'il ne fallait pas le rappeler de la scène sur laquelle il agissait. Il dit qu'il avait demandé, dans l'intérêt de la République, quinze jours d'actions de grâces aux dieux, la solde et dix lieutenants pour César. Dans les circonstances actuelles, disait-il encore, et toujours dans l'intérêt de la République, il demandait qu'on donnât aux consuls futurs,

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXVII.

2. *Id.*, l. XXXIX, ch. XXXI, XXXII. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XVII, XVIII. — Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XLII.

Digitized by Google

non les Gaules, mais la Macédoine et la Syrie, les provinces de Pison et de Gabinius, qu'ils avaient obtenues comme récompense de leur coopération à son exil et comme instruments des triumvirs qu'il détestait au même degré qu'ils étaient inaccessibles. C'est ainsi qu'il pensait se venger de son premier exil et ensuite en éviter un second. Ses désirs ne furent accomplis qu'à moitié; César ne perdit point ses provinces; Gabinius n'eut point de successeur; Pison, beau-père de César, seul en eut un. Cicéron parlait en faveur des triumvirs parce qu'il redoutait les menées de Clodius.

Les tourmentes continuaient toujours. Si la noblesse fut incapable de nuire à ses ennemis, elle voulut au moins leur préparer une mortification, et cela conduisit à un nouvel intermède : elle attaqua, à l'exemple de Cicéron, les patrons trop bien cuirassés dans la personne de leurs clients. L. Cornélius Balbus avait été fait citoyen romain par l'entremise de Pompée; il était en ce moment favori de César et *præfectus fabrum* dans son armée, au moins nominativement, car il vivait à Rome la plupart du temps. Un habitant de Gades, qu'on avait gagné par la corruption, accusa Balbus de s'attribuer illégalement le titre de citoyen romain. Crassus, Pompée et Cicéron, à l'instigation de ce dernier, prirent sa défense, et ainsi Cicéron se fit bien venir des deux plus puissants des triumvirs, et surtout de Pompée, puisqu'à une époque où César le menaçait de l'éclipser, il rappelait ses triomphes à l'ingrate Rome. Balbus fut reconnu comme citoyen par les juges.

En présence d'une telle expression de sentiments hostiles, César de son côté devait d'autant plus travail-

Digitized by Google

ler à ce que les comices consulaires eussent le résultat désiré; par là, Pompée recevait une garantie de son élection. Toutefois, depuis le retour de M. Caton de l'île de Chypre qu'il avait été chargé d'enlever au roi Ptolémée à l'instigation de Clodius, les espérances semblaient se troubler. Après la défection de Cicéron, l'aristocratie jeta surtout les yeux sur Caton : elle le destinait, par son zèle républicain, à donner un nouvel essor à ses affaires; ensuite à faire agir, ou au moins à faire voter pour elle, le consul Marcius Philippus pour qu'il ne contrariât pas son collègue Lentulus Marcellinus. Mais Caton [1] avait perdu en mer ses comptes et ses papiers, et Clodius, en ce moment ami des triumvirs (parce que Pompée, pouvait comme consul lui être utile en Asie dans ses demandes d'argent), fit un devoir à Caton de produire ses comptes. Or Clodius fut encore guidé et fortifié par César dans cette circonstance, comme il l'avait guidé et soutenu dans tant d'autres, à quelque grande distance qu'il fût de Rome [2]. On était même allé jusqu'à faire savoir à César l'agréable nouvelle que Caton se serait fâché avec Cicéron, qui aurait déclaré les lois de Clodius de l'année 58, et par conséquent aussi les procédés envers Ptolémée, comme illégaux. Par de semblables démêlés particuliers, le défenseur de la République ne fut que d'autant plus poussé à se vouer à son service. Les candidats pour le consulat se retirèrent, à l'exception de L. Domitius Ænobarbe, mari de Porcia, sœur

1. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XXXIX.
2. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXIII.

Digitized by Google

de Caton, et qui sut le déterminer à ne point se retirer par le motif qu'il s'agissait non de la charge, mais bien de la liberté. L'ambition de Caton et la haine qu'il avait vouée à César le rendirent docile, et la faction sénatoriale proclamait le malheur qui surviendrait infailliblement si l'on ne le nommait pas. Et dans ce cas on évincerait au moins un des triumvirs. Mais les membres de cette faction s'étaient fait un ennemi du tribun du peuple C. Caton, qui, dans cette occurrence, fut très-utile à leurs adversaires. Au début de son tribunat ils l'approuvèrent, parce qu'il s'opposait à ce qu'on secourût Ptolémée Auletès avec une armée pour reconquérir l'Égypte, car par ce moyen Pompée se voyait frustré dans ses espérances. La faction sénatoriale vit aussi avec plaisir qu'au mois de février Caton manifesta ouvertement son opinion, comme ami de Clodius, dans le démêlé avec Milon sur les menées du triumvir et sur son manquement de parole envers Cicéron [1], quoiqu'il n'eût en vue que d'enlever la guerre avec l'Égypte, au proconsul de Cilicie, Lentulus Spinther, de même que de servir Clodius. Dès le mois de décembre de l'année précédente il avait prouvé son hostilité à Lentulus, et, dans l'année courante, il fit connaître son contre-projet de loi d'après lequel il devait perdre le commandement de sa province. Pour détourner cette loi ainsi que la sanction d'une rogation du tribun Caninius Gallus, par laquelle il demandait que Pompée fût envoyé à Alexandrie avec deux licteurs, le consul Marcellinus

1. Cicero, *ad Quint. frat.*, 2, 3; *ad Fam.*, 1, 5.

Digitized by Google

proclama de longues vacances[1], il lui enleva le jour des comices par la célébration des vacances latines surtout, quoiqu'il y eût un grand nombre de supplications. Il fut donc impossible à Caton de traiter avec le peuple : il en fut aigri, et ensuite, comme Clodius s'entendait alors avec le triumvir qui ne pouvait espérer être nommé sous la présidence de Marcellinus comme son successeur, il empêcha, d'accord avec son collègue Nonius Sufenas, les comices consulaires d'avoir lieu. On n'écouta pas les prières et les menaces du sénat ; le tribun s'opposa même, mais sans nécessité, à son arrêté, qui ordonnait de porter le deuil, jonglerie habituelle, par laquelle on proclamait que l'État était en danger. Après avoir défendu au sénat de s'absenter des jeux publics, ce qui était le signe du danger pour la patrie, le tribun se rendit dans le Forum, où le consul se lamentait des menées et de la grande puissance de Pompée. Le peuple applaudit le courageux orateur, mais il ne put pas forcer les élections[2].

L'année 55 commençait donc avec un interrègne qui fut pour César un temps d'angoisses et d'espoir. Il n'était point encore prêt pour la guerre civile : l'argent et les troupes étaient insuffisants, il fallait qu'auparavant l'armée fût encore détachée de la patrie ; il fallait qu'elle fût habituée à n'obéir qu'à lui avant d'être menée contre Rome. De plus, il n'avait point encore de prétexte plausible, puisque le sénat avait le droit de

1. Cicero, *ad Quint. frat.*, 2, 6.

2. Valère Maxime, l. VI, 2, § 6. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXVIII. XXIX.

Digitized by Google

le faire remplacer par un autre dans l'administration des Gaules à l'expiration de la sienne pour cinq ans. Si cela s'effectuait, comme L. Domitius Ænobarbe et son parti l'en menaçaient, le but auquel il avait tendu toute sa vie (César était dans sa quarante-huitième année) était dérangé, et au lieu du diadème, il avait en perspective l'exil perpétuel ou le dernier supplice préparés par la rage sans bornes de ses nombreux ennemis dupés et mortifiés par lui. César savait que Pompée et Crassus seuls pouvaient le maintenir dans sa position et seulement alors qu'ils seraient consuls. Il fallait donc qu'il employât tous les moyens pour faire réussir leur élection. A Lucques où il s'y était engagé, avaient déjà été gagnées bon nombre d'influences et de voix au moyen de présents de toute nature ainsi que de promesses : les députés et les chargés d'affaires de César à Rome lui gagnaient des partisans par les mêmes moyens, quelque inconnu que leur restât le service de réciprocité qu'on leur demandait. Durant l'hiver, César envoya sous la conduite de Publius Crassus un certain nombre de soldats à Rome[1] destinés à *aider* l'élection des consuls. Les ennemis de César empêchèrent toutefois que la promotion de ses rivaux ne lui devînt préjudiciable. Ils méconnurent Pompée et ses relations, et par conséquent leur propre tâche, qui consistait avant tout à dissoudre le triumvirat et par ce moyen à rétablir l'équilibre. Ils auraient dû aller au-devant des souhaits de ce triumvir qui ne se serrait contre César que par nécessité, et qui employait plutôt le sénat contre César que César

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXI.

Digitized by Google

contre le sénat. Ils auraient dû favoriser enfin Pompée parce que son caractère particulier ne lui permettait de gouverner ni comme chef populaire ni comme roi, de satisfaire autre chose que sa vanité, de n'avoir dans la république une autre place que la première et de saluer aucun maître. Voilà ce qu'enseignait le passé; un avenir facile à dévoiler allait en donner la preuve.

Ainsi que son parti, M. Caton ne voyait que l'apparence extérieure de la chose; une conjuration existe contre l'État, deux conjurés veulent, comme le voulait autrefois Catilina, mettre à exécution leurs projets de consuls; dans ce cas, il s'agissait donc de faire obtenir la plus haute dignité à un homme dont la fidélité ne s'était point démentie. Au jour des comices, le parti de Pompée tendit un piége à L. Domitius Ænobarbe, son compétiteur; ce dernier se présenta le matin de très-bonne heure, à la lueur des torches, dans les environs du champ de Mars; celui qui marchait en tête et qu éclairait le petit cortége de Domitius fut tué; après lui, d'autres furent blessés, toute la suite s'enfuit, Caton et Domitius seuls restèrent. Domitius voulait également abandonner la place; Caton lui saisit le bras, le retint, et l'engagea à continuer la lutte pour la liberté contre les tyrans, tant qu'il aurait un souffle de vie; contre les tyrans qui, par l'exemple de tels crimes pour se frayer la voie au pouvoir, montraient clairement comment ils en useraient quand ils le posséderaient. Caton fut lui-même blessé au bras droit, et enfin lui et son client s'en allèrent. Ce fut de cette manière que Pompée et Crassus devinrent consuls une se-

Digitized by Google

conde fois[1]. Mais leur victoire n'allait pas être complète si leurs adversaires se saisissaient des autres dignités et magistratures publiques, et surtout si Caton devenait préteur, ce qu'il regardait dans les circonstances actuelles comme un devoir. Au moyen de corruption, les deux triumvirs firent repousser Caton de la préture, poussèrent en avant P. Vatinius, parce que Caton était l'ennemi juré de César, tandis que Vatinius était son ami dévoué, et parce qu'il avait été un puissant instrument pour l'élection de César au consulat. Dans une circonstance, Caton et l'aristocratie avaient corrompu le peuple, pour que Bibulus tînt en bride, comme consul, son collègue César; maintenant le crime lui apparut sous un autre jour, et l'on songea au moyen de préserver Vatinius d'une accusation. Le Sénat fut donc amené le 11 février, sur l'avis du consulaire L. Afranius, à rendre un décret, d'après lequel les magistrats dont l'élection s'approchait devaient immédiatement entrer en fonction après cette élection, et quand plusieurs sénateurs demandèrent instamment que les préteurs restassent soixante jours dans la condition de simples citoyens, les consuls n'y firent aucune attention, parce que l'intention de citer devant les tribunaux leurs adhérents parmi les consuls, était on ne peut plus claire. Dès le début des votes, la chance se montra en faveur de Caton : Pompée les interrompit, il prétendit qu'il venait de tonner, et, après une nouvelle distribution

1. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XLI, XLII. — Id., *Vie de Pompée*, ch. LII. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XVII. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXI.

Digitized by Google

d'argent, l'assemblée donna la préture à Vatinius. Il n'y eut pas de sang répandu à cette occasion, parce que Caton ne voulut pas faire agir la force : les nobles l'accompagnèrent en grand nombre jusqu'à sa demeure[1].

Quant aux comices pour l'élection des édiles, ils ne se passèrent pas d'une manière aussi pacifique. L'aristocratie, qui voulait conserver quelque influence par les moyennes magistratures, parut dans l'arène électorale avec des soldats, et plusieurs de ses membres furent tués dans les mêlées qui eurent lieu. Le sang coula auprès de Pompée qui était présent; ses habits en furent atteints, et lorsqu'il envoya ses esclaves chez lui pour en chercher d'autres, Julie, qui était grosse, reconnaissant le manteau de son mari et appréhendant quelque grand malheur, s'évanouit; elle ne recouvra ses sens qu'avec peine; la peur l'avait accablée d'une manière si violente, qu'elle fit une fausse couche. Quelque temps après, elle redevint enceinte, mit au monde une fille et mourut en couches. L'enfant ne survécut que quelques jours à la mère. Parmi les tribuns élus, Caïus Atéius Capeto et Publius Aquilius Gallus furent du parti de la noblesse.

Après de longues humiliations, qui avaient commencé avec son triomphe, lors de son retour d'Asie et en dépit du triumvirat, humiliations qui avaient continué comme conséquence même de ce triumvirat, Pompée se sentit de nouveau élevé, grâce, il est vrai, à la puissante intervention de César; mais l'action de César ne le blessait pas, parce qu'il considérait sa position actuelle comme

1. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XLII.

Digitized by Google

le fait de leurs efforts réunis; et il n'eut pas conscience qu'il se traînait à la remorque de César; il croyait même le surpasser en finesse. Le consulat et les autres élections en sa faveur lui ouvrirent une voie destinée à l'élever encore davantage, et il ne perdit point de temps. Quel que fût le degré de sa vanité, il ne pouvait cependant pas se défendre de la remarque que jusqu'à ce jour il avait fait nombre de faux pas, que le proconsul des Gaules, au contraire, s'élevait avec sécurité et bonheur, et qu'il fallait l'imiter.

A la suite des différentes élections qui avaient eu lieu, les deux triumvirs commencèrent l'exécution de leurs plans. Ils ne parlaient point d'eux dans le Sénat ni devant le peuple, et firent semblant de ne rien demander pour eux. Pompée fit parler pour lui le tribun du peuple Caïus Trébonius. Le Sénat s'était bien gardé d'assigner les provinces avant l'élection consulaire, ainsi que cela devait se faire légalement, parce qu'il ignorait s'il les donnait à des amis ou à des ennemis. Il avait été convenu, dans les conférences de Lucques, qu'il serait permis à César d'augmenter de beaucoup son armée, que Crassus obtiendrait l'administration de la Syrie avec une armée considérable, et Pompée l'Espagne, avec des forces importantes. Tout cela était convenu depuis longtemps entre Crassus, César et Pompée; celui-ci feignit néanmoins de ne pas vouloir de province, et il alla même jusqu'à en refuser plusieurs qui lui furent offertes. On savait que la rogation de Trébonius avait été concertée d'avance : elle consistait à demander pour Crassus le gouvernement de la Macédoine et l'administration de la Syrie, pour Pompée le gouvernement

Digitized by Google

d'Afrique et l'administration des deux Espagnes. Le commandement donné à Pompée et à Crassus devait leur être conservé pendant cinq ans, et tous deux devaient pouvoir lever autant de troupes qu'ils le jugeraient nécessaire, etc. Cependant Pompée se donna les airs de se laisser presser en acceptant la province d'Espagne. César seul récolta plus que quiconque à cette époque. Pompée se rendait méprisable, Crassus était détesté depuis longtemps, et se fit encore haïr davantage par la manière dont il sortit de Rome lors de sa campagne contre les Parthes. César seul augmentait d'année en année sa considération, sa gloire, sa puissance et son renom militaire.

Trois hommes voulaient donc se partager entre eux l'empire romain. L'aristocratie restait muette, avait peur et se décourageait. Mais Marcus Favonius, sénateur, n'en demanda que plus audacieusement la parole. Caton le poussa en avant non pour prévenir le peuple du danger, car il savait qu'il n'y avait rien à attendre de raisonnements qu'on lui ferait, mais il le poussa en avant pour empêcher le vote par un long discours. Caton et Favonius étaient soutenus par les deux tribuns C. Atéius Capeto et P. Aquilius Gallus. Favonius, auquel le tribun Trébonius n'accorda la parole que pour une heure, la perdit en récriminations sur la brièveté du temps. Caton obtint deux heures pour parler au peuple, mais selon son habitude il employa son temps à des récriminations sur l'état de la République, et les deux heures s'écoulèrent sans qu'il eût abordé son sujet principal. Quand on lui enleva la parole il continua donc son discours et lorsqu'on l'eut emporté de l'assemblée,

Digitized by Google

il revint et ne fut pas plus docile quoiqu'on ordonnât de le conduire en prison[1]. On ne l'y renferma pas cependant, parce qu'il était accompagné d'un grand nombre de ses partisans et de ses amis et qu'il n'était pas prudent de faire plus de bruit. Mais le but de Caton fut atteint. La journée se passa sans que les tribuns du peuple pussent parler. Il faut savoir que dans toutes les assemblées populaires où un sujet était discuté, les simples particuliers avaient la parole avant les membres du gouvernement. Gallus, qui craignait qu'on ne le laisserait pas arriver au Forum le lendemain, ou qu'il pourrait lui arriver pire encore, se rendit le soir dans la curie et y passa la nuit, tant parce que ce lieu lui paraissait sûr que pour pouvoir dès le lendemain matin se trouver au milieu du peuple. Trébonius, de son côté, fit fermer à clef toutes les portes de la curie, en sorte que Gallus fut obligé d'y rester la nuit et même une partie de la journée du lendemain. D'autres, qui avaient pris possession du Forum pendant la nuit, empêchèrent Atéius, Caton et Favonius d'y pénétrer. Quand Favonius et Lucius Ninnius Quadratus trouvèrent moyen d'y entrer, Caton et Atéius montèrent sur les épaules de ceux qui les entouraient, et s'écrièrent de là qu'ils lisaient dans les signes du ciel le courroux des dieux. Tous deux furent chassés par les valets des tribuns, et les autres qui étaient avec eux furent blessés, quatre furent même tués[2]. Des surexcitations eurent lieu dans le peuple;

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXIV.

2. *Id.*, l. XXXIX, ch. XXXV. — Plutarque, *Parallèle de Nicias et Crassus*, ch. II.

Digitized by Google

Atéius lui fit voir Aquilius Gallus couvert de sang : il avait été blessé au moment où il fut expulsé de la curie. Quand les consuls, qui étaient en observation, virent ce qui se passait, ils arrivèrent avec une bande des leurs et tentèrent d'effrayer la foule : ils assemblèrent le peuple encore une fois et obtinrent ce qui concernait César, sans que les adversaires pussent l'empêcher[1]. Son proconsulat des Gaules fut prorogé pour cinq ans[2] et les grands de Rome furent obligés d'appuyer cette prorogation.

Cicéron s'opposa sérieusement dans le sénat à la candidature de Vatinius à la préture; ce ne fut pas par inimitié contre lui, comme il le dit lui-même, mais par bienveillance pour M. Caton son compétiteur[3]. On peut élever des doutes cependant sur ce dire de Cicéron. Au retour de Caton de l'île de Chypre, il s'était établi du froid entre eux; il ne le voyait qu'avec déplaisir prendre le rôle de défenseur de la République. Dans la personne de Vatinius il offensait César, ce qu'il cherchait à éviter; enfin toute sa conduite postérieure dément ses prétentions. Son sentiment de lui-même ne lui faisait pas supporter la puissance illimitée des dominateurs, ni le ban que subirent le sénat et les tribunaux de justice, ni le mépris outrageant qu'encourait toute réclamation étrangère. Mais d'après les expériences qu'il avait faites l'année d'avant, il n'osa pas élever la voix. Depuis, il eut conscience en lui-même d'une reconnaissance telle en-

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXVI.

2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LII. — Id., *Vie de César*, ch. XXI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XVIII. — Tite-Live, *Epitome*, 105.

3. Cicero, *ad Famil.*, I, IX.

Digitized by Google

vers Pompée, il sentait un tel entraînement vers lui, que tout ce que celui-ci désirait et tout ce qui pouvait lui être utile, lui paraissait juste et vrai. L'opposition était en outre inutile; la dignité consulaire était anéantie, il ne restait donc plus qu'à appuyer Pompée ou à se taire, ou bien encore à se consoler par l'étude des sciences. On le vit donc au mois de février dans la maison et dans la suite des consuls, ensuite il se rendit dans ses villas ; au mois d'avril il reçut une visite de Pompée à Cumanum, dont les égards, témoignage de reconnaissance pour sa retraite, ne pouvaient que le blesser. Plus tard, pour une affaire qui concernait Milon, Cicéron vint à Rome pendant un court espace de temps sans toutefois assister aux séances du sénat, ainsi qu'aux jeux que donna Pompée à l'occasion de la consécration du théâtre qu'il avait fait bâtir. Ensuite il se retira à la campagne où il vécut isolé, sincèrement réjoui, ainsi qu'il l'écrivait de son Tusculum à Atticus, de ne point prendre part aux discussions dans la curie. Le mariage de Milon et la perspective de l'assemblée des comices le ramenèrent à Rome vers le milieu de décembre, au moment où Crassus, encouragé par César dans sa résolution d'attaquer les Parthes, l'avait déjà quitté pour se rendre en Syrie.

César se rendit à son armée dans les Gaules plutôt que d'habitude, pour ouvrir une campagne qui n'offrit point de grandes batailles et qui n'eut d'autres conséquences que de maintenir la Gaule contre les Germains, campagne qui, vue de loin, jetait néanmoins plus d'éclat que les précédentes. César pouvait quitter l'Italie à cette époque sans danger, puisque Pompée et Crassus, ses

Digitized by Google

mandataires pour la paix, agissaient pour lui et dans son intérêt à Rome; ces deux hommes, par rapport à leur antagonisme et à leur rupture avec l'aristocratie, ne devaient naturellement pas désirer qu'elle rappelât pour le moment le proconsul de ses provinces. Ce dernier, de son côté, ne devait pas rester inactif; il devait se maintenir dans le souvenir du peuple oublieux, au moyen d'actions extraordinaires et pour ainsi dire inouïes, fonder ensuite une confiance inébranlable dans sa sagesse et dans son bonheur au sein de ses légions. A tout prix il fallait la guerre, la guerre toujours. Son flambeau semblait éteint dans la Gaule; un petit nombre seulement de tribus sur les côtes de la Belgique et au pied des Pyrénées, étaient restées libres : mais la Germanie était en fermentation et une partie de sa population envahissait de temps à autre la rive gauche du Rhin.

Sur la rive droite, les Usipètes et les Tencthères, étaient depuis longtemps refoulés par les Suèves; à la longue, ils ne purent plus résister, et émigrèrent au nombre de quatre cent trente mille, avec armes et bagages, sur la rive occidentale du Rhin[1]. Après avoir erré pendant trois ans, ils arrivèrent enfin au point où le Rhin se bifurque et sur les rives habitées par les Ménapes, qui traversèrent le fleuve en fuyant chez leurs frères, au lieu de la défendre. Les Germains manquaient de vaisseaux : par une ruse, une retraite simulée, ils rappelèrent l'ennemi sur son ancien territoire; mais

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XV. — Appien, *Histoire romano-celtique*.

Digitized by Google

tout à coup ils firent volte-face. Leur victoire fut facile, et, se saisissant des vaisseaux ennemis, ils firent une apparition dans la partie occidentale du territoire des Ménapes, où ils trouvèrent des subsistances en assez grande quantité pour passer l'hiver. Au moment où César accourut en toute hâte auprès de son armée, il apprit, qu'à la prière de quelques peuples gaulois, ces Germains avaient traversé la Meuse, et étaient arrivés chez les Éburons et les Condrusiens. Sans manifester de méfiance, César augmenta ses forces par un corps de cavalerie gauloise, et s'empressa d'aller au-devant des Germains. En route, il rencontra leurs députés, qui lui apprirent qu'on les avait expulsés, soi-disant de leur patrie, qu'ils ne feraient point les premiers la guerre au peuple romain; qu'ils ne refusaient cependant pas de combattre, si on les attaquait; que c'était une coutume que leur avaient transmise leurs ancêtres, de résister à quiconque les provoque, et non de recourir à des prières. Ils déclarèrent qu'ils étaient venus contre leur gré, que si les Romains voulaient acquérir leur amitié, elle pourrait leur être utile; qu'on leur assigne des terres ou qu'on leur laisse la possession de celles qu'ils ont acquises par les armes. Sauf les Suèves, il n'était sur la terre aucun autre peuple dont ils ne pussent triompher[1].

César répondit à ce discours qu'il n'y avait point dans la Gaule de terrain vacant que l'on pût donner sans injustice; ils leur serait loisible, s'ils le voulaient, de se fixer chez les Ubes, dont les députés étaient venus auprès de lui se plaindre des outrages des Suèves et réclamer

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. I à VIII.

Digitized by Google

son secours; qu'il obtiendrait des Ubes cette permission[1]. Les Ubes étaient le seul des peuples d'outre-Rhin qui eussent député vers César, contracté une alliance, livré des otages; ils priaient instamment de les secourir contre les Suèves, qui les pressaient vivement; et l'on ne doit pas leur imputer de ne pas avoir ouvert avec un égal succès les portes de la Germanie aux Romains, ainsi que le firent pour eux les Édues, en leur ouvrant celles de la Gaule. Après la victoire de César sur Arioviste, les Ubes poursuivirent les Suèves pendant leur retraite, et aujourd'hui ils étaient rendus tributaires et réduits à un état d'abaissement et de faiblesse[2].

Les députés des Usipètes et des Tencthères dirent à César qu'ils reporteraient sa réponse à leur nation, et qu'après en avoir délibéré, ils reviendraient dans trois jours. Cependant ils le priaient de ne pas avancer davantage. Mais il lui sembla nécessaire, eu égard aux sentiments des Gaulois, de se débarrasser au plus tôt des étrangers, et de profiter de l'absence de la cavalerie germaine qu'on avait envoyée plusieurs jours auparavant au delà de la Meuse, chez les Ambivarites (tribu du territoire de Namur et d'Anvers), pour s'approvisionner de vivres. Il était persuadé que l'attente de ces cavaliers était le motif du délai demandé[3].

Quand il ne fut plus qu'à douze milles de l'ennemi, les députés le rencontrèrent et le supplièrent de ne pas aller plus avant. Ne l'ayant pas obtenu, ils le prièrent

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. VIII.
2. *Ibid.*, l. IV, ch. III.
3. *Ibid.*, l. IV, ch. IX.

Digitized by Google

d'envoyer à la cavalerie qui formait l'avant-garde romaine l'ordre de ne pas commencer le combat ; que ses propositions avaient leur approbation. Ils juraient que si le sénat et les principaux de la nation des Ubes s'engageaient à les recevoir sous la foi du serment, ils accepteraient toute condition que César leur imposerait ; ils demandaient trois jours pour consommer cet arrangement. César pensait bien qu'ils sollicitaient ce délai de trois jours pour donner à leurs cavaliers absents le temps de revenir ; cependant il leur dit qu'il ne s'avancerait pas au delà de quatre milles, pour trouver de l'eau, et il leur recommanda de venir le lendemain en grand nombre, pour qu'il prît connaissance de leurs demandes. César envoya dire à sa cavalerie d'avant-garde, de ne point attaquer les ennemis, et, s'ils étaient eux-mêmes attaqués, de tenir seulement jusqu'à ce qu'il se fût rapproché d'eux avec l'armée[1].

Mais tout à coup huit cents cavaliers germains tombèrent sur la cavalerie romaine forte de cinq mille hommes, parmi lesquels cette attaque imprévue mit promptement le désordre. Il y a lieu d'admettre que la cavalerie de César, gauloise en grande partie, ne voulut pas se sacrifier pour son oppresseur. César déclara que cette action des ennemis était une trahison ; attendre, en outre, que les troupes s'augmentassent par le retour de leur cavalerie, eût été, pensait-il, de la dernière folie. Le lendemain matin, les Germains se réunissaient en grand nombre avec tous leurs chefs et les vieillards, et vinrent au camp de César pour se justifier ; ils jetèrent

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XI.

Digitized by Google

la faute sur la jeunesse qui n'avait point obéi aux ordres qu'on lui avait donnés[1]. En outre, ils demandaient une prolongation de la trêve. Le proconsul les fit arrêter, et conduisit aussitôt ses légions sur trois lignes contre l'armée ennemie privée de ses chefs, avant qu'elle ne fût instruite de ce qu'ils étaient devenus. Frappés tout à la fois d'une terreur subite, et par la promptitude de l'arrivée de l'armée romaine, et par l'absence de leurs chefs; n'ayant le temps ni de délibérer, ni de prendre les armes, ils ne savaient, dans leur trouble, s'ils devaient marcher contre les Romains, défendre le camp ou chercher leur salut dans la fuite. Ceux qui purent s'armer combattirent entre les chars et les bagages; mais en entendant des cris derrière eux, et voyant le carnage qu'on faisait des leurs, ils jetèrent les armes, abandonnèrent leurs enseignes, et s'échappèrent du camp. Parvenus au confluent de la Meuse et du Rhin, l'espoir de fuir leur fut ravi : un grand nombre se noya dans le fleuve, et un nombre aussi considérable fut tué par la cavalerie que César envoya à leur poursuite[2]. Mais ils ne périrent cependant pas tous, car l'histoire en parle encore plus tard[3]. Cette partie de la cavalerie des Usipètes et des Tencthères qui avait passé la Meuse pour fourrager et qui n'avait point assisté au combat, s'était, après la défaite des Germains, retirée au delà du Rhin et jointe aux Sicambres. César rendit aux chefs qu'il avait retenus, la faculté de se retirer; mais ceux-ci,

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XIII. — Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XLVII, XLVIII.

2. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XV.

3. Tacite, *Annales*, l. I, ch. LI. — *Histoires*, l. IV, ch. LXIII.

Digitized by Google

craignant la vengeance des Gaulois dont ils avaient ravagé les terres, exprimèrent le désir de rester auprès de lui, ce que César leur accorda. Les Romains ne perdirent pas un seul homme et ne comptèrent que quelques blessés[1].

Seuls les *Commentaires de César* rendent compte de cette campagne contre les Germains. Il est donc impossible de contrôler le dire du proconsul des Gaules. On a accusé César d'avoir manqué à sa parole et par conséquent à l'honneur. Nous le connaissons assez déjà pour avoir appris qu'il sacrifiait toutes choses à son intérêt et à son ambition. Si nous ne savons que par César les circonstances qui précédèrent l'attaque et la défaite des Germains, nous avons au moins un témoignage de l'effet que produisirent ces circonstances dans le sénat quand on en apprit les détails à Rome. Tanusius rapporte, dit Plutarque[2], que lorsque les sénateurs voulurent voter des actions de grâces aux dieux en reconnaissance de cette victoire, Caton se serait écrié : « Livrez plutôt César aux barbares, afin qu'ils sachent que Rome ne commande point les parjures, et qu'elle en repousse le fruit avec horreur! »

Les attaques de César contre les Germains étaient une déduction logique de son système. Il voulait conquérir et il avait conquis la Gaule chevelue; pour la conserver il fallait étendre ses conquêtes, sans cela il courrait risque de perdre ce qu'il possédait déjà. Les Germains l'inquiétaient toujours; leurs défaites sur la rive gauche

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. I à XVI.
2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXII.

Digitized by Google

du Rhin ne les décourageaient point, ils revenaient constamment à la charge; les Gaulois comptaient sur eux comme sur des libérateurs. César devait donc frapper un coup, leur montrer qu'on ne devait point le provoquer ni l'irriter. Mais, d'un autre côté, il est aisé de voir que, dans son opinion, il était plus sage de ne point s'engager dans une guerre avec l'alliance des Suèves, ce que César avoue ou cache dans des phrases de rhétorique. César, dit-il lui-même, après un très-court séjour dans ce pays (des Sicambres, peuple qui habitait entre la Sieg et la Ruhr), dont il brûla les bourgs et les habitations et détruisit les récoltes, se rendit chez les Ubes, et leur promit son secours, s'ils étaient attaqués par les Suèves. Il apprit d'eux que ces derniers, informés par leurs éclaireurs que l'on jetait un pont sur le Rhin, avaient, selon leur coutume, tenu conseil et envoyé partout l'ordre de sortir des villes; de déposer dans les bois les femmes, les enfants et tous les biens, enjoignant à tous les hommes en état de porter les armes de se réunir dans un même lieu; ce rendez-vous était à peu près au centre des régions occupées par les Suèves. C'était là qu'ils avaient décidé d'attendre l'arrivée des Romains pour les combattre. Instruit de ce dessein, et ayant obtenu tous les résultats qu'il s'était proposés en faisant passer le Rhin à l'armée, c'est-à-dire d'intimider les Germains, et de se venger des Sicambres, César, après dix-huit jours en tout passés au delà du Rhin, crut avoir assez fait pour la gloire et l'intérêt de Rome, revint dans la Gaule et fit rompre le pont[1].

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XIX.

Digitized by Google

Les Sicambres avaient répondu à César, lorsqu'il leur eut demandé qu'on lui livrât ceux qui avaient porté les armes contre lui et les Gaulois, que la domination du peuple romain finissait au Rhin, que s'il ne trouvait pas juste que les Germains passassent en Gaule malgré lui, pourquoi alors prétendait-il exercer quelque domination et quelque pouvoir au delà du Rhin[1]? Dans l'exécution de ses plans, César ne devait pas rester inactif, il fallait occuper Rome de sa personne et de ses exploits, exploits qu'il fallait sans cesse renouveler et entretenir. Ensuite il fallait occuper l'armée dans les Gaules, empêcher les révoltes et les mécontentements au moyen de la guerre, au moyen d'une activité incessante, de nouvelles perspectives de gloire, et, chose surtout essentielle pour les soldats romains comme pour leur général, de nouvelles perspectives de pillage et de butin. Pour étonner les Romains, pour captiver l'admiration de la vile multitude du théâtre et des jeux, César passa le Rhin non dans des bateaux que les Ubes lui offrirent, mais bien sur un pont que les habiles ingénieurs de l'armée du proconsul avaient jeté sur le fleuve, probablement entre Bonn et Coblentz. Voici comment ce pont était construit : « On joignit ensemble, à deux pieds d'intervalle, deux pieux ou poutres d'un pied six pouces d'équarrissage, un peu aiguisés par le bas, d'une hauteur proportionnée à celle du fleuve. Introduits dans l'eau à l'aide des machines, ils y étaient fichés et enfoncés à coup de masse (ou de mouton?), non dans une direction verticale, mais en suivant une ligne oblique et inclinée selon le fil de l'eau.

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XVI.

Digitized by Google

En face et en descendant, à la distance de quarante pieds, on en plaçait deux autres, assemblés de la même manière et tournés contre la violence et l'effort du courant. Sur ces quatres pieux (ou poutres), on en posait une de deux pieds d'équarrissage, qui s'enclavait dans leur intervalle et était fixée à chaque bout par deux chevilles. Ces quatre pilotis, réunis par une traverse, offraient un ouvrage si solide que plus la rapidité du courant était grande, plus elle consolidait cette construction. On jeta ensuite des solives d'une traverse à l'autre, et on couvrit le tout de fascines et de claies. De plus, des pieux obliquement fichés vers la partie inférieure du fleuve s'appuyaient contre les pilotis en forme de contre-forts et servaient à briser le courant. Enfin d'autres pieux étaient placés en avant du pont, à peu de distance, afin que, si les barbares lançaient des troncs d'arbres ou des bateaux pour abattre ces constructions, elles fussent ainsi protégées contre ces tentatives inutiles et que le pont n'en eut point à souffrir[1]. » Ce pont pouvait avoir de quatre cent cinquante à quatre cent quatre-vingts mètres de longueur : car il était construit dans la saison de l'année où le Rhin est le plus bas : Plutarque et César rapportent que ce célèbre pont fut bâti en dix jours[2].

César fit passer l'armée, et laissant une forte garde à chaque tête de pont, il marcha vers le pays des Sicambres. Ayant, pendant sa marche, reçu des députés de diverses nations, qui venaient réclamer la paix et son

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XVII.
2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXII.

Digitized by Google

amitié, il leur fit une réponse bienveillante, et exigea qu'on lui amenât des otages. De leur côté, les Sicambres qui, du moment où l'on commençait à construire le pont, et sur l'avis des Usipètes et des Tencthères réfugiés chez eux, avaient tout préparé pour fuir, venaient d'abandonner leur pays, emportant tous leurs biens, et s'étaient retirés dans les déserts et dans les forêts[1]. Nous avons dit plus haut ce que fit César sur la rive droite du Rhin et combien de temps il y resta.

Pour surexciter toujours et de plus en plus l'étonnement et l'admiration de la populace romaine, de cette populace ignorante, irréfléchie, aussi facile à gagner qu'elle est oublieuse, il était indispensable pour César de précipiter les événements. Quoiqu'à son retour du Rhin, on fût en automne, il décida qu'on ferait une descente dans la lointaine Bretagne, que les Romains connaissaient si peu, jusqu'au point de douter si c'était une île[2] ou un continent, si elle appartenait à l'Europe ou à une autre partie du monde. César savait que les Bretons avaient fourni des secours à ses ennemis dans presque toutes les guerres contre les Gaulois. Si la saison ne lui permettait pas de terminer cette expédition, il pensait qu'il lui serait cependant très-utile de visiter seulement cette île, d'en reconnaître les habitants, les localités, les ports, les abords, toutes choses presque inconnues aux Gaulois. Ayant donc fait venir de tous côtés des marchands, il ne put rien apprendre de satisfaisant sur la Bretagne, rien que quelques vagues

1. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XVIII.
2. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. L.

Digitized by Google

notions sur ses côtes qu'ils visitaient pour y chercher de l'étain.

Pour acquérir quelques connaissances avant de s'engager dans l'expédition, il envoya avec une galère C. Volusénus sur les côtes de la Bretagne. Il lui recommanda de revenir au plus tôt dès qu'il aurait tout vu. Lui-même, avec toutes les troupes, partit pour le pays des Morins (peuple du Boulonnais), d'où le trajet en Bretagne est très-court. Il y rassemble tous les vaisseaux qu'il peut tirer des régions voisines et la flotte qu'il avait construite l'été précédent pour la guerre des Vénètes. Cependant, instruits de son projet par les rapports des marchands, les Bretons envoient à César des députés de plusieurs cités, qui promettent de livrer des otages et de se soumettre à l'empire du peuple romain. Après les avoir entendus, César leur fait de bienveillantes promesses, les exhorte à persévérer dans ces sentiments, et enfin les renvoie accompagnés de Commius, qu'il avait lui-même, après ses victoires sur les Atrébates (peuple de l'Artois), fait roi de cette nation ; c'était d'ailleurs un homme dont le courage et la prudence lui étaient connus, qu'il pensait lui être dévoué et qui avait un grand crédit en Bretagne. Il lui ordonne de visiter le plus grand nombre possible de nations, de les exhorter à se mettre sous la foi du peuple romain, et de leur annoncer sa prochaine arrivée chez elles.

La plus grande partie des Morins se soumirent à César et cette soumission venait à propos parce qu'il ne laissait point par conséquent d'ennemi derrière lui. Une grande partie de l'armée romaine sous le commandement de Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculéius Cotta, lieutenants

Digitized by Google

de César, resta chez les Ménapes et sur les points du territoire des Morins, dont il n'avait point encore reçu de députés. Il préposa à la garde du port son lieutenant P. Sulpicius Rufus, avec la garnison qui fut jugée nécessaire. Quatre-vingts vaisseaux de charge devaient transporter deux légions ou dix mille hommes, et dix-huit vaisseaux de charge, que le vent retenait dans un autre port, étaient destinés à la cavalerie. Tout ce que César avait de galères fut destiné à son questeur, à ses lieutenants et aux préfets.

Les ancres de la flotte furent levées vers la troisième veille ; César ordonna à sa cavalerie d'aller s'embarquer au port voisin et de le suivre ; celle-ci fit peu de diligence, et il n'avait que ses premiers vaisseaux lorsqu'il toucha à la Bretagne, environ à la quatrième heure du jour. Il jeta l'ancre devant le lieu qu'occupe maintenant la ville de Deal. Là il vit les troupes ennemies occupant, sous les armes, toutes les collines. En ces lieux, la mer était si resserrée par les montagnes, que le trait lancé de ces hauteurs pouvait atteindre le rivage. Jugeant l'endroit tout à fait défavorable pour un débarquement, il resta à l'ancre jusqu'à la neuvième heure et attendit l'arrivée du reste de la flotte. Quand le vent et la marée furent devenus en même temps favorables, il fit lever l'ancre et s'arrêta à sept milles de là environ devant une plage ouverte et unie.

Mais les Bretons, s'apercevant du dessein des Romains, envoyèrent en avant leur cavalerie et les chariots de guerre dont ils avaient coutume de se servir dans les combats, les suivirent avec le reste de leurs troupes et s'opposèrent au débarquement des étrangers. Plusieurs

Digitized by Google

circonstances le rendaient extrêmement difficile : la grandeur des vaisseaux romains forcés de s'arrêter en pleine mer, l'ignorance où étaient les soldats romains et gaulois de la nature des lieux; les mains embarrassées, accablés du poids énorme de leurs armes, ils devaient à la fois s'élancer du navire, résister à l'effort des vagues et lutter avec l'ennemi; tandis que celui-ci combattait à pied sec, en s'avançant très-peu dans la mer, libre de tous ses membres, connaissant parfaitement les lieux, lançait ses traits avec assurance et poussait ses chevaux faits à cette manœuvre. Frappés d'un tel concours de circonstances, et tout à fait inexpérimentés dans ce genre de combat, les soldats de César ne s'y portaient pas avec cette ardeur et avec ce zèle qui leur étaient ordinaires dans les combats de pied ferme.

César, s'en étant aperçu, ordonna d'éloigner un peu des vaisseaux de charge les galères dont la forme était moins connue des Bretons et la manœuvre plus facile et plus prompte, de les diriger à force de rames, de les tenir devant le flanc découvert de l'ennemi, et de là, à l'aide des frondes, des traits et des machines, de le repousser et de le chasser de sa position. Ce mouvement fut d'une grande utilité aux Romains. Car, étonnés de la forme des navires romains, de leur manœuvre et du genre inconnu des machines romaines, les Bretons s'arrêtèrent et firent même quelques pas en arrière. Les soldats romains hésitaient encore, surtout à cause de la profondeur de la mer : le porte-aigle de la dixième légion, après avoir invoqué les dieux pour que sa légion eût l'honneur du succès : « Compagnons, dit-il, sautez à la mer, si vous ne voulez livrer l'aigle aux ennemis;

Digitized by Google

pour moi, certes! j'aurai fait mon devoir envers la République et le général. » A ces mots, prononcés d'une voix forte, il s'élance du navire et porte l'aigle vers l'ennemi. Alors les Romains, s'exhortant mutuellement à ne pas souffrir une telle honte, se jettent tous hors du vaisseau. A cette vue, ceux des navires voisins les suivent et marchent à l'ennemi.

On combattait, mais les soldats romains cependant ne pouvant ni garder leurs rangs, ni lutter de pied ferme, ni suivre leurs enseignes, et forcés de se ranger sous le premier drapeau qui s'offrait à eux, à quelque vaisseau qu'il appartînt, étaient dans une grande confusion. Les ennemis au contraire, connaissant tous les bas-fonds, avaient à peine vu du rivage quelques Romains débarquer, qu'ils poussaient contre eux leurs chevaux et les attaquaient au milieu de leur embarras, un grand nombre en enveloppait un petit; les autres, prenant en flanc le gros de l'armée de César, l'accablaient de leurs traits. Témoin de ce désavantage, le proconsul fit remplir de soldats les chaloupes des galères et les esquifs d'observation, et les envoya au secours de ceux qu'il voyait dans une situation critique. Dès que les soldats romains eurent pris terre et que tous les autres les eurent suivis, ils fondirent sur les ennemis et les mirent en fuite, mais sans pouvoir les poursuivre bien loin, la cavalerie n'ayant pu suivre sa route ni aborder dans l'île. Les ennemis, après leur défaite, envoyèrent des députés à César pour demander la paix. Ils promirent de donner des otages, et de faire tout ce qu'il ordonnerait. Ils rendirent la liberté à Commius qu'ils avaient jeté dans les fers, ils rejetèrent sur la multitude

Digitized by Google

le tort de cet acte, et César ne fit que se plaindre de ce qu'après lui avoir, de leur propre mouvement, envoyé demander la paix sur le continent, ils lui eussent fait la guerre sans motif. Il donnèrent sur-le-champ une partie des otages, et promirent que le reste, qui devait venir de contrées éloignées, serait livré sous peu de jours.

Il ne resta à César pas même l'ombre d'une conquête. Sa cavalerie avait quitté les rives de la Gaule quatre jours après lui; comme les dix-huit vaisseaux qui la portaient approchaient de la Bretagne et étaient en vue du camp, il s'éleva tout à coup une si violente tempête, qu'aucun ne put suivre sa route, et qu'ils furent, les uns rejetés dans le port d'où ils étaient partis, les autres poussés vers la partie inférieure de l'île, qui est à l'occident, et où ils coururent de grands dangers. La flotte de César, de son côté, n'avait pas été ménagée par la tempête; plusieurs vaisseaux furent brisés. La consternation se répandit dans l'armée romaine; on se voyait coupé du continent, sans cavalerie, sans vaisseaux et sans aucune provision de blé. Les Bretons le savaient; pour devenir libres, ils n'avaient qu'à se fier à l'hiver et à la famine, et c'est aussi ce qui fut décidé. César devait finir comme un aventurier, victime de son étourderie. Mais César eut le bonheur de désarmer le sort.

Les douze vaisseaux les plus avariés donnèrent le bois et ce qui est nécessaire au radoub des autres encore en état de service. Le zèle des soldats et des équipages eut bientôt remis la flotte à flot. Les chefs bretons furent surpris, ils tinrent conseil, ne quittèrent pas leurs positions, et parurent dans le camp romain.

Digitized by Google

Rien ne témoignait de leurs intentions hostiles : la distance à laquelle on était obligé d'aller chercher les otages justifiait le retard qu'ils mettaient à les délivrer. Mais les Bretons dissimulaient. Ils se cachèrent pendant une nuit dans une forêt, dans le voisinage de champs où fut envoyée une légion pour fourrager; une poussière épaisse qui s'élevait dans cette direction fit soupçonner à César quelque entreprise de la part de l'ennemi : il y courut avec les cohortes de garde, et vit les siens pressés par l'ennemi qui les avait enveloppés à la fois de sa cavalerie et de ses chariots. Mais des secours arrivèrent : les Romains triomphèrent sur l'inexpérience stratégique des ennemis, qui envoient le même jour des députés à César demander la paix. Il doubla le nombre des otages qu'il leur avait demandés précédemment, et ordonna de les lui amener sur le continent, parce que le temps de l'équinoxe approchait et qu'il ne voulait point exposer à une navigation d'hiver des vaisseaux en mauvais état. Pour sauver sa réputation, César accepta avec joie, de quelques barbares, une promesse illusoire de soumission, et se hâta de rentrer dans la Gaule après une courte absence de trois semaines. Il n'y avait pas lieu de se glorifier de cette expédition. Aussi, que fait-il dans ses *Commentaires?* Il ne la représente que comme entreprise dans un seul but de découverte. Il en fit une tout autre relation pour les Romains, et réveilla à Rome l'admiration la plus exagérée[1]; une simple et insignifiante invasion y fut convertie en conquête d'un monde nouveau, et le sénat décréta qu'on

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. LIII.

Digitized by Google

rendrait aux dieux immortels des actions de grâces de vingt jours[1].

Profitant d'un temps favorable, la flotte romaine quitta les côtes de la Bretagne peu après minuit; tous les navires regagnèrent le continent sans le moindre dommage; dans le nombre, deux vaisseaux de charge seulement ne purent aborder au même port que les autres, et furent portés un peu plus bas[2].

Ces derniers vaisseaux contenaient environ trois cents soldats qui se dirigèrent vers le camp. Les Morins, que César, avant son départ pour la Bretagne avait laissés soumis, séduits par l'espoir du butin, les enveloppèrent d'abord en assez petit nombre, et leur ordonnèrent, s'ils ne voulaient pas être tués, de mettre bas les armes. Les Romains, s'étant formés en cercle, se défendirent; aux cris de l'ennemi, six mille hommes environ accoururent aussitôt. César, à cette nouvelle, envoya du camp toute la cavalerie au secours des siens. Cependant les Romains avaient soutenu le choc de l'ennemi et vaillamment combattu pendant plus de quatre heures; ils avaient reçu peu de blessures et tué beaucoup d'ennemis. Mais lorsque la cavalerie romaine se montra, les Morins, jetant leurs armes, tournèrent le dos, et on en fit un grand carnage. Comme les marais se trouvaient à sec, les Morins furent privés d'un refuge qui leur avait servi l'année précédente; ils tombèrent presque tous au pouvoir de T. Labiénus, qui avait été envoyé contre eux.

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. LIII. — César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XXXVIII.

2. César, *Guerre des Gaules*, l. IV, ch. XXXVI.

Digitized by Google

D'un autre côté, les lieutenants Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient conduit des légions sur le territoire des Ménapes, avaient ravagé leurs champs, coupé leurs blés, brûlé leurs habitations, tandis qu'ils s'étaient retirés tous dans l'épaisseur des forêts, et étaient revenus vers César. Il établit chez les Belges les quartiers d'hiver de toute son armée, afin d'en maintenir les habitants en obéissance et préparer tout ce qui était nécessaire pour une seconde expédition en Bretagne. Ces préparatifs retinrent César dans les quartiers d'hiver, en sorte qu'il ne se rendit qu'au commencement de l'année 54 en Italie, dans son gouvernement de la Gaule cisalpine. Après avoir tenu les assemblées d'usage, César partit pour l'Illyrie sur la nouvelle que les Pirustes (peuple de l'Albanie et de la frontière de la Macédoine, sur les rives du Drino) désolaient, par leurs incursions, la frontière de cette province. Effrayés de ses armements, ils envoient des otages et promettent d'indemniser ceux qu'ils avaient pillés[1].

Ces affaires réglées, il part pour l'armée des Gaules en passant par la Gaule citérieure. Il y trouve six cents navires et vingt-huit galères prêts à mettre à la voile. Il leur donna rendez-vous, ainsi qu'à ses soldats, au port d'Itius ou Iccius (Ecalles ou Wissant), d'où il savait que le trajet en Bretagne est très-commode, la distance de cette île au continent n'étant que de 30,000 pas[2]. Strabon[3] la porte à 320 stades ou 59 kilomètres, le

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. I.
2. *Ibid.*, l. V, ch. II.
3. Strabon, l. IV, p. 199.

Digitized by Google

stade compté à 184^{m},94. Il y a de Douvres à Calais 35 kilomètres; la distance que rapporte Strabon est trop grande. César marcha avec quatre légions ou vingt mille hommes sans bagages et huit cents cavaliers chez les Trévires, qui ne venaient point aux assemblées, n'obéissaient pas à ses ordres, et qu'on soupçonnait de solliciter les Germains à passer le Rhin. Cette nation, fixée entre la Meuse et le Rhin, était de beaucoup la plus puissante de toute la Gaule par sa cavalerie, et possédait de nombreuses troupes à pied. Deux hommes, Induciomare et Cingétorix s'y disputaient la souveraineté. Le premier voulait être libérateur de son peuple avec l'aide des Germains, et ensuite subjuguer la Gaule avec ce même peuple. Le second, son gendre et son rival ou l'un de ses rivaux, préférait le joug de l'étranger à l'obéissance envers Induciomare. Cingétorix alla donc au-devant de César, et l'assura de sa fidélité; d'autres grands suivirent son exemple, et Induciomare, qui avait déjà rassemblé tous ceux capables de porter les armes, et fait cacher le reste de la population dans la forêt des Ardennes, forêt immense qui traversait le territoire des Trévires, chercha à se justifier auprès de César en lui disant que, s'il n'était pas venu le trouver, c'était pour retenir plus facilement le pays dans le devoir, et l'empêcher de se porter, en l'absence de toute la noblesse, à d'imprudentes résolutions. César fit semblant de le croire, et il lui ordonna de venir dans son camp avec deux cents otages. Quand Induciomare les eut amenés, et parmi eux son fils et tous ses proches parents, lesquels avaient été spécialement désignés, César le consola et l'exhorta à rester dans le devoir;

Digitized by Google

toutefois, ayant assemblé les principaux des Trévires, il les rallia personnellement à Cingétorix, tant à cause de son mérite que parce qu'il lui semblait d'un grand intérêt d'augmenter chez les Trévires le mérite d'un homme qui avait fait preuve envers lui d'un zèle si remarquable.

Quoique la révolte fût étouffée, César ordonna aux Trévires de se rendre au port d'Iccius. Ils devaient prendre part à la seconde expédition de César en Bretagne, mesure qui n'échappa pas aux Trévires et moins encore à Dumnorix, Éduen, chaud et brave patriote qui s'était autrefois ligué avec les Helvètes [1]. Comme Induciomare, ses rapports avec les Romains l'indignaient, et il était irrité de voir échouer ses projets patriotiques. Dumnorix eut recours à toutes sortes de supplications et de prétextes pour rester en Gaule. Il disait à la noblesse que César voulait la faire périr après son passage en Bretagne, ce qu'il n'osait faire à la vue des Gaulois. César en fut instruit par ses espions, et il résolut de réprimer et de prévenir Dumnorix par tous les moyens possibles; mais il ne voulait point sévir contre lui avant de le convaincre de ses menées contre les Romains, qui témoignaient néanmoins de son amour de la patrie. Pendant vingt-cinq jours que César resta dans le por à cause du vent de nord-ouest qui soufflait constamment, il ne perdit pas de vue Dumnorix. Enfin le temps devint favorable, et le proconsul ordonna aux soldats et aux cavaliers de s'embarquer. Mais, profitant de la préoccupation générale, Dumnorix sortit du camp avec la

1. César, *Guerre des Gaules*, l. I, ch. IX.

Digitized by Google

cavalerie éduenne, à l'insu de César, et prit le chemin de son pays. César ordonna de le poursuivre et de le ramener mort ou vivant. Lorsqu'on l'eut atteint, il fit résistance, mit l'épée à la main et implora la fidélité des siens, s'écriant à plusieurs reprises qu'il était libre et membre d'une nation libre. Il fut entouré et tué. La cavalerie édue revint vers César.

Mais dans toutes ces conjonctures, il était incertain que la tranquillité fût de durée. Le brave et fidèle Labiénus fut laissé sur le continent avec quinze mille fantassins et deux mille cavaliers; il devait garder le port, pourvoir aux vivres et espionner la Gaule. Une soirée, César mit sous voiles avec quinze mille légionnaires et deux mille cavaliers. Entraîné au nord-est par la marée, il s'aperçut, au point du jour, qu'il avait laissé la Bretagne sur la gauche; ce ne fut qu'à force de rames qu'il put gagner la partie de l'île où il avait débarqué l'année précédente. A l'aspect de plus de huit cents vaisseaux, les Bretons se retirèrent; mais on devait les attaquer avant qu'ils n'augmentassent en nombre, et, dès la nuit suivante, l'armée romaine se mit en marche. Elle rencontra les insulaires à une distance de douze mille pas. Ils s'étaient avancés avec la cavalerie et les chars sur le bord d'une rivière, probablement la Stour, qui passe à Canterbury, et s'étaient placés sur une hauteur, dont les abords étaient défendus par des retranchements. Une légion les mit en déroute. Le lendemain matin, on poursuivit les fuyards; mais, à peu de distance du camp, des cavaliers envoyés par Q. Atrius à César, vinrent lui apprendre que, la nuit précédente, une violente tempête avait brisé et jeté sur le rivage presque tous les vais-

Digitized by Google

seaux, et que le choc entre eux leur avait causé de grands dommages. Les Romains cessent la poursuite : environ quarante vaisseaux étaient perdus, le reste fut amené sur la grève et enfermé avec le camp dans des retranchements communs. Labiénus eut ordre de faire construire le plus de vaisseaux qu'il pourrait. César employa dix jours et dix nuits à la réparation de ses navires, et, au bout de ce temps, il recommença la campagne au même lieu d'où il était parti.

Les Bretons avaient assemblé un nombre considérable de combattants, et nommé pour chef ou généralissime Cassivelaunus. Ce prince était peut-être à la tête des Casses qui habitaient au nord de la Tamise, dans l'Essex et les pays environnants. Il s'était distingué parmi ses compatriotes comme un conquérant, comme homme d'action et d'énergie. Les Bretons avaient choisi pour position une colline bordée d'une forêt; attaqués par les Romains, ils furent repoussés dans cette forêt. De là tout à coup ils attaquèrent de nouveau, et sur leurs chars, l'ennemi qui travaillait au retranchement du camp, et ils l'attaquèrent avec une grande vigueur. César, pour soutenir la garde du camp, lui envoie deux cohortes, qui étaient les premières de leurs légions; comme elles avaient laissé entre elles un très-petit espace, l'ennemi, profitant de leur étonnement à la vue de ce nouveau genre de combat, se précipita avec audace dans l'intervalle et échappa sans perte. Le genre de combat des Bretons était un perpétuel changement d'attaque et de retraite, dans lequel les hommes fatigués étaient remplacés par de nouveaux et frais combattants. On ne pouvait pas envoyer de masses contre eux; la ca-

Digitized by Google

valerie ennemie combattait avec désavantage ; les Bretons, feignant souvent de se retirer, l'attiraient loin des légions, puis, sautaient alors de leurs chars et lui livraient à pied un combat inégal. Cependant, à la longue les Romains apprirent à se défendre et enfin à les vaincre.

Ce fut dans cette guerre, sans qu'on sache où et à quel moment, qu'un simple soldat romain sauva deux centurions. La division de troupes à laquelle il appartenait s'était trouvée dans un pays marécageux. Le soldat fit des prodiges de valeur, força, dit Plutarque, l'ennemi à la fuite, mais ne retourna auprès de son corps que privé de son bouclier. L'entourage de César le reçut, plein d'admiration, avec des cris de joie ; mais le légionnaire, ému et chagrin, se jeta aux pieds du proconsul en lui demandant pardon d'avoir perdu son bouclier[1].

Dès le lendemain de la bataille dont nous avons parlé plus haut, les Bretons avaient pris position loin du camp romain, sur des collines; ils ne se montrèrent qu'en petit nombre, et escarmouchèrent contre la cavalerie de César plus mollement que la veille. Mais, vers le milieu du jour, César ayant envoyé au fourrage trois légions et toute la cavalerie sous les ordres du lieutenant Trébonius, ils fondirent subitement et de toutes parts sur les fourrageurs, peu éloignés de leurs drapeaux et de leurs légions. Les Romains, tombant vigoureusement sur eux, les repoussèrent ; la cavalerie, comptant sur l'appui des légions qu'elle voyait près d'elle, ne mit point de relâche dans sa poursuite et en fit un grand

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XVI.

Digitized by Google

carnage, sans leur laisser le temps de se rallier, ni de s'arrêter, ni de descendre des chars. Après cette déroute, les secours qui leur étaient venus de tous côtés se retirèrent; et depuis ils n'essayèrent plus d'opposer de grandes forces aux Romains.

Alors César se dirigea vers la Tamise, sur le territoire de Cassivelaunus, vers un point guéable, entre Kingston et Brentford, mais d'un passage difficile. Arrivé là, il vit l'ennemi en forces, rangé sur la rive gauche. Cette rive était défendue par une palissade de pieux aigus; d'autres pieux, du même genre, étaient enfoncés dans le lit du fleuve et cachés sous l'eau[1]. Instruit de ces dispositions par des prisonniers et des transfuges, César envoya en avant la cavalerie, qu'il fit immédiatement suivre par les légions. Les soldats s'y portèrent avec tant d'ardeur et d'impétuosité, quoique leur tête fût seule hors de l'eau, dit sérieusement César[2], que les ennemis, ne pouvant soutenir le choc des légions et de la cavalerie, abandonnèrent le rivage et prirent la fuite. Sept siècles plus tard, l'historien Bède connaissait encore le gué avec les palissades en ruines où les Romains passèrent la Tamise[3].

Polyæn, dans ses *Stratagèmes*, écrits vers l'année 165 après l'ère vulgaire, attribue le succès des Romains à la terreur panique causée par la vue d'un éléphant que César aurait amené en Bretagne[4]. César avait-il véritablement

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XVIII. — Dion Cassius, l. XL, ch. I à III.

2. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XVIII.

3. Bède, *Histoire ecclésiastique*, l. I, ch. II.

4. Polyæn, *Stratagèmes*, l. VIII, 23, § 5.

Digitized by Google

traîné à sa suite un quadrupède de cette gigantesque espèce? Croyait-il à la puissance du prestige qu'exerçait cet animal, qui était appelé *Cæsa* dans la langue punique, dit Spartien[1], nom qu'aurait ajouté Sextus Julius, préteur en l'année 208 avant l'ère vulgaire, à son nom patronymique? Il avait combattu contre Annibal et avait tué dans la bataille un éléphant[2]. Le proconsul des Gaules serait-il coupable de cet immense ridicule?

Cassivelaunus apprit par expérience que ses ennemis lui seraient toujours supérieurs en bataille rangée; il ne perdit cependant pas courage. Pour arrêter les progrès de l'ennemi, il dévasta son propre territoire, moyen héroïque, mais d'un immense secours pour les patriotes. Il licencia la plupart de ses troupes, ne conserva sous les armes que quatre mille hommes et leurs chars, avec lesquels il observa toutes les démarches des Romains. Il se cachait dans les lieux de difficile accès et dans les bois, faisant retirer dans les forêts le bétail et les habitants des pays par lesquels il savait que les Romains devaient passer. Le plan du chef breton promettait d'espérer le meilleur succès possible : il n'y avait qu'à y mettre de la persévérance. Mais cette conduite ne menait que lentement à la victoire; les Romains gagnaient de plus en plus du terrain, et lorsqu'on retira la confiance au général, la haine et la jalousie se firent jour de nouveau. On voulait, au moyen du nouvel ennemi, les

1. Spartien, *Vie d'Elius Verus*, ch. II.

2. *Ibid.*, — Le chef lusitanien, Cæsaras, dont parle Appien, *Guerres d'Espagne*, l. VI, ch. 56, était peut-être d'origine phénicienne ou carthaginoise.

Digitized by Google

Romains, auquel on ne pouvait résister, se venger de l'ancien ennemi, Cassivelaunus.

La trahison des Trinobantes, l'un des plus puissants peuples de la Bretagne (du Middlesex et de l'Essex), découragea le généralissime breton, dont la gloire ne nous est connue que par le témoignage de César; il ne fut point découragé par l'insuccès de sa défense résolue et brave. Cassivelaunus avait autrefois subjugué les Trinobantes. Leur roi, Immanuentius, avait péri dans cette guerre, et son fils, Mandubratius, était exilé et servait, traître qu'il était à sa patrie, dans l'armée d'invasion. Les Trinobantes offrirent de se soumettre aux Romains, à condition qu'ils auraient pour chef le fils d'Immanuentius; et plusieurs tribus qui supportaient impatiemment le joug des Casses ou *Cassii*, sollicitèrent, à leur exemple, la protection du proconsul romain. Par eux, il fut conduit à la principale forteresse de Cassivelaunus, située sur l'emplacement où fut bâti depuis Verulam, non loin de la ville de Saint-Alban's (Hertfordshire). C'était un bois épais, entouré d'un rempart et d'un fossé, et qui était leur retraite accoutumée contre les incursions de l'ennemi. César y mena les légions; il y trouva le lieu parfaitement défendu par la nature et par l'art. Cependant il essaya de l'attaquer sur deux points. Les Bretons, après quelque résistance, ne purent supporter le choc des soldats et des engins romains, et s'enfuirent par une autre partie de la place. On y trouva beaucoup de bétail, et un grand nombre d'indigènes furent pris ou tués dans la fuite[1].

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XXI.

Digitized by Google

Le chef breton attendait encore le résultat de ses plans sur un autre point. Il avait chargé les quatre chefs du Kent, de réunir leurs forces, d'assaillir le camp romain, et de mettre le feu aux vaisseaux. En détruisant leur flotte, il faisait de la Bretagne la prison des Romains. Mais les hommes du Kent furent battus, et le noble et patriotique Cassivelaunus fut contraint par les événements d'implorer la paix que César dut accepter avec joie. L'équinoxe approchait : César imposa pour condition de ne plus inquiéter les Trinobantes, de payer un tribut, et de donner des otages. Il ne fut point question de délivrer les armes ni de laisser en Bretagne une garnison romaine, et il y a tout lieu d'admettre que les promesses ne furent point sérieusement données ni sérieusement acceptées. Les Romains regagnèrent immédiatement la côte, et, comme la flotte avait été réparée, ils retournèrent dans la Gaule au mois de septembre (de l'année 54 avant l'ère vulgaire).

Que rapporta cette seconde descente en Bretagne? Les bulletins menteurs de César, sur les richesses de ce pays, furent appuyés par le don d'une cuirasse en perles de Bretagne, qu'il consacra dans le temple de Vénus à la déesse[1], et Rome fut encore une fois éblouie par les vanteries du proconsul et sa dupe. Le tribut ne fut pas payé, et, à l'exception des malheureux otages, les Bretons étaient aussi libres qu'un an auparavant, avant qu'un nuage léger et passager n'eût obscurci pour un instant les rayons lumineux de leur liberté.

Quand César eut tenu à Samarobrive (Amiens) l'as-

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. IX, ch. XXXV (57).

Digitized by Google

semblée de la Gaule, et qu'il eut reçu les témoignages de fidélité des chefs gaulois, la récolte de cette année (54) n'ayant pas été abondante à cause de la sécheresse, il fut obligé d'établir les quartiers d'hiver de l'armée autrement que les années précédentes, et de distribuer les légions dans diverses contrées. Il en envoya une chez les Morins sous les ordres du lieutenant C. Fabius; une autre chez les Nerviens sous le commandement de Q. Cicéron, frère de l'orateur; une troisième chez les Essues (les habitants de Séez en Normandie), sous celui de L. Roscius; une quatrième avec T. Labiénus, chez les Rèmes, près des frontières des Trévires; il en plaça trois dans le Belgium (la Picardie, l'Artois et le Beauvaisis), et mit à leur tête M. Crassus, son questeur, L. Munatius Plancus et C. Trébonius, ses lieutenants. La légion qu'il avait récemment levée au delà du Pô, et cinq cohortes, sous la conduite de Q. Titurius Sabinus et de L. Aurunculéius Cotta, furent envoyées chez les Éburons, dont le pays, situé en grande partie entre la Meuse et le Rhin, était gouverné par Ambiorix et Cativolke. Tous ces quartiers d'hiver étaient contenus dans un espace de cent mille pas[1].

César était encore dans la Gaule transalpine, quand il apprit que les Carnutes (peuple entre la Seine et la Loire, dans l'Orléanais, le Vendômois et la Beauce) avaient tué Tasgétius, homme de haute naissance, dont les ancêtres avaient régné sur cette nation. Ce traître à sa patrie avait été rétabli trois ans auparavant dans sa royauté à cause des services qu'il avait rendus aux Ro-

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XXIV.

Digitized by Google

mains dans toutes les guerres. César ne se doutait pas que cet acte était le prélude d'une insurrection générale des patriotes gaulois. Il est facile de subjuguer un pays, mais il est infiniment plus difficile de le conserver, surtout quand on y établit le despotisme, l'exaction et le pillage. L. Plancus fut envoyé dans le pays des Carnutes pour saisir et envoyer à César ceux qu'il saurait avoir pris part à la justice faite à Tasgétius. Ensuite César s'éloigna de son armée qui était arrivée dans ses quartiers d'hiver. Mais il n'avait point encore atteint l'Italie[1], lorsque l'insurrection de la Gaule le rappela dans ce pays. Cette insurrection de la noblesse gauloise eut lieu pendant l'hiver de 54 à 53.

Le sort et le traitement auxquels César avait exposé les chefs gaulois, devaient naturellement donner à réfléchir à des hommes dignes de la liberté dont ils étaient fiers, mais qu'un despotisme odieux et arbitraire leur ravissait. Il s'avouèrent avec honte et colère qu'une nation qui pouvait au moins compter un million à douze cent mille combattants, s'était ignominieusement laissé imposer un joug insupportable par cinquante mille, au plus, de Romains, de brigands! Le Trévire Induciomarus fut le chef d'une conspiration contre l'asservissement romain. Ayant appris par expérience que la Gaule avait été soumise en subjuguant séparément ses différents peuples, il pensait qu'on devait se servir de la même tactique pour les chasser de la patrie. Ambiorix et Cativolke conspirèrent avec Induciomarus. Ils reçurent Titurius et Cotta en amis; ces lieutenants de César

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XXIX.

Digitized by Google

étaient venus pour demander du blé. On ne soupçonna leurs menées que le jour où, bien armés, ils parurent devant le camp romain. Leur tentative de s'en rendre maîtres échoue : les lieutenants cherchent à les conduire en rase campagne. Ambiorix dit aux envoyés romains qu'il les avait demandés pour les entretenir d'objets d'un intérêt commun; qu'il devait beaucoup à César, que c'était lui qui l'avait délivré du tribut qu'il payait jusqu'alors aux Aduatiques, ses voisins; qu'il lui devait également la liberté de son fils et de son neveu, retenus en otage par les mêmes Aduatiques; que la multitude l'avait contraint d'assiéger le camp des Romains; qu'il s'agissait d'un projet commun qui était d'attaquer un même jour à la fois tous les quartiers de César; que de nombreuses troupes de Germains avaient passé le Rhin; qu'on devait par conséquent retirer les soldats de leurs quartiers pour les joindre à ceux ou de Cicéron ou de Labiénus; qu'il croyait avoir servi son pays et qu'il voulait reconnaître les bienfaits de César.

A ces paroles, les deux lieutenants crurent devoir tenir un conseil de guerre; Aurunculéius Cotta et plusieurs autres officiers ne voulurent pas s'éloigner sans les ordres de César; ils pensaient qu'on pouvait résister aux Germains dans les quartiers retranchés; que le dernier combat le prouvait assez; qu'on ne manquait pas de vivres; que rien n'était plus honteux que de prendre conseil de l'ennemi[1]. Titurius fut d'un autre avis : il dit qu'il considérait l'avis en lui-même et non l'ennemi qui le donne; que César était vraisemblable-

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XXVII, XXVIII, XXIX.

Digitized by Google

ment en route pour l'Italie; que l'attaque des Éburons témoignait que l'ennemi avait une réserve considérable de troupes; que César était à une grande distance, qu'il n'y avait point à compter sur des secours, que si toute la Gaule s'était unie aux Germains il n'y avait de salut que dans la célérité. Le débat se prolonge jusqu'à minuit entre Titurius et Cotta; celui-ci, ébranlé, se rend.

A la pointe du jour, les Romains sortent du camp et on se met en route sur une longue file, avec un nombreux bagage et sans avoir fait aucun préparatif pour combattre. Avant trois jours on espérait, en se dirigeant à l'ouest, atteindre le camp de Cicéron; il était situé à une distance de cinquante mille pas et le plus proche de tous. Quand les Romains furent engagés dans une vallée profonde après avoir fait deux mille pas, l'ennemi se jeta sur eux d'une embuscade où il se tenait caché, attaqua l'arrière-garde, arrêta l'avant-garde et engagea le combat. Titurius, qui n'avait pourvu à rien, se trouble; mais Cotta, qui avait pensé au danger de se mettre en marche, resta de sang-froid, parce que les événements ne le surprirent pas. C'était un homme très-âgé et d'une grande expérience. On abandonna les bagages et on se tint en cercle. On cherche à se frayer un chemin par les armes; mais les Éburons combattaient de loin et accablaient les Romains de leurs traits. On avait combattu toute la journée. Les principaux officiers romains sont tués ou blessés. Cotta est atteint d'un coup de fronde au visage. Effrayé du désastre, Titurius demande une entrevue à Ambiorix. Elle fut accordée. Titurius et les officiers qui l'accompagnaient

Digitized by Google

sont d'abord désarmés, puis mis à mort. Après la mort du commandant romain, les Éburons se précipitent sur ses troupes et les mettent en complète déroute. L. Aurunculéius Cotta est tué, les armes à la main, et avec lui la plus grande partie des soldats romains. Le reste put se retirer dans le camp d'où l'on était sorti : ils y soutinrent avec peine un siége jusqu'à la nuit, et cette nuit même, dans leur désespoir, ils se tuèrent tous jusqu'au dernier. Toute la division fut anéantie. Un petit nombre de soldats seulement purent s'échapper et allèrent instruire Labiénus de ce désastre. Cicéron à son tour fut attaqué. Renforcés par la levée des Aduatiques qui saisirent l'occasion de rendre à César tout le mal qu'il leur avait fait, par les puissants Ménapiens restés indépendants, les Éburons parurent dans le territoire des Nerviens qui s'étaient immédiatement joints à eux, et l'armée patriote, arrivée au nombre de soixante mille combattants[1], s'avançait vers le camp romain. Les Romains résistent ; mais les Gaulois, qui avaient appris de l'armée de César à creuser des fossés, à élever des remparts, à se servir de tours mobiles, de claies, de mantelets, etc., ne cessaient de lancer des boulets d'argile rougis au feu et des dards enflammés sur les toits de paille et de chaume des baraques du camp romain. Le seul espoir des assiégés était dans César, mais César ne recevait pas les dépêches que Cicéron lui envoyait. Alors un traître à sa patrie, un autre Épialtès, un nommé Verticon, Nervien de naissance, fait porter une lettre à César par un de ses esclaves, et la lettre arrive

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. XLIX.

Digitized by Google

à sa destination. Aussitôt César envoie un courrier à M. Crassus, son questeur, qui était chez les Bellovaques à vingt-cinq mille pas de distance. Il lui ordonne de venir le joindre; un courrier est envoyé à C. Fabius pour qu'il conduise sa légion chez les Atrébates, sur les terres desquels il savait devoir traverser lui-même. Labiénus reçoit aussi l'ordre de se rendre dans le pays des Nerviens avec sa légion. César laissa Crassus à Samarobrive (Amiens), et avec sept mille hommes fantassins et quatre cents cavaliers, il se rend à marches forcées sur le territoire des Nerviens (partie du département du Nord et partie de la Belgique). A la nouvelle de l'approche de César, les insurgés lèvent le siége et César joint Cicéron. Le proconsul ne vit pas sans étonnement les tours, les tortues et les retranchements qu'avaient élevés les ennemis. Ayant passé en revue la légion de Cicéron, il trouva à peine un dixième des soldats sans blessure.

César, contre lequel s'était tournée l'armée gauloise, trompa l'ennemi sur le nombre de ses forces ainsi qu'il avait déjà fait plusieurs fois; les Gaulois attaquent son camp dans les circonstances les plus défavorables et ils sont malheureusement défaits. Le découragement les saisit; les Nerviens, les Ménapiens, les Aduatiques, les Éburons s'en retournent chez eux. Les Armoricains, après avoir voulu attaquer la légion qui était chez eux, en firent autant. César resta une partie de l'hiver de 54 à 53 à Samarobrive et comptait ne reprendre l'offensive qu'au printemps, lorsqu'il aurait remplacé les quinze cohortes détruites par trente nouvelles qui allaient être formées. César ne pouvait compter que sur les Édues et

Digitized by Google

les Rèmes qui étaient traîtres à leur patrie. Les Sénons, au sud de la Seine avec leur capitale Agendicum (Sens), dont les ancêtres avaient détruit Rome en 390 avant l'ère vulgaire (il y avait alors 336 ans), chassèrent leur roi Cavarinus, qui devait sa couronne à César[1]; ils avaient député vers lui pour justifier leur conduite, et en avaient reçu l'ordre de lui envoyer tous leur sénateurs, ordre auquel ils n'obéirent pas. César réussit à faire rentrer soi-disant dans le devoir tous les peuples qui avaient pris part à l'insurrection, à l'exception des Éburons. César voulait détruire jusque dans sa race et son nom une nation si criminelle[2]. Et que faisait cette nation autre chose que de combattre pour sa liberté, son indépendance! Elle n'était criminelle aux yeux du proconsul des Gaules que parce qu'elle faisait obstacle à l'issue d'une guerre et d'une conquête, entreprises par de véritables barbares, sans motifs légitimes et dans le seul but d'enrichir le commandant et ses officiers. La guerre des Gaules était en tous points injuste, impie. Elle ne devait servir qu'à assouvir les désirs méprisables d'un ambitieux, d'un pervers habile, qui jusqu'à présent n'a pas été jugé selon la morale la plus rudimentaire, la plus vulgaire. C'est assez dire que toute appréciation favorable de la vie de cet homme ne peut être le fait que de l'ignorance ou d'une partialité aveugle.

Après l'extermination odieuse des Éburons, le tour vint aux Sénons et aux Carnutes. César tint une assemblée à Durocortorum, capitale des Rèmes. Accon, qui

1. César, *Guerre des Gaules*, l. V, ch. LIV.
2. *Id.*, l. VI, ch. XXXIV.

Digitized by Google

était le chef de la conjuration de ces deux tribus, reçut sa sentence de mort et fut exécuté par des licteurs romains; la domination des faisceaux et de la hache fut formellement inaugurée. L'opposition patriotique des Gaulois fut interdite; partout régnait le silence et la tranquillité, et huit millions quatre cent mille francs d'impôts allèrent annuellement à Rome. Après avoir établi deux légions en quartiers d'hiver chez les Trévires, deux chez les Lingons et six autres sur les terres des Sénons, à Agendicum (Sens), pourvu aux subsistances de l'armée, il partit pour l'Italie vers la fin de l'année 53, afin d'observer pendant l'hiver, de sa province cisalpine, les événements de Rome, qui se compliquaient de plus en plus.

Il ne faudrait cependant pas croire que les idées et surtout les actes de César ne rencontrèrent pas une opposition, manifestée pendant qu'il ruinait par des menées démagogiques les institutions républicaines de Rome, tandis qu'il préparait à l'étranger une armée destinée à donner le coup de grâce à ces institutions ainsi qu'à Pompée son rival. Cette opposition se faisait déjà jour dans l'élection des fonctionnaires publics et puis dans les jugements rendus par les tribunaux, souvent contraires aux hommes du triumvirat. Mais il y avait une opposition qu'on ne pouvait atteindre ni punir, toute personnelle et violente qu'elle était. Il s'agit de celle qui se manifestait par la littérature. Il y avait bien une loi qui punissait les crimes de lèse-majesté, mais elle ne s'appliquait pas aux œuvres de l'intelligence, elle n'atteignait pas les écrits. Elle s'appliquait aux trahisons dans l'armée, aux séditions dans Rome, aux actes d'une

Digitized by Google

administration coupable, qui portaient atteinte à la majesté du peuple romain. Cette loi poursuivait les faits : elle laissait les paroles impunies[1]. Auguste le premier l'appliqua aux libelles et depuis lui on s'en est servi comme d'un bouclier pour couvrir une suite d'iniquités. Au nombre des poëtes opposés aux actes pervers ou répréhensibles des puissants du moment et surtout de César, sont à nommer Licinius Calvus[2], M. Furius Bibaculus[3], et surtout Quintus Valérius Catulle, mort en l'année 47 avant l'ère vulgaire[4]. « On lit dans les vers de Bibaculus et de Catulle des outrages aux Césars, dit Crémutius Cordus et dont les paroles sont rapportées

1. Tacite, *Annales*, l. I, ch. LXXII.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXIII. — Voyez A. Weichert, *De C. Licinio Calvo poeta*. Grimm, 1825, in-8°. — De Burigny, *De Calvus poète et orateur*, dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions, etc.*, t. XXXI, p. 122 et suivantes.

3. A. Weichert, *De M. Furio Bibaculo, etc.* Grimm, 1822, in-4°.

4. Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi impudicus, et vorax, et aleo,
Mamurram [1] habere, quod comata Gallia
Habebat uncti et ultima Britannia?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres?
Es impudicus, et vorax, et aleo.
Et ille nunc superbus et superfluens
Perambulabit omnium cubilia,
Ut albulus columbus, aut Adoneus?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres?
Es impudicus, et vorax, et aleo.
Eone nomine, imperator unice,
Fuisti in ultima Occidentis insula,
Ut ista vostra diffututa mentula
Ducenties comesset, ut trecenties?
Quid est? ait sinistra liberalitas,
Parum expatravit; an parum helluatus est?
Paterna prima lancinata sunt bona;
Secunda præda Pontica : inde tertia
Hibera, quam scit amnis aurifer Tagus.
Hunc, Galliæ, timetis, et Britanniæ!

1. César avouait que Catulle, dans ses vers sur Mamurra, l'avait marqué d'un stigmate éternel (Suétone, *Vie de César*, ch. LXXIII.)

Digitized by Google

par Tacite[1]; mais ces outrages les Césars eux-mêmes, Jules et Auguste, les ont soufferts, les ont dédaignés, par modération ou par prudence, je ne saurais le dire, car l'insulte tombe quand on la méprise; s'en offenser, c'est reconnaître qu'elle est méritée. » Crémutius fut accusé, en l'année 25 de l'ère vulgaire, d'avoir publié des annales où il louait Brutus et nommait Cassius le dernier des Romains. « Je ne parle pas des Grecs, continuait Crémutius devant le sénat; chez eux la liberté, la licence même furent toujours impunies, et les offensés se vengeaient des paroles par des paroles. » « Certes, dit Tacite, il est permis de rire de la folie de ceux qui pensent, par leur pouvoir d'un jour, ordonner l'oubli à

Quid hunc, malum fovetis? aut quid hic potest,
Nisi uncta devorare patrimonia?
Eone nomine, Imperator unice,
Socer generque perdidistis omnia.

CATULLUS,
Carmen XXIX, in Cæsarem.

Qui pourra voir, qui pourrait souffrir, s'il n'a pas perdu toute pudeur, toute retenue, tout honneur, qu'un Mamurra possède les plus précieuses richesses de la Gaule chevelue et de la Bretagne lointaine? Romain débauché, le verras-tu et le supporteras-tu? Tu as perdu toute pudeur, toute retenue, tout honneur, et maintenant superbe et radieux, comme une blanche colombe ou un Adonis, cet homme se promènera de couche en couche. Romain débauché, le verras-tu et le supporteras-tu? Tu as perdu toute pudeur, toute retenue, tout honneur. Est-ce donc pour cela, capitaine unique, est-ce donc pour que ce corps, instrument de tes débauches, dévorât deux ou trois cents milliers de sesterces, que tu es allé dans la dernière île de l'Occident? — Qu'est-ce? répond ta malheureuse libéralité, il a consumé peu de chose en plaisirs. A-t-il englouti si peu de chose? Pour début, il a dilapidé les biens de son père, les trésors du Pont doivent être sa seconde proie; quant à la troisième, ceux des Ibères, le Tage aux flots d'or le sait. Tremblez devant lui, Gaules et Bretagnes? Comment donc gardiez-vous ce pervers dans votre sein? A quoi peut-il être bon, sinon à dévorer de riches patrimoines? Est-ce donc pour cela, capitaine unique, qu'avec ton beau-père tu as tout bouleversé?

1. Tacite, *Annales*, l. IV, ch. XXXIV.

Digitized by Google

leurs descendants. La pensée, au contraire, quand on la proscrit, grandit en puissance. Les rois étrangers, et ceux qui ont usé des mêmes sévices, n'ont recueilli que la honte pour eux-mêmes, la gloire pour ceux qu'ils poursuivaient. »

Les lauriers cueillis en Asie par Pompée et ceux que César était en train de ceindre dans les Gaules, stimulèrent Crassus. Ce ne fut donc pas l'avidité de biens seule qui l'engagea à aller combattre les Parthes. Il y avait seize ans qu'il ne s'était montré dans les camps. La gloire des deux autres triumvirs le rendit inquiet; il sentit combien il était en arrière de la considération et de la faveur populaires. Pour ne pas être oublié tout à fait, il fallait rattraper le temps perdu, car il approchait de la soixantaine. Il tourna donc ses regards vers la province qui lui avait été assignée, et en vrai Romain du temps, en vrai brigand, sans avoir éprouvé offense aucune, il résolut de faire la guerre à Arsaces XIV, roi des Parthes. César lui écrivit des Gaules pour le féliciter et l'encourager dans l'entreprise de cette guerre[1]. Mais cette campagne fut si impopulaire à Rome, rencontra une telle opposition que Crassus, craignant pour sa personne, crut nécessaire de prier Pompée de l'escorter hors des portes de la ville. Ce fut en 54 qu'il traversa l'Euphrate, sans avoir d'abord projeté un plan de campagne; conduit en errant, par un chef arabe, Agbar qui n'était qu'un traître, il livra bataille non loin de la forteresse de Carrhes, où il fut défait. Forcé par ses soldats d'accepter une entrevue avec le généralissime en-

1. Plutarque, *Vie de Crassus*, ch. XVI.

Digitized by Google

nemi, celui-ci l'attira dans un guet-apens. Crassus et ceux qui l'accompagnaient furent massacrés. Vingt mille Romains périrent et dix mille furent faits prisonniers. Les débris de l'armée, qu'on dit avoir été de cent mille hommes, furent sauvés par le questeur Cassius Longinus qui organisa la défense en Syrie. Mais la défaite de Crassus ne fut point vengée par son successeur en Syrie, le proconsul Bibulus (dans les années 51-50), ni par le gouverneur de la Cilicie Marc Tullius Cicéron.

Tandis que Crassus mourut ignominieusement, que César augmentait sa considération, sa gloire et son armée, Pompée, l'honnête et candide Pompée, passait sa vie à la campagne, dans ses magnifiques villas. Pompée avait prêté à son consulat quelque splendeur par la construction d'un théâtre, au moyen duquel il espérait donner une nouvelle impulsion à son bonheur[1]. Les auteurs anciens nomment toujours ce théâtre avec admiration, et Strabon compte son auteur au nombre des Romains qui ont le plus embelli Rome. Ce théâtre avait été élevé en pierre, le premier en cette matière à Rome, et sur le plan de celui de Mitylène; il était situé en dehors de la ville[2], sur le champ de Mars[3], dans la neuvième région postérieure et auprès des portiques de Cn. Octavius consul en l'année 165 avant l'ère vulgaire. Comme nous venons de le dire, il était en pierre à l'exception de la scène qui était en bois. Ce théâtre, solidement bâti, assez vaste pour contenir quarante mille specta-

1. Lucain, I, 133. — Claudien, XXII, v. 403.
2. Dion Cassius, l. XL, ch. L.
3. Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXIV, ch. XVIII (7).

Digitized by Google

teurs[1] était d'une grande beauté[2], et orné d'un grand nombre de statues qu'Atticus prit soin de faire placer[3]. Plus tard, Auguste le fit restaurer sans se nommer dans l'inscription qui rapportait ce fait; il fit enlever la statue de Pompée de la Curie où fut tué César et la fit élever dans le théâtre de Pompée, en face de la scène. A ce théâtre Pompée ajouta un portique ou galerie qui devait non-seulement servir d'abri contre la chaleur et les intempéries des saisons, mais à conserver de nombreuses peintures grecques de grands maîtres, tels que Polygnote, Pausias, Nicias, Antéphilus et autres. Dans la Curie ou salle de ce bâtiment de dépendances, consacrée par les augures, où les Romains érigèrent une statue au fondateur en reconnaissance des embellissements qu'il avait faits dans la ville, dans la Curie, s'assemblait quelquefois le sénat, afin que Pompée, comme proconsul d'Espagne, pût assister aux séances[4]. Après la mort de César qui termina là ses jours, Auguste la fit murer. Pompée dota aussi Rome d'un temple de Vénus Victrix[5]. Il fit communiquer ce temple avec le théâtre dont les gradins conduisaient à son entrée. Dans l'annonce de la consécration du temple, il ne nommait que celui-ci en ajoutant qu'il avait fait disposer des gradins destinés aux spectateurs des représentations théâtrales : par là il voulait sanctifier le théâtre et l'assurer contre toute atteinte

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXVI, ch. XXIV (15), § 7. — Dion Cassius, l. XLIV, ch. XVI.
2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. XL.
3. Cicero, *ad Attic.*, IV, IX.
4. Dion Cassius, l. XL, ch. L.
5. Pline, *Histoire naturelle*, l. VIII, ch. VII.

Digitized by Google

de violence, et puis se soustraire aux reproches de flatter l'amour des plaisirs du peuple. Pline a rapporté le texte de l'édit qui le concerne[1]. Commencé en l'année 55, ce théâtre ne fut achevé qu'en l'année 52.

A l'occasion de l'inauguration de ce monument, Pompée fit célébrer des jeux qui durèrent plusieurs jours. Dans les jeux scéniques, on vit paraître Ésope et d'autres mimes célèbres, Ésope vieux et usé, auquel manquait souvent la voix, selon Cicéron. Pompée s'attendait à moins d'effet de l'art théâtral que de la mise en scène ; les tragédies n'étaient que des traductions médiocres d'anciennes pièces grecques, les comédies rien que de vieilles farces dont le langage était inconnu à la plus grande partie des auditeurs. Tout cela manquait d'arrangement et péchait par le choix. L'abondance et la diversité des pièces représentées avaient pour but d'exciter l'étonnement, ainsi que cela avait eu lieu lors du triomphe. On vit donc, dans la *Clytemnestre* d'Attius, une innombrable quantité de mulets, et dans le *Cheval troyen* de Livius Andronique, trois mille boucliers (ou vases) dorés ; les combats étaient exécutés par des groupes de fantassins et de cavaliers munis de toutes sortes d'armes diverses : c'était sans doute pour dédommager les spectateurs de la poésie absente. Ensuite, suivirent des jeunes Grecs et Osques, des combats d'athlètes et de gladiateurs, et enfin, pendant cinq jours de suite, journellement deux fois, des combats d'animaux dans le cirque, où cinq cents lions d'Afrique et, pour la clôture, dix-huit éléphants furent attaqués et en partie

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. VIII, ch. VII.

Digitized by Google

tués par des Gétules. On voit, dans tout ce que nous venons de rapporter, la preuve que le peuple était éduqué et formé par lui-même et par le gouvernement qu'il s'était donné, pour subir les guerres sanglantes et civiles qui allaient suivre, ainsi que les atrocités de l'empire qui allait naître.

La popularité que Pompée s'était acquise s'évanouit en partie quand il s'occupa, avec Crassus, de la formation des légions qui devaient accompagner celui-ci en Asie. Il souleva encore un plus grand scandale, lorsque, après l'expiration de son consulat, il demeura dans l'Italie et laissa les armées et les provinces à la discrétion de ses lieutenants[1]. En restant dans le voisinage de Rome, sous le prétexte de pourvoir aux arrivages des subsistances, il espérait dominer les assemblées sénatoriales et populaires et conduire ainsi les affaires à son avantage[2]. Pompée avait tout pouvoir en main pour rétablir l'ordre et le fonctionnement légal des lois dans la ville, et comme Clodius s'était rapproché, par pur égoïsme, des consuls, on devait d'autant plus espérer dans la paix. Mais les désordres continuaient dans les tribunaux et dans les élections, et l'on ne fut pas longtemps à découvrir que Pompée avait en vue de protéger contre le droit ses partisans, de les pousser à briguer des places, et que son plan était de viser droit à la confusion de tout ordre. La position de consul et de proconsul ne servait à Pompée que parce qu'elle lui donnait l'occasion de s'élever contre

1. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXVIII, XXXIX. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LIV.

2. Dion Cassius, l. XXXIX, ch. XXXIX.

Digitized by Google

la prépondérance de César; mais elle était insuffisante pour enchérir sur lui. Dans ce but, il désirait la dictature, et, pour en prouver bien clairement la nécessité, il augmente, autant qu'il est en son pouvoir, l'état anarchique de Rome[1].

Il était d'un grand avantage pour César que Pompée, le proconsul d'Espagne, restât près de Rome, en occupant les grands de l'épouvantail de la dictature[2]. La présence de Pompée à Rome inquiétait moins le sénat, parce qu'il violait la légalité, empêchait les élections et entretenait l'antagonisme de l'esprit de parti, que parce que Pompée attendait du désordre qui régnait dans l'État l'éclosion d'une omnipotence dictatoriale, comme à la suite d'une augmentation artificielle du prix des grains lui était échu un commandement supérieur. La dictature fut le rêve de Pompée pendant de longues années. Au mois de juillet de l'année 54, il fit acquitter C. Caton et Nonius Sufénas, qui, deux ans auparavant, s'étaient opposés, comme tribuns, aux élections, afin que Pompée pût arriver au consulat : cet acquittement avait pour but de lier ceux qui en étaient l'objet, pour qu'ils le servissent sans réserves. Quant à M. Scaurus, candidat au consulat, qu'il ne voulut point voir élu par son intérêt propre, il ne s'intéressa à lui qu'en apparence. Au mois d'octobre, Gabinius fut accusé de lèse-majesté dans sa campagne d'Égypte. Quoique Pompée fût absent et en voyage, pour cause de la rareté des

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XIX. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LIV.

2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XX, XXVIII.

Digitized by Google

grains, il eut néanmoins assez d'influence pour que son ancien légat fût acquitté. Un peu plus tard, celui-ci se vit accusé d'exaction, mais les démarches de Pompée, de César et de Cicéron ne purent le sauver ; car Cicéron lui-même, nommé par le proconsul d'Espagne son lieutenant d'honneur, défendait son ennemi, parce qu'il craignait Clodius. Et disons à cette occasion que les tribunaux sont la base réelle, solide, de toute constitution libre, parce que les tribunaux et la loyale administration de la justice maintiennent les lois dans leur intégrité, et que devant la loi tous les hommes sont égaux, et enfin que le verdict des juges n'est que la proclamation de la loi.

Pendant l'année 54, les élections consulaires furent remises, par les intrigues de Pompée, d'un mois à l'autre, et la moitié de l'année suivante s'écoula sans que Rome eût de consuls [1] ; les tribuns du peuple Luccéius Hirrus et Cælius Vinicianus, qui s'étaient attribué l'administration des affaires publiques et qui, au lieu des préteurs, ordonnaient les jeux, étaient principalement coupables de l'empêchement des élections. Ces tribuns proposèrent même de nommer des tribuns militaires au lieu de consuls, afin que la toute-puissance fût conférée à plusieurs, comme autrefois, et, comme on ne les écoutait pas, ils proposèrent encore de nommer Pompée pour dictateur, et sous ce prétexte, ils différaient les élections [2]. Mais l'aristocratie le craignait, car la dictature de Sylla

1. Dion Cassius, l. XL, ch. XVII.
2. *Id.*, l. XL, ch. XLV.

Digitized by Google

n'était point encore oubliée. Toutefois, Pompée semblait le seul homme qui pût sauver l'État. Bibulus propose dans le sénat de nommer Pompée consul unique ; Caton se joint à lui, et Pompée est prié de se rendre dans la ville et de rétablir l'ordre public. Pompée arrive, nommé consul par l'inter-roi Sulpicius : il feint la modestie, témoigne une grande amitié à Caton, mais il est obligé de prêter les mains à l'élection des consuls qui devaient exercer leurs fonctions pendant le restant de l'année [1]. C'est alors aussi que Pompée, veuf de Julie, épousa Cornélie, fille de Métellus Scipion et veuve de Publius, fils de Crassus tué dans la guerre contre les Parthes. Cornélie était belle, musicienne, versée dans la littérature et même dans la philosophie [2] ; elle était aussi modeste qu'élégante et sans pédantisme.

Par la mort de Crassus, l'équilibre politique fut dérangé, et par la mort de Julie la gage d'union entre Pompée et César, détruit. La mort de Crassus influa considérablement sur les rapports qui existaient entre Pompée et César. Les trésors et les partisans de Crassus pesaient beaucoup dans la balance et du côté du parti le plus faible ; en épousant la cause de César, Crassus rétablissait le niveau [3]. A la mort de Crassus, qui était le rival des deux autres triumvirs, l'intérêt des deux survivants était pour l'un, afin de devenir le plus grand homme, de renverser celui qui l'était, et pour l'autre d'y mettre empêchement en perdant celui qu'il crai-

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LIV. — Dion Cassius, l. XL, ch. XLV, XLVI.

2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LIV.

3. *Id.*, *Vie de Pompée*, ch. XLVII. — *Vie de César*, ch. XXVIII.

Digitized by Google

gnait. Il y avait deux individualités l'une en face de l'autre, et personne entre elles pour aplanir la disproportion. Mais cette mort ne fit point accélérer pour César l'exécution de ses projets. Pompée, qui avait autrefois espéré pouvoir facilement perdre l'homme que lui-même pensait avoir élevé, commençait à craindre sa rupture avec lui : il chercha donc ardemment à se saisir de la dictature. Mais il n'entrait point dans ses desseins de rétablir un ordre et une tranquillité durables, car il ne prit aucune mesure pour empêcher le retour de l'anarchie momentanément expulsée. Il quitta nonchalamment Rome sans avoir pris aucun soin de donner des successeurs aux magistrats en fonction. Aussi, les vieilles querelles se renouvelèrent-elles entre les candidats ; elles s'envenimèrent même parce que Milon et Clodius se trouvaient du nombre et que le dernier augmentait sa bande. Les consuls Domitius Calvinus et Valérius Messala ne purent réussir à faire aboutir les élections, et les mesures prises par le sénat ne furent pas plus heureuses.

L'année 52 commençait sans que Rome eût ni consuls ni préteurs, et les inter-rois étaient sans puissance, sans force ; l'anarchie la plus complète régnait dans la ville pendant les premiers mois de l'année[1]. Calvinus et Messala ne furent que cinq mois en fonction, et pendant ces cinq mois, il y eut des troubles et même des rixes et des combats, parce que deux ennemis mortels dont l'un, Milon, briguait le consulat et l'autre, Clodius, visait à la préture, se trouvaient en présence.

1. Dion Cassius, l. XL, ch. XLVI.

Digitized by Google

Pompée jouait un rôle peu digne dans tous ces démêlés. Il était l'ami de Clodius, parce que Clodius voulait aider Scipion, dont Pompée avait épousé la fille, à obtenir le consulat. Mais de l'autre côté, Pompée ne voulut point non plus paraître ennemi de Milon, parce que celui-ci était fortement protégé par le sénat. Le peuple penchait pour Milon et il avait intérêt à ce que les candidatures se prolongeassent. Milon lui faisait des présents prodigieux, de folles dépenses, donnait des jeux et des combats de gladiateurs, des représentations théâtrales, pour lesquels il dépensait trois fois le montant de sa fortune, disait Cicéron[1]. Pompée et le tribun Munatius empêchèrent même une assemblée de patriciens, dont le but était d'élire un inter-roi.

Le 20 janvier de l'année 52, Milon, avec sa femme Fausta, fille de Sylla, rencontra Clodius sur la voie Appienne, non loin de Bovillæ. Milon était en voiture et accompagné d'une suite nombreuse de femmes qui servaient Fausta et d'un nombre considérable d'esclaves. Parmi ces esclaves étaient les gladiateurs malfamés Eudamus et Birria. Clodius était à cheval, accompagné de trois amis et d'une trentaine d'esclaves armés. Les deux gladiateurs se mirent à suivre le cortége de Clodius et commencèrent à se disputer avec les gens; à peine Clodius s'était-il retourné que Birria lui plongea une longue épée dans l'épaule : alors la mêlée devint générale. Clodius, gravement blessé, fut déposé dans une hôtellerie, et Milon croyant qu'un crime entièrement consommé serait moins dangereux qu'un

1. Asconius, *In Miloniam*.

Digitized by Google

crime commencé, fit enlever l'hôtellerie par ses gens, achever Clodius, dont le cadavre laissé sur la grande route, fut relevé par un sénateur nommé Sextus Tédius qui, venant de sa campagne, le fit placer dans sa litière et porter à Rome. Dans la ville, il s'éleva un grand tumulte à la nouvelle de cette mort, qui avait une corrélation avec d'autres violences commises sur la personne de citoyens romains, ainsi que l'apprirent plus tard les débats de l'affaire. Deux tribuns, Munatius Plancus et Q. Pompée Rufus, excitèrent vivement le peuple. Dans les troubles qui eurent lieu à la crémation du corps de Clodius, non-seulement deux monuments publics furent atteints, l'un détruit entièrement, l'autre très-endommagé ; mais on voulait prendre d'assaut la maison de Lépidus, alors inter-roi, et celle de Milon. Celui-ci était absent et ses gens, la tête ensanglantée, repoussèrent les assaillants à coups de flèches et de javelots. La multitude furieuse courut prendre les insignes consulaires dans le lieu où ils étaient conservés, se rendit aux demeures de Scipion et de Hypsée, et ensuite chez Pompée en le demandant tantôt pour consul, tantôt pour dictateur.

Après ces événements, Rome se vit de nouveau livrée à la fureur des partis, et le sénat, saisi de peur, chargea Pompée de veiller à la sûreté de la République et de faire une levée de troupes en Italie[1]. Au mois de février de l'année 52, il exerça seul le consulat. Cette demi-victoire lui mit cependant en main de grands moyens,

1. Dion Cassius, l. XL, ch. XLIX. — Cicero, *pro Milone*, XXVI. — Asconius, *in Miloniam*, p. 35.

Digitized by Google

et le sort de l'État dépendait de la manière qu'il s'en servirait. Pompée voyait l'anarchie avec une certaine satisfaction : il voulait que l'État fût malade, et, ce qu'il avait désiré, arriva. Dès ce moment, il espérait être appelé comme médecin, pour remédier aux maux et aux embarras de la chose publique, et il ne se trompa pas. Après que Pompée a fait faire les levées de troupes, il reparaît aux portes de Rome; à la vérité, il n'est pas nommé dictateur, comme son parti le voulait, mais consul unique sans collègue. Un article additionnel du décret lui permettait de choisir un collègue après l'espace de deux mois[1]. Cette marque d'honneur, qui semblait mettre le sceau à sa réconciliation avec le parti de la noblesse, acheva de le brouiller avec César. Pompée n'aurait sans doute pas été aussi exact à choisir son collègue, s'il n'avait pas craint que César ne prît la place de second consul. Pompée choisit donc Scipion, son beau-père alors, et pour que César ne se sentît point froissé, il lui fit promettre, par l'entremise des tribuns, de briguer le consulat tout en étant absent de Rome, et cette candidature ainsi posée, devait être regardée comme légale, quoique la loi s'y opposât formellement[2].

Sur ces entrefaites, César enrôlait des soldats dans la Gaule cisalpine (Italie); il y séjournait pour mieux observer les démarches de son rival. Là, il apprend tout à coup la nouvelle d'une insurrection formidable; les Gaulois en presque totalité commençaient à se livrer

1. Dion Cassius, l. XL, ch. L. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXIII. — Velléius Paterculus, l. II, ch. XLVII.

2. Dion Cassius, l. XL, ch. LI.

Digitized by Google

ouvertement et audacieusement à des projets hostiles. La perspicacité et les calculs de César furent en défaut : la révolte des patriotes gaulois avait été momentanément étouffée, mais non éteinte. Les Gaulois ne s'étaient pliés qu'avec désespoir depuis six ans, en compromettant leur gloire et en perdant leur liberté, sous le joug romain. Commençant à connaître Rome et l'individualité de César, ils maudirent et méprisèrent Rome et César. Par les impôts, les quartiers d'hiver, le pillage, la dévastation de leurs territoires, et les peines atroces qu'on leur avait infligées, ils avaient senti toute l'amertume de la servitude, et cette amertume était dans le cœur de tous les Gaulois. Le coup de hache qui frappa Accon fut senti par toute la noblesse gauloise, et toute la noblesse gauloise se leva comme un seul homme pour punir le crime de la perversité. Les Carnutes s'offrent de former l'avant-garde dans la guerre nationale qui allait commencer. Les Arvernes lui donnent un chef et un généralissime, le patriotique Vercingétorix[1]. L'insurrection s'élève et s'étend depuis la Garonne jusqu'à la Seine; quelques tribus, comme celle des Bituriges résistèrent d'abord au soulèvement général; mais on les y força. Les Édues aussi hésitaient; tout à coup le proconsul des Gaules paraît dans le sud de sa province. Les Gaulois savaient qu'avec leur tactique passée, ils avaient été toujours battus et vaincus. Ils en adoptent une autre. La cavalerie gauloise était plus considérable en nombre et avait une supériorité guerrière : elle pouvait s'étendre sur toute

1. Vercingétorix n'est point un nom propre, il veut dire : l'homme principal, le chef de l'expédition.

Digitized by Google

la superficie du pays, dévaster les campagnes, incendier les villages et les villes, intercepter les communications et les convois de l'ennemi. On arrête ce plan de campagne. Avant la fin de l'hiver, Vercingétorix envahit le pays des Édues, pour anéantir les Boïes qui s'y étaient fixés, ces seuls alliés des Romains, sur lesquels ils pouvaient compter avec assurance. Il fallait les supprimer avant l'arrivée de César. Quittant Agendicum (Sens), César pilla et incendia Genabum (Orléans ou Gien), ville capitale des Carnutes, et se dirigea ensuite vers le pays des Bituriges. Ce fut dans ce pays que fut essayée la nouvelle tactique des Gaulois. Sur les ordres de Vercingétorix, vingt villes y furent livrées aux flammes. Selon lui, la capitale des Bituriges, Avaricum (Bourges), devait avoir le même sort. Mais la majorité de son conseil de guerre et les magistrats de cette ville furent d'avis de la défendre contre les Romains, ce qui fut fait. César en fit le siége; cette capitale fut prise par lui au printemps de l'année 52. Alors, il divise son armée en deux corps, envoie Labiénus vers Lutèce (Paris); César lui-même se dirigea sur l'Auvergne, où il assiégea en vain la capitale de ce pays, Gergovie (ville située sur une colline, à peu de distance au sud de Clermont). Là, il eut Vercingétorix en face, et toutes ses tentatives pour s'emparer de la ville furent vaines. De plus, il eut à subir une défection considérable et sensible. Les Édues, l'abandonnant, se rangèrent sous la bannière patriotique de l'insurrection. César enfin fut forcé de battre en retraite : les Édues se joignent aux combattants de Vercingétorix.

Les Belges, aussi, commencèrent des mouvements, et

Digitized by Google

s'insurgèrent à la longue. Les Bellovaques attaquèrent Labiénus, et, à l'exception des Rèmes, des Suessions, des Leuques et des Lingons, toute la nation gauloise ou celtique, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan et les Pyrénées, était debout pour combattre pour sa liberté et sa nationalité. Alors César manifesta la justesse de son coup d'œil et un exemple de son expérience consommée. Il appelle sous les armes le ban général des provinces romaines, unit son armée à celle de Labiénus, combat les insurgés gaulois et les mène jusqu'aux murs d'Alésia, (Novalaise, en Savoie), où Vercingétorix s'enferma avec la plus grande partie de l'armée gauloise. Il avait établi un camp sur les flancs d'une colline, en avant de la ville : son armée comptait quatre-vingt mille hommes d'infanterie et quinze mille cavaliers. César fait le siége d'Alésia : plus de cent cinquante mille Gallo-Belges viennent en aide à la ville. Mais César réussit dans ses desseins pervers ; et, avec Alésia, tombe le dernier boulevard de la liberté et de la nationalité gallo-celte. Alésia capitula en l'année 52. Une dernière expédition fut entreprise pendant l'hiver de 52 à 51, contre les Carnutes et les Bellovaques. Les tribus armoricaines et quelques-unes des bords de la Loire, qui s'étaient insurgées, furent également soumises ; par la prise d'Uxellodunum, la guerre des Gaules fut terminée après avoir duré au delà de huit ans.

Nous avons été, à dessein, très-sobre de détails stratégiques sur la guerre des Gaules, parce que nous n'avons pas voulu fatiguer le lecteur par des particularités qui, en elles-mêmes, n'ajoutent rien à la philosophie des faits. Nous n'avons pas voulu faire parade d'une science

Digitized by Google

qui demande, pour être traitée convenablement, des connaissances qu'on n'a plus ou pas assez complétement aujourd'hui. Des détails de guerres, qui eurent lieu il y a dix-neuf siècles, ont-ils plus qu'un médiocre intérêt pour les générations actuelles, quand pour les bien comprendre, il faut avoir acquis les notions archéologiques, nombreuses, que des hommes spéciaux possèdent seuls?

Ce fut vers l'année 52 qu'un revirement s'opéra dans la politique de Pompée, alors qu'il était le seul consul absent et qu'il n'avait pas posé de candidature. Cette distinction inouïe d'avoir été élu comme proconsul à la tête d'une armée, avait flatté sa fierté et son amour-propre et lui avait gagné entièrement le parti sénatorial. Comme Pompée cherchait bien moins que César à capter la faveur du peuple, le sénat croyait, par la charge conférée à Pompée, l'avoir détaché de la cause populaire et l'avoir gagné; il en fut ainsi effectivement[1]. Pompée noua de bons rapports avec Caton; il l'engagea à venir le voir dans son jardin, aux portes de Rome, où il le reçut avec cordialité, le remercia et le pria de l'aider de ses conseils dans l'exercice de ses fonctions[2]. Caton lui promit de faire ce qu'il demandait, mais qu'en public il émettrait son opinion en suivant sa conscience et toujours l'intérêt de l'État. Mais en passant dans le camp des grands, Pompée attirait naturellement le ressentiment de César, car celui-ci ne fut pas longtemps à s'apercevoir des traits qu'on lui décochait. Pompée

1. Dion Cassius, l. XL, ch. L. — Velléius Paterculus, l. II, ch. XLVII.
2. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XLVIII.

Digitized by Google

fut chargé de réprimer des désordres, des émeutes, de rétablir la tranquillité et l'ordre[1]; ce but fut atteint, le gouvernement de ses provinces fut prorogé pour quatre ans; on lui alloua annuellement mille talents, avec lesquels il devait aviser à l'entretien de ses troupes et pourvoir à ses autres besoins[2]. La violence et l'accès subreptice aux places étaient alors les crimes capitaux qui avaient amené le désordre dans l'État. Ce fut contre eux qu'il exerça d'abord son activité[3]. Ces choses lui semblaient être le principe du mal de la République, et il pensait que s'il commençait à les réprimer, la cure s'en suivrait en peu de temps. Toutefois, il ne se contenta point d'imprimer une nouvelle vigueur aux anciennes lois pénales, mais en donna encore de nouvelles qui étaient en apparence dirigées contre les violences, les fraudes et les corruptions employées pour arriver aux fonctions publiques, et qui cachaient des buts plus profonds et plus étendus. Sa loi, *lex de vi*, était dirigée contre Milon, qu'il craignait toujours comme ennemi et dont il obtint alors le bannissement[4]. Au moyen de l'autre loi, *lex de ambitu*, il espérait frapper César. Car en donnant à la loi qui avait pour but d'atteindre ceux qui achèteraient les voix aux élections, un effet de rétroactivité jusqu'à son premier consulat de 70, il comprenait naturellement aussi dans cet espace de presque vingt ans le consulat de César de l'an 59. Les amis de

1. Tite-Live, *Epitome*, 107. — Tacite, *Annales*, l. III, ch. XXVIII.
2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LV.
3. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXIII. — Velléius Paterculus, l. II, ch. XLVII.
4. Velléius Paterculus, l. II, ch. XLVII.

Digitized by Google

César soupçonnaient que cette rétroactivité était destinée à outrager ou à menacer César : ils virent le piége qu'on tendait au proconsul des Gaules et empêchèrent cette longue rétroactivité de la loi. Pompée avait manifesté son mécontentement de ce qu'on eût mêlé le nom de César dans cette affaire, comme si celui-ci était au-dessus de tout soupçon. Dans les vingt ans, son second consulat à lui-même n'était-il point compris? S'il embrassait une aussi longue période, c'était pour pouvoir mieux remédier à la condition de l'État, qui depuis longtemps marchait déjà à sa ruine [1]. Il fit donc confirmer la loi en question, et le maître de Rome suscita une foule d'accusations et de procès, qu'on aurait dû plutôt laisser dans l'oubli, afin de pouvoir vouer toute l'attention au présent si chargé de méfaits, et à l'avenir si gros de malheurs. Il y avait trois cent soixante juges, et, pour qu'ils fussent à l'abri de toute crainte, Pompée présidait lui-même les tribunaux. Il les fit en outre garder par de nombreux soldats. Les premiers absents qui furent accusés étaient Milon, à cause du meurtre de Clodius, et Gabinius, à cause d'illégalités et de scélératesses, parce qu'il avait envahi l'Égypte sans décret du Sénat et contre le texte et l'avis des livres sibyllins; ensuite Hypsée, Memmius, Sextus et plusieurs autres, qui auraient reçu des présents ou corrompu le peuple [2]. Pompée défendit aussi qu'on prononçât des panégyriques pour les accusés [3] : mais il en fit cependant un lui-même en faveur de Plancus. Caton, un

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXIII. — Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. XLVIII.

2. Appien, *Guerre civiles*, l. II, ch. XXIV.

3. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LV. — Dion Cassius, l. XL, ch. LII, LV.

Digitized by Google

des juges dans cette affaire, se boucha les oreilles avec les deux mains, en disant qu'il était inconvenant pour lui d'écouter un panégyrique contraire aux lois [1]. Les illégalités que se permettait Pompée furent, aux yeux du peuple, la justification des prétentions de César. Rome devait à Pompée la restauration de sa tranquillité, et le sénat lui devait celle d'un ordre constitutionnel : lui-même en retira le plus grand bénéfice, les bandes anarchiques ne l'inquiétaient plus et il pensait consacrer tout son temps et tous ses moyens à attaquer César.

L'année 51 amena des conjonctures qui déterminèrent de telle sorte les rapports entre Pompée et César, qu'on pouvait dès lors pressentir les signes avant-coureurs d'une rupture complète. Dans l'intention de ravir ses armes à César ou de mettre au grand jour ses secrets desseins, Caton se présenta comme candidat au consulat; il avait aussi pour but d'agir contre Pompée. Mais Caton ne fut point élu [2]. Un partisan de Pompée, M. Claudius Marcellus, et Sulpicius Rufus devinrent consuls. Pompée s'absenta de Rome, parce qu'il craignait l'impétuosité de son parti et les reproches des amis de César. Il fit un voyage en Campanie et écrivit au sénat qu'il était prêt à remettre avant le temps fixé son gouvernement d'Espagne à un autre. La majorité du sénat était toujours restée en bons rapports avec lui, parce qu'on le craignait moins que César [3]. Les premières mesures hostiles contre ce dernier émanèrent de Mar-

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LV.
2. Plutarque, *Vie de Caton min.*, ch. L.
3. Dion Cassius, l. XL, ch. LIX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXV.

Digitized by Google

cellus, instrument de Pompée; dans le sénat, le consul demanda qu'il fût envoyé un successeur au proconsul des Gaules avant l'expiration de son commandement, puisque la guerre était terminée dans cette contrée et la paix assurée : ensuite de licencier son armée[1]; il demanda aussi que, dans les prochains comices, on ne tînt pas compte de l'absence de César, puisque Pompée lui-même avait abrogé le plébiscite en sa faveur. Ces deux demandes étaient inconséquentes, car le proconsulat de César ne cessait qu'au 31 décembre de l'an 50; et la loi remaniée par Pompée qui excluait les absents de la candidature au consulat, faisait précisément une exception en faveur de César[2]. Les motions de Marcellus furent sans succès par l'opposition de quelques tribuns et par l'antagonisme du second consul[3]. Pompée aussi était contre des mesures décisives : il ne précisait rien et se tenait dans des généralités, comme, par exemple : « Chacun doit obéir au sénat.[4] » Il n'émettait aucune opinion ou parlait avec froideur et retenue.

Pompée était toujours absent de Rome, et sans Pompée Marcellus ne pouvait rien obtenir de Servius Sulpicius et des tribuns. Au mois de juin, le consul était occupé de l'élection des magistrats, qui fut plusieurs fois prorogée jusqu'au retour de Pompée. Sous l'influence de son parti, deux adhérents du sénat, L. Émile Paul et C. Claudius Marcellus, furent nommés consuls, et les comices tribunitiens élurent C. Scribonius Curion :

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVIII.
2. *Ibid.*
3. Dion Cassius, l. XL, ch. LIX. — Suétone, *Vie de César*, ch. XXIX.
4. Cicero, *ad Divers*, VIII, IV.

Digitized by Google

c'était un homme pénétrant, d'une grande éloquence, très-aimé du peuple, et qui ne craignait pas de semer l'argent quand il s'agissait de ses propres intérêts, ou lorsqu'il voulait rendre un service à d'autres[1]. On s'attendait qu'à l'exemple de son père il serait hostile à César et qu'il renverserait César[2]. Mais César gagna Curion en lui payant ses dettes. Quant à Paul-Émile, César lui prodigua une partie de ses trésors pillés dans la Gaule; il lui donna 1,500 talents ou 8,100,000 francs, avec lesquels il éleva sur l'emplacement de la basilique de Fulvie la basilique Émilienne[3], une des plus riches et des plus belles de Rome; elle était située sur le Forum. Marcellus cependant ne cessait ses hostilités contre César; une mortification amère, dont on frappa César, était destinée à mener au but. Les consuls cherchèrent à enlever le droit de cité romaine à Novum-Comum, ville que César venait de fonder dans la Gaule cisalpine, et parce que, selon eux, ce droit qui lui avait été conféré n'était que le résultat de la brigue et de la violation des lois[4]. Lorsque certain habitant de cette ville vint à Rome, Marcellus le fit fouetter, soi-disant pour lui prouver qu'il n'était pas citoyen romain; il lui ordonna de s'en aller au plus vite, afin de pouvoir montrer la trace de ses coups à César[5]. En l'année 59, quand

1. Dion Cassius, l. XL, ch. LX.

2. Tite-Live, *Epitome*, ch. CIX. — Dion Cassius, l. XL, ch. LIX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXVI.

3. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXIX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXVI.

4. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVIII.

5. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXIX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXVI.

Digitized by Google

César fut consul, il avait donné le droit de cité romaine à cette ville, de par la loi *Vatinia*.

Marcellus cherchait donc par tous les moyens possibles d'amener une rupture que le sénat et les puissants dans Rome différaient toujours; mais on voulait d'abord se préparer et s'armer. Les orateurs qui parlaient en faveur de la guerre à cette époque, rencontraient une vive opposition de la part du second consul, Servius Sulpicius, et de quelques tribuns[1]. Le 30 septembre, le consul Marcellus proposa que les consuls futurs fussent chargés de faire au sénat le 1er mars prochain un rapport sur les provinces consulaires, mais qu'ils ne s'occuperaient d'aucune autre affaire auparavant ou simultanément; que pour ce rapport ils pourraient aussi convoquer le sénat au jour des comices, adjoindre les sénateurs aux trois cents juges, et, si une loi ou un plébiscite était utile, ils devraient eux-mêmes s'adresser au peuple et si c'était nécessaire en charger les préteurs et les tribuns ou leurs successeurs. Cette proposition n'eut point d'opposants, les sénateurs les plus considérables apposèrent leur signature à sa rédaction. Il y était dit que personne ne devait interrompre les débats de cette affaire dans le sénat quand elle viendrait à l'ordre du jour le 1er mars (de l'année 50), s'il ne voulait être déclaré comme ennemi de l'État et proscrit en conséquence ; que si quelqu'un s'opposait dans le moment à ce décret, ce décret devait néanmoins être rédigé et présenté au sénat et au peuple. Plusieurs tribuns ainsi que Sulpicius s'y opposèrent. Il répugnait à

1. Celius, *Cicero ad Divers.*, VIII, v.

Digitized by Google

Pompée de se déclarer; on le pressa, on voulait qu'il déclarât son opinion sur la trame de ce tissu d'astuce dont on voulait envelopper César; on voulait qu'il ne se tînt point à l'ombre, en arrière, mais qu'il se montrât et inspirât au contraire du courage à ceux qui en manquaient. Trop inhabile pour se tirer d'affaire sans se compromettre, il assurait, en souvenir de sa puissance et de sa dignité, qu'il ne pourrait point sans agir injustement se déclarer sur les provinces de César avant le 1er de mars. Mais, lui demanda-t-on, si alors César veut être consul et conserver son armée ? « Ce serait, répondit-il, comme si mon fils levait sa canne sur moi. » C'est dans ce rapport avec César que Pompée croyait être : dans son aveuglement inconcevable il entretenait le songe qu'il pourrait facilement faire tomber le rival qui s'était lancé à une telle élévation[1]. Ébranlé par les attaques faites contre lui, et persuadé, comme César le disait souvent, qu'il serait plus difficile, quand l'État l'aurait pour chef, de le faire descendre du premier rang au second, que du second jusqu'au dernier, il résista de tout son pouvoir à ces attaques.

Depuis longtemps, César avait pénetré dans les sentiments de Pompée et du sénat. Rencontrant partout une résistance obstinée, et voyant que L. Cornélius Lentulus et C. Claudius Marcellus, consuls désignés pour l'année 49, étaient aussi contre lui, il écrivit au sénat pour le conjurer de ne pas lui enlever le bienfait du peuple, ou du moins d'ordonner que les autres généraux quittassent aussi leurs armées. Il se flattait de ras-

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXVIII.

Digitized by Google

sembler ses vétérans, dès qu'il le voudrait, plus aisément que Pompée ne réunirait de nouveaux soldats. Mais le sénat n'eut aucun égard à ses demandes, et ses ennemis refusèrent de mettre en marché le salut de la République[1]. César était persuadé qu'à Rome on avait le projet de lui enlever son armée, afin de l'abandonner à ses ennemis comme un simple particulier. M. Caton déclarait avec serment qu'il le citerait en justice, dès qu'il aurait licencié son armée; et l'on disait généralement que, s'il revenait sans un caractère public, il serait forcé, comme Milon, de se défendre devant des juges entourés de soldats armés[2].

Après sa campagne de l'année 51, César était resté à Nemetocenna (Arras) où ses amis l'instruisirent de ce qui se faisait et se disait à Rome. Il semble qu'il ne craignait pas pour son avenir : il ne craignait pas la guerre, mais espérait dans la paix ; il espérait même dans sa durée, car ce fut vers cette époque qu'il fit bâtir auprès d'Aricie, au sud d'Albano, une maison de campagne, dont la construction et les ornements lui avaient coûté des sommes énormes. Cette maison, située auprès d'un bois consacré à Diane, bâtie dans son absence, lui déplut et il la fit démolir. C'était à Aricie qu'il voulait se reposer de toutes ses fatigues et jouir des plaisirs de la vie. S'il avait eu la crainte d'une rupture, il aurait employé autrement son argent. Cicéron croyait que César serait arrêté dans ses bâtisses, parce qu'Atticus lui redemandait cinquante talents (270,000 fr.)

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXIX, XXX.
2. *Ibid.*, ch. XXX.

Digitized by Google

qu'il lui devait et que Pompée son créancier dans le passé ne se contenterait pas du payement de cette somme à Atticus[1]. César venait de payer les dettes énormes de Curion (soixante millions de sesterces ou douze millions six cent mille francs[2]), qui prenait en main la défense des intérêts et de l'honneur de César[3] ; il venait encore de donner ou de prêter quinze cents talents à L. Paulus, pour la construction de la basilique dont nous avons déjà parlé. Sa libéralité intéressée s'étendait jusque sur les affranchis et les esclaves, selon ce qu'ils avaient de crédit sur l'esprit de leur maître ou de leur patron[4].

César avait pensé à temps pour ne pas être pris au dépourvu : il ne voulait pas se mettre dans la position que Caton aurait vue avec satisfaction. Appius Clodius, frère de Clodius tué par Milon, avait été accusé par P. Dolabella du crime de lèse-majesté parce qu'il achetait des voix pour devenir censeur. Clodius fut acquitté par les juges : Pompée et l'aristocratie l'avaient pris sous leur protection : il ne fallait pas qu'à la veille de la guerre civile une disgrâce touchât le chef de la famille des Clodius. Appius fut nommé censeur et il eut pour collègue L. Pison, beau-père de César. On fut outré de sa sévérité, et surtout de celle qu'il exerçait sur des ennemis de son parti, tandis que son collègue se montrait très-modéré. Appius ménagea C. Curion, déjà gagné par César, uniquement parce que Pison le voulait. Mais

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLVI. — Cicero, *ad Atticum*, VI, I.
2. Valère Maxime, l. IX, I, § 6.
3. César (Hirtius), *Guerre des Gaules*, l. VIII, ch. LII.
4. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVII.

Digitized by Google

jusqu'alors, le consul L. Paulus et le tribun Curion n'avaient point encore manifesté leur opinion : ils ne s'étaient point encore déclarés ni pour ni contre César. Selon le décret du sénat du 30 septembre de 51, on devait s'occuper des provinces consulaires le 1er mars de l'année 50. Le gouvernement de César cessait le 31 décembre de l'année 49. Il avait l'intention de se porter candidat au consulat l'année suivante, malgré son absence, ainsi qu'on le lui avait accordé, afin de ne pas pouvoir être accusé comme simple particulier. Il voulait en quittant l'administration des Gaules entrer en fonction de sa nouvelle magistrature. Mais Pompée et ses autres ennemis craignaient qu'une fois consul il ne se démît pas du gouvernement des provinces et se saisît de la toute-puissance, aidé de la multitude éblouie et de nouvelles lois. Sans cette préoccupation même, ils désiraient sa perte par haine. Le consul C. Marcellus, parent de César, fit aller le sénat aux voix pour savoir si l'on devait rappeler le 13 novembre de cette année le proconsul des Gaules : la majorité des sénateurs furent pour l'affirmation ; L. Paulus se tut, Curion au contraire fut de l'avis de la majorité et il dit, entre autres, qu'un citoyen, trop longtemps en possession d'une armée et de provinces, devenait dangereux pour l'État ; par la même raison, Pompée devait aussi renoncer à l'Espagne, dont le sénat lui avait prorogé le gouvernement à trois ans, deux ans auparavant. Son approbation était logique, on dissimulait le principe d'après lequel on agissait ; Curion lui donnait une valeur générale, et par cette manière de raisonner il ruinait la ruse. Toute issue était ravie aux grands, il ne leur restait au-

Digitized by Google

cun moyen de défense; et par l'objection que pour Pompée le temps de son gouvernement n'était point encore écoulé, ils furent pris encore plus étroitement dans leurs piéges. Ils se qualifiaient eux-mêmes de factieux, et Curion sut habilement profiter de son avantage. Il disait que Pompée et César se trouvaient dans le même cas, qu'ils avaient des armées et des provinces, qu'il fallait les en priver tous deux ou les leur laisser encore plus longtemps ; que ce ne serait qu'alors qu'on obtiendrait l'équilibre, et enfin qu'il ne tolérerait pas une restriction partiale. Les consuls furent engagés à faire connaître cette réclamation au sénat.

Pompée ne voulut avoir aucune part à ces propositions hostiles pour César, et l'on savait cependant qu'il était lui-même en jeu, en sorte que ses amis plaignaient cet homme si faible, qui voulait attaquer avec des demi-mesures, et par conséquent de fausses mesures, le général dont les déterminations étaient si vigoureuses. « Ces gens, écrivait Cicéron[1], combattent au delà de leurs forces en compromettant l'État; car s'il s'agit de la défense de la constitution, pourquoi César, et surtout quand il fut consul, ne l'a-t-il pas sauvée? Pourquoi m'a-t-on sauvé, moi, dont l'affaire était celle de l'ancienne constitution, pourquoi ne m'a-t-on pas sauvé l'année suivante? Pourquoi lui donna-t-on le commandement en chef de l'armée et le gouvernement de la province? Et pourquoi l'un et l'autre lui furent-ils prolongés comme cela eut lieu? Pourquoi fut-ce un sujet de si vifs débats, que les dix tribuns du peuple furent obligés de porter devant le

1. Cicero, *ad Atticum*, l. VII, ép. III.

Digitized by Google

peuple la proposition de savoir s'il pouvait se présenter comme candidat au consulat, lui absent? Par là, il devint si fort, qu'à présent il n'y a qu'un seul et unique citoyen (Pompée) qui ait la puissance de lui résister. Je préférerais qu'il ne lui eût pas permis auparavant de devenir aussi fort, plutôt que de l'opposer à présent. » Un des censeurs était, à la vérité, Pison, beau-père de César, et l'autre, Appius Clodius, comme nous avons dit, homme dont le passé ne l'autorisait pas précisément à une grande rigueur : ce n'en fut pas moins lui qui, par un ressentiment aveugle contre César, expulsa du sénat un grand nombre de sénateurs, parmi lesquels se trouva aussi Salluste, l'historien : Clodius injuria aussi des chevaliers et d'autres gens considérables, et par là, il grossit beaucoup le nombre des adhérents de César[1]. César vit toutes ces menées avec tranquillité; il avait gagné Curion qui, pour obtenir la faveur du peuple, s'était plongé dans des dettes inouïes, en donnant des jeux et des présents. Que faisait encore César? Il prenait patience, jusqu'à ce que chaque acte d'imprévoyance chez ses ennemis pût lui servir comme autant de déclarations qui devaient lui donner le prétexte de mesures militaires. Il épiait une occasion pour couper le nœud avec le glaive. Malheureusement, l'année précédente, Cicéron était allé prendre possession de sa province de Cilicie. Sans cela son influence aurait sans doute différé encore pendant quelque temps la manifestation de l'inimitié qui régnait dans Rome.

Vers la fin d'avril (50), Marc-Antoine vint à Rome

1. Cicero, *ad Divers.*, l. VIII, ép. XIV.

Digitized by Google

pour devenir augure à la place de Q. Hortensius, et ensuite tribun du peuple; jusqu'alors il avait été questeur de César. Antoine était le plus audacieux, le plus agile et le plus souple des compagnons de César, et il lui était, de plus, dévoué sans réserve. Un peu plus tard, à la suite des élections consulaires, dans lesquelles ses ennemis bien avérés, L. Lentulus et C. Marcellus, triomphèrent sur son lieutenant Ser. Galba, César se rendit en Italie, en prenant pour prétexte qu'il voulait intercéder auprès des municipes et des colonies en faveur de l'élection d'Antoine comme prêtre. On lui annonça sur sa route que, par l'intermédiaire de Curion, son souhait était exaucé; il fut donc alors de son devoir de remercier celles des villes auxquelles il voulait s'adresser en personne lors des prochains comices consulaires. Partout il fut bien accueilli, et cet enthousiasme réel lui était un gage de la fidélité des habitants d'au delà du Pô. Ensuite il retourna à Nemetocenna, pour inspecter ses légions dans le pays des Trévires, et ses soldats purent contempler le général sous les ordres duquel ils avaient accompli le grand œuvre de la conquête pour laquelle ils attendaient leur récompense. Au nombre des officiers se trouvaient plusieurs de ceux qui, plus tard, l'assassinèrent. T. Labiénus, un militaire distingué, qui avait commandé l'armée des Gaules pendant les absences de César, et gorgé de richesses par lui, était ambitieux, et plus ambitieux que ne le comportait sa position. César le craignit, dut l'éloigner, et lui confia le commandement des cohortes stationnées dans la Gaule cisalpine. Là, il traita avec les grands de Rome, et César ne voulut écouter aucun avertissement, parce

Digitized by Google

qu'il savait que Labiénus ne pouvait nuire qu'à ses côtés, mais non en face de lui[1].

Le triomphe ou l'espèce de triomphe de César dans le nord de l'Italie, la conquête et la soumission de la Gaule transalpine qui devaient toucher Pompée plus que qui que ce fût, semblaient ne point le regarder. Lui aussi, il célébrait des fêtes, et l'encens l'enivrait au point de ne plus rien voir de ce qui se passait. Il alla en Campanie; de là il écrivit au sénat, louait les mérites de son rival et n'oubliait pas non plus les siens. Dans sa lettre, il mentionnait son troisième consulat, ses provinces et ses troupes. Ses ennemis parlaient d'une puissance usurpée et inconvenante, mais le sénat savait bien qu'elle lui avait été imposée au moment de grands dangers. Puisque les opposants en étaient si fortement choqués, Pompée dit qu'il était prêt à remettre dans les mains de ceux qui voulaient le lui ravir, ce qu'il avait accepté malgré lui et dont il se démettrait sans attendre le temps fixé pour cela[2]; on devait s'expliquer, ordonner à César, et non à lui, Pompée, de mettre bas les armes; et si César n'obéissait pas, le proscrire, et charger Pompée de l'exécution des mesures prises contre César. Mais on manqua de hardiesse pour tenir tête à l'ennemi.

Pompée fut atteint d'une maladie grave pendant un séjour qu'il fit à Naples; il y eut encore un nouveau sursis aux mesures à prendre. Lorsqu'il fut rétabli, on lui manifesta de nouveau un grand intérêt, ce qui lui

1. César, *Guerre civile*, l. VIII, ch. LII. — Dion Cassius, l. XLI, ch. IV.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXVIII.

Digitized by Google

inspira et ce qui fortifia en lui une confiance aveugle. Aux portes de Rome, il répéta le contenu de sa lettre au sénat. Curion le prit au mot, et Pompée se retira dans ses jardins, plein de haine et de rancune. Le rétablissement de la puissance tribunitienne portait ses fruits, et ce rétablissement était en partie l'œuvre de Pompée. Sur ces entrefaites, il se présenta une occasion d'affaiblir l'armée des Gaules : les Parthes menaçaient, et le sénat ordonna que chacun des deux rivaux fournirait une légion pour la guerre d'Asie. Pompée choisit précisément la légion qu'il avait prêtée auparavant à César; celui-ci en perdit donc deux, qui restèrent en Italie. Le proconsul des Gaules fit un présent de 250 deniers ou 205 francs à chaque légionnaire, et aux officiers un présent proportionné à leur grade. C'était afin de s'assurer de leur fidélité, et en même temps pour les rendre suspects à leur général futur. Le consul Marcellus les envoya à Capoue, parce qu'il n'y avait plus rien à craindre en Syrie de la part des Parthes.

La tranquillité de Pompée ne correspondait nullement à l'impétuosité que manifestait son parti, constamment surpris dans les contradictions les plus évidentes. Bon nombre des siens commençaient à douter qu'il pût, ainsi qu'il l'avait dit, en frappant du pied le sol, en faire sortir des légions; et cependant ils ne cessaient de pousser activement à la guerre. La demande de Curion, que César ne se démît pas seul de son commandement, mais que Pompée en fît de même, avait arrêté momentanément les négociations. La face des choses commençait à se montrer sous un jour plus favorable. Marcellus fit reprendre les débats et fonda sa proposition sur la

Digitized by Google

déclaration de Curion, mais de telle sorte qu'on devait voter séparément sur la question de chacun des proconsuls. La majorité fut d'avis qu'il fallait donner un successeur à César, un petit nombre qu'il fallait remplacer Pompée. Par ce moyen de procéder, le débat devint une affaire de parti et en même temps personnelle. Or, quand Curion posa cette question au sénat : « César et Pompée doivent-ils résilier tous deux la puissance qu'ils possèdent? » vingt-deux sénateurs furent pour la négative et trois cent soixante-dix pour l'affirmative[1]. Curion, enivré de sa victoire, se rendit au Forum au sein du peuple qui le reçut avec des acclamations, en lui jetant des fleurs et des couronnes. C. Marcellus leva la séance du sénat en s'écriant : « Bien, vous l'emportez! mais vous aurez César pour maître[2]. » Curion avait bien joué son rôle. Le peuple ni la majorité des sénateurs ne savaient qu'il était acheté par César : on croyait généralement qu'il combattait pour l'honneur et la sécurité de la République et que c'était encore pour l'amour de la République qu'il assumait sur lui la haine des deux proconsuls[3].

Curion et son parti voulaient la guerre à tout prix afin de satisfaire leur haine et se jeter sur le butin; ils inventèrent donc la nouvelle que la guerre avait déjà commencé, que César menait quatre légions à Placentia

1. Dion Cassius, l. XLI, ch. II. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXX. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LVIII.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXX. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LVIII.

3. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXVII. — Plutarque, *Vie de Pompée* ch. LVIII.

Digitized by Google

(Plaisance) et qu'il était en marche sur Rome. Sur le faux bruit qu'on fit circuler vers le commencement de décembre, que César avait passé les Alpes avec dix légions, Marcellus proposa au sénat d'envoyer à la rencontre de César les deux légions campées à Capoue. Curion s'y opposa et prouva qu'il n'y avait de ce côté des Alpes qu'une seule légion, la treizième, divisée, et en garnison dans plusieurs villes; et ainsi il fit avorter la proposition du consul. Celui-ci, outré, s'écria que si on empêchait de laisser conclure le sénat, ce qui pressait beaucoup en ce moment, il prendrait lui-même des mesures et alors il se rendit avec C. Marcellus et L. Lentulus, consuls élus, et ceux des sénateurs de son opinion, aux jardins de Pompée pour lui ordonner de prendre pour la défense de la République le commandement de toutes les troupes cantonnées en Italie et celles qui devaient encore être levées. Pompée accepte cet ordre pour le cas malheureux où il faudrait repousser la force par la force[1]. La guerre était déclarée : la déclaration ne venait pas de César, mais de ses ennemis, pas non plus du sénat et du peuple, mais de Pompée et de sa faction. Pompée et ses partisans s'étaient élevés au-dessus du sénat, ils avaient dédaigné l'intercession du tribun et formaient dès ce moment une Rome étrangère. Curion, l'habile tribun, dont l'opposition contre l'arbitraire du consul et le pouvoir de Pompée fut vaine, s'adressa encore une fois au peuple et lui parla de trahison ; il déplora les démarches hostiles et interdit la levée des

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXI. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LVIII, LIX.

Digitized by Google

troupes : mais cette défense fut gratuite, car, hors de Rome et de sa banlieue, il n'avait plus rien à dire, et sa fonction tribunitienne dans la ville cessait au dix décembre dont on approchait. Il quitta Rome et s'empressa de se rendre auprès de César qui était à Ravenne. Le rusé tribun s'était acquitté de son rôle en maître. Dès l'origine, il fut d'une grande utilité pour César; on ne s'aperçut nullement que c'était uniquement pour celui-ci qu'il agissait, et à la fin, quand on pénétra dans ses manœuvres, il sut tourner les affaires de telle sorte que le proconsul des Gaules parut traité avec injustice et froissé injustement. Et dans le fait toute la conduite du Sénat envers César était un jeu de la cabale de la faction de Pompée; de plus cette faction était niaise, impuissante, incapable. On voulait terrasser César au moyen de décrets sénatoriaux, quoique le parti de Pompée fût impuissant au point de ne pouvoir pas seulement faire voter et passer ces décrets. La guerre était déclarée à César, non par la volonté du sénat, mais par Lentulus et quelques grands de même opinion que lui. La faute et l'abus contre la constitution étaient de leur côté, mais le crime caché, le crime utilisé de tout temps, la corruption, revenait à César. Quand on l'emploie, c'est que la cause qu'on poursuit n'est point honorable; c'est qu'on ne peut pas employer de moyens honnêtes; c'est enfin qu'on est criminel, pervers.

Pompée s'était absenté de Rome, mais il y revint avant le 1er janvier 49. Il avait quitté la capitale, non pour faire quelques préparatifs de guerre, mais seulement pour ne pas avoir à repondre aux attaques des nouveaux tribuns, Marc Antoine et Q. Cassius Longinus, et pour

Digitized by Google

laisser agir son beau-père Métellus Scipion et le consul Marcellus. Parmi les grands, il éveilla aussi un grand mécontentement de ce qu'il se privait dans des temps si difficiles de conseils et de lumières. Ce furent surtout les sénateurs qui le blamèrent et cependant ils étaient absents eux-mêmes. Parmi eux était Cicéron qui avait quitté son gouvernement de Cilicie et qui débarqua à Brundusium le 25 novembre. Comme impérator et dans l'espoir du triomphe, il différait son retour à Rome. La conduite de Pompée envers Cicéron était ambiguë, gênée : il paralysa, au moyen d'avis, les démarches de Cicéron. Il lui dit que la guerre était inévitable, que César ne voulait aucun arrangement, etc. Pompée lui devint suspect, il doutait de sa sincérité, surtout quand il lui proposa de se charger de la défense de la Sicile. Dans les lettres que César adressait à Cicéron, il employait les expressions les plus obligeantes. Durant son retour de Cilicie, il avait reçu des lettres de César et de Pompée; tous deux comptaient sur son approbation et son appui : il ne manqua pas de répondre à leur attention quoiqu'il vît « qu'ils ne combattaient que pour le pouvoir. »

César avait eu soin que Curion eût dans son ancien questeur et parent, le tribun Marc Antoine, jeune homme de 34 ans, un successeur aussi téméraire et aussi audacieux que lui. M. Antoine, dans un discours adressé au peuple le 23 décembre, passa en revue toute la vie publique de Pompée en appuyant sur ce qu'elle avait de blâmable, selon lui, surtout la condamnation d'un grand nombre de citoyens à la suite de sa loi sur la brigue et la corruption dans les élections. Le tribun ap-

Digitized by Google

puya encore sur l'intervention réitérée de Pompée à la tête de la force militaire, avec laquelle, comme proconsul d'Espagne, il campait aux portes de Rome pour la dominer. Ce discours fut envoyé à Pompée qui le communiqua à Cicéron le 27 décembre, lorsqu'il le joignit auprès de Lavernium. Pompée lui fit remarquer qu'on pouvait voir par l'audacieux langage du tribun, ce qu'il y avait à attendre de César comme consul, quand bien même il déposerait les armes auparavant, dans les provinces. Il se pourrait, disait-il, qu'en apprenant qu'on armait contre lui il ne rechercherait point le consulat, mais qu'il préférerait son armée et ses provinces. Mais s'il passait outre, on aurait les moyens de l'éconduire avec ses prétentions trop présomptueuses et trop insolentes; que mieux valait la guerre ouverte qu'une paix incertaine, et quoi qu'il arrivât, la liberté valait plus que la vie. Ces paroles du grand capitaine tranquillisèrent Cicéron, ne fût-ce que pour un moment, parce qu'il devait s'avouer bientôt, comme autrefois, qu'on était peu autorisé à s'abandonner à une semblable sécurité.

César de son côté paraissait avoir des craintes. Il était alors à Ravenne, sur la frontière méridionale de sa province cisalpine, occupée seulement par la treizième légion, cinq mille fantassins et trois cents cavaliers. On devait donc penser que par son rapprochement il avait l'intention de faciliter les négociations. Curion lui avait proposé de marcher sur Rome avec toute son armée, sans perdre de temps[1]. Mais César qui voulait donner

1. Appien, *Guerres civiles*, liv. II, ch. XXXII.

Digitized by Google

la meilleure apparence à sa cause, était d'avis de tenter encore une démarche pacifique. Il fit déclarer par ses amis de Rome, qu'il était prêt à se démettre de la Gaule transalpine et du commandement des légions qui s'y trouvaient, si on voulait lui laisser la Gaule cisalpine et l'Illyrie avec deux légions, ou seulement l'Illyrie avec une légion, jusqu'à ce qu'il entrât en fonction de son second consulat[1]. Pompée semblait vouloir accepter cette offre, mais les consuls lui étaient contraires. Dans le même temps que cette offre fut faite par ses amis, César écrivit une lettre au Sénat et aux consuls, que Curion porta à Rome en trois jours, ayant fait treize cents stades ou deux cent quarante kilomètres. Cette lettre ouverte répétait d'une manière positive les prétentions articulées par Curion peu de temps auparavant : il offrait de déposer son commandement si Pompée en faisait autant ; mais si celui-ci refusait, il conserverait son pouvoir et viendrait incessamment venger la patrie et les injustices qu'on lui avait faites[2]. Curion présenta cette lettre, le premier janvier de l'année 49, au Sénat et aux nouveaux consuls Cornelius Lentulus et Caius Claudius Marcellus. On en interdit la communication officielle ; mais les tribuns Q. Cassius Longinus et Marc Antoine, autre Curion, forcent de la faire ; ils ne purent toutefois obtenir qu'on votât sur la proposition qu'elle contenait. Ce fut en vain que Calidius et Rufus proposèrent que Pompée allât dans sa province pour que

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXII. — Suétone, *Vie de César*, ch. XXIX. — Velléius Paterculus, l. II, ch. XLIX.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXII

Digitized by Google

César n'eût point de prétexte pour faire la guerre. Dans le Sénat on considéra le résumé de la missive de César comme une déclaration de guerre; les débats s'engagent sur la situation de la République et l'avis de Scipion prévalut : César devait licencier son armée à un jour fixé, et s'il s'y refusait, il devait être considéré comme ennemi de la patrie[1] : *uti ante certam diem Cæsar exercitum dimittat : si non faciat, eum adversus rempublicam facturum videri.* Cet avis ne fut pas converti en décret, parce que les tribuns M. Antoine et Q. Cassius, intercédèrent et y mirent leur *veto;* on ouvrit des avis pleins de violence, et plus les mesures qu'on proposait étaient acerbes plus on était applaudi par les ennemis de César[2]. Afin de mettre au grand jour le péril dans lequel se trouvait l'État, le Sénat décide de revêtir le deuil : les tribuns protestent en vain contre ce projet. Pompée qui n'avait pu assister aux séances du Sénat parce qu'elles s'étaient tenues dans la ville, manda les sénateurs dans un des faubourgs : il félicite les uns et les encourage pour l'avenir; il réprimande et excite ceux qui se sont montrés timides. En même temps, il rappelle de tous côtés un grand nombre de vétérans de ses armées; la plupart des soldats des deux légions envoyées par César sont également appelés sous les drapeaux. Rome est remplie de gens de guerre. Sous leur protection, le Sénat se rassemble encore plusieurs fois, les amis des consuls et les partisans de Pompée s'y trou-

1. César, *Guerre civile*, l. I, ch. II. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXII.

2. César, *Guerre civile*, l. I, ch. II. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXII.

Digitized by Google

vent en nombre considérable; les tribuns Antoine et Cassius y paraissent aussi. Toutes choses y furent précipitées; au lieu d'une réflexion mûrie et tranquille, on y vit l'impétuosité des adhérents échauffés de Pompée, celle d'un Lentulus, d'un Scipion et autres. Enfin le six janvier amène à la longue une solution. On s'arrête à Rome à une décision qu'on ne prenait à Rome que dans les cas les plus critiques. On rendit donc le sénatus-consulte suivant : *Dent operam consules, prætores, tribuni plebis, quique consulares sunt ad urbem, ne quid respublica detrimenti capiat* : que les consuls, les préteurs, les tribuns du peuple, et les consulaires qui sont près de Rome, veillent à ce que la République ne reçoive aucun dommage[1]. Les tribuns qui s'opposaient vivement à ce sénatus-consulte furent engagés par le consul à s'éloigner, afin qu'il ne leur arrivât rien de pire. On commit la faute de ne pas réfléchir que tout sénatus-consulte était nul quand on ne permettait pas aux tribuns la pleine jouissance de leur droit d'intervenir (*jus intercedendi*), et ceux-ci saisirent avec joie ce prétexte pour fuir à Ravenne et exhorter César, au nom du peuple, à maintenir la constitution. Pour faire ce trajet, ils prirent le costume des esclaves et franchirent la distance dans une voiture de louage[2].

A ce moment on aperçoit la grande différence qu'il y avait entre les deux partis : dans celui de Pompée, toute résolution est examinée et pesée subtilement, on y rejette souvent ce qui était sage et politique. Quand une

1. César, *Guerre civile*, l. I, ch. v. — Dion Cassius, l. XLI, ch. III.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXIII.

Digitized by Google

bonne mesure est prise on l'exécute avec mollesse et lenteur; Pompée était obligé de choisir ses lieutenants selon le rang et non selon les capacités, tandis que, dans le parti de César, celui-ci agit avec énergie et pénétration ; personne ne devait y avoir la parole que lui, toutes les mesures y étaient prises pour frapper un coup décisif et non par des gens prenant une petite part aux dissidences et aux disputes; on n'avait pas besoin dans le parti de César d'extorquer de l'argent et des subsistances, de lever forcément des soldats.

Après le départ des tribuns, pendant les jours suivants, le Sénat s'assemble encore hors de Rome. Pompée y loue le courage et la fermeté du Sénat; il énumère ses forces; il a toutes prêtes dix légions; en outre, il sait d'une manière certaine que les soldats ne sont pas attachés à César. De nouveaux sénatus-consultes autorisent Pompée de faire des levées par toute l'Italie, mettent le trésor public à sa disposition, exigent de l'argent des villes municipales[1]. Ensuite l'on s'occupe de la distribution des provinces; L. Domitius Aenobarbe, nommé successeur de César déjà antérieurement, est confirmé dans le gouvernement de la Gaule transalpine; on donne la Gaule citérieure à N. Considius Nonianus, la Syrie à Métellus Scipion, la Sicile à M. Caton, la Sardaigne à M. Aurelius Cotta, l'Afrique à L. Aelius Tuberon et la Cilicie à P. Sextius.

L'illusion d'abord secrète du triumvirat, mise ensuite ostensiblement en action par lui, allait en s'évanouis-

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXIV. — César, *Guerre civile*, l. I, ch. VI. — Cicero, *ad Divers.*, XVI, II.

Digitized by Google

sant. Les armes durent décider de l'ambition de deux hommes qui rivalisaient pour donner à leurs efforts personnels, l'apparence de tendre au bien public. L'opposition séculaire et tranchée entre le parti populaire et l'aristocratie n'existait plus. Le Romain ne savait en général ce qu'il voulait. La puissance corrosive de l'antagonisme dynastique avait anéanti les anciennes ruptures politiques et civiles, ou bien les faisait concourir à satisfaire des individualités égoïstes. Le sénat ne possédait plus les vertus d'autrefois; l'orgueil envers les faibles et l'humilité envers les puissants, étaient restés comme des résidus funestes. Le peuple compromis depuis des années dans les troubles du tribunat et soumis à l'ambition de favoris haut placés, n'avait conservé du sentiment passionné de ses droits de souveraineté, qu'un penchant obscur pour les nouveautés; il avait même sacrifié le plaisir des dangers de la guerre à la manie des plaisirs de tous genres de la ville. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Pompée ne voulut se soumettre au peuple ni César au conseil d'État et que pour dissimuler leur égoïsme, le premier proclamât l'atteinte portée au sénat, le second parlât des attentats criminels aux droits sacrés du tribunat. Voilà ce qui égara les principes politiques de la plupart des citoyens romains et ce qui les fit entrer dans le courant des événements sans aucune mesure et sans aucune moralité.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Depuis le passage du Rubicon en 49, jusqu'à la bataille de Pharsale en 48.

Avant que les tribuns en fuite ne fussent arrivés à Ravenne, César avait appris les dernières décisions du sénat. Il s'adressa à ses troupes, leur communiqua les événements qui venaient de se passer : il se plaint de l'injustice de ses ennemis, de la jalousie de Pompée, de la moquerie exercée envers les tribuns ; leur demande de venger l'affront qu'on lui avait fait essuyer, et remet enfin son sort et son honneur entre leurs mains[1]. La XIIIe légion seule était assemblée autour de lui ; les autres étaient encore au delà des Alpes. Cette légion lui déclara avec enthousiasme qu'elle était prête à le venger, ainsi que les tribuns. La petite force militaire qu'il avait sous la main ne lui fut pas un empêchement d'agir ; elle était la preuve certaine que la guerre le surprenait. Mais il voulait surprendre ses ennemis, les frapper par son audace et sa célérité. César traversa le Rubicon (aujourd'hui le Fiumesino), petit fleuve se jetant dans l'Adriatique et formant la limite sud-est de sa province. Q. Hortensius le précéda avec quelques cohortes pour prendre

1. César, *Guerre civile*, l. I, ch. VII.

Digitized by Google

par surprise Ariminum (Rimini), la première ville d'Italie sur sa route. César quitta incognito Ravenne; il assistait à des jeux, et le soir même de son départ, il donna un repas afin d'éloigner tout soupçon. Arrivé aux rives du Rubicon, il se plongea dans une profonde méditation, dit-on; il dit, est-il rapporté, à Asinius Pollion et à ses autres compagnons : « Nous pouvons encore rétrograder, mais de l'autre côté du pont, la guerre nous attend. » Ces paroles ont pu être prononcées par César, elles exprimaient exactement la situation et sont dans son caractère. Ce que plusieurs auteurs y ajoutent doit être regardé comme une mauvaise plaisanterie. Lui-même ne parle pas de ce géant qu'on apercevait de l'autre côté du fleuve, qui tirait des sons d'un jonc, et qui, en se saisissant de la trompette d'un soldat, donna tout à coup le signal du départ. Les paroles prononcées par César ne changeaient rien à ses résolutions. Ce qu'il mettait à exécution avait été depuis longtemps résolu, combiné, convenu.

Quand il eut franchi le fleuve, il mit le pied sur le sol de la patrie, après neuf ans d'absence; il arriva avant le jour à Ariminum. Là, il fut rejoint par les tribuns M. Antoine et Q. Cassius, C. Curion et M. Cœlius; là aussi, l'*imperator* commence à jouer sa grande farce. Il présente à sa petite armée les tribuns en costumes d'esclaves et de fugitifs ! « Hélène causa la guerre de Troie, dit Cicéron [1], M. Antoine alluma la guerre civile à Rome. » Pour inspirer encore plus de courage et d'attachement à ses guerriers, César leur avait doublé pour toujours leur

1. Plutarque, *Vie d'Antoine*, ch. VI.

Digitized by Google

solde[1]. Il se forma une garde sur le dévouement de laquelle il pouvait compter.

Par le passage du Rubicon, par ce pas audacieux, téméraire, il voulait surprendre ses ennemis, afin de ne pas leur laisser le loisir d'armer contre lui. Le dé était jeté. Les propylées d'une terrible lutte par terre et par mer venaient de s'ouvrir[2]. C'est surtout sur César que s'appesantit le reproche d'avoir été le sujet de la seconde guerre civile; car il avait amené volontairement sa rupture avec le sénat, afin d'avoir un motif apparent de justice pour faire la guerre. Si en ce moment la guerre était une résistance à son corps défendant, pour se soustraire à un tribunal séant à Rome, destiné à le perdre, il porte cependant la faute d'avoir offert tant de prises à des juges impartiaux. Le prétexte de vouloir venger l'affront fait aux tribuns était tout à fait frivole, car un *veto acheté* ne méritait aucune considération; ensuite, combien de *veto* n'avait-il pas lui-même prononcés contre des intercessions de tribuns? César avait rompu avec le sénat parce qu'il était utile de rompre avec lui, afin d'avoir un prétexte de réaliser le plan de toute sa vie. Dès son entrée dans la carrière politique, il s'était posé un but : ce but était de fonder son trône despotique sur les ruines de la République. C'est sur la même voie que César se trouve comme régénérateur du parti de Marius, comme consul et comme proconsul des Gaules. Un plan de conduite ferme et conséquent se contourne habilement à travers le tissu compliqué de ses machi-

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVI.
2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXIII.

Digitized by Google

nations et de ses actes. Les moyens qu'il employa étaient criminels et son but un crime. César n'est point, non plus, justifié par la présomption que c'en était fait de la République. Il est vrai que ceux qui briguaient les emplois publics avaient ouvert des comptoirs sur la place publique, où ils corrompaient systématiquement la foule de la manière la plus impudente, la plus éhontée ; il est vrai que la multitude corrompue se rendait aux comices, non pour voter avec des tablettes pour ceux qui avaient payé, mais pour se servir d'arc, de glaive et de fronde, au lieu de tablettes, contre ceux des candidats qu'on voulait repousser, et que la multitude ne se dissipait pas sans avoir teint de sang et couvert de cadavres la tribune aux harangues ! Il est vrai, enfin, que l'aristocratie, telle qu'elle était, ne pouvait gouverner l'État, et en l'année 49, il s'agissait de savoir si Rome aurait en Pompée un dictateur ou dans César un roi ou un empereur. L'état déplorable des choses avait été amené par l'action odieuse et criminelle du proconsul des Gaules ; car c'est lui qui ruina et abîma toutes les institutions respectables du passé, qui flétrit l'autorité du sénat et qui anéantit enfin la puissance constitutionnelle de la République. Les grands d'alors était la portion la plus endettée du sénat ; le génie inventif de César n'aurait-il donc pu découvrir un moyen capable d'arrêter leurs délits et leurs offenses, et de purger le corps sénatorial de ses membres les plus indignes? Mais nous nous arrêtons dans les hypothèses à faire, car elles porteraient à faux ; César n'était ni un Solon ni un Sylla, il était l'incarnation du crime couronné de l'orgueil, il pouvait agir dans le sens révolutionnaire du mal, qui démolit ; mais

Digitized by Google

dépourvu de tout sentiment de grandeur qui part du for intérieur, il ne pouvait concevoir une restauration de la constitution et de l'État qu'avec lui au faîte.

Une dictature limitée, exercée par un honnête homme jaloux de la prospérité et du bonheur publics, aurait sans doute prolongé l'existence de la République, aurait remédié à bien des maux, ce qu'avait déjà fait une fois la dictature de Sylla. Mais les Sylla sont rares. On courait cette chance et, avec Pompée à la tête de la République, on pouvait espérer. Dans son inimitié et dans ses luttes avec César, ses contemporains étaient pour lui; il était honnête, sans dissimulation, quoique induit à employer de faux moyens et forcé à en prendre quelquefois de détestables. Comme César, Pompée était possédé de la passion de dominer, mais il ne voulait exercer de puissance qu'avec l'assentiment et la volonté du peuple; il désirait être le premier dans la République; son but était une dictature viagère. Sous Pompée on comptait sur la conservation de la République; avec les victoires de César on craignait pour l'importance du peuple romain[1]. Malgré la bonne apparence que César s'efforçait de donner à sa cause, celle de Pompée passait néanmoins pour être la plus juste des deux. Il s'était armé de l'autorité du sénat; le sénat et les consuls l'avaient revêtu de leur puissance pour sauver et maintenir la République[2]. Mais on ne pouvait pas se dissimuler que la cause de César ne fût celle qui avait la puissance avec elle[3]. Il en imposait à une armée qui

1. Cicero, *ad Atticum*, X, 7.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XVIII. — Velléius Paterculus, l. II, ch. XLIX.
3. Velléius Paterculus, *ibid.*

Digitized by Google

avait fait ses preuves de courage et de bravoure, qui ne connaissait d'autres considérants que ceux de son chef. César ne dépendait de personne, tout obéissait sur un signe de lui. Pompée, au contraire, dépendait de son parti, des grands, qui ne donnaient pas seulement des conseils, mais qui voulaient encore régner et commander avec lui[1]. Les grands se divisaient en deux camps : les timides et les furieux. Les premiers étaient riches ; ils voulaient jouir en paix de ce qu'ils possédaient ; ils vivaient dans leurs villas et dans les villes municipales, et attendaient les événements. Les seconds n'étaient point mus par une tension excessive, un fanatisme politique, ni par un enthousiasme dégénéré ; mais par le désespoir et les passions les plus viles. Ils avaient des créanciers ; ils voulaient non-seulement se débarrasser de leurs dettes, mais récupérer aux dépens de leurs concitoyens ce qu'ils avaient gaspillé. Ils poussaient à la résistance, à la guerre. La désunion et la méfiance étaient dans le parti de Pompée ; l'unité et une confiance sans bornes dans celui de César. Dans ce dernier parti s'étaient rangés les pervers, les endettés, qui comptaient bien sur l'absence de moralité et de vertu du chef, mais aussi sur sa reconnaissance. Ils voulaient amortir leurs dettes en tuant ou en intimidant leurs créanciers, occuper les places et s'enrichir des spoliations faites à la République. Il faut ajouter à tout cela que l'adversité avait mortifié Pompée et que sa fierté le poussait à la dureté et à des menaces, dont la conséquence fut qu'on craignait ses victoires et qu'on acceptait César comme

1. Appien, *Guerres civiles*, l. IV, ch. CXXIV.

Digitized by Google

libérateur. L'issue de la grande lutte qui allait avoir lieu ne pouvait donc être douteuse dès son origine.

La nouvelle de l'irruption de César en Italie sema la consternation dans Rome. On croyait qu'il arrivait avec toute son armée, avec les Gaulois et les Germains qu'il aurait choisis pour être les bourreaux de ses concitoyens; on pensait qu'il avait l'intention de célébrer, comme Marius, des saturnales de sang. On fuyait les campagnes pour venir se réfugier dans la ville; on quittait Rome pour la campagne; c'était comme une migration de peuple : de là l'épouvante, quand des hordes d'hommes, altérés de sang et de butin, s'approchaient pour faire aussi leur moisson. Dans le gouvernement, il n'y avait aucun plan d'arrêté. Pompée, auquel on ne permettait pas d'agir selon son jugement, fut accablé de reproches. C'était le moment, lui dit Favonius, de frapper du pied le sol pour en faire sortir des légions[1].

Cependant César marchait sur Rome. Lorsque ses renforts furent arrivés de la Gaule, il séjourna pour un moment avec deux légions à Ariminum, sur l'Adriatique. Dans le but de dissimuler la faiblesse de ses forces et pour couvrir l'aile droite de son armée, il envoya le tribun du peuple Marc-Antoine, avec cinq cohortes, à Aretium (Arezzo), en Étrurie, d'où Scribonius Libon s'enfuit en Campanie, sans avoir combattu. En Ombrie, sur la côte de l'Adriatique, César fit occuper Pisaurum (Pesaro) et Fanum (Fano); les villes italiennes et surtout les villes municipales étaient pour lui, parce que le parti de Pompée les avait traitées avec dureté et leur

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXIII. — Id., *Vie de Pompée*, ch. LX.

Digitized by Google

avait fait des menaces. Les troupes de César occupent aussi Ancône. César se frayait le chemin du Picénum où Pompée avait beaucoup de clients et où il avait de nombreuses propriétés. Iguvium (Gubbio), qu'abandonna Minutius Thermus, se rendit aussi à César. Alors il se rendit avec une légion à Auximum (Osimo), au nord du Picénum; à la nouvelle de son arrivée, les décurions d'Auximum signifient à Attius Varus qu'ils ne souffriront pas que César soit exclu de la ville et qu'il ait à pourvoir à sa sûreté. Varus est abandonné de ses troupes, dont une partie se retire, tandis que d'autres se joignent à César. Sorti d'Auximum, César parcourt tout le Picénum où il est bien accueilli ; il occupe Cingulum, au sud-ouest d'Auximum, Asculum (Ascoli) ; là Lentulus Spinther prend la fuite, quoiqu'il eût sous ses ordres dix cohortes, et la plupart de ses soldats le quittent. Avec ce qui lui reste, il est rencontré par L. Vibullius Rufus, homme de jugement et de courage. Il avait été envoyé par Pompée dans le Picénum pour y empêcher la défection et y commander les mesures de défensive; mais il échoua dans ses deux missions. Ayant rencontré C. Luccéius Hirrus qui s'enfuyait de Camerinum (Camerino) avec six cohortes, il les joint aux siennes, en sorte qu'il se trouve en avoir treize. Avec ces troupes, il se rend à grandes journées à Corfinium (Pelino ou Pentinia), vers L. Domitius Ænobarbe, et lui annonce que César arrive avec deux légions. César avait hâte de descendre dans le sud de l'Italie, afin d'empêcher Pompée de fuir en Épire. Il perd sept jours devant Corfinium, du 16 au 22 février. Domitius apprit trop tard que Pompée voulait quitter l'Italie; il fut fait

Digitized by Google

prisonnier avec ses cohortes par César, qui lui rendit la liberté. Sulmo, ville au sud-ouest et à sept milles de Corfinium, se donna à César.

L'incurie et l'insouciance de Pompée avaient fait négliger bien des mesures, bien des précautions; et si les levées se faisaient mal ou ne se faisaient pas dans beaucoup de localités, c'était la faute à ceux des grands qui en avaient été chargés. Pompée saisissait avec justesse que, si César s'avançait avec son armée des Gaules, on ne pourrait soutenir Rome contre lui. Il réussit à faire prévaloir la décision suivante : que le sénat avec tous les employés devront quitter Rome, et se rendre en attendant à Capoue; qu'on ne ferait aucune différence entre les citoyens qui resteraient à Rome et ceux qui iraient au camp de César[1]. La plupart des grands quittèrent la ville, et, dans une telle précipitation, qu'on oublia d'enlever l'argent du trésor public. Les négociations que Pompée avait entamées avec César peu de temps auparavant, et qu'il continuait toujours, devaient uniquement lui faire gagner du temps et lui permettre de lever des troupes. Toutefois, ces négociations n'empêchaient pas César de continuer sa campagne. Comme nous l'avons vu, ce dernier avançait de plus en plus vers Rome, et toujours de plus en plus les villes se soumettaient à son autorité, et toujours les garnisons passaient de son côté. Cependant, ce qu'il y avait de plus onéreux pour Pompée, c'est que la crainte

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXVII. — Dion Cassius, l. XLI, ch. VI. — Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXIII. — César, *Guerre civile*, l. I, ch. XXXIII.

Digitized by Google

d'un nouveau Marius allait en s'évanouissant. César était prudent, politique; sa douceur et son indulgence calculées lui gagnaient les vaincus et les prisonniers. Il n'avait point l'autorité morale et désintéressée de Sylla, il n'avait pas la liberté d'action de ce dernier; il n'osait frapper comme lui, il était obligé de dissimuler ses ressentiments, et on s'aperçut, lors de ses premiers succès, qu'il n'y avait point de représailles à craindre de sa part. Sa magnanimité ne jaillissait point naturellement de son cœur : il la raisonnait au moment opportun; car, de caractère, de tempérament, il était cruel : témoin les actes que nous avons cités dans la guerre des Gaules. Il était miséricordieux par intérêt personnel, et les faits accomplis ont donné raison à son jugement, à sa perspicacité, à son esprit de conduite. En revanche, ce que faisait, ce dont menaçait le parti de Pompée, excitait à la haine et poussait à la crainte[1].

Que faisait Pompée tandis que César s'approchait de Rome? Quand L. Volcatius Tullus lui demanda où était l'armée avec laquelle il voulait aller au-devant de César et que Favonius lui demanda de frapper le sol pour l'en faire sortir, le pauvre et malheureux mais honnête Pompée répondit, découragé et meurtri, qu'indépendamment de ses deux légions gauloises il espérait avoir bientôt trente mille hommes sous les armes. « Nous sommes donc trompés, lui dit en l'interrompant Volcatius, nous devons implorer la paix. » Et Caton rappela que pendant le pernicieux triumvirat il avait tout prédit. Pompée l'avoua en ajoutant : « Tu n'es qu'un trop bon

1. Dion Cassius, l. XLI, ch. x. — Cicero, *ad Atticum*, VIII, 16.

Digitized by Google

prophète, et moi je n'ai été qu'un trop fidèle ami. » Pompée voyait qu'on ne pouvait pas se tenir à Rome, ni même en Italie; mais il n'osait pas révéler cette dernière opinion. Il fit donc rendre un sénatus-consulte par lequel le siége du gouvernement était transféré à Capoue, et tout sénateur, chevalier ou employé quelconque qui ne le suivrait pas, devait être considéré comme passé à l'ennemi et puni comme tel. Au commencement de la seconde moitié du mois de janvier, Pompée quitta Rome dans la soirée pour se rendre à Capoue en Campanie, mais non pour y soutenir et continuer la guerre. Les consuls prirent la fuite le lendemain matin; Lentulus ferma à clef le trésor sacré en ne réfléchissant pas que la hache remplace la clef. Cicéron critiquait le plan de Pompée : son avis avait été d'envoyer des députés à César pour amener une réconciliation. Il blâmait aussi l'abandon de Rome. Il avait en outre accepté le commandement et la défense de la Campanie, espérant rester là loin du théâtre de la guerre; mais il ne se pressa pas de la mettre sur le pied de guerre de peur de choquer César.

Pendant les succès de César, Cicéron voyant une place prise après l'autre, se plaignit à Atticus, et dans sa lettre il appelle César *perditus latro* : scélérat, brigand[1].

Après la retraite de Rome, Cicéron rejoignit Pompée le 19 janvier. Il le trouva accablé de craintes et de soucis : il rencontra, le 23 du mois, le consul L. Lentulus dans les mêmes dispositions. Deux jours plus tard, Pompée se trouvait à Minturnes, le 24 janvier à Teanum

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, l. VII, lettre 18.

Digitized by Google

Sidicinum (Teano), en Campanie. De là, le proconsul se rendit sur la côte de l'Adriatique, à Larinum (Larino); vers le milieu de février il était à Luceria (Lucera); le 20 il se trouvait à Canusium (Canosa) et le 22 à Brundusium, où toutes les troupes devaient venir le rejoindre. Cinquante cohortes s'y trouvèrent rendues.

Quant à César, il s'agissait pour lui de regagner le temps perdu devant Corfinium. Il s'empressa d'entrer en Apulie; les garnisons d'Alba et d'autres places fortes prirent la fuite ou se joignirent à lui. Le 1er de mars il était à Arpi, à l'est de Luceria; mais avant qu'il atteignît Brundusium, la plus grande moitié de l'armée de Pompée était partie le 4 pour Dyrrhachium. Le plan de César était d'en venir aux mains avec Pompée et d'en finir avec la guerre en Italie : il désirait donc l'arrêter à Brundusium. Il y arriva avec six légions le 9 de mars, avant le retour de la flotte de Pompée, qui, avec les soldats, avait transporté les consuls L. Lentulus et C. Marcellus; ils étaient intimidés et pour le moment disposés à écouter les ouvertures que César leur avaient faites. Pompée se méfiait d'eux, c'est pour cela qu'il les avait fait embarquer avec le premier transport. Pour empêcher Pompée de communiquer avec la flotte, César fit faire à cet effet certains travaux qui lui prirent neuf jours : il ne réussit pas dans son projet. Dans la nuit du 17 mars, Pompée, accompagné d'un nombre considérable de grands et de nobles, fit voile pour les côtes de Grèce.

César ne resta que peu de temps à Brundusium. On l'attendait le 22 mars à Formiæ, le 25 à Bénévent, le 26 à Capoue et le 27 à Sinuessa. De Formiæ il avait fait savoir qu'il espérait trouver, le 1er avril, le sénat

Digitized by Google

rassemblé en bon nombre. L'Italie, abandonnée par Pompée et son parti, tomba presque sans effusion de sang, au pouvoir de César qui, après une campagne de soixante jours, se trouve aux portes de Rome. Comme proconsul et *imperator*, César n'avait pas le droit de convoquer le sénat, dont les membres revenaient en assez grand nombre de la campagne à Rome. Ensuite César ne pouvait, de par la loi, n'assister à ses séances qu'en dehors de la ville. On trouva un moyen : les tribuns du peuple avaient déjà plusieurs fois, dans le temps passé, convoqué le sénat, et dans ce moment M. Antoine et Q. Cassius le convoquèrent; c'était en même temps une satisfaction personnelle pour eux qui avaient été expulsés de l'assemblée. Le retour d'une quantité de sénateurs lui était d'autant plus utile et agréable, que ce reste du sénat pouvait servir à donner une apparence de légalité à ses actes futurs. César avait trouvé Rome plus calme qu'il ne s'y était attendu, ce qui fortifia son courage et lui donna de la hardiesse. Dans le discours qu'il tint au sénat, il chercha à se justifier et à inspirer de la confiance aux sénateurs; mais ce discours était en même temps ferme, décisif, et l'assemblée pouvait clairement concevoir quel était le rôle qu'il jouerait désormais vis-à-vis d'elle. Il demandait qu'on se chargeât avec lui du soin de l'État, mais que si la crainte amenait de l'hésitation, il ne leur serait pas à charge et qu'il saurait bien administrer l'État, à lui tout seul. Ensuite il demanda qu'on envoyât des députés à Pompée, afin de terminer les dissensions à l'amiable[1]. Il assembla

1. Dion Cassius, l. XLI, ch. xv. — Plutarque, *Vie de César*, ch. xxxv. — César, *Guerre civile*, l. I, ch. xxxii.

Digitized by Google

aussi le peuple hors des murs; là, il se lamenta sur son sort, de ce qu'il avait été forcé de recourir aux armes; il le tranquillisa et lui promit protection et sécurité. Il fit distribuer à chaque citoyen 75 deniers (61 fr. 50 c.), qui ne leur furent payés qu'à la suite de la guerre d'Afrique, en 46.

Le lecteur a déjà vu le nom de Marc-Antoine passer sous ses yeux. Nous allons lui apprendre ce que c'était que cet homme, digne suppôt de César. Si celui-ci se faisait passer pour un descendant de Vénus, Antoine, son parent, prétendait descendre d'un fils d'Hercule[1]. Il était de haute stature, son corps représentait l'énergie et la force physique. Il avait de la noblesse dans le maintien, un front large, le nez aquilin, une forte barbe, et toute l'expression de virilité de sa personne rappelait le gladiateur, dit Cicéron[2]; peut-être aussi était-il plus vrai qu'il descendait d'un de ces combattants, venus d'Orient comme esclaves, plutôt que d'un héros ou dieu de la Grèce. Car tout son caractère porte le cachet de l'idéalisme sémitique.

Antoine était né vers l'année 83 : il avait dix-neuf ans de moins que César. Son père Antoine, surnommé Créticus ou le Crétois par ironie, parce que, envoyé en l'année 74 comme propréteur avec une flotte pour détruire la piraterie, il fut si incapable, que la moitié de ses vaisseaux tombèrent dans la main de l'ennemi; son père Antoine, disons-nous, avait épousé Julie, de la famille des Jules,

1. Plutarque, *Vie d'Antoine*, ch. IV, 36, 40. — Appien, *Guerres civiles*, l. III, ch. XVI.

2. Cicéron, IIe Philippique, 25, « Antoine avec cette vigueur, cette large poitrine et ces formes athlétiques, etc. »

Digitized by Google

et petite-cousine de Caïus Jules César. Lorsqu'elle devint veuve d'Antoine le Crétois, elle avait épousé Cornélius Lentulus, le conjuré de Catilina, que Cicéron fit exécuter. Dans sa jeunesse, Marc-Antoine s'était lié d'amitié avec Curion, affreux débauché qui entraîna Antoine dans les lieux les plus infâmes et lui fit contracter des dettes nombreuses, jusqu'à la somme de deux cent cinquante talents ou plus d'un million trois cent mille francs. Son ami Curion avait répondu de cette somme; le père de Curion, l'ayant appris, chassa Antoine de sa maison. Il se lia ensuite avec Clodius que nous connaissons déjà, un des démagogues les plus audacieux et les plus réprouvés du temps, dit Plutarque. Mais effrayé de la témérité de ses actions, Antoine l'abandonna pour aller étudier l'éloquence et l'art militaire en Grèce. Là, il ne profita pas de l'élégance du langage qu'il ne put s'assimiler. Son caractère était un mélange de bien et de mal; mais ses mauvaises passions l'entraînèrent à tous les vices. Il aimait à jouir, mais de jouissances matérielles; il recherchait les conversations légères, licencieuses; il aimait la bonne chère, le vin, le jeu et les femmes. Comme son cousin César, il avait beaucoup d'ambition, et pour y arriver il n'y avait point de moyens qu'il dédaignât. Ayant toute confiance en César, il devint un instrument aveugle de son ambition et de son élévation; c'était un homme à tout oser[1].

Antoine eut quatre femmes : Fadia, Antonia, Fulvie et Octavie. Fadia était la fille d'un affranchi, Antonia était sa cousine germaine, Fulvie était la veuve de

1. Velléius Patereulus, l. II, ch. LVI.

Digitized by Google

P. Clodius tué par Milon et de C. Curion, et Octavie, sœur de l'empereur Auguste.

DESCENDANTS DE MARC-ANTOINE LE TRIUMVIR.

Marc-Antoine le Triumvir, fils d'Antoine le Crétois et de Julie, sœur de L. Julien César, consul en 64. Marié : 1° à Fadia; 2° à Antonia sa cousine germaine; 3° à Fulvie et 4° à Octavie.

Antonia la cadette, née vers 36, mariée à Drusus, frère de l'empereur TIBÈRE.

Germanicus, marié à Agrippine, fille de M. Vipsanius Agrippa et de Julie, fille d'Auguste et de Scribonia.

Agrippine II, sœur de Caligula, fille d'Agrippine et mariée à Cn. Domitius Ænobarbe.

NÉRON empereur.

En Italie, César ne pouvait pas piller ainsi qu'il le fit pendant neuf ans dans la Gaule. Comme il avait un grand besoin d'argent, il voulut mettre la main sur le trésor public que les consuls avaient laissé à Rome. Le tribun du peuple Métellus voulut l'en empêcher, en disant que l'argent qui y était déposé, ne devait servir que pour certains cas réservés, et il s'appuyait, dans son dire, sur des lois rendues à cet effet. Mais César se contenta de lui répondre que le temps des armes était autre que le temps de la paix. « Si tu n'es pas satisfait de ce qui se fait ici, ajouta César, va-t'en; la guerre n'a que faire de l'opposition. Mais quand la paix sera revenue et que j'aurai déposé les armes, alors tu pourras revenir et bavarder devant le peuple. Et si je te dis ces choses, c'est

Digitized by Google

que je renonce dès à présent à mon juste droit; car, sache-le bien, ta vie est dans mes mains ainsi que la vie de tous ceux qui ont agi contre moi et qui sont tombés en mon pouvoir. » Après ces paroles il s'avança vers les portes du trésor, et comme on ne put en trouver les clefs, il fit venir un serrurier et lui ordonna de briser les serrures. Alors Métellus s'interposa une seconde fois, et, comme plusieurs personnes appuyaient ses raisons, César, plein de colère, le menaça de mort s'il ne cessait de l'importuner. « Tu sais bien, jeune sot, que j'ai plus de peine à te dire cela qu'à le faire exécuter[1]. » C'est un pareil langage que César tenait à un tribun, inviolable par la loi. Et qui, autre que César, avait travaillé à faire rendre aux tribuns l'action que Métellus exerçait en ce moment? On voit clairement qu'il avait fait réédifier le tribunat dans son intérêt personnel, et qu'à ce moment, où il le gênait, il en faisait bon marché.

Selon Pline[2], César prit dans le trésor conservé dans le temple de Saturne, situé au pied méridional du Capitole et sur le Forum, 15,000 lingots ou livres d'or, 30,000 lingots ou livres d'argent, 40 millions de sesterces ou 8,400,000 francs, et 1,500 livres de *laserpitium* (thapsia silphium?), ou plante qui fournit le *laser*. Nous connaissons déjà assez le caractère de César pour admettre qu'il employa ces richesses pour en gorger ses créatures. C'est toujours le fait de tout nouveau parvenu au pouvoir, de corrompre encore davantage les corrom-

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXV. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLI. — Dion Cassius, l. XLI, ch. XVII.

2. Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXIII, ch. (VXII) III; — l. XIX, ch. XVI (III).

Digitized by Google

pus qui ont aidé ou qui aident à son élévation. César fait mention de l'intercession de Métellus[1], mais il se tait sur la scène qui s'est passée devant la porte du trésor. Ce fut un bonheur pour César que le tribun s'éloigna, car sa mort, comme l'apprit César[2], eût été le signe d'un massacre général. Comment qualifier la conduite de l'omnipotent qui, selon son propre dire, était venu pour venger sur le parti de Pompée le mépris profond du *veto* tribunitien? Il était naturel que cette contradiction entre les paroles et les actes de César eût fait naître des craintes de proscriptions, comme l'histoire romaine en avait déjà vu. Il n'y avait cependant pas de vengeances à exercer sur les Romains d'Italie : ses ennemis se trouvaient au delà des mers. Et, comme dit encore Cicéron, sa politique personnelle devait le conduire à la douceur[3]. Autant que son but le permettait, il conserva l'apparence de la légalité. Respecter le *veto* de Métellus, c'était déposer les armes; ou il aurait fallu faire main-basse sur la propriété particulière, ce qu'il osait beaucoup moins tenter que de prendre les fonds de l'État, pour lequel, disait-il, il combattait.

César n'avait point, à cette époque, le loisir de s'occuper des affaires intérieures de l'État. Il rendit la liberté à Aristobule, roi des Juifs, auxquels César semble avoir montré, avons-nous dit, de la confiance et de l'amitié. Ce prince était l'ennemi de Pompée, et César voulait qu'il s'armât afin d'occuper Pompée en Orient. Quant

1. César, *Guerre civile*, l. I, ch. XXIII.
2. Cicero, *ad Atticum*, l. X, ch. IV, 8.
3. Cicero, *ad Atticum*, l. VIII, ch. XIII. — l. IX, ch. VIII.

Digitized by Google

au proconsul des Gaules, il se rendit en Espagne où étaient les plus grandes forces de ses ennemis. Émile Lépidus fut chargé de maintenir l'ordre à Rome en son absence : c'est, de fait, le premier exemple de l'origine d'une préfecture. Marc-Antoine fut chargé du commandement des troupes en Italie. Il avait fait aussi une nouvelle répartition des provinces qui se trouvaient encore dans les mains des partisans de Pompée. Curion reçut la mission de chasser Caton de la Sicile : il donna la Sardaigne à Q. Valérius, l'Illyrie à C. Antoine et enfin la Gaule cisalpine à Crassus. César donna l'ordre d'équiper de suite deux flottes, une dans la mer Ionienne (Adriatique) et l'autre dans la mer d'Étrurie (Méditerranée). Il en donna le commandement à Hortensius et à Dolabella[1]. Dès le milieu d'avril, il quitta Rome, de mauvaise humeur, surtout contre le sénat[2]. Asinius Pollion fut envoyé en Sicile. Caton lui ayant demandé s'il était chargé par un sénatus-consulte ou un plébiscite d'entrer dans un territoire étranger, Pollion lui répondit : « J'en suis chargé par celui qui est maître de l'Italie. » Caton répondit que, pour ménager ses subordonnés, il ne se défendrait pas. Il quitta l'île et alla rejoindre par mer Pompée en passant par l'île de Corcyre[3]. Cotta abandonna la Sardaigne et s'enfuit à Caralis en Afrique où fut tué le fameux Curion. Caïus Antoine, frère de Marc, envoyé en Illyrie pour empêcher l'ennemi de s'y fixer, fut obligé de se rendre avec quinze cohortes à

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLI.

2. Cicero, *ad Atticum*, l. X, ch. IV, § 3. — Cœlii Ep. apud Cicer. ad famil., VIII, 16.

3. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LX.

Digitized by Google

Octavien, lieutenant de l'amiral M. Bibulus, du parti de Pompée.

Au milieu d'avril, César quitta Rome pour aller dans la Gaule, en passant à Ariminum et en traversant les Alpes. Pour sa guerre d'Espagne, César demanda le concours de Massilia (Marseille). Du temps de César, c'était déjà une ancienne ville, fondée par des Phocéens. Ses habitants étaient traités comme des étrangers par les Gaulois, qui étaient jaloux de leurs richesses et qui les attaquaient de temps à autre. Les Massiliens se mirent sous la protection des Romains et frayèrent par là aux légions, dès le deuxième siècle avant l'ère vulgaire, le chemin de la Gaule. A présent Rome était divisée et les Massiliens devaient opter. Ils voulaient rester neutres jusqu'à la fin de la guerre ; mais cela ne faisait pas le compte de César, qui avait besoin d'argent, d'un port et de vaisseaux. Quand César arriva devant Massilia, il en trouva les portes fermées pour lui. Il mande quinze des principaux habitants ou des six cents qui siégeaient comme *Timouques* dans le conseil ou sénat ; il les engage à n'être pas les premiers à commencer la guerre, leur remontrant qu'ils doivent plutôt suivre le sentiment de toute l'Italie que de déférer à la volonté d'un seul. Il ajoute à cela tout ce qu'il croit capable de les guérir de leur témérité. Les députés reportent ces paroles à leurs concitoyens, et, par leur ordre, reviennent dire à César que, voyant le peuple romain divisé en deux partis, ils ne sont ni assez éclairés ni assez puissants pour décider laquelle des deux causes est la plus juste; que les chefs de ces partis, Cn. Pompée et C. César, sont l'un et l'autre les patrons de leur ville : que l'un leur a publique-

Digitized by Google

ment accordé les terres des Volsques Arécomiques et des Helves; et que l'autre, après avoir soumis les Gaules, a aussi augmenté leur territoire et leurs revenus. En conséquence, ils doivent pour des services égaux témoigner une reconnaissance égale, ne servir aucun des deux contre l'autre, ne recevoir ni l'un ni l'autre dans leur ville et dans leur port[1]. Peu de temps après, L. Domitius Ænobarbe se montra devant le port de Massilia avec une petite flotte formée à ses propres frais à Cosa, sur la rive étrusque et dans l'île d'Igilium (Giglio); il ne fut pas repoussé ; on sait qu'il appartenait au parti de Pompée. Massilia le choisit pour commandant ; elle obtint par là une grande importance non-seulement comme boulevard de l'Espagne, mais encore comme dépôt d'armes du consulaire, car le sénat avait nommé Domitius proconsul des Gaules[2]. César se décida donc à attaquer Massilia ; il n'avait que trois légions. Il éleva, pour l'attaque de la ville, des tours et des mantelets, fit équiper à Arles, douze galères. Achevées et armées dans l'espace de trente jours, elles furent amenées à Massilia ; César en donna le commandement à D. Brutus, et laissa C. Trébonius, son lieutenant, pour conduire le siége. Mais on avait depuis longtemps pourvu la ville d'une telle quantité de munitions de guerre et de machines et l'étendue des ouvrages romains était si grande, que le siége n'avançait pas. César ne pouvait espérer s'emparer de cette place par un coup de main. Il la quitta

1. César, *Guerre civile*, l. I, ch. XXXV. — Dion Cassius, l. XLI, ch. XIX.
2. César, *Guerre civile*, l. I, ch. VI. — Suétone, *Vie de César*, ch. XXXIV. — Id., *Vie de Néron*, ch. II. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XXXII.

Digitized by Google

donc pour se rendre en Espagne; car il devait se hâter afin de ne pas trop tarder à commencer la guerre contre Pompée.

César se rendit en Espagne par les Pyrénées. Les commencements de cette campagne furent malheureux pour lui. Mais César donna bientôt à cette guerre une direction heureuse. Les Romains et les Espagnols se joignirent à lui; il sut se les attacher par une douceur calculée : car n'oublions jamais les cruautés qu'il exerça gratuitement dans la Gaule. Les lieutenants de Pompée, Afranius et Pétréius lui firent leur soumission au commencement du mois d'août 49. Malgré leur désir de ne pas servir contre César, ils s'enfuirent avec une partie de leurs troupes pour rejoindre Pompée et tous deux moururent l'année 46, en Afrique. L'Espagne fut soumise en quarante jours, et César lui donna pour gouverneur Q. Cassius. A son retour d'Espagne, César n'oublia pas de se venger de Massilia. Il avait traversé les Pyrénées, et, passant par Narbonne, il se trouva devant la malheureuse ville. Il voulait que sa réputation de douceur, qu'il venait d'acquérir en traitant les vaincus avec une grande réserve, le précédât en Italie et jusqu'en Grèce. Et dans ce procédé on reconnaît sa grande intelligence, son habileté consommée. Il voulait prévenir les esprits en sa faveur. Il ne fit tuer personne dans Massilia, laissa de nom la liberté à la ville qui fut obligée de livrer ses armes et ses vaisseaux ainsi que son trésor; elle dut renoncer à une grande étendue de son territoire et recevoir deux légions romaines en garnison. Strabon, qui, à cause d'Auguste, aurait aimé à dissimuler la dureté de César, laisse néanmoins sous-entendre, que depuis la prise de

Digitized by Google

Marseille, la ville n'a conservé que de faibles traces de sa richesse et de sa prospérité passées [1]. César avait atteint son but : l'Espagne était entre ses mains : les Pompéiens Caton et Cotta avaient quitté, le premier la Sicile pour aller rejoindre Pompée, le second la Sardaigne pour s'enfuir en Afrique. Il était donc assuré de l'Occident.

Tandis que César était encore à Massilia, il s'était fait nommer dictateur à Rome. Lépidus lui fit part de sa nomination. Il paraît que César avait longtemps réfléchi avant de se saisir d'une magistrature à laquelle il avait été nommé d'une manière exceptionnelle et inconstitutionnelle. Il s'était fait nommer par le peuple et par le préteur, tandis que le consul seul pouvait le faire. Cette nomination fut donc illégale [2], comme nous venons de le dire, car le préteur Lépidus l'avait proposée et le peuple l'avait confirmée [3]. Le droit de nommer un dictateur était lié au pouvoir consulaire par la loi *de dictatore creando*, ainsi que l'offre l'exemple de L. Claudius Marcellus qui proclama dictateur Q. Fluvius Flaccus en l'année 210 [4]; le même droit revenait aussi aux tribuns militaires qui avaient la puissance consulaire [5] ; mais un préteur n'avait pas ce droit, et le sénat devait être consulté [6]. César ne nomma pas non plus de *magister equitum*, ce qui était également une dérogation à l'ancien usage consacré. Il va donc sans dire que la nomination

1. Strabon, *Géographie*, l. IV, p. 180.
2. Cicero, *ad Atticum*, l. IX, ch. xv.
3. Dion Cassius, l. XLI, ch. xxxvi.
4. Tite-Live, l. XXVII, ch. v.
5. Tite-Live, l. IV, ch. xxxi.
6. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. xlviii.

Digitized by Google

de César comme dictateur avait été faite à son instigation ; pour les mesures qu'il allait prendre, il avait besoin d'une autorité puissante. Il ne fut point embarrassé de l'absence de tout organe légal dans la ville qui aurait pu l'en revêtir.

Aussitôt son retour à Rome, César se convainquit de l'énergie administrative de M. Antoine, dont la vie privée ne le touchait pas et à laquelle on ne fit nulle attention. La confiance s'était affaissée ou même perdue pendant les guerres ; chacun avait besoin de ce qu'il avait prêté et personne ne payait : d'un côté, il y avait dureté de sentiment et retrait dans la circulation du numéraire ; de l'autre, impuissance et mauvaise volonté dont le prétexte était le bas prix des biens au milieu de l'incertitude générale des événements[1]. César fit estimer les biens hypothéqués d'après la valeur qu'ils avaient eue avant la guerre civile ; après cette estimation il força les créanciers de les prendre en paiement et de manière à en déduire les intérêts payés ou ajoutés au capital[2]. Ensuite pour remettre en circulation les capitaux morts ou improductifs, il renouvela une loi ancienne qui prescrivait que personne ne pouvait garder au delà de 60,000 sesterces (12,600 fr.) en argent comptant. Mais cette même loi interdisait aux esclaves de dénoncer les transgressions. A cette époque arriva ce que Cicéron craignait de César, indépendamment d'autres crimes sans nombre. Au moyen de lois qu'il fit proposer par

1. Dion-Cassius, l. XLI, ch. XXXVIII.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLVIII. — Dion Cassius, l. XLI, ch. XXXVII. — Suétone, *Vie de César*, ch. XLII. — César, *Guerre civile*, l. III, ch. I.

Digitized by Google

les préteurs et les tribuns du peuple, on rappela les exilés qu'avait frappés la loi arbitraire de Pompée destinée à punir ceux qui briguaient les emplois en employant la corruption, et ces mêmes lois rappelèrent aussi ceux qui avaient été proscrits sur d'autres chefs d'accusation. La loi pompéienne avait été employée comme moyen politique pour se débarrasser des ennemis; César les rappela pour grossir son parti : car ils lui avaient offert leur concours[1]. Dans cette affaire on ne s'occupa point de l'innocence ni de la culpabilité. En même temps il abrogea la loi de Sylla concernant les enfants des proscrits; il leur rendit leurs droits. Ce fait ne fut point un acte de bonté désintéressée : la politique y avait une grande participation. Il témoigna aussi à cette époque sa reconnaissance à la Gaule cisalpine d'au delà du Pô. Il en avait été pendant longtemps le proconsul, il avait recherché la bienveillance de ses habitants et il avait été assez heureux pour l'acquérir. Il fut donc leur protecteur et avait formé de cette province un boulevard contre Rome. Il donne donc aux habitants des régions d'au delà du Pô, le droit de citoyen romain[2]. Il y avait dans Rome une puissance avec laquelle tout révolutionnaire perverti, tout parvenu devait compter pour se maintenir, n'ayant pas pour lui la distinction des gens vertueux et intelligents : cette puissance n'était pas le peuple, mais la populace de Rome, populace de la pire espèce, sauvage, sanguinaire, égoïste et flétrie par l'esclavage d'où elle sortait; pour se faire aimer de cette

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. I.
2. Dion Cassius, l. XLI, ch. XXXVI. — Tacite, *Annales*, l. XI, ch. XXIV.

Digitized by Google

populace que César avait toujours caressée durant sa carrière politique, tout en la méprisant souverainement dans son for intérieur, il lui donna à manger, il lui fit faire d'amples distributions de blé[1]. Sa maxime fut : tout pour le peuple et rien sans le peuple. Mais le plus grand bénéfice de la dictature pour César, c'est qu'elle l'autorisait légalement à convoquer les élections de toute nature. Il assembla les comices consulaires et se fit nommer consul avec P. Servilius Isauricus (année 49). Les préteurs et les autres fonctionnaires publics furent nommés selon les lois et les usages anciens, mais sous l'influence de César[2]. Lui-même nomma ensuite les gouverneurs des provinces; il envoya en Ibérie Marc Lépidus, en Sicile Aulus Albinus, en Sardaigne Sextus Peducæus, et la Gaule fut donnée à Décimus Brutus[3]. Après avoir employé onze jours tant à ces arrangements qu'à la célébration des féeries latines (obligation pour les consuls d'y assister avant de se rendre dans leurs gouvernements) et à la tenue des comices, César se démit de la dictature[4]. Comme le nom de dictateur était détesté, César le garda le moins longtemps possible; ensuite c'était aussi faire preuve qu'il n'aspirait pas à l'omnipotence et qu'il n'avait pris le titre de dictateur que le temps nécessaire pour sauver l'État dans un moment critique. Rusé et habile, de cette façon il ne se rendait pas suspect d'ambition. Remarquons en passant que le mois

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLVIII.
2. Dion Cassius, l. II, ch. XLIII. — César, *Guerre civile*, l. III, ch. II.
3. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLVIII.
4. César, *Guerre civile*, l. III, ch. II. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLVIII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. XXXVII.

Digitized by Google

dans lequel César devait entrer dans ses fonctions de consul pour l'année suivante, qui était l'an 48 avant l'ère vulgaire, tombait au mois d'octobre, à cause du désordre qui existait à cette époque dans l'année romaine; ce fut donc depuis le printemps jusqu'en septembre que César avait occupé toute l'Italie, la Sicile et la Sardaigne, qu'il avait chassé Pompée en Grèce, pris Marseille, vaincu Pétréius et Afranius en Espagne dans une campagne très-pénible et difficile; qu'il avait présidé aux arrangements intérieurs de Rome que nous avons mentionnés plus haut, qu'il avait rassemblé une armée prête à traverser l'Adriatique, et qu'enfin, il avait envoyé Curion avec une armée en Afrique. Mais avant que de quitter Rome, César prit un autre soin afin d'augmenter son trésor : il emporta les offrandes déposées dans les temples, et avec elles, celles du Capitole[1].

César paraissait donc avoir remis légalement l'administration civile et politique de Rome dans le sens de sa tradition constitutionnelle. Pour lui, il était de la plus haute importance d'entamer la guerre contre Pompée, comme consul. Plus d'une ville se rendait au consul qui n'aurait point obéi au proconsul agissant hors de sa province; plus d'un partisan de Pompée, qui aurait tiré le glaive contre le proconsul, ne voulut combattre contre le consul[2]. Lorsque César quitta Rome, le peuple l'accompagna en le suppliant de se réconcilier avec Pompée. Car il était clair aux yeux de tous que, si l'un des deux

1. Dion Cassius, l. XLI, ch. XXXIX.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LIV. — César, *Guerre civile*, l. III, ch. XI, XII, XXI.

Digitized by Google

était vainqueur, il se poserait comme autocrate[1]. Le sentiment de la liberté n'était point éteint chez les Romains ; ils détestaient le despotisme : les formes légales seules de la République avaient été violemment secouées. Elles étaient gravement compromises et entamées par l'ambition personnelle aidée d'une habileté et d'une ruse typhoniques. C'est ce que César savait mieux que personne, et, pour éviter une réaction, il quitta Rome au plus vite, comme le rapportent encore Appien et Plutarque. César n'avait point le sentiment religieux, point de sens moral, qui règlent la conscience et la conduite dans les voies de l'honneur et constituent la dignité de l'homme. Il croyait au *fatum* accepté de son temps, qu'on faisait intervenir pour l'explication des choses et des phénomènes. Ce *fatum* était une force extérieure, incompréhensible ou inexpliquée, qui intervenait dans les affaires de ce monde, pour le gouverner et le maintenir. Aussi César écouta-t-il un devin qui lui dit qu'il se perdrait s'il restait en ville, mais que s'il traversait la mer, il aurait le bonheur et la victoire[2]. Son esprit était crédule dans le domaine des choses intellectuelles, parce qu'il n'avait pas de connaissances scientifiques du monde. Cela le rendait même superstitieux, le portait au formalisme des pratiques du culte, plutôt par crainte ou précaution que par une conviction sincère. A l'époque où César était arrivé et dans l'état des choses, il avait le droit de faire la guerre. Il maintenait sa puissance par les armes, et il s'était fait auto-

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLVIII.
2. Dion Cassius, l. XLI, ch. XXXIX.

Digitized by Google

riser légalement par le tronçon de sénat, qui siégeait à Rome, à agir selon son bon plaisir, sa volonté, sans avoir de crainte d'encourir de responsabilité[1].

Pompée de son côté avait eu presque une année entière pour armer et se préparer à la lutte. Nous avons vu que dès le 17 mars il avait quitté Brundusium pour suivre les consuls qui étaient débarqués à Dyrrhachium. L'abandon que fit Pompée de Rome et de l'Italie le mettait dans une position désavantageuse, parce que cette retraite faisait une grande sensation et le privait d'agir au moyen du sénat et du peuple; il paraissait comme un ennemi de la patrie qui se jetait dans les bras des barbares pour la combattre, la réduire à la famine, la piller et en tuer les citoyens[2]. Toutefois, dans l'hypothèse qu'il fût forcé de fuir, il y avait bénéfice pour lui d'avoir choisi l'Illyrie pour son campement. Son nom était généralement connu et célèbre dans tout l'Orient; il y était admiré comme le vainqueur du terrible Mithridate et des pirates, presque tous les princes le connaissaient personnellement, et les peuples qui ne connaissaient que peu ou pas César et ses exploits dans la Gaule si éloignée d'eux, étaient habitués à lui obéir ; ils avaient des vaisseaux en abondance, ainsi que de la cavalerie et des troupes légères. Sur ses ordres, ils ouvraient leurs trésors, leurs magasins et leurs ports; la plupart de ses vétérans même étaient restés là sous les armes, ou bien il lui était aisé de les faire revenir de

1. Dion Cassius, l. XLI, ch. xxxvi.

2. Cicero, *ad Atticum*, l. VIII, ch. II. — l. IX, ch. VII, X, XIX. — l. X, ch. IV. — l. XI, ch. VI. — l. IX, ch. VII.

Digitized by Google

leurs foyers sous ses drapeaux, les renforcer par des mercenaires : un délai de presque un an lui était donné par l'hiver, par la flotte et par la guerre d'Espagne[1].

Son armée de terre se composait de neuf légions : cinq l'avaient suivi d'Italie, une autre lui fut amenée de la Sicile par Caton, une de Crète et de Macédoine, formée de vétérans, deux enfin que le consul L. Lentulus fit former en Asie. Pompée attendait de plus son beau-père, Métellus Scipion, avec deux légions de Syrie ; il eut aussi les cohortes de C. Antoine comme complément, ainsi que les prisonniers et les nouvelles levées faites en Grèce. Toutes ces troupes étaient accompagnées de trois mille archers de Crète, de Grèce et d'Asie, auxquels se joignaient encore deux cohortes de frondeurs. Au nombre des sept mille hommes de sa cavalerie se trouvaient beaucoup de chevaliers romains et une grande quantité de jeunes gens des familles les plus riches et les plus considérables de Rome[2]. Si Pompée pouvait compter avoir la supériorité du nombre pour ses troupes de terre, et surtout pour sa cavalerie, il avait également la supériorité du nombre pour sa flotte. Les îles et les villes maritimes lui construisaient des vaisseaux ; il en eut à la fin six cents. Certains pays lui fournirent les subsistances en abondance et en général tout ce qui était nécessaire aux besoins de l'armée. Les provinces d'Asie et de Syrie, ainsi que les princes tributaires, fournissaient l'argent. La flotte de César ne pouvait entrer en parallèle avec celle

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. III.
2. Dion Cassius, l. XLI, ch. LV. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LXIV.

Digitized by Google

de Pompée. Quant aux subsistances, elles étaient en nombre dans l'armée de Pompée. Il était le maître des mers.

Afin d'habituer à l'unité du commandement, ainsi qu'à une action collective réglée, cette masse bigarrée formant son armée, Pompée avait, en personne, exercé ses troupes pendant l'été[1]. En automne, il leur fit prendre leurs quartiers d'hiver à Dyrrhachium, à Apollonia, dans plusieurs localités de la Thessalie et de la Macédoine; la flotte devait surveiller la mer. Le quartier général était établi à Thessalonique, où était aussi le siége de la Rome extérieure. C'était là qu'était Pompée, entouré des nobles et des grands de Rome, ainsi que des princes alliés. C'était là que se tenaient les conseils de guerre et c'était là aussi qu'on cherchait à reconstruire les formes du gouvernement romain. A Thessalonique se trouvaient les consuls, reconnus seuls légaux par les partisans de Pompée; là aussi s'assemblaient les sénateurs qui avaient fui Rome et qui composaient le seul sénat constitutionnel[2]. Mais on n'avait pas élu à Thessalonique les magistratures inférieures comme la loi le voulait, en sorte qu'à la fin de l'année 49, les fonctions de ces magistratures étaient exercées par les consuls, les préteurs et les questeurs, comme proconsuls, propréteurs et proquesteurs.

Tandis que Pompée hivernait à Thessalonique, il négligea la garde des côtes, car il croyait que César ne pou-

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XLIX. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LXIV.

2. Dion Cassius, l. XLI, ch. XLIII. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LII.

Digitized by Google

vait point encore être de retour en Italie de sa campagne d'Espagne[1]; il pensait en outre que, dans le cas contraire, il n'aurait pas la témérité de traverser le golfe d'Ionie en hiver.

On ne prit donc pas les précautions les plus vulgaires pour couvrir les côtes. Mais César, sans ménagement pour ses troupes, les exposait témérairement, ne craignant pas les dangers d'une navigation d'hiver, ni d'autres difficultés qui en devaient être les conséquences; il embarqua à Brundusium la moitié de son armée seulement, faute de vaisseaux, et traversa, au milieu de l'hiver et au commencement de l'année 48, le golfe d'Ionie, sans être rencontré par Marc Bibulus, l'amiral que Pompée avait commis à la surveillance des mers. Il débarqua le lendemain dans l'Illyrie méridionale, à la frontière d'Épire, sur le promontoire Acrocéraunien, non loin de Palæste, à environ 700 stades ou 129 kilomètres de Brundusium. A une petite distance au nord, à Oricum, hivernait une petite flottille; et au sud, dans l'île de Corcyre (Corfou), se tenait M. Bibulus. Il avait trouvé superflu d'établir des croisières : il reconnut plus tard les effets terribles de sa négligence.

L'ennemi avait débarqué, l'armée de Pompée était éparpillée, et le commandant en chef était à Thessalonique, ne se doutant de rien. Bibulus voulut réparer sa faute par un coup d'audace. Il y avait lieu d'admettre que toute l'armée ennemie n'avait point passé le dé-

1. César avait été très-actif; au mois de juillet il avait passé le Rubicon, au mois d'août il fut maître de toute l'Italie, au mois d'octobre de l'Espagne et de Marseille, et au mois de novembre enfin il était dictateur à Rome.

Digitized by Google

troit ; consterné et décidé à venger sa faute dans le sang, il prend la mer et brûle trente vaisseaux de César avec les équipages. Ces vaisseaux retournaient en Italie pour aller chercher le reste des troupes de César. Les amiraux, sous les ordres de Bibulus, sortirent des ports ; ils se répandirent, à partir d'Oricum au nord, jusqu'à Salone en Dalmatie, et cherchèrent à désarmer les partisans de l'ennemi sur les côtes et dans les îles. Mais cela ne réussit pas partout. Marc Octavius s'empara de l'île d'Issa qui appartenait à la Dalmatie ; les citoyens romains de Salone se défendirent, aidés de leurs esclaves, et, après avoir pris d'assaut ses cinq camps, ils le forcèrent à fuir. Il se retira à Dyrrhachium [1].

Cette ville était le dépôt d'armes de Pompée, qui y avait en outre accumulé une grande partie de subsistances : elle devait par conséquent tenter César, et il en fit effectivement le but de ses premières opérations. Il se hâta donc d'y arriver avant Pompée. Les habitants des côtes eurent confiance dans l'audace et le bonheur de César. L. Torquatus, qui tenait Oricum, fut obligé de se rendre à l'ennemi, parce que la garnison ne voulut pas combattre le consul. Ensuite, L. Stabérius se mit en devoir de défendre Apollonia. Il en fortifia la citadelle et demanda des otages à la ville ; mais elle les refuse et le général pompéien est obligé de fuir. Les habitants de l'Épire envoient de toutes parts des députés à César pour lui demander ses ordres [2]. Pompée avait quitté Thessalonique et s'était rapproché des

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. IX.
2. *Ibid.*, l. III, ch. XI, XII.

Digitized by Google

monts Candaviens, dans le sud-ouest de l'Illyrie, plus près des côtes occidentales. Instruit par les siens de l'arrivée de César[1], Pompée réussit à se jeter dans Dyrrhachium, et César établit son camp en face de l'armée républicaine. C'est alors, et à la suite de ces faits, que Pompée déploie tout le talent et toute l'expérience d'un vieux capitaine. Il rend ruse pour ruse et force enfin César de changer son plan de campagne. Et à cette occasion, il montra non-seulement autant de capacité militaire que son ennemi, dans le choix et le changement de ses positions, mais il lui livra auprès des lignes de fortifications six combats importants qui se terminèrent la plupart à son avantage. Une fois même, il aurait complétement battu César, s'il avait eu assez de résolution pour poursuivre avec chaleur les avantages qu'il venait de remporter.

Dans l'opinion de Pompée, César devait pâtir pour son audace et sa témérité, en souffrant de la faim, du froid et des maladies. Ensuite, César qui attendait toujours l'autre division de son armée, ne pouvait pas s'éloigner de la côte. Si cette division n'arrivait pas, on courait le danger de voir s'épuiser les subsistances dans le sud de l'Illyrie et en Épire : dans ce cas, les armes étaient à peine nécessaires pour amener César à terminer sa carrière en aventurier irréfléchi. Plusieurs personnages dans le camp de Pompée demandaient la paix : la majorité opinait pour la guerre. Enfin, Pompée chargea Scribonius Libon d'aller droit à Brundusium, avec cinquante vaisseaux, ce qu'il exécuta. Il s'établit

1. Appien, *Guerre civile*, l. II, ch. LV.

Digitized by Google

auprès d'une petite île à l'entrée du port, brûla plusieurs vaisseaux de transport ; tout bateau même prenant la mer fut pris ou incendié par lui. Dans sa folle confiance, il écrivit à Pompée, qu'il n'avait pas besoin de la flotte, et qu'on eût à tirer les vaisseaux à terre pour les réparer.

Cependant César, ne voyant pas arriver ses renforts, était dans une grande inquiétude. Qu'était-il arrivé? l'Italie s'était-elle révoltée? Brundusium et les troupes qui y étaient avaient pour commandant Marc-Antoine, parent de César, et dont César ne pouvait suspecter l'attachement ni la fidélité. Il ne pouvait s'expliquer le motif du retard de l'arrivée de ses troupes, retard qui, de jour en jour, le perdait davantage. Alors il prend en secret une détermination qui montre la force de son caractère, son énergie, et la puissance de sa volonté. A la distance de douze stades, il envoie trois esclaves avec l'ordre de faire disposer un petit bâtiment léger, et de le faire monter par le pilote le plus expert, afin de transporter un envoyé de César. Pendant une nuit, au milieu d'un repas, feignant une indisposition, César revêt les habits d'esclave, monte en voiture, arrive sur le vaisseau, se nomme comme l'envoyé de César, et l'on part. Mais à l'embouchure du fleuve, les vagues rejettent le bâtiment vers les rives : le pilote comprend le danger et renonce à prendre la mer. Alors César se fait connaître en disant : « Que crains-tu, tu portes César et sa fortune? » Mais les éléments restèrent les plus forts. Il fallut renoncer au départ. A. Postumius Albinus fut envoyé à Brundusium, avec l'ordre formel pour Gabinius d'amener les légions en Épire ; et si ce dernier s'y

Digitized by Google

refusait, de réitérer l'ordre à Marc-Antoine; si celui-ci n'obéissait pas, d'en charger Fufius Calenus, et enfin de compte de les ramener lui-même s'il était nécessaire. Enfin Marc-Antoine força la sortie du port de Brundusium. Il passa à côté de Libon, avec sa flotte chargée de quatre légions et de huit cents hommes de cavalerie. Un vent du sud venait de la favoriser dans son entreprise. Mais ce même vent l'empêcha de faire voile pour la côte, près d'Apollonia, comme elle en avait reçu l'ordre : elle fut forcée de passer devant les camps de César et de Pompée, et d'aller prendre terre au nord de Dyrrhachium, non loin de Lissus. Mais la flotte de César n'était point encore sauvée; quand les galères de Rhodes, qui étaient dans le port de Dyrrhachium, la virent passer, elles se mirent à sa poursuite, et à peine les vaisseaux d'Antoine étaient-ils entrés dans le port de Lissus, que la flotte ennemie parut aussi. Mais, tout à coup, un changement de vent la rejeta en pleine mer ou sur les récifs de la côte. Toutefois Antoine était séparé de César par une distance de quarante-cinq kilomètres, ou quatre jours de marche, par Dyrrhachium et toute l'armée ennemie. Antoine eut le bonheur de franchir les pics d'un contrefort occidental des monts Candaviens, appelé aujourd'hui Graba ; sur la rive droite de l'Apsus, il fit sa jonction avec César, qui était allé au-devant de lui. Pompée, de son côté, prit position sur le fleuve Génusus, non loin d'Asparagium, au sud de Dyrrhachium. Là, César eut l'habileté de se poser entre Pompée et cette ville. Pompée changea de place son camp, et là César eut le talent de l'envelopper. Mais Pompée rompt les lignes de César qui se fait battre.

Digitized by Google

Alors, le général républicain aurait pu prendre l'offensive. Mais César, après sa défaite, opéra sa retraite sur Apollonia. Pompée, qui le poursuivit pendant quatre jours, vit à la fin qu'il n'aboutirait à aucun résultat et il laissa tranquillement s'acheminer l'armée ennemie. César était arrivé à une situation où il fallait choisir entre le retour en Italie ou la poursuite de la campagne dans l'intérieur de la Macédoine. Il se décida pour cette dernière. L'armée se mit donc en mouvement en poursuivant le cours difficile de l'Aoos; elle traversa ensuite le Lakmon, une des chaînes du Pinde, dont les cimes s'élèvent jusqu'à 2150 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ensuite, César arriva sur le versant oriental du mont Lakmon, aux sources du Pénée. A Aiginion, la jonction de l'armée de César se fit avec un corps d'armée commandé par Calvinus. L'armée du consul suivit la vallée du Pénée, laissa ce fleuve et la ville de Trikke à gauche et se dirigea au sud sur Gomphi, première ville de Thessalie à laquelle se présentèrent les soldats de César. Elle leur ferma ses portes. Elle fut prise d'assaut et livrée au pillage. De là, César se rendit à Métropolis, à quinze kilomètres au sud-est de Gomphi : cette ville voulut d'abord résister; mais ayant appris le sort de sa voisine, les habitants ouvrirent leurs portes à César. Il eut soin de leur conservation, et la comparaison du sort des Métropolites avec celui des habitants de Gomphi détermina toutes les villes de la Thessalie, à l'exception de Larisse, que Scipion occupait avec toutes ses troupes, à se soumettre à César et à recevoir ses ordres.

Peu de jours après, Pompée arriva en Thessalie. De

Digitized by Google

Dyrrhachium il avait suivi la voie Egnotie, le long d'une partie du Genusus et ensuite jusqu'à Pella ; de là, il descendit au sud jusqu'à Larisse, où Scipion le rejoignit en ayant longé le Héliakmon (aujourd'hui Indjé-Karasou) et traversé les défilés de l'Olympe ainsi que le cours inférieur du Pénée. L'armée de Pompée comptait quarante-cinq mille fantassins et sept mille cavaliers ; celle de César vingt-deux mille hommes d'infanterie et mille hommes de cavalerie. Le champ de la bataille prochaine était situé dans la partie sud-est de la Thessalie. La Thessalie était une ancienne province de la Grèce septentrionale, formée du bassin du Pénée (aujourd'hui la Salambria) qui, après un cours de 130 kilomètres de longueur, se jetait dans le golfe Thermaïque (aujourd'hui golfe Salonique). Cette contrée, en y comprenant la province et la presqu'île de Magnésie, avait une superficie de 14,600 kilomètres carrés ; c'était environ le double de la superficie du département de l'Allier. On pense que sa population était de cent vingt mille habitants. La vallée ou plaine de la Thessalie était le plus large et le plus riche bassin de la Grèce. Au nord, la Thessalie était bornée par les monts Cambuniens, terminés à l'est par l'Olympe avec ses sommets élevés, dont un de 2,874 mètres. A l'ouest, elle était limitée par le Pinde, dont le mont Tymphrestos, nœud du Pinde et de l'Œta, a 2,231 mètres d'altitude ; au sud, par les monts Œta et le mont Othrys ; à l'est enfin par les monts Ossa, de 1,985 mètres de hauteur et Pélion de 1,545 mètres d'altitude. La plaine formée par le bassin du Pénée avait environ 80 kilomètres de longueur de l'ouest à l'est, et une

Digitized by Google

moyenne largeur de 45 kilomètres. Elle était très-fertile, produisait du blé, du vin et de l'huile en abondance. Les pâturages y étaient nombreux et les rives des cours d'eau étaient ornées de platanes et de lauriers.

Ce sont toutes ces richesses qui avaient attiré César.

Après avoir assuré ses vivres et avoir donné à ses soldats le temps de se remettre de la disgrâce de Dyrrhachium, César, voyant leur courage suffisamment raffermi, crut devoir éprouver jusqu'à quel point Pompée avait l'intention et la volonté de combattre. En conséquence, il fit sortir du camp son armée, et la rangea en bataille, d'abord à peu de distance de son camp et assez loin de celui de Pompée; mais les jours suivants il s'avança davantage et vint vers les hauteurs que l'armée républicaine occupait. Par cette manœuvre César avait relevé de jour en jour la confiance de son armée. Il conservait cependant pour sa cavalerie un ordre spécial; comme elle était de beaucoup inférieure en nombre, il mêla parmi elle, pour le combat, des fantassins jeunes et agiles, choisis dans les premiers rangs, et qu'une habitude journalière avait familiarisés avec ce genre de manœuvre. Il avait par là obtenu que, dans l'occasion, mille de ses cavaliers ne craignissent point de soutenir en plaine le choc de sept mille cavaliers de Pompée, et qu'ils ne fussent pas trop étonnés par le nombre. Dans un combat les soldats de César tuèrent l'Allobroge Égus qui, avec son frère Roscillus, était passé auparavant au parti de Pompée.

Les Celtes dont parlent les historiens, et qui faisaient partie de l'armée de César, étaient des cavaliers allo-

Digitized by Google

broges, de cette contrée de la Gaule où se livra la dernière bataille qui détruisit son indépendance.

César, pensant qu'il ne pourrait jamais attirer Pompée au combat, crut que le mieux pour lui était de décamper et d'être continuellement en marche; il espérait qu'en ne cessant de changer de camp et de parcourir le pays, il aurait plus de facilités à avoir des vivres; que chemin faisant il trouverait peut-être quelque bonne occasion d'en venir aux mains; ou que du moins il épuiserait par ce mouvement continuel l'armée ennemie, peu accoutumée à la fatigue. Ce parti pris, le signal du départ donné et les tentes pliées, César s'aperçut que l'armée ennemie, contre sa coutume, venait de s'avancer un peu plus hors de ses retranchements, et qu'il pourrait la combattre sans désavantage. Après avoir sacrifié à Mars et Vénus, il ordonna la destruction des remparts de son camp et en fit combler les fossés : le soldat devait être sa propre défense [1].

Le moment était arrivé où le sort de Pompée et de César allait se décider. Le premier ne voulait pas être en sous-ordre, le second voulait être partout le chef. César s'inquiétait peu de dominer les hommes contre leur volonté, de les gouverner même haï par eux et de n'accorder de gloire et de puissance qu'à lui-même. Pompée au contraire désirait un respect consenti librement, une soumission et une sympathie indépendantes.

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. LXXXIV, LXXXV. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXV.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Depuis la bataille de Pharsale en 48 jusqu'à la bataille de Thapsus en 46.

Dans un angle un peu obtus formé par l'Énipeus (aujourd'hui le Stammatomvlo), qui, en descendant du mont Othrys (de 1,858 mètres de hauteur), se jette dans l'Apidanus (aujourd'hui le Fersaliti), se trouvait la petite ville de Pharsale (aujourd'hui Fersala). Entre Pharsale et Scotussa serpente l'Apidanus et s'élèvent des montagnes de peu de hauteur, situées à environ 10 kilomètres de Pharsale, et dont le pied est baigné par la rivière en question. C'est sur ces hauteurs[1] que Pompée avait établi son camp; car, de ce point, il pouvait, en cas de défaite, opérer sa retraite sur Larissa. Le camp de César était situé à cinq kilomètres de celui de Pompée[2]. Laissant son camp dans le dos, Pompée était descendu dans la plaine et avait traversé l'Apidanus. Derrière lui était l'Énipeus et l'Apidanus. Son front de bataille était dirigé du sud au nord-ouest, faisant pour ainsi dire face à Pharsale. Son aile droite était commandée par L. Lentulus Crus et appuyée sur l'Apidanus[3]. Le centre avait pour commandant Q. Métellus

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. XXXV.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXVI.
3. César, *Guerre civile*, l. III, ch. LXXXVIII.

Digitized by Google

Scipion, beau-père de Pompée, et enfin l'aile gauche était commandée par Domitius Ænobarbe, et c'est là aussi que Pompée, le général républicain, avait choisi sa place. L'aile gauche etait appuyée au pied du mont Narthakion ; de Pharsale à l'Apidanus, il y a un peu peu plus de cinq kilomètres. A l'aile gauche, Pompée avait mis toute sa cavalerie, ses archers et ses frondeurs.

L'armée révolutionnaire de César, dont le front regardait le nord-est, appuyait son aile gauche, commandée par Marc-Antoine, contre l'Apidanus ; son centre était commandé par Cn. Domitius Calvinus et l'aile droite par P. Sylla, neveu du dictateur, et par César en personne. Après avoir reconnu la disposition de l'armée ennemie, craignant que son aile droite ne fût enveloppée par la nombreuse cavalerie de Pompée, César avait placé entre ses trois lignes de bataille trois mille hommes, quinze cents entre la première et la seconde, et quinze cents entre la seconde et la troisième ligne. Ces trois mille hommes étaient destinés à repousser la cavalerie ennemie et à empêcher l'armée de César d'être tournée.

L'armée de César avait fait la guerre des Gaules, la guerre d'Espagne, avait en partie assiégé Marseille, et fait la campagne d'Italie. Elle était aguerrie, habituée aux privations et confiante dans son chef, qui l'avait presque toujours menée à la victoire, sauf pendant les derniers mois, ce qui n'avait pas toutefois diminué sa confiance dans César. La plupart de ses soldats avaient combattu les Gaulois et les Belges, même les Germains ; c'étaient des troupes d'élite et sur lesquelles

Digitized by Google

on pouvait compter. Il n'en était point ainsi de l'armée de Pompée, composée de toute sorte de nations, de jeunes et de vieilles troupes dont bon nombre ne s'étaient point encore trouvées en face des légions romaines, et surtout de légions révolutionnaires comme celles de César. Il ne faut pas oublier qu'il leur avait doublé leur solde pour toujours, ce qui était un puissant stimulant pour leur faire gagner des victoires. En dehors des Romains qui servaient sous Pompée, ses autres troupes n'avaient point un grand intérêt dans la lutte qui se présentait. Le sort de la plupart, comme vainqueurs ou vaincus, était à peu près le même. Ils ne se battaient point pour leur patrie. Il n'y avait donc que les Italiques, formant le noyau de l'armée pompéïenne, sur lesquels le général en chef pouvait compfer. Ses troupes peu disciplinées de l'étranger étaient plutôt un embarras qu'un bon auxiliaire : le résultat le prouva bien.

Pompée et César allaient mettre en présence leur dernier enjeu.

Le soleil du 9 août 48 qui éclairait les magnifiques plaines de la Thessalie, était déjà bien haut, quand le son des trompettes des cohortes de Pompée annonça le commencement de la bataille[1]. Pompée avait pris pour mot de ralliement : *Hercules invictus ;* César *Vénus victrix*[2]. Après avoir harangué ses troupes, César, répondant à l'appel, fit sonner la charge. Il y avait dans l'armée de César, un vétéran nommé Crastinus, qui,

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXVIII.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXVI.

Digitized by Google

l'année précédente, avait été principal de la dixième légion, homme d'une rare valeur. Aussitôt que le signal est donné : « Suivez-moi, dit-il, vous qui fûtes autrefois mes compagnons, et servez votre général avec le zèle que vous lui avez promis. Voici notre dernier combat; après cette bataille, il aura recouvré son honneur, et nous la liberté. » En même temps, se tournant vers César : « Général, lui dit-il, je me conduirai aujourd'hui de telle sorte que, vivant ou mort, je sois loué par toi. » A ces mots, il s'élança le premier de l'aile droite, et environ cent vingt volontaires de la même centurie le suivirent[1]. Rompant les lignes ennemies, ces hommes y firent un grand carnage : enfin Crastinus fut tué par un coup de glaive qu'il reçut dans la bouche[2]. Toute la cavalerie de Pompée accompagnée d'essaims d'archers et de frondeurs, attaqua alors celle de César qui, ne soutenant pas le choc, se replia lentement et en bon ordre sur elle-même; la cavalerie républicaine, chargeant avec une grande impétuosité et déployant ses escadrons, commençait à envelopper par le flanc l'aile droite de César. A cette vue, César donna ordre aux trois mille hommes formant une quatrième ligne en flanc et dont nous avons déjà parlé, de s'ébranler; ils chargèrent avec tant de violence la cavalerie de Pompée, que pas un ne tint ferme, et que tous, ayant tourné bride, non-seulement quittèrent la place, mais s'enfuirent à la hâte vers les plus hautes montagnes. Eux partis, les frondeurs et les archers se

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. XCI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXII.

2. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LXXI — Id., *Vie de César*, ch. LXIV.

Digitized by Google

trouvèrent sans défense et sans appui, et tous furent taillés en pièces. Du même pas, les cohortes de César se portèrent sur l'aile gauche de Pompée, dont le centre soutenait encore les efforts de l'armée ennemie, l'enveloppèrent et la prirent à revers.

En même temps, le général révolutionnaire fit avancer la troisième ligne qui, jusque-là, s'était tenue tranquille à son poste. Ces troupes fraîches, ayant relevé celles qui étaient fatiguées, les soldats de Pompée, d'ailleurs pressés à dos, ne purent résister, et tous prirent la fuite.

Quand Pompée, le brillant officier de Sylla dictateur, le destructeur de la piraterie arabe, le vainqueur de Mithridate et de César même devant Dyrrhachium, vit sa cavalerie en déroute, et ne comptant pas beaucoup sur son infanterie, au lieu de rallier son centre et son aile droite, il crut sa défaite déjà consommée, perdit la tête, et quittant le champ de bataille, il se retira dans son camp, gardé environ par 3,500 hommes. Là, il s'assit muet dans sa tente. Après avoir forcé les ennemis en déroute de se jeter dans leurs retranchements, César ne voulant pas leur donner le temps de se remettre, exhorta ses soldats à profiter de leur avantage et à attaquer le camp ; et ceux-ci, bien qu'accablés par la chaleur, car la bataille s'était prolongée jusqu'au milieu du jour, ne refusèrent aucune fatigue et obéirent. Le camp fut d'abord fort bien défendu par les cohortes qui en avaient la garde. Quant aux soldats qui avaient fui de la bataille, pleins de frayeur et accablés de fatigues, ils avaient jeté leurs armes, leurs enseignes, et avaient songé bien plus à se sauver qu'à défendre le camp.

Digitized by Google

Bientôt même ceux qui avaient tenu bon sur le retranchement ne purent résister à une nuée de traits ; couverts de blessures, ils abandonnèrent la place, et, conduits par leurs centurions et leurs tribuns, ils se réfugièrent sur les hauteurs voisines du camp.

Quand Pompée, retiré dans sa tente, fut instruit que les soldats révolutionnaires attaquaient aussi ses retranchements, il ne proféra que ces paroles : « Ainsi même jusque dans notre camp[1]. » Ensuite il se dépouilla de ses insignes de généralissime, monta à cheval, quitta le camp par la porte décumane accompagné de quatre amis, et se rendit sans s'arrêter à Larissa où il arriva le lendemain à la pointe du jour, ayant franchi une distance d'environ trente-deux kilomètres. La direction que prit Pompée semble indiquer qu'il avait établi son camp sur la rive droite de l'Apidanus et non sur celle de l'Enipéus, comme quelques auteurs l'admettent. Dans ce dernier cas, Pompée n'aurait pas dû fuir vers Larissa, mais bien à Lamia, sur le golfe Maliaque (aujourd'hui golfe de Zeitoun). Pompée ne s'arrêta point à Larissa ; il se rendit incontinent par le Pénée ou le long du Pénée au bord de la mer et monta sur un vaisseau de transport.

Les succès obtenus à Dyrrhachium par le talent militaire incontestable de Pompée avaient augmenté sa gêne en face de l'aristocratie. Il aurait volontiers évité une bataille ; son intérêt était sans contredit de temporiser, tandis que César devait saisir la première occa-

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXI. — Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LXXII.

Digitized by Google

sion propre à amener une solution à sa cause; mais Pompée, entouré de 200 sénateurs qui prétendaient représenter le sénat romain en Thessalie, fut empêché de suivre ses vues personnelles. Il dut donc se résoudre, malgré lui, à combattre et céder aux criailleries des nobles seigneurs qui soupiraient après leur retour à Rome[1]. La suite de l'inconséquence et de la faiblesse, fut la ruine de la constitution romaine, dont le génie s'évanouit depuis la défaite essuyée en Thessalie, quoique de temps à autre on en vit reparaître le pâle reflet.

Asinius Pollion qui, à l'âge de vingt-sept ans, se trouvait à la bataille de Pharsale, en combattant dans l'armée césarienne, A. Pollion, consul en l'année 40, qui a écrit une histoire des guerres civiles de Rome en 17 livres et estimé des anciens, ne porte le nombre des tués dans l'armée de Pompée qu'à six mille[2], parmi lesquels se trouvaient dix sénateurs, et parmi ceux-ci Lucius Domitius Ænobarbe et quarante chevaliers des familles les plus distinguées de Rome. Ce qui semble exagéré, c'est que, d'après César[3], il n'aurait eu que

1. Cicéron, dont le rôle était presque sans importance à cette époque et qui fut alors passablement lâche, donne un autre motif à la détermination de Pompée : « ... Désespérant de la victoire, dit-il, je commençai par conseiller la paix, pour laquelle je m'étais toujours déclaré. Il (Pompée) entrait quelquefois dans mon sentiment, et il l'aurait embrassé, je crois, sans un combat qui lui fit naître de la confiance pour ses troupes. Depuis ce moment, on ne reconnut plus, dans ce grand homme, les qualités d'un général. Il mit en ligne une milice formée à la hâte avec des légions endurcies dans le métier de la guerre; il fut défait honteusement, il perdit son camp et prit seul la fuite. » *Lettres à divers*, l. VII, lettre 3.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. XLVI.

3. César, *Guerre civile*, l. III, ch. XCIX.

Digitized by Google

deux cents soldats de tués et environ une trentaine de centurions; mais Appien indique douze cents, d'après d'autres auteurs, dit-il[1]; c'est plus croyable, plus admissible. Ce qui est encore exagéré, à la manière des chefs d'État, c'est le nombre de quinze mille tués, dans l'armée de Pompée et rapporté par César[2].

Après la bataille, César jetant les yeux sur ses adversaires vaincus et en déroute, prononça ces paroles : « Voilà ce qu'ils ont voulu : après tant de victoires, j'aurais été, moi C. César, condamné par eux, si je n'avais réclamé le secours d'une armée[3]. » Après sa victoire, César resta encore deux jours à Pharsale pour faire reposer ses troupes. Dans l'intérêt de son avenir, il usa d'une miséricorde calculée qui contraste avec les cruautés qu'il exerça si odieusement sur les Gaulois, pendant les neuf années qu'il leur avait fait la guerre. Parmi les membres de l'aristocratie faits prisonniers pendant et après la bataille, beaucoup reçurent leur grâce. Au nombre de ceux-ci se trouvait Marcus Junius Brutus, de dix-sept ans plus jeune que César; ce dernier ne le voyant pas arriver, en eut une grande inquiétude. Mais lorsqu'il le vit en vie, il en ressentit un plaisir extraordinaire[4]; car il avait ordonné qu'on ne lui fît aucun mal, qu'il combattît ou qu'il se rendît[5]. César avait une vive amitié pour Servilie mère de Brutus dont il aimait l'esprit et l'intelligence plutôt

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXII.
2. César, *Guerre civile*, l. III, ch. XCIX.
3. Asinius Pollion, cité par Suétone, *Vie de César*, ch. XXX.
4. Plutarque, *Vie de César*, ch. XLVI.
5. Plutarque, *Vie de Brutus*, ch. V.

Digitized by Google

que les charmes physiques. Brutus s'était, comme Pompée, enfui à Larissa ; de là il se rendit auprès de César qui chérissait le fils par amour pour sa mère.

En sortant de la vallée de Tempé, Pompée était monté sur un petit bateau et longeait la côte, lorsqu'il rencontra un bâtiment marchand dont le propriétaire le connaissait ; il le prit à son bord, et passa devant Amphipolis sur le Strymon, où il resta à l'ancre une seule nuit. De cette ville, il publia un édit qui appelait toute la jeunesse de la province, Grecs et citoyens romains, à venir lui prêter serment. Sur la nouvelle de l'arrivée de César, il partit et arriva en peu de jours à Mitylène, où il voulait chercher sa femme Cornélie et son fils Sextus[1]. De Lesbos, le malheureux Pompée se rendit en Égypte ; il courait se jeter dans les bras de la mort.

César crut devoir poursuivre Pompée, n'importe où il se fût retiré, pour l'empêcher de lever de nouvelles troupes et de recommencer la guerre. Dans cette vue, il faisait chaque jour les plus fortes marches qu'il pût avec sa cavalerie; une légion avait ordre de le suivre à petites journées[2]. Ensuite César traversa l'Hellespont sur un frêle canot, se rendit à Rhodes, et apprenant que Pompée avait pris le chemin de l'Égypte, il y arriva aussi après trois jours de navigation.

César avait donné le gouvernement de la province d'Asie à Cn. Domitius Calvinus, en lui ordonnant de défendre cette province avec trois légions. Quand César arriva en Égypte, il n'avait avec lui que trois mille deux

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. II.
2. César, *Guerre civile*, l. III, ch. CII.

Digitized by Google

cents hommes d'infanterie et huit cents cavaliers. La flotte se composait de trente-cinq vaisseaux ; un des dix Rhodiens, commandés par Euphranor, échoua. Les autres bâtiments de guerre avaient fait partie de la flotte de C. Cassius Longinus, qui, revenant de Sicile par Corcyre, avait rencontré César en pleine mer. Il aurait pu le faire prisonnier. Mais ce niais, craignant la fortune de César, crut que celui-ci était à sa recherche. Aussitôt qu'il l'aperçut, il étendit les bras vers lui, lui demanda pardon, et lui remit sa flotte composée de dix vaisseaux[1].

La conduite de Pompée, après la bataille de Pharsale, prouve qu'il ne reprit nullement sa présence d'esprit. Sa flotte était encore nombreuse, il aurait pu en rallier les divisions, la commander et reprendre l'offensive; ou bien se rendre en Afrique, où ses lieutenants et son allié Juba, roi de Mauritanie, avaient rassemblé une armée considérable[2].

Quand César apprit que Caton avait évité Asinius Pollion, qu'il avait envoyé en Sicile, César envoya dans cette île Curion avec quatre légions. Ce dernier se dirigea immédiatement avec deux légions vers l'Afrique, où il remporta, dans le commencement, quelques avantages sur Attius Varus, et quelque insignifiants que fussent ces avantages, ils enhardirent Curion. Il commit la faute de se laisser entraîner dans le désert par Juba, qui s'était intimement lié avec Pompée ; Curion devint la victime de la ruse africaine. Juba avait prétexté un

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXVIII, lui en donne 70 ; mais Suétone, *Vie de César*, ne parle que de 10, ce qui est plus vraisemblable.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXIII.

Digitized by Google

rappel dans son pays; il retourna brusquement sur ses pas, tandis que l'armée de Curion souffrait de la chaleur et de la soif, et il la détruisit. Le désordre et la confusion, immédiatement après la bataille si décisive de Pharsale, furent si grands, que Juba et les Pompéïens victorieux, qui s'étaient joints à lui, ne surent rien du résultat de la bataille que lorsque quelques fuyards, n'espérant point dans le pardon de César, ou le dédaignant, arrivèrent en Afrique. Pompée lui-même s'était dirigé sur l'Asie, précisément dans les contrées où ses partisans s'étaient conduits de manière à ce que personne n'y fût disposé à se sacrifier pour lui. Son beau-père s'y était conduit, avant la bataille de Pharsale, de la manière la plus barbare et en vrai Romain. Tous les princes de l'Asie Mineure et autres étaient les débiteurs de Pompée, et cela pour des valeurs considérables : toute occasion de se libérer de leurs dettes leur était donc bien venue. C'est par ce côté que César sut les prendre : car il connaissait ces positions respectives. Il poursuivit donc Pompée personnellement, persuadé qu'il était que le fugitif ne trouverait nulle part un asile chez ses amis de Grèce et d'Asie. Pompée évita l'Asie Mineure; à Rhodes on ne voulut même pas admettre ses amis; sans la possession de la Syrie, la Cilicie et l'île de Chypre ne pouvaient être d'aucun avantage. Or, les autorités d'Antioche avaient rendu un décret public par lequel serait puni de mort quiconque laisserait entrer dans leur ville des amis ou des partisans de Pompée[1].

1. César, *Guerre civile*, l. III, ch. CII.

Digitized by Google

Ce fut dans ces malheureuses conjonctures que Pompée prit la désastreuse détermination de se diriger sur l'Égypte.

Pompée n'avait pas appris sans inquiétude que ce pays était en guerre civile. Le roi Ptolémée XII ou Auletès (joueur de flute) était mort ; il avait laissé l'Égypte à Ptolémée, son fils, et à Cléopâtre, sa fille, à la condition contre nature et d'usage dans la famille des rois grecs d'Égypte, de s'épouser. La princesse avait dix-sept ans et le prince treize. Pendant sa minorité, Ptolémée était sous la tutelle d'un eunuque nommé Pothin. C'était une de ces créatures abjectes, comme il y en avait tant dans cette cour, qui, vivant sur ses anciennes traditions, passait pour savante, quoique sa science soit plus nominale que réelle. L'École d'Alexandrie à cette époque, si différente de celle des siècles passés, n'a produit que des œuvres fades, insipides, sans âme et sans vie. Elle se perdait dans des spéculations abstraites, et en adoptant aussi les idées juives des Sadducéens, elle prépara la voie à l'énorme quantité d'ouvrages ascétiques et nuls, sans utilité pour l'esprit, la morale et l'expérience de la vie, que le moyen âge vit éclore. — Le jeune Ptolémée avait pour gouverneur Théodote de Samos ou de Chios, autre jeune intrigant, pareil aux autres gouverneurs de son temps, qui faisaient tourner leur science à leur propre bénéfice, tout en se prenant eux-mêmes dans les filets que tendaient leur ruse et leur subtilité. Ces deux hommes et l'Égyptien Achillas, à la tête de l'armée, désunis et envieux comme le sont toujours ces gens-là, mais du même avis dès que leur petit intérêt était en jeu, ligués contre

Digitized by Google

tout honnête homme qui pouvait encore se trouver dans leur milieu, devaient décider du sort de Pompée. Ils se crurent obligés à commettre un grand crime dans l'intérêt de la politique de leur pays.

Peu de temps auparavant, ils avaient exclu Cléopâtre de toute participation au gouvernement : elle s'était retirée en Syrie ; elle avait avec elle quelques troupes et l'intention de reprendre par les armes la tutelle de son frère et futur époux. Les trois misérables ambitieux envoyèrent contre elle une petite armée. Celle de Cléopâtre était campée en face et non loin de Pelusium[1] quand Pompée y arriva. Il demanda aux administrateurs du royaume asile et protection.

Selon les maximes de la politique orientale de l'époque, où l'on reconnaît l'action perverse du caractère arabe et juif, on ne pouvait mieux témoigner son amitié au vainqueur qui voulait se saisir d'un trône, qu'en le débarrassant de celui qu'il voulait perdre lui-même. Ce fut d'après ce principe qu'agirent les chefs égyptiens, dont, au surplus, la position entre les deux partis, devait être délicate et périlleuse. Sur la proposition scélérate de Théodote, il fut convenu d'employer la ruse pour tuer Pompée et gagner ainsi la faveur de César. On lui envoya donc une méchante barque de pêcheur sous le prétexte que dans ce lieu la mer n'était point assez profonde pour de grands vaisseaux. Cette barque était montée par Achillas, par un certain romain nommé Septimius, par Plutarque et Dion Cassius, Sempronius, par Appien, qui avait servi

1. Aujourd'hui en ruines et connu sous le nom de Tineh, auprès de Damiette.

Digitized by Google

comme militaire sous Pompée ; elle portait aussi le centurion Salvius et plusieurs autres serviteurs. La barque se dirigea vers le vaisseau que montait Pompée et sur lequel s'étaient rendues aussi les personnes les plus considérables de sa suite, afin d'observer ce qui allait se passer. Lorsqu'elles virent le petit nombre de personnes que contenait l'unique barque envoyée pour chercher Pompée sans la moindre pompe, contrairement à ce qu'on avait lieu d'attendre d'un roi, ces personnes augurèrent mal de ce dédain, et conseillèrent à leur chef de regagner le large tant qu'on était encore hors d'atteinte des flèches.

Mais la barque s'était approchée et Septimius adressa la parole à Pompée en lui donnant le titre d'*Imperator*. Achillas le salua en langue grecque et l'engagea à descendre dans sa barque, parce que les bancs de sable empêchaient la trière d'approcher du rivage. Cependant, tout ce que Pompée voyait lui semblait suspect : l'armée rangée en bataille, la mesquine embarcation, l'absence du roi qui n'avait pas daigné venir au-devant de lui, et enfin celle des nobles de sa cour. Pompée toutefois partit. Il fit embarquer avec lui deux centurions, Philippe, un de ses affranchis, un esclave nommé Scythis, et, prenant congé de sa femme Cornélie et de son fils, il prononça les vers suivants d'une tragédie perdue de Sophocle :

Ὅστις γὰρ ὡσ τύραννον ἐμπορεύεται,
Κείνου' σι δοῦλοσ κ'ἂν ἐλεύθεροσ μόλῃ.

« Quiconque va à la cour d'un roi en devient esclave, « quoiqu'il y soit entré libre. » Ces paroles furent les

Digitized by Google

dernières que Pompée adressa aux siens. La distance qu'il avait à franchir de sa trière au rivage était assez longue, et comme personne des assistants ne lui adressait la parole, il demanda à Septimius s'il n'était point un de ses anciens compagnons d'armes. Celui-ci fit un signe de tête affirmatif sans proférer un mot. Pendant ce silence, Pompée relisait le discours en langue grecque qu'il avait tracé sur des tablettes et qu'il se proposait d'adresser au roi. On approchait de terre, et, au moment où Pompée prit la main de Philippe pour se lever avec plus de facilité, Septimius lui porta le premier coup d'épée par derrière ; Salvius et Achillas tirèrent leurs épées. Pompée ramenant des deux mains sa toge sur sa figure reçut en soupirant, dans une attitude calme et noble, les coups de ses vils assassins [1]. Ce fut ainsi que mourut Pompée le Grand un jour avant l'anniversaire de sa naissance, dans la cinquante-huitième année de sa vie, le 29 septembre de l'an 48 avant l'ère vulgaire.

Il est aisé de se figurer la consternation et le désespoir de la femme et du fils de Pompée, ainsi que ceux de ses amis restés sur les bâtiments. On leva l'ancre et l'on gagna la pleine mer favorisé par un vent du sud : les Égyptiens ne poursuivirent pas les fugitifs qui gagnèrent l'île de Chypre [2]. Ensuite Cornélie se rendit avec les chefs de l'aristocratie à Cyrène, où se trouvait aussi le fils aîné de Pompée, Cneius Pompée. Cornélie

1. Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. LXXVII à LXXIX. — *Vie de César*, ch. XLVIII. — Dion Cassius, l. XLII, ch. II à IV. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. LXXXV à LXXXVI. — Strabon, l. XVII, p. 796. — Tite-Live, *Epitome*, ch. CXII. — Velléius Paterculus, l. II, ch. LIII. — Florus, l. IV, ch. II.

2. Tite-Live, *Epitome*, ch. CXII.

Digitized by Google

fut grâciée par César avant sa seconde campagne d'Espagne : elle retourna à Rome, où elle put rendre les derniers honneurs à Pompée, dont la fortune avait été confisquée. Les assassins de Pompée lui tranchèrent la tête : le cadavre du grand homme fut jeté sur le rivage et laissé à la pâture des oiseaux de proie, auxquels ils ressemblaient eux-mêmes. Quand les curieux eurent repu leur vue aux restes de son maître, Philippe, assisté de Servius Cordus [1], ancien questeur de Pompée, forma un petit bûcher de la carcasse d'un bateau trouvé sur le rivage, brûla le corps dont il cacha les restes en terre, restes qui furent envoyés plus tard à Cornélie.

Peu de jours après l'assassinat de Pompée, César arriva dans le port d'Alexandrie où on lui fit savoir, avant même qu'il ne débarquât, que Pompée avait cessé d'être au nombre des vivants. Avant de toucher terre, Théodotus lui présenta la tête et l'anneau de son ennemi. César s'indigna et versa des larmes [2], après s'être assuré toutefois qu'on ne le trompait pas. Il ordonna que la tête de Pompée fut parée, brûlée sur un bûcher et enterrée. Si cet ordre lui faisait honneur, dit Dion Cassius, sa dissimulation fut ridicule. César qui travaillait si avidement à se saisir du pouvoir souverain, César qui de tout temps avait haï Pompée comme un ennemi et un rival, César qui non-seulement s'était opposé à lui en toutes circonstances, et qui n'avait commencé la dernière guerre dans nul autre but que pour fonder sa puissance sur la ruine de Pompée, César qui

1. Ser. Aur. Victor, *Hommes illustres de Rome*, 77.
2. Tite-Live, *Epitome*, ch. CXII.

Digitized by Google

ne s'était rendu en toute hâte en Égypte que pour porter le coup mortel à Pompée s'il le trouvait encore vivant, César simula de déplorer sa perte, feignit d'être ému et colère de son meurtre[1]. Était-il donc si sensible, celui qui avait ordonné les cruautés atroces qu'on exerça sur les patriotes gaulois, dont le seul crime était de défendre leur pays contre la domination despotique de l'étranger? Quelques jours après l'assassinat de Pompée, les Égyptiens tuèrent aussi L. Lentulus, consul en 49.

L'historien ne doit pas quitter Pompée sans porter un jugement impartial sur cet homme célèbre qu'on doit plaindre davantage qu'admirer. Pompée ne comprit pas son époque ni ses contemporains. Dans l'ivresse d'un bonheur constant pendant plus d'un quart de siècle et peu commun parmi les hommes, ceint de lauriers que d'autres avaient fait croître, dans les sentiments altiers de mérites inouïs, Pompée semble avoir pensé que le sort lui avait réservé de rester seul investi de la toute-puissance dans Rome, à cause de l'admiration universelle que sa position avait amenée. Quelle que fût l'ambition de Pompée, quel que fût le but auquel il tendait, il ne faisait dans l'origine nullement bon marché des moyens pour y arriver. Il respectait les lois de son pays, il se respectait surtout lui-même, ce qui est très-rare en ce monde; mais il ne sut comprendre que ce respect n'était pas payé de retour par la multitude vulgaire qui

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. VIII. — On se souvient de ces vers de Corneille :

> O soupirs! ô respect! oh! qu'il est doux de plaindre
> Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre.
> (*Mort de Pompée.*)

Digitized by Google

applaudit les faits accomplis, qu'ils soient bons ou mauvais.

Quand Pompée licencia sans suspicion ses légions en revenant d'Asie, il put célébrer un éclatant triomphe : mais il ne lui fut pas permis de réaliser des prétentions d'un ordre plus élevé. L'insuccès de ses projets, l'opposition du sénat à la ratification de ses actes et la mortification qu'il en ressentit, le troublèrent au point de s'allier, lui l'homme encore pur, à César et à Crassus, au démagogue par intérêt et à l'usurier. Le triumvirat précipita Rome en peu de temps dans un état qui rendait le despotisme possible. Ce fut encore par son action liberticide dans le triumvirat que Pompée tenait en partie ses titres au surnom de Grand que Sylla lui avait donné par politique dans un moment où le jeune Pompée pouvait puissamment l'aider à restaurer la constitution romaine.

L'âme de Pompée était trop désintéressée pour comprendre César, dans lequel il y avait plus d'un Marius, ainsi que le grand dictateur l'avait si justement prédit. Pompée avait vu César agir en sous-œuvre, dans des affaires subalternes, quand lui-même était déjà arrivé à l'apogée de la gloire et de la puissance. César lui avait témoigné du dévouement et de l'affection ; il avait encore coopéré à son élévation ainsi qu'à la réalisation de ses désirs. Mais Pompée n'eut pas la perspicacité de voir que César ne travaillait uniquement que dans son intérêt. Pompée crut avec naïveté pouvoir gagner par César la popularité que ce dernier avait conquise depuis longtemps par son agilité, sa souplesse intellectuelle et pratique, ses libéralités et ses artifices pour capter la foule ;

Digitized by Google

et désertant momentanément ses principes, fasciné qu'il était, il espérait annuler par cette popularité l'opposition que lui faisait le sénat.

Quand César passa le Rubicon, il ne tira pas le glaive contre Rome, mais bien contre Pompée, contre le sénat et contre tous ceux qui n'étaient pas avec et pour lui. On ne comprend pas l'insouciance, l'incurie même de Pompée dans cette conjoncture capitale. Si à ce moment il a eu la pensée que César n'oserait aller jusqu'à la dernière extrémité, de quel éblouissement ne fut-il pas saisi! S'il a espéré que César serait abandonné par son armée, quel ne fut pas son aveuglement! Sans être préparé pour la lutte, il ne lui restait guère d'autre parti à prendre que de quitter Rome, de fuir l'Italie. Dans son absence, César conquiert l'Italie et l'Espagne. Enfin Pompée se réveille de son sommeil; il met en mouvement l'Orient : il ne sait tirer aucun parti de ses avantages sur César. A Pharsale, Pompée a dans son camp le sénat et le peuple romains qui augmentaient sa considération; du côté de César étaient les légions aguerries qui avaient combattu sous lui pendant neuf ans dans les Gaules, et que César avait formées précisément pour vaincre Pompée dans un temps donné.

Pharsale est funeste à Pompée; la fermeté qu'il montra dans le malheur et l'adversité lui gagna de nouveau l'intérêt qu'on lui portait et qu'il avait anéanti par une confiance trop hautaine dans le bonheur; et sa mort, enfin, lui attira largement la pitié de la postérité, pitié qui arracha même, dit-on, une larme à César, fût-elle feinte ou réelle. Toute la vie de Pompée nous apprend clairement qu'il voulait être le premier dans la Répu-

Digitized by Google

blique, mais non le seul, et à ce titre il mérite encore une fois le surnom de Grand.

« Qui n'aurait cru la guerre éteinte avec Pompée? dit Florus[1]. Cependant, des cendres de la Thessalie, on vit renaître un incendie bien plus terrible et bien plus violent que le premier. » Aussitôt l'arrivée du vainqueur de Pharsale en Égypte, il se trouva que l'astuce des Égyptiens s'était trompée sur le caractère de César; car, pendant son séjour à Alexandrie tous les auteurs de l'odieux meurtre reçurent la punition qu'ils avaient méritée, à l'exception de Théodote, l'odieux sophiste que Cassius ne punit que plus tard. La première entrée de César à Alexandrie irrita l'armée égyptienne et la population de cette ville; car il y parut en maître et en régent comme dans une cité romaine. Il se faisait précéder de ses licteurs, et se saisit du rôle de juge dans les discussions de la famille royale, rôle qui n'avait été légué qu'au peuple romain seul par testament du dernier roi. Il réclama avec dureté le payement d'une somme qui lui avait été due par Ptolémée Aulétès[2]. Il fit, à la vérité, remise d'une portion de cette somme, sept millions cinq cent mille drachmes, mais la plus grande partie devait lui en être payée, parce qu'il avait besoin d'argent pour la solde de ses troupes. A l'époque où les disputes s'élevèrent entre César et les courtisans du frère de Cléopâtre, cette princesse dans la plénitude de ses charmes personnels[3], avait par les artifices d'une coquetterie plus raffinée encore en Égypte qu'à Rome,

1. Florus, l. IV, ch. II.

2. Plutarque, *Vie de César*, ch. XLVIII, porte cette somme à 17,500,000 drachmes ou 12,600,000 francs (comptant la drachme à 72 centimes).

3. Dion Cassius, l. XLII, ch. XXXIV.

Digitized by Google

et qui offrait pour des voluptueux comme César et Antoine des attraits irrésistibles, Cléopâtre avait entièrement captivé César; il ne restait donc plus aux ministres égyptiens que de périr eux-mêmes ou de profiter du moment pour perdre César avant l'arrivée de son armée.

Tandis que César cherchait à terminer à l'amiable la querelle royale relative à la succession au trône, la cavalerie égyptienne arrive à Alexandrie. César exhorte le roi à députer vers Achillas qui la commandait quelques personnages des plus accrédités pour lui faire savoir sa volonté. Dioscoride et Sérapion furent envoyés vers le général égyptien qui les fit massacrer. César se rendit maître de la personne du roi. Alors les Égyptiens mettent à leur tête Arsinoé, sœur cadette de Cléopâtre, et César est assiégé dans le quartier où il s'était établi. Une tentative d'assassinat sur sa personne fut découverte à temps; Pothin, accusé de cette tentative, fut tué par les ordres de César[1]. Achillas s'enfuit à l'armée et eut l'audace de livrer un assaut à la petite troupe romaine qui était à Alexandrie avec César. La situation était très-dangereuse : Alexandrie était à cette époque une ville presque aussi populeuse que Rome[2]; ses habitants, parmi lesquels il y avait un grand nombre de Juifs et d'Arabes, étaient très-enclins aux émeutes et aux révolutions[3], et tandis que César fut obligé de faire la guerre des rues et de défendre sa vie en aventurier, Rome se disposait à le

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. XLIX.

2. Diodore de Sicile, qui vivait sous Auguste, dit, l. XVII, ch. LII, qu'Alexandrie comptait plus de 300,000 citoyens libres.

3. Ammien Marcellin, l. XXII, ch. XI.

Digitized by Google

recevoir comme le maître du monde. La guerre d'Alexandrie occupa César pendant neuf mois[1]. A partir du mois de décembre, sa correspondance cessa même avec Rome. Enfin, il appela de Bithynie des légions à son aide. La guerre fut poursuivie avec un grand acharnement de part et d'autre. Dans une circonstance César fut obligé d'employer l'incendie pour sa défense, et, à cette occasion, une partie de la belle bibliothèque des Ptolémées fut anéantie. Dans un combat, César fut forcé de se retirer sur sa galère; mais comme beaucoup de monde s'y précipitait après lui, et que cette foule empêchait de manœuvrer et de s'éloigner de terre, prévoyant ce qui allait arriver, il se jeta à la mer et gagna à la nage les vaisseaux qui étaient restés plus loin[2].

Une querelle s'était élevée entre Achillas et Arsinoé : la jeune princesse le fit tuer par Ganymède, un eunuque qui était son gouverneur et commandant de l'armée. A la fin les Égyptiens ne purent plus supporter le gouvernement d'une jeune fille et d'un eunuque : ils désiraient qu'on leur rendît leur roi[3]. César le leur rendit en effet. Mais le roi, savant dans l'art de feindre et ne servant plus d'otage pour les entreprises d'Arsinoé, commença par prier César, en pleurant, de ne pas le renvoyer : « Il lui serait moins doux, disait-il, de régner que de jouir de la présence de César. » Mais dès qu'il fut en liberté, il se mit à faire à César une guerre furieuse, de telle sorte

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XC.

2. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. XXI. — Plutarque, *Vie de César*, ch. XLIX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XC.

3. Dion Cassius, l. XLII, ch. XLII. — Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. XXIII.

Digitized by Google

qu'on pouvait croire que les larmes qu'il avait versées dans cette entrevue étaient des larmes de joie[1]. Toutefois à cette occasion César trompa plutôt qu'il ne fut trompé : de cette manière il avait comme ennemis les Égyptiens et leur roi ; il ne désespérait pas de sortir vainqueur de la lutte et son désir était de donner le royaume à Cléopâtre. Il s'y prit donc de la manière la plus habile. « Parmi les lieutenants, les amis, les centurions, et les soldats de César, plusieurs n'étaient pas fâchés de ce qui arrivait, prétendant qu'avec son excessive bonté, il avait été la dupe d'un enfant, *comme si dans cette occasion César eût agi par pure bonté et non dans des vues pleines de prudence*[2]. »

Mais à partir de ce moment la guerre fut poussée avec un plus grand acharnement. Par bonheur pour César, il reçut quelques renforts d'abord, et ensuite Mithridate de Pergame[3], envoyé par César en Asie Mineure et en Syrie, revint par terre avec des troupes nombreuses. Il parut devant Péluse et en chassa les Égyptiens. Aussitôt qu'il eut pris une position sûre dans cette ville, il en instruisit César qui vint le rejoindre aussitôt[4] ; alors il attaqua l'armée d'Achillas auprès de Memphis, la culbuta et livra l'assaut à son camp sur le Nil. Cette attaque fut menée si habilement que toute l'armée égyptienne fut saisie d'effroi et de terreur : le

1. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. XXIV.

2. *Ibid.*

3. Mithridate était un prince de race royale, il avait reçu une éducation de roi et César lui adjugea plus tard la tétrarchie de la Gallo-Grèce ou Gallicie. (Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. LXXVIII.)

4. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. XXVIII.

Digitized by Google

désordre se mit dans ses rangs et la plupart des Alexandrins, pour fuir le péril, se précipitèrent en foule du haut des remparts du côté que joignait le fleuve. Le roi lui-même prit la fuite et se jeta dans un vaisseau ; mais la quantité de ceux qui gagnaient à la nage les navires les plus rapprochés, fit couler à fond ce vaisseau, et le roi périt[1].

César, maître de l'Égypte et d'Alexandrie, y établit pour rois ceux que Ptolémée avait désignés par son testament. Le roi étant mort, il donna la couronne au plus jeune des fils et à l'aînée des filles, Cléopâtre, qui, fidèle au parti de César, n'avait point quitté le quartier qu'il occupait. Ne prenant avec lui que la sixième légion composée de vétérans, il laissa les autres en Égypte et prit par terre le chemin de la Syrie.

Durant la guerre d'Alexandrie, aucune lettre, aucune nouvelle, aucun ordre de César n'arriva à Rome, où, comme dans le reste de l'Italie, régnaient le désordre le plus déplorable, la confusion la plus grande. Après la mort de Pompée, on le calomnia et on adressa à César des louanges de toute sorte ; on proposa même pour lui les distinctions les plus extraordinaires et les plus inconcevables. Les hommes les plus considérables de Rome luttaient à qui d'entre eux proposerait les flatteries les plus fortes et à qui surpasserait les autres en les faisant voter. Par les acclamations et les démonstrations de joie, tous montraient, comme si César était présent, le plus grand dévouement à sa personne, comme si tous ces signes de faveur étaient spontanés et non dictés par les circonstances pour mériter des dignités, des sacerdoces et des

1. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. XXXI.

Digitized by Google

récompenses pécuniaires. Je passe sous silence, continue Dion Cassius, encore d'autres témoignages d'honneur, comme colonnes, couronnes, siége de distinction et autres, proposés alors pour la première fois, mais refusés par César, afin de ne pas fatiguer le lecteur par leur énumération [1].

Après la bataille de Pharsale, le peuple romain ou plutôt la populace de Rome avait nommé César, pour la forme, tribun perpétuel, consul pour cinq ans et dictateur pour une année. En l'année 47, à l'expiration de son consulat, il était formellement entré en charge de la dictature. Plus tard César nomma à Rome pour les trois derniers mois de l'année, deux consuls titulaires, sans abdiquer lui-même la dictature. César comprit que Rome avait besoin d'une autorité militaire ; il avait nommé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Marc Antoine, comme chef de la cavalerie. Antoine était doué de grandes capacités mais il était sensuel, voluptueux, brutal, criblé de dettes, aimant à faire étalage de ses vices en public. Il révolta l'Italie entière par ses parades indécentes, par ses festins et ses orgies et par sa négligence, tandis que P. Dolabella, jeune homme de vingt-deux ans, instrument le plus fidèle de César après Antoine, ne cessait d'animer le peuple, comme tribun. Dolabella jouait le rôle d'un défenseur des débiteurs et lui-même avait d'immenses dettes ; il avait quitté le patriciat et s'était fait plébéien afin de pouvoir agir comme tribun du peuple. Il voulait faire passer les lois les plus révolutionnaires, diminuer légalement le loyer des mai-

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. XIX.

Digitized by Google

sons qui à cette époque était monté à des taux exorbitants dans Rome : son intention fut même d'abolir toutes les dettes [1]. « Tandis que de l'Égypte César venait en Syrie, il apprit par des citoyens et par des lettres qui arrivaient de Rome, qu'il y avait beaucoup de désordre et de faiblesse dans le gouvernement, et que toutes les affaires de la république étaient mal administrées. D'un côté, l'opiniâtreté des tribuns du peuple excitait de funestes séditions; d'autre part, l'ambition et la mollesse des tribuns militaires et des chefs des légions avaient introduit dans l'armée des nouveautés dangereuses qui énervaient la discipline [2]. » Le sénat s'opposait aux projets de Dolabella ; quoique tout à fait dévoué à César, il exigeait qu'on n'entreprît aucun changement jusqu'à ce que le dictateur fût de retour. Trébellius, autre tribun du peuple, s'opposa aussi à Dolabella par la force des armes, et le sang coula dans les rues de Rome, comme dans ses plus mauvais jours.

Heureusement que les mouvements qui appelèrent César d'Alexandrie au Pont furent comprimés plus promptement qu'il ne l'avait lui-même espéré. Aussitôt qu'il reparut dans Rome, la tranquillité se rétablit.

Pharnaces, fils et assassin de Mithridate le Grand, devait aux Romains la paisible possession du royaume du Bosphore qu'il leur avait humblement demandé. Il avait profité de la défaite de Pompée, pour revendiquer de nouveau la possession du royaume de son père, et d'abord commencé par reprendre la Cappadoce

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. XXIX, XXXII, XXXV.
2. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. LXV.

Digitized by Google

donnée par les Romains à Ariobarzanes et ensuite la partie de l'Arménie que ceux-ci avaient laissée à Déjotarus. Ce dernier, chassé de l'Arménie, appela à son secours Domitius, lieutenant de César, parce que sans son aide il n'aurait pu s'acquitter du tribut que César lui avait imposé. Domitius qui, d'après les ordres de César, avait envoyé deux légions en Égypte, se rendit avec une troisième au secours de Déjotarus et risqua, comptant sur la discipline romaine des troupes de ce dernier, une bataille contre Pharnaces. Mais il fut battu. Après la victoire, Pharnaces occupa, outre les provinces nommées plus haut, le Pont, et exerça d'horribles cruautés non-seulement envers les habitants indigènes, mais encore sur les Romains qu'il rencontra dans le pays. Tout en reconnaissant l'urgente nécessité de se rendre au plus vite à Rome, César pensa qu'il était tout aussi nécessaire de se montrer comme autocrate de l'empire romain, dans l'Asie, de distribuer des couronnes et des droits ainsi que l'avait fait Pompée après sa victoire sur Mithridate; et c'est ce qu'il exécuta avec une promptitude remarquable. De Tarse en Cilicie, où il régla les intérêts de toutes les provinces voisines, il se porta en toute diligence à Comana pour, de ce lieu, mettre les affaires du Pont en ordre, soit à l'amiable, soit au moyen des armes. Son désir en ce moment de retourner à Rome était si vif, qu'il proposa à Pharnaces de lui pardonner les injures, les mauvais traitements qu'il s'était permis contre les citoyens romains qui commerçaient dans le Pont[1], puisque ces maux étaient

1. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. LXX.

Digitized by Google

irréparables ; que Pharnaces sortît ensuite du Pont sans retard, et qu'à cette condition il le laisserait dans la paisible possession du royaume du Bosphore. Mais cette condescendance rendit précisément Pharnaces arrogant et mutin. Il se confia en une folle sécurité, fut surpris et battu à Zéla, au sud d'Amaséa. César fut si heureux du peu de temps qu'avait coûté cette campagne que, dans sa joie, il écrivit une lettre à un de ses amis à Rome, dans laquelle se trouvait la phrase laconique suivante : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu[1]. »

Dans son trajet d'Égypte en Asie Mineure, César avait reçu à Antioche l'hommage de plusieurs rois, tyrans, gouverneurs de provinces, etc., etc. Parmi eux parut aussi l'Iduméen Antipater. César, qui n'avait rien du caractère arian ni rien de l'élévation, de la noblesse de sentiment des Grecs de la belle époque, ayant peut-être conscience du bénéfice qu'il pouvait tirer dans l'avenir de l'aptitude remarquable mais immorale et dissolvante des Juifs pour les combinaisons d'affaire d'argent de tous genres ; César, disons-nous, qui, à l'opposé de Pompée, semble avoir porté une affection et un intérêt particulier aux Juifs, donna le droit de citoyen romain à Antipater, à ce rusé personnage, dont les hommages dépendaient toujours du bonheur de celui auquel ils étaient adressés : il le nomma en outre procurateur de la Judée, reconnut comme grand prêtre Hyrcan, le protecteur d'Antipater, et promit enfin la reconstruction des murs de Jérusalem que Pompée

1. Plutarque, *Vie de César*, ch. L, LI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XCI. — Dion Cassius, l. XLII, ch. LXVIII.

Digitized by Google

avait fait renverser. Le mépris des anciens pour les Juifs est remarquable. « Aussi longtemps que les Assyriens, les Mèdes et les Perses dominèrent dans l'Orient, dit Tacite par exemple[1], les Juifs furent regardés comme le rebut de leurs sujets. » Les Juifs s'étant donné eux-mêmes des rois, « ceux-ci, continue Tacite, chassés par l'inconstance de la nation, ressaisirent la puissance les armes à la main, et, par tous les forfaits que peuvent oser les rois, par l'exil des citoyens, la destruction des villes, l'assassinat des frères, des femmes, des enfants, ils alimentèrent la superstition, car ils avaient pris pour eux-mêmes le sacerdoce, comme soutien de leur puissance. » Ce mépris pour les Juifs, n'empêcha pas César de les favoriser quand il en trouvait l'occasion et le profit. Son âme et son esprit étaient identiques à leur âme et à leur esprit.

Quant à Pharnaces, il s'enfuit dans son royaume du Bosphore où il fut tué, bientôt après son arrivée, par Asander, son lieutenant et général. César donna son royaume à Mithridate de Pergame, auquel il avait déjà confié la tétrarchie de la Gallo-Grèce ou Galatie. Ayant réglé selon son bon plaisir les affaires qui concernaient l'extrême Asie occidentale et l'Asie Mineure, César se mit en route pour l'Italie, traversa la Galatie et la Bithynie où il s'embarqua. Il passa devant l'île de Lesbos, où M. Marcellus, le consul de l'année 51, avait cherché un asile; après avoir passé quelques jours en Grèce, il débarqua au mois de septembre à Tarente[2] et se rendit incontinent à Brundusium et arriva à Rome au mois de

1. Tacite, *Histoires*, l. V, ch. VIII.
2. Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XXXIX.

Digitized by Google

décembre de l'année 47, plus tôt qu'on ne l'attendait[1]. Dans son voyage, partout où il passait, César se procurait sous des prétextes divers de fortes sommes d'argent. Il revendiquait les promesses faites à Pompée, extorquait des uns et des autres des valeurs considérables comme rançon pour rachat de torts envers lui. Il enleva aussi tous les présents sacrés du temple d'Hercule (Melkarth) à Tyr, sous prétexte que cette ville avait accueilli dans ses murs la femme et le fils de Pompée pendant leur fuite. Il se fit encore donner un grand nombre de couronnes triomphales par les princes et les rois; car il avait besoin d'argent pour son armée, pour ses triomphes projetés, pour les fêtes et les jeux qu'il avait l'intention de donner au public romain. En un mot, rapporte Dion Cassius, César était très-avide d'argent. Deux choses, disait-il, les soldats et l'argent, font obtenir, conserver et étendre le pouvoir : l'une de ces choses constitue l'autre. Par des soins généreux on maintient l'espérance chez les soldats, et par les armes on arrive à la possession du pouvoir : si les uns font défaut, l'autre échappe[2].

Nous avons dit que, pendant l'absence de César, il avait éclaté des troubles sérieux à Rome, suscités par la folle conduite de Dolabella, l'avidité de richesses d'un certain Amantius, ami de César, l'ivrognerie d'Antoine qui, mécontent de la maison de Pompée, l'avait modifiée et fait remettre à neuf, ce qui avait produit un mauvais effet dans le public[3]. Cette maison était modeste, comme celles des Grecs, qui méprisaient la vaine osten-

1. Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, ch. LXXVIII.
2. Dion Cassius, l. XLII, ch. XLIX.
3. Plutarque, *Vie de César*, ch. LI.

Digitized by Google

tation : elle ne ressemblait pas aux habitations que les parvenus de l'époque avaient fait bâtir, Romains enrichis illicitement dans les troubles civils, à l'abri des lois pénales, ce qui n'en est pas moins immoral et odieux. De son côté, Antoine, chef de la cavalerie, avait toléré les folies de Dolabella, jusqu'à ce qu'enfin il apprit l'intrigue amoureuse de sa femme Antonia avec Dolabella, gendre de Cicéron. Antoine introduisit alors des troupes dans Rome, et huit cents plébéiens furent tués[1], dont bon nombre furent précipités de la roche Tarpéienne.

A son retour en Italie toutes les âmes étaient asservies, tout était comprimé par la terreur[2]. César voulut gagner l'affection ou le silence de Cicéron. Lors de leur première entrevue, le dictateur l'ayant aperçu de loin, mit pied à terre, alla au-devant de lui, le salua, devança avec lui les personnages de sa suite et causa longtemps avec l'ancien consulaire[3]. Cette démarche était circonspecte. Il voulait, lui le puissant du jour, épargner à Cicéron de se justifier devant témoins. Il y a lieu de croire qu'il l'engagea à ne point se retirer des affaires publiques et à l'aider de ses conseils et de ses lumières. Il importait à César qu'un homme aussi considéré que Cicéron eût l'apparence d'appuyer le nouvel ordre de choses; et le dictateur réussit, car Cicéron reparut à Rome à la fin de l'année 47.

1. Tite-Live, *Epitome*, ch. CXIII. — Dion Cassius, l. XLII, ch. XXXII. — Plutarque, *Vie d'Antoine*, ch. IX.

2. Cicéron, 2e Philippique, ch. XXVI.

3. Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XXXIX. — Cicéron, *ad Atticum*, l. II, ch. XXII, et *ad Familiares*, l. XIV, ch. XXII.

Digitized by Google

Durant la dernière lutte entre Pompée et César, la majorité du public romain simula être pour ce dernier: au moins manifestait-elle extérieurement cette préférence, car elle avait à craindre les troupes de César en garnison à Rome et puis encore son collègue, le consul Servilius. On montrait de la joie quand César était vainqueur, de la douleur dans le cas contraire; les uns agissaient ainsi en toute sincérité, les autres par pure politique. Car Rome était remplie d'espions et d'affidés qui écoutaient[1]. Après la mort de Pompée, on ne fit plus de difficulté de louer César et d'injurier, de calomnier Pompée. Ce fut alors à qui inventerait le mieux les honneurs à lui rendre. Tous les Romains, et parmi eux les premiers et les plus considérables, luttaient entre eux pour les propositions à faire des adulations et des flatteries qui devaient être adressées à César, et il y eut des luttes serviles lors des votes. Et comme si César avait été présent, les yeux fixés sur eux, tous témoignaient de leur dévouement par des acclamations et des cris d'allégresse; ils espéraient mériter par là de hautes dignités, des sacerdoces et des récompenses pécuniaires, comme si leur dévouement était sincère, libre et non dicté par les circonstances[2].

César entra dans Rome : son retour ne fut pas suivi de proscriptions, au grand déplaisir des uns et à la grande confusion des autres : César ne voulut pas faire de victimes : n'exagérer la pitié ni la réaction qui en sont la suite. L'aristocratie était encore puissante; les

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. XVII.
2. *Id.*, l. XLII, ch. XIX.

Digitized by Google

fils de Pompée, Caton et d'autres républicains, hommes d'honneur et fervents patriotes, étaient vivants et à craindre. Mais César leva des impôts sous le nom de présents qu'il se fit donner, comme couronnes, statues, etc.; il rançonna non-seulement les simples particuliers, mais il imposa des villes entières! Sous la dénomination d'emprunts, il exigeait des sommes pour la demande desquelles il n'existait point de titres légaux : il les fit rentrer avec la même rigueur que si elles avaient réellement été dues, mais bien déterminé à ne jamais les rembourser[1]. César disait qu'il avait sacrifié sa fortune pour le bien de l'État et qu'il était obligé en ce moment de recourir aux emprunts. Aussi ne voulut-il pas permettre la remise des dettes, demandée par le peuple, en disant que lui-même en avait de fortes. César oublia aussi les orgies de M. Antoine et les menées de Dolabella : l'avenir était trop sombre pour oser lancer la foudre dans le passé[2]. Mais il eut à combattre une révolte militaire qui ne fut pas sans danger. César, dans le but de porter la guerre en Afrique contre ses ennemis, avait rassemblé ses vétérans en Campanie où Antoine les avait ramenés après la bataille de Pharsale. De grandes récompenses leur avaient été promises alors : d'autres récompenses également après la guerre d'Afrique qui devait avoir lieu. Ces soldats devenaient pressants et exigeaient une satisfaction immédiate. César leur envoya Salluste, l'historien, qui leur fit une troisième promesse en accordant mille

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. L.
2. Drumann, t. III, p. 563.

Digitized by Google

drachmes à chaque homme[1]. Mais les soldats lui répondirent qu'au lieu d'éternelles promesses on ferait mieux de tout payer à la fois. Peu s'en fallut que Salluste ne fût tué. A cause de son immoralité Salluste avait été expulsé du sénat en l'année 50, par Appius Claudius, alors censeur. Pour qu'il eût une voix dans le sénat, César venait de le nommer préteur. Il avait pris la fuite pour revenir à Rome et instruire César de ce qui venait de se passer. Une partie des soldats l'avaient poursuivi; dans leur irritation et en chemin, ils commirent des violences et tuèrent même deux sénateurs, les prétoriens Cosconius et Galba[2]. Campés au Champ de Mars, César leur fit demander ce qu'ils exigeaient : mais ils ne voulurent avoir affaire qu'à lui en personne; ils proféraient d'effroyables menaces qui exposaient la ville aux plus grands dangers, au pillage même[3]. César ne pouvait disposer que d'une légion, de celle qu'Antoine employait à la sécurité de Rome. Pouvait-on compter dessus? Dans cette conjoncture il ne fallait pas paraître avoir peur et quelles que fussent les craintes des amis de César, il résolut de payer d'audace. Mais à cette audace il joignit la ruse et l'ironie. César n'hésita donc pas à se présenter aux mutins avec

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XCII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LI.

2. Dion Cassius, l. XLII, ch. LII. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LI. L'homme qui entreprenait une réforme dans les mœurs, n'adressa que de légers reproches à ses soldats sur ce qu'ils avaient assassiné Cosconius et Galba, de rang prétorien, et leur fit distribuer à chacun mille drachmes et leur donna des terres en Italie. Plutarque, *Vie de César*, LI.

3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XCII.

Digitized by Google

toute la dignité d'un *Imperator*. Sur son ordre de dire ce qu'ils voulaient, dans leur confusion ils n'osèrent plus lui parler des présents promis. Ils ne demandèrent donc à grands cris que leur congé, dans l'espoir que César parlerait lui-même des présents, ayant encore besoin d'armées pour les guerres projetées. Mais, contre l'attente générale, il répliqua immédiatement sans hésiter : « Je vous licencie. » L'étonnement fut grand et le silence profond ; alors César ajouta : « et je vous donnerai tout ce que je vous ai promis dès que j'aurai célébré le triomphe avec d'autres. » Les légionnaires furent confondus. Ils réfléchirent avec jalousie combien les apparences seraient contre eux, s'ils quittaient le généralissime pendant de grandes guerres : ils réfléchirent à la parole qui venait de leur être dite que d'autres triompheraient à leur place, qu'ils perdraient le riche butin à faire en Afrique et en dernier lieu combien ils s'attiraient la haine de César et de leurs adversaires. Enfin rompant le silence, César les apostropha en les appelant *citoyens* au lieu de *soldats* et ce seul mot changea entièrement leurs dispositions, parole qui est une preuve patente de l'immense révolution politique et dans les mœurs qui avait séparé le soldat du citoyen. Ils se repentirent ouvertement et prièrent le général de les amener avec lui à la guerre. Par un coup de théâtre habile, César termina donc cette émeute dangereuse. Quand il leur tourna le dos pour descendre de la tribune, ils lui demandèrent de punir les coupables d'entre eux. César hésita un moment, restant à la place où il était, simulant une grande indécision. Enfin il regagna la tribune et dit qu'il ne punirait personne,

Digitized by Google

mais qu'il était peiné que la dixième légion, qui s'était toujours si fortement distinguée, ait participé à ces troubles. « Je la licencie seule, ajouta-t-il, mais je tiendrai mes promesses envers elle à mon retour de la Libye. Au surplus, je donnerai à tous une portion de terre après la guerre terminée; je ne ferai point comme Sylla, je ne déposséderai personne; je ne rassemblerai pas dans la même ville ceux à qui on a pris et ceux à qui on a donné pour en faire des ennemis irréconciliables. Mais je distribuerai les terres de l'État, j'y joindrai mes biens, et, si cela ne suffit pas, j'en achèterai pour les y ajouter. » Et cette foule vulgaire le crut sur parole, battit des mains en signe d'applaudissement : la dixième légion seule était en proie à la tristesse parce que César se montrait irréconciliable envers elle. Elle lui demanda de la décimer, car elle avait pris la chose au sérieux! Alors César, voyant chez tous le repentir et qu'il n'était besoin de nouveau stimulant, pardonna à tous indistinctement[1] et le tour fut fait.

Cette clémence n'était cependant pas naturelle ni généreuse chez César : elle n'était que calculée. Les chefs d'émeute, C. Avienus, A. Fontéius, T. Saliénus, M. Tiro et C. Clusinas, les deux premiers tribuns militaires, les autres officiers, furent punis plus tard lorsqu'ils étaient sur la terre d'Afrique, comme séditieux et mauvais citoyens; César les fit quitter l'armée et embarquer[2]. D'autres furent envoyés à des postes où

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XCIII, XCIV. — Dion Cassius, l. XLII, ch. LII à LIV.

2. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LIV.

Digitized by Google

ils devaient sûrement trouver la mort[1]; enfin aux plus séditieux il enleva le tiers du butin et les terres qui leur étaient destinées[2]. La vengeance touche plus souvent le cœur des despotes et des usurpateurs que Dikê, la première des Heures et fille de Dieu, selon la belle expression des Grecs.

César sentit la nécessité d'être maître légalement d'une magistrature afin de lui converver la considération populaire dont il avait besoin pour ses projets futurs. Comme sa dictature finissait au mois de septembre, il se fit nommer à la même charge de nouveau une seconde fois pour un an. Faisons remarquer que jamais cette dignité n'avait été conférée pour plus de six mois. Il se fit aussi élire consul pour l'année 46 avant l'ère vulgaire ; ce fut son troisième consulat. Ensuite César fit confisquer les biens des membres de l'aristocratie qui étaient restés les armes à la main contre lui ; il fit vendre les propriétés de Pompée[3] : ce furent surtout Antoine et Dolabella qui en achetèrent, espérant qu'on ne leur en demanderait jamais la valeur; mais elle leur fut demandée, toutefois jamais payée. L'opiniâtreté avec laquelle César maintenait ses dispositions sur les dettes et les débiteurs indisposa les puissants de son parti ; il les calma en partie en leur conférant des honneurs et des places, sans avoir égard à l'âge, ni au nombre traditionnel des membres d'un collége ni aux degrés à parcourir pour y arriver. La dispensation arbitraire de toutes ces grâces de pure faveur témoignait de la

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. LV.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXX.
3. Valère Maxime, l. VI, 2, § II.

Digitized by Google

naissance d'une cour; les institutions républicaines étaient insensiblement refoulées au dernier plan, et l'autocrate pouvait récompenser selon son bon plaisir. « Sous la dictature de César, dit Tacite[1], on se hâtait de récompenser la guerre civile. » Q. Fufius Calénus, qui avait rendu de grands services à César dans l'armée révolutionnaire, et P. Vatinius[2], qui lui fut dévoué autrefois comme tribun dans les guerres civiles, furent nommés consuls pour les derniers jours de l'année, et firent partie des consulaires dès l'année suivante, quelque courte qu'ait été la durée de leur magistrature ; ils furent comptés au nombre des sénateurs les plus considérables. Un des consuls étant mort subitement la veille des calendes de janvier, César revêtit de sa dignité vacante, pour le peu d'heures qui restaient, le premier qui la demanda[3] : ce fut Caninius Revilius. « Nous avons un consul vigilant dans la personne de Caninius, disait Cicéron, qui n'a pas fermé l'œil de tout son consulat[4]. » Cette manière de procéder et d'employer le consulat comme on fait des ordres de chevalerie, et que les empereurs postérieurs imitèrent, était du dernier ridicule. Pour ravaler les dignités républicaines à de simples places de cour, il nomma dix préteurs au lieu de huit institués par Sylla : plus tard, ce nombre fut porté par lui à quatorze et enfin même à seize[5]. Sylla avait élevé à

1. Tacite, *Histoires*, l. III, ch. XXXVII.

2. Dion Cassius, l. XLII, ch. LV.

3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXVI.

4. Macrobe, *Saturnales*, l. II, ch. III. — Cicero, *Epist. ad diversos*, l. VII, ép. 30.

5. Dion Cassius, l. XLII, ch. LI ; — l. XLIII, ch. LVII ; — l. XLIII, ch. XLIX, LI.

Digitized by Google

quinze le nombre des pontifes, des augures et des prêtres, auxquels étaient confiés les soins de la conservation des livres sibyllins et qui depuis furent appelés quindécemvirs : César y ajouta un nouveau nombre, et plus tard il porta le nombre à dix-huit. Il nomma aussi quarante questeurs [1], tandis que depuis Sylla il n'y en avait eu que vingt ; au lieu de quatre édiles, il en créa six [2]. César fit entrer une quantité d'intrus au sénat qui n'avaient aucun titre ni aucune capacité pour cette distinction ; sous sa dictature, il y eut neuf cents sénateurs : au lieu de fonctionnaires publics les sénateurs déchurent au rang de gens titrés. Ce fut encore d'après ces principes d'autocrate qu'il distribua les provinces pour l'année 46 : il ne tint aucun compte des fonctions dont on avait été revêtu, ni des anciennes divisions politiques. Les divisions politiques et géographiques ne concordaient pas avec la forme d'un gouvernement monarchique : tous les Romains devaient ne reconnaître qu'un chef, le chef suprême de l'État. Marcus Junius Brutus fut nommé gouverneur de la Gaule cisalpine, quoiqu'il eût été partisan de l'aristocratie jusqu'à la bataille de Pharsale. Le césarien Décimus Brutus fut nommé au gouvernement de la Gaule transalpine où il s'était distingué pendant la guerre de conquête, ainsi que durant les guerres civiles. Allienus obtint la Sicile avec le titre de proconsul, et Scr. Sulpicius l'Achaïe. S. Julius César administrait toujours la Syrie, d'où il fut chassé en 46 par Cæcilius Bassus le pompéien, qui le fit tuer.

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLVII, LI.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. LI.

Digitized by Google

A la suite du désastre de Pharsale, les républicains reconnurent enfin toute l'étendue du danger et ils sentirent en même temps le devoir de le combattre. L'Asie, la Grèce et l'Italie étaient subjuguées et maintenues par les troupes révolutionnaires. Il fallait donc choisir un nouveau point de réunion et de nouveaux champs de bataille : l'Afrique les offrait. Tandis que César était retenu pendant neuf mois dans la vallée du Nil par l'amour, et principalement par la guerre, l'Afrique était devenue avec l'Espagne le rendez-vous des républicains et des partisans de Pompée. Là, se réunissaient Caton, Métellus Scipion, Labiénus, Afranius, etc. Mais ils n'avaient point de talent militaire : ils n'étaient excellents guerriers qu'en sous-ordre. Ces républicains s'allièrent avec Juba, roi de Numidie, ami de Pompée le Grand, ennemi de César à cause d'une offense personnelle : il croyait que c'était à l'instigation de César que Curion avait demandé comme tribun du peuple la confiscation de son royaume. L'armée républicaine se composait de dix légions, auxquelles devaient se joindre quatre autres de Numidie. La cavalerie comptait seize cents hommes. A ces forces, Juba ajouta cent vingt éléphants[1]. Scipion en reçut le commandement en chef. La flotte, forte de cinquante-cinq voiles, était commandée par Marcus Octavius et Publius Varus.

César de son côté quitta l'Italie avec une petite armée, formée seulement de trois mille hommes d'infanterie et quelques centaines de cavaliers. Il s'embarqua vers la fin de l'hiver à Rhegium (Reggio), franchit

1. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. I.

Digitized by Google

le détroit de Messana, et, sans s'arrêter, arriva au mois de janvier à Lilybée (Capo di Boco). Là il rassembla six légions et deux mille chevaux, qu'il fit embarquer incontinent et auxquels il fit prendre les devants en leur ordonnant de se rendre à l'île Aponiana, peu éloignée de Lilybée. Après s'être embarqué lui-même, César arriva le quatrième jour en vue de l'Afrique : il passa avec sa flotte devant Clupée et Néapolis, et se porta sur Adrumetum. Il y débarqua avec trois mille fantassins et cent cinquante cavaliers. En mettant le pied à terre, César fit semblant de trébucher et s'écria : « Afrique, je te tiens, tu m'appartiens. » Mais C. Considius Longus défendait la ville avec deux légions et sept cents hommes de cavalerie, et dans le voisinage se trouvait Cn. Pison avec plus de deux mille cavaliers numides. César s'éloigna par prudence de cette ville, et se dirigea au sud vers Ruspina. Là fut livrée une nouvelle bataille, dans laquelle tout le talent du dictateur tourna mal pour lui ; il fut obligé de battre en retraite. De son côté, l'armée républicaine ne sut tirer aucun parti de ses succès, et nulles furent les conséquences de sa victoire. César, au contraire, profita des circonstances, il temporisa, gagna du temps, reçut de l'argent, des subsistances et des renforts, même par des déserteurs ennemis. Il y eut des marches et des contre-marches, des escarmouches jusqu'à ce qu'enfin le jour de la bataille de Thapsus arriva.

Dès son arrivée en Afrique, César avait vu venir à lui P. Sittius, de Nuceria en Campanie. Cet homme avait été soupçonné de participation à la conjuration de Catilina ; il avait pris la fuite en l'année 64, s'était ré-

Digitized by Google

fugié d'abord en Espagne et plus tard en Mauritanie. Sittius était une espèce d'aventurier, de condottière. Il amena une division de guerriers et une petite flotte à César, et combattit avec succès pour lui.

César avait été informé que Scipion était en marche avec huit légions d'infanterie, vingt mille cavaliers et trois cents éléphants, et le roi Juba avec une armée de trente mille hommes, vingt mille cavaliers numides et soixante éléphants. Ces forces étaient bien supérieures à celles que César pouvait leur opposer. La flotte révolutionnaire eut l'ordre de César de croiser devant Adrumetum et Thapsus. César commença le siége de cette dernière ville, que défendait une petite garnison sous les ordres du prétorien C. Virgilius. Deux jours après, le 6 avril de l'année 46 avant l'ère vulgaire, eut lieu la bataille de Thapsus qui décida du sort de la République et de la liberté des trois quarts du monde connu des anciens! Au commencement de cette bataille, César eut une attaque d'épilepsie, à laquelle il était sujet. Il avait donné pour mot d'ordre le mot *bonheur*[1], et le bonheur, constitué par l'incapacité des chefs de l'armée républicaine, fut du côté de César. Scipion et les autres généraux furent vaincus. Cette bataille dura toute une journée, et César fut obligé de combattre jusqu'au soir[2] : il prit d'assaut les trois camps ennemis. Plutarque porte le nombre des soldats républicains tués à cinquante mille[3] ce qui est sans doute exagéré, tandis

1. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXIII.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. XCVII.
3. Plutarque, *Vie de César*, ch. LIII.

Digitized by Google

que Hirtius[1], mentant avec ironie, ose sans pudeur n'accuser qu'une perte de cinquante hommes dans l'armée de César. Ce rédacteur des mémoires de la guerre d'Afrique a trouvé depuis de nombreux et fidèles imitateurs, devenus la risée de leurs contemporains. César laissa massacrer tous ceux des soldats ennemis qui avaient été faits prisonniers ou qui s'étaient rendus[2]; aucun chef républicain ne tomba en son pouvoir. Scipion et Afranius s'enfuirent par mer, mais le premier, se voyant atteint par les ennemis, se passa son épée au travers du corps. Quelqu'un ayant demandé « où était le général, » il répondit ces propres mots : *Bene se habet imperator*, « le général est en sûreté[3]. » Virgilius, sollicité par César de se rendre, ne répondit pas, et le général révolutionnaire s'éloigna de Thapsus. Le lendemain, après les sacrifices, César, laissant Rébilus avec trois légions au siége de Thapsus, et Cn. Domitius avec deux autres au siége de Tisdra, où Considius commandait, marcha sur Utique, après avoir envoyé en avant M. Messala avec la cavalerie[4].

Utique! César devait y aller, car Caton la défendait. Ce grand républicain voulut prendre des mesures pour s'opposer à César. Mais n'ayant pu déterminer les sénateurs qui s'étaient renfermés avec lui dans cette place, il facilita la fuite à tous ceux qui voulurent l'a-

1. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXVI.

2. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXV. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. IX. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LIV.

3. Florus, l. IV, ch. II. — Valère Maxime, l. III, II, § 13. — Sénèque, *Lettres*, 24.

4. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXVI.

Digitized by Google

bandonner. Quant à lui, il résolut de rester, sans espoir toutefois de vaincre son ennemi. D'un autre côté, il ne craignait pas César : mais il aimait trop la liberté et il avait trop de fierté pour accepter la clémence d'un autre ; ensuite il envisageait cette clémence comme plus insupportable que la mort. Quant à son fils, il lui conseilla d'aller rejoindre César. Le jeune homme lui ayant demandé pourquoi il ne faisait pas lui-même ce qu'il lui conseillait, Caton lui répondit : « Je suis né dans des temps où l'on osait librement agir et parler : je ne puis, dans mes vieux jours, m'accoutumer à une transition subite à l'asservissement ; mais toi, tu es né dans l'ère nouvelle, tu y as été élevé, il faut que tu te familiarises avec l'esprit de ton siècle[1].

Dans la nuit qui suivit cet entretien, Caton, l'homme d'honneur, l'homme du respect pour le droit et le devoir, le grand républicain intègre, se perça de son épée. Il suivit sa maxime stoïcienne, qu'il est grand de mourir comme on a vécu : il suivait en cela la conviction de tous les hommes supérieurs de l'antiquité. « Caton, en Afrique, fut dans la même situation que ceux de ses compagnons d'armes qui se livrèrent à César. Eh bien! tandis que ceux-ci eussent été peut-être coupables de se donner la mort, parce que leur vie avait été moins austère, et leurs mœurs plus faciles, Caton, qui avait reçu de la nature une sévérité inflexible, fortifiée encore par une constance continuelle, Caton qui avait toujours été inébranlable dans ses principes et dans ses devoirs, Caton dut mourir plutôt que

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. x.

Digitized by Google

de supporter la vue d'un tyran[1]. » En comparant la morale de cour de Cicéron, la crainte qu'il témoigne, l'abaissement que, d'après son propre aveu, il pratique selon les circonstances, avec le calme et la tenue du défenseur inflexible des formes antiques, on peut se convaincre combien Caton avait d'élévation au-dessus de son siècle, combien sa supériorité lui était puissante. Et cette crainte de Cicéron provenait de ce que César, croyant un exemple de sévérité nécessaire, laissa massacrer sous ses yeux, non-seulement les soldats qui l'avaient combattu, mais encore les chefs, parmi lesquels fut Faustus Sylla, parce que, par ce moyen seul, César croyait pouvoir confisquer ses grandes richesses, dont il avait besoin pour l'exécution de ses desseins futurs.

Quelles que soient les phrases de rhétorique plus ou moins sensibles que César balbutia, lorsqu'il apprit la mort de Caton, sa sensibilité fut peu sincère ni profonde. Il n'eut pas honte de s'efforcer de salir la mémoire de Caton par un pamphlet fielleux en réponse à un panégyrique qu'en avait fait Cicéron. D'après le témoignage de Crémutius Cordus, le dictateur César répondit au livre de Cicéron par un discours écrit, comme devant des juges[2]. Dans son *Anti-Caton*, César eut l'impudence de l'accuser d'avoir passé les cendres de son frère au tamis, pour recueillir l'or qui aurait pu s'y trouver[3]; César méconnut entièrement dans ce pamphlet la dignité de l'histoire.

Caton qui voulait être vertueux au lieu de le paraître,

1. Cicéron, *des Devoirs*, l. I, ch. XXXI.
2. Tacite, *Annales*, l. IV, ch. XXXIV.
3. Plutarque, *Vie de Caton le jeune*, ch. XI.

Digitized by Google

Caton qui agissait en toutes choses avec la sévérité la plus morale en suivant le génie de l'antique et traditionnelle vertu romaine, parce que son caractère s'opposait à faire autrement, Caton était de la taille de César sous le rapport de l'ampleur d'esprit, mais d'une manière diamétralement opposée. C'est précisément pour cette raison que César le haïssait cordialement et plus encore parce qu'il ne pouvait pas le mépriser. L'explosion de leur lutte ostensible se fit dans ce jour solennel, où les foudres de l'éloquence de Caton écrasèrent le conseil perfide et sur le point d'être victorieux de l'astucieux César, relatif aux membres de la conjuration de Catilina, et où ces foudres ranimèrent dans le Sénat en voie de s'abaisser, le vieil enthousiasme romain.

Quelle petitesse de la part du vainqueur de Thapsus de faire promener l'image de Caton dans son triomphe, de Caton qui avait triomphé sur lui de la manière la plus sublime par une mort volontaire.. On peut ajouter foi au dire d'un témoin souvent suspect, que la mort de Caton affligea César, parce qu'elle le frustrait de la satisfaction de le voir orner son triomphe, quoiqu'il gardât le silence jusqu'à ce qu'enfin il manifestât, par une protestation gratuite, les desseins de clémence qu'il aurait nourris à son égard. Mais ce qui est encore plus bas, c'est que dictateur et semblable à un orateur oisif et hargneux, il écrivit des outrages contre lui, outrages si mesquins que les républicains eux-mêmes désiraient leur donner toute la publicité possible, afin d'élever d'autant plus la gloire de Caton et de ridiculiser le but de César qui était de critiquer Caton.

Après la bataille de Thapsus, Labiénus fut le seul des

Digitized by Google

chefs du parti républicain qui survécut : il put débarquer en Espagne accompagné de quelques amis. L'Espagne restait le seul foyer du mouvement républicain. César réunit la Numidie à la province d'Afrique, dont Crispus Salluste, le grand historien mais le profond pervers, fut nommé gouverneur, pour la piller plutôt que pour l'administrer [1]. César fit tuer tous les membres du Conseil des trois cents de la ville d'Utique qu'il put saisir ; mais il pardonna aux habitants de cette ville. La guerre d'Afrique avait duré à peine un an. César s'embarqua aux ides de juin, et trois jours après, il arriva à Carales (Cagliari) en Sardaigne. Là il condamna les habitants de Sulci, ville du sud-ouest de l'île, à une amende de dix millions de sesterces, pour avoir reçu la flotte de Nasidius dans leur port et lui avoir fourni des troupes. Au lieu du dixième qu'ils payaient, il les taxa au huitième, et fit vendre les biens de quelques-uns. Enfin le troisième jour des calendes de juillet, il remonta sur sa flotte, et, de Carales, il côtoya les terres ; mais les vents contraires l'ayant retenu dans les ports, il n'arriva à Rome que le vingt-huitième jour [2], vers la fin de juillet de l'année 46 avant l'ère vulgaire, en 708 de Rome.

Pompée, Caton et tant d'autres républicains marquants n'existaient plus. Ils avaient péri dans la lutte soutenue avec le grand perturbateur qui, à l'époque où nous sommes arrivés, se croyait assuré du succès dans

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. IX.
2. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. XCVI.

Digitized by Google

ses desseins. Toute opposition de ses ennemis semblait aplanie; l'antagonisme entre la république ancienne et le nouvel ordre de choses paraissait anéanti. César croyait être arrivé à son but, celui de ceindre le diadième royal et de commander en maître absolu dans toute l'étendue de l'empire romain.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Depuis la bataille de Thapsus en l'année 46, jusqu'à la mort de César, en 44.

Ce qui blessait surtout les gens de bien, ce qui froissait les cœurs nobles et élevés, les citoyens doués du sens moral, c'était cette audace, cette insolence même de César de nommer aux plus hautes fonctions, aux plus honorables emplois des hommes de rien, à réputation tarée, montés des bas-fonds de la société comme la lie monte à la surface d'un liquide remué avec violence. Tous ses nombreux suppôts briguaient, affrontaient même, non-seulement sans pudeur mais encore avec ironie, les carrières publiques en bravant l'opinion et la réprobation des Romains restés fidèles aux traditions d'honneur et de probité des siècles passés, protégés qu'ils étaient, ces chevaliers d'aventure, par l'ombre du manteau et par les soldats de César. Car le règne de la force matérielle en temps de paix a commencé sous l'administration de Rome par le vainqueur de Pharsale. C'est surtout à cette absence de distinction et de morale, obligée sans doute, dans le choix des personnes pour les emplois et les magistratures, qui amena la possibilité de la décadence sociale qui suivit César et qu'enfin les races intactes du Nord devaient amender. Il est déplo-

Digitized by Google

rable de voir les historiens tenir si peu compte de la morale et de la noblesse de caractère dans leurs appréciations des hommes politiques; cette éternelle glorification du succès, même immoral, contribue beaucoup aux désastres de tous genres qui se déroulent depuis longtemps en Europe. Cependant tôt ou tard, Dieu merci, les lois naturelles reprennent leur empire et culbutent alors l'arbitraire introduit par l'immoralité et l'égoïsme. Mais les nations paient chèrement leur longanimité et leur endurcissement dans l'ignorance.

La cause intelligente et seule auguste des lois qui maintiennent dans une imperturbable harmonie les soleils, les planètes avec leurs satellites, les étoiles, les comètes, les voies lactées, les grands anneaux de nébuleuses, en un mot les corps dans l'espace et la vie dans l'ensemble de la nature organique, maintient également par des lois l'harmonie du monde intellectuel. Ces lois sauvent l'humanité à la longue de la déviation morale, comme les lois de la mécanique céleste rétablissent les perturbations temporaires du ciel quand l'équilibre des mouvements l'exige! Jamais toutefois la majestueuse cause qui a doué le soleil de la faculté de rayonner la lumière et la chaleur à des millions et des millions de myriamètres autour de lui, n'intervient directement dans les effets de ses œuvres, trop accomplies pour permettre et appeler une intervention accidentelle de leur ordonnateur. Ce soin est bon pour les dieux indigents de Moïse et de Mahomet.

Quelles que fussent l'élasticité de ses idées religieuses et l'absence de sentiments moraux chez César, toujours est-il que dans un de ses triomphes l'essieu de son char

Digitized by Google

s'étant rompu, et, sur le point d'être culbuté, il se mit à monter en rampant à genoux les degrés de l'escalier qui conduisait au temple du Capitole [1]. Cet acte de grossière superstition fataliste ou de ruse politique dut indigner, non la multitude toujours si servile à adorer ou à admirer comme fétiche tout mannequin gouvernemental, mais tous les hommes graves, réfléchis, dont l'esprit était éduqué par l'étude et la connaissance des œuvres des grands philosophes grecs et qui étaient, sous tous les rapports, au-dessus du niveau moral et politique de leurs contemporains.

César était encore en Afrique que le sénat lui avait déjà prodigué tous les honneurs possibles; mais il surpassa par de nouveaux décrets tous les priviléges qu'on lui avait conférés auparavant. Il ordonna des prières publiques pendant quarante jours; dans le triomphe qu'on lui avait accordé d'avance, son char devait être traîné par des chevaux blancs; soixante-douze licteurs devaient l'entourer. Il fut nommé dictateur pour dix ans, *præfectus morum* pour trois ans, comme si le nom de censeur aurait été trop vulgaire pour lui. Dans le Sénat, il devait s'asseoir comme les consuls en fonction, sur la chaise curule, voter le premier, dans les jeux publics donner le signal de leur ouverture, agir selon son bon plaisir avec les charges dont le peuple disposait autrefois. Son char devait être placé sur le Capitole en face de la statue de Jupiter. Sa statue en bronze, posée

1. Quatre-vingt huit ans plus tard, l'empereur Claude imita l'exemple de César en grimpant à genoux les marches de la rampe qui conduisait au Capitole (Dion, l. LX, ch. XXIII). La Scala Santa perpétue encore aujourd'hui cette superstition.

Digitized by Google

au-dessus d'un globe, devait avoir pour inscription *Semidei*, le demi-dieu[1]. Son nom devait remplacer, sur la façade du temple du Capitole, celui de Catulus, comme si ce fût lui qui l'eût achevé. On avait décerné beaucoup d'autres honneurs à César, mais qu'il n'accepta pas. C'est à l'occasion de ces honneurs qu'on apprend à connaître le degré de servilité où Rome était tombée ; cette dégradante servilité était une conséquence de son énervation et de l'oubli absolu de la dignité humaine. Car on devait savoir à Rome que César, dans son appétit du pouvoir, n'avait dédaigné aucun des moyens que des hommes d'honneur, au cœur fier, aux sentiments nobles et élevés, méprisent pour arriver à la puissance. Et César lui-même ne rougit pas d'accepter les honneurs du Sénat, de ce Sénat composé de basses et viles créatures. Comme le nègre se pare de verroteries valant deux sols, César se parait de titres et de distinctions offertes par des mains indignes et méprisables. A la vérité, César avait dit publiquement : Si des brigands et des assassins m'avaient aussi aidé à défendre mes droits et ma dignité, je leur en témoignerais la même reconnaissance[2]. Il s'assimilait donc à Catilina. — L'eau qui coule d'une source bourbeuse n'est jamais limpide.

1. Dion Cassius, XLIII, ch. XIV.

« Alors Silène intervenant : « Ce faiseur de poupées, dit-il, nous a donné un tas de dieux vraiment salutaires. — Et pourquoi donc, dit Auguste, me donnes-tu ce nom ridicule ? — Est-ce que tu ne nous as pas fabriqué des dieux, dit Silène, comme les faiseurs de poupées fabriquent des nymphes, et, parmi ces dieux, César que voici tout le premier? » Octavien baissa les yeux et garda le silence. » Julien, *Les Césars*, ch. XXVII.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXII.

Digitized by Google

Dans son infatuation orgueilleuse, dans sa conviction intime de tout pouvoir et de tout oser, César comprit que la clémence le servirait autant qu'elle flatterait sa vanité et son bon plaisir. Toutefois il adjoignit une vaine pompe à la toute-puissance, et cette pompe revêtue de formes républicaines dissimulait à peine la pensée du prince. Des jeux splendides, des festins bien venus de la populace, la pratique d'une sorte de bonté facile à celui qui dispose de toutes choses, trompèrent une partie du public et surtout la multitude populaire, tandis que les natures plus élevées, les nobles cœurs, cherchaient de leur côté à oublier ou à dissimuler par des plaisirs immodérés les ulcères qui dévoraient leur âme, l'action malfaisante du despotisme qui naissait. Dans ces déplorables conjonctures, on vit éclore des institutions qui semblaient en apparence favoriser la liberté, mais qui au fond aidaient à la puissance autocratique de celui qui les concevait. César prit un soin tout particulier de briser les dispositions légales, les degrés au moyen desquels il avait atteint le pouvoir qu'il possédait, afin que personne ne pût le suivre dans la voie qu'il avait parcourue. La plupart des lois de César ne sont faites qu'en considération de la sécurité de sa position.

Avant son entrée dans Rome, César assembla le Sénat et le peuple aux portes de la capitale : il leur tint des discours qui étaient aussi affables et populaires dans la bouche d'un roi que magnifiques et hautains dans celle d'un citoyen. Ces discours témoignaient de la clémence de celui qui les prononçait : Rome sut qu'elle n'avait point de proscriptions à redouter. César parla avec prudence et dut agir avec une circonspection et une sagesse

Digitized by Google

calculées. Il n'était point dans la position qu'avait Sylla quand il rentra vainqueur dans Rome : le grand dictateur y pénétra en maître absolu sans peur et sans reproche, la tête et l'âme hautes; César dut biaiser et promettre : sa conscience n'était pas à l'aise, semblable à celle de tous les usurpateurs.

César célébra ensuite quatre triomphes dans le mois de juin, mais à quelques jours d'intervalle. Le premier jour il triompha de la Gaule et ce fut le plus beau de ses triomphes[1]. Les trophées de la Gaule étaient en bois de citronnier[2]. Dans ce premier triomphe, on voyait outre le Rhin et le Rhône, l'Océan représenté en or sous la forme d'un captif[3]; ensuite l'image de Marseille[4]. Mais le plus bel ornement de ce triomphe fut un malheureux prisonnier, tombé dans les mains de César six ans auparavant : on l'aura deviné, c'était le grand et noble Arverne Vercingétorix et que la mansuétude *proverbiale* du triomphateur fit *étrangler* la nuit d'après.

Quand César passa devant le Velabrum (place de Rome entre le Forum, le Palatium et l'Aventin), il fut presque jeté hors de son char, dont l'essieu se rompit. Il monta au Capitole à la lueur des flambeaux, que portaient dans des lustres quarante éléphants rangés à droite et à gauche; là, il gravit à genoux les degrés du temple de Jupiter. C'était un acte de superstition et une momerie religieuse pour en imposer à la multitude. Mais du haut de son char à chevaux blancs, il dut subir

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXXVII.
2. Velléius Paterculus, l. II, ch. LVI.
3. Florus, l. IV, ch. II.
4. Cicéron, VIIIe Phil., VI. — *Des Devoirs*, l. II, ch. VIII.

Digitized by Google

les quolibets et les sarcasmes de ses vieux guerriers : car les soldats, parmi les chansons dont ils avaient coutume d'égayer la marche du triomphateur, chantèrent surtout ce couplet fort connu, dit Suétone [1] :

César a mis dix ans à subjuguer les Gaules,
Et Nicomède une heure à soumettre César.
Mais, au jour du triomphe, on a changé les rôles;
C'est au grand Nicomède à monter sur ce char.

Le second triomphe de César fut celui d'Alexandrie ou d'Égypte : les trophées étaient en écaille de tortue et les images du Nil, d'Arsinoé, et celle du Phare, qui semblait étinceler de tous ses feux, y parurent. Parmi les prisonniers on remarquait la jeune Arsinoé, sœur de la belle Cléopâtre. César ne fit pas étrangler la jeune princesse après le triomphe : Cléopâtre se chargea de ce soin après la bataille de Philippi, à Éphèse, où Arsinoé avait cherché un asile dans le temple d'Artémis.

Le troisième triomphe était celui du Pont, dont les trophées étaient en acanthe. On voyait, en avant du char de César, Pharnace au moment où il fuyait et un tableau où étaient écrits ces seuls mots : « *Veni*, *vidi*, *vici*, je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu, » mesquine allusion au malheureux Pompée, qui avait été obligé de guerroyer des années entières avec Mithridate le Grand, adversaire d'une autre taille que Pharnace.

Le quatrième triomphe, célébrait la victoire sur le roi Juba ; mais rien ne rappelait Pharsale et Thapsus, victoires bien plus grandes, dit Florus[2], dont César ne

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLIX. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXI.
2. Florus, l. IV, ch. II.

Digitized by Google

fit pas l'objet d'un triomphe. Dans ce quatrième triomphe figurait le jeune Juba, fils du roi du même nom ; ce jeune homme devint plus tard très-savant et écrivit sur l'histoire ; Pline l'ancien profita de ses œuvres dans ce qu'il rapporte sur l'Afrique et l'Arabie.

Les victoires de Lucullus et de Pompée, les campagnes de César avaient fait affluer toutes les richesses de l'Orient et de l'Occident dans le trésor public de Rome. César se vantait d'avoir augmenté d'un tiers les revenus annuels de l'état. Selon Appien, il avait déposé dans le trésor romain à la suite de ses triomphes presque le double du revenu public et annuel. Le même auteur rapporte que les dépouilles se seraient montées à soixante cinq mille talents tandis que Velléius Paterculus ne les estime qu'à six cent millions de sesterces, ce qui paraît une évaluation trop basse. A cette somme considérable, il faut encore ajouter 2822 couronnes d'or, qui pesaient ensemble environ 20414 livres.

Rome entière fut conviée à un festin servi sur vingt-deux mille tables. Pour ce festin A. Hirrius offrit six mille murènes : on servit du vin de Phalerne dans des amphores et du vin de Chios dans des *cadi* ou vases à vin. Outre les deux grands sesterces (420 fr.) que César avait fait compter à chaque fantassin des légions de vétérans, à titre de butin, au commencement de la guerre civile, il leur en donna vingt mille ordinaires (4200 fr.). Il distribua au peuple dix boisseaux de blé par tête et autant de livres d'huile, avec trois cents sesterces qu'il avait promis autrefois et auxquels il en ajouta cent autres pour compenser le retard. Il remit les loyers d'un an dans Rome jusqu'à la concurrence de deux mille

Digitized by Google

sesterces (420 fr.) et dans le reste de l'Italie, jusqu'à celle de cinq cents (105 fr.). César assigna aussi des terres aux vétérans, mais non contiguës; ce n'était point pour ne pas dépouiller les possesseurs, mais pour empêcher plutôt des révoltes. César fit faire le recensement ou dénombrement du peuple par quartiers d'après les rôles des propriétaires des maisons. Le nombre de ceux à qui l'État fournissait du blé fut réduit de trois cent vingt mille à cent cinquante mille; et pour que la formation de ces listes ne pût être à l'avenir l'occasion de nouveaux troubles, il établit qu'avec ceux qui n'y seraient pas encore inscrits, le préteur pourvoirait chaque année, par la voie du sort, au remplacement de ceux qui seraient morts dans l'intervalle [1]. Il supprima toutes les communautés, corporations, colléges de prêtres, d'augures, d'artisans, hormis ceux dont l'institution remontait aux premiers âges de Rome. Ces communautés étaient des réunions, des clubs qui ne pouvaient être vus d'un bon œil par César et en général par tous ceux qui ont à redouter le contrôle. Ces corporations étaient la plupart composées d'hommes très-libéraux. Comme le nouveau maître de Rome favorisait d'une manière toute particulière les Juifs, dont il avait les tendances et les penchants, il les excepta de la mesure qu'il venait de prendre. On a pu voir par les faits nombreux rapportés dans les pages précédentes que César justifiait l'origine que nous lui avons donnée. Il avait les sentiments et le caractère des Phéniciens et des Puniques

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLII. — Tite-Live, *Epitome*, ch. CXV. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CII.

Digitized by Google

et rien de cette grandeur qu'on trouve dans l'histoire des hommes célèbres de la Grèce. Nous aurons encore à revenir sur ce point.

César donna aussi des spectacles de divers genres et des combats de gladiateurs. Des pièces de théâtre furent jouées dans tous les quartiers de la ville par les acteurs de tous les pays et dans toutes les langues. Il y eut aussi des jeux dans le cirque, des combats d'athlètes, une naumachie. L'annonce pompeuse de tous ces spectacles avait attiré à Rome une si prodigieuse affluence d'étrangers, que la plupart d'entre eux couchèrent sous des tentes, dans les rues et dans les carrefours, et que beaucoup de personnes, entre autres deux sénateurs, furent écrasées ou étouffées dans la foule[1].

La satisfaction des yeux et de l'intérêt matériel furent les moyens par lesquels le dictateur cherchait la réconciliation de la multitude avec le despote. Malgré toutes ces fêtes et toutes ces pompes, le peuple était attristé et blessé[2]. César avait dit au sénat, aux portes de Rome, qu'il voulait être non un despote mais un protecteur, non un oppresseur, mais un conducteur, un administrateur[3]. La promesse de cette position paternelle sembla à beaucoup de Romains ne devoir devenir que la servitude, la soumission. « Miraris tam exhilaratam esse servitutem nostram? » écrivait Cicéron. — « Convivio delector : ibi loquor, quod in solum, ut dicitur, et gemi-

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXXIX.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CI. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XIX.

3. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XVII.

Digitized by Google

tum in risus maximos transfero[1]. » César conserva les formes extérieures de la République, mais il en transforma en grande partie l'esprit. Il chercha par ce moyen à tromper la multitude : toutefois les meilleures têtes ne se laissèrent point fasciner par ce subterfuge. La force matérielle imposa la tranquillité de la place publique; mais elle ne put commander la paix et le contentement chez ceux qui observaient et pensaient. Or ces derniers, dominant toujours la foule pauvre et ignorante, trompée par des phrases de rhétorique et du clinquant, gémissaient en secret, attendaient et espéraient.

César avait imposé la ville de Thapsus à deux millions de sesterces (420,000 fr.) et son territoire à trois millions, la ville d'Adrumetum à trois millions et à cinq son territoire. La ville et le pays de Leptis furent condamnés à fournir tous les ans trois cent mille livres d'huile, et la ville de Tisdra fut taxée à une certaine quantité de blé[2]. Au moyen de ces ressources considérables, César put donc favoriser les paresseux et toutes les créatures qu'il éleva aux charges de l'État et dont il fit ses suppôts complaisants et soumis, aux dépens des gens honnêtes et laborieux. César en usa sur une vaste échelle.

Pendant toute la durée de la République, la solde des armées romaines, pour chaque légionnaire, avait été de cinq as par jour (cinq centimes, ou cent quatre-vingt-deux francs par an); César la porta à dix as ou dix centimes. Aucune de ses modifications dans l'État ne

1. Cicero, *ad Famil.*, IX, ép. XXVI.
2. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. LXXXXV.

Digitized by Google

peut être comparée à cette augmentation de solde, qui amena de grands préjudices. Comme distinctions et récompenses militaires, on donnait aux guerriers des couronnes, des chaînes, des mentions honorables, et enfin une augmentation de solde. Tout cela changea sous le régime de César. Les distinctions honorifiques du passé perdirent leur signification comme leur valeur, et les soldats qui combattirent à Philippi, déclarèrent sans détour aux envoyés d'Auguste à Brundusium qu'ils regardaient les anciennes distinctions comme des hochets; ils demandaient des récompenses qui n'avaient pas seulement de valeur dans l'opinion publique, mais encore une valeur matérielle. César doubla pour toujours la solde des légions, dit Suétone. Dans les années d'abondance, il distribuait le blé sans règle ni mesure, et on le vit parfois donner à chaque homme un esclave pris sur le butin[1]. Il corrompit les sentiments et les passions des soldats et en fit des mercenaires. Les suites désastreuses des prodigalités de César, l'avidité de biens qu'il avait fait naître et nourrie chez le soldat, se manifestèrent immédiatement après sa mort. Selon Plutarque, Brutus avait été obligé de consacrer sa fortune pour la solde de l'armée, et Appien rapporte qu'il fut forcé de faire appel aux richesses de ses amis pour le même usage. Plutarque dit qu'après la mort de César, les soldats suivirent Antoine ou Auguste en se vendant au plus offrant, aux enchères, comme dans une vente publique[2].

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVI.
2. Plutarque, *Vie de Brutus*, ch. XXIII.

Digitized by Google

Poursuivant son plan qui consistait à dissimuler la disparition de la République par des occupations pour les yeux, César acheta, pour la somme de cent millions de sesterces (vingt et un millions de francs [1]), les terrains dans Rome pour y établir un forum qui porterait son nom, et Suétone ajoute que la construction de ce forum fut commencée avec l'argent extorqué aux ennemis [2]. On retrouve des restes de ce forum dans les souterrains de la Torre de' Conti, bâtie en 1216 par le pape Innocent III. Sur ce forum était situé le temple que César avait promis d'élever à Vénus Génitrix [3], s'il était vainqueur dans la bataille de Pharsale. Ce temple était pycnostyle [4], c'est-à-dire que l'entre-colonnement sur la façade était d'un diamètre et demi des colonnes; il avait vraisemblablement six colonnes sur sa face principale ainsi qu'on le voit représenté sur une monnaie. On remarquait dans cet édifice deux peintures de Timomachos de Byzance, représentant, l'une Médée et l'autre Ajax, que César avait achetées quatre-vingts talents [5]. A côté de la déesse, César fit placer la statue en or de Cléopâtre, et que vit encore Appien [6]. Dans l'inauguration du temple, qui se fit les 25 et 26 septembre de l'année 46 avant l'ère vulgaire, ne figurait que le mo-

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXVI, ch. XXIV (15). — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXII.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XXVI.

3. Pline, *Histoire naturelle*, l. II, ch. XXIV; l. XXXV, ch. IX. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CII.

4. Vitruve, l. III, ch. III.

5. Pline, *Histoire naturelle*, l. VII, ch. XXXIX (38); l. XXXV, ch. XL (11).

6. Appien, *Guerres civiles*, l. II. ch. CII. — Dion Cassius, l. LI, ch. XXII.

Digitized by Google

dèle de la statue de Vénus[1]; César avait hâte d'en imposer à la population de Rome; son impatience de jeter de la poudre aux yeux du public était grande. Il fit aussi placer dans le temple de Vénus six dacty-bibliothèques ou collections de pierres gravées servant de cachets[2]. Devant l'édifice, César érigea une statue à un cheval remarquable qu'il avait l'habitude de monter de préférence aux autres[3], et dont les pieds avaient la forme humaine; ils étaient sans doute un peu échancrés, l'imagination de l'artiste y ajouta le reste. Après l'inauguration du temple de Vénus, César donna des festins publics et des spectacles de toute espèce[4] en l'honneur et à la mémoire de sa fille Julie, morte il y avait huit ans. Il fit aussi élever un amphithéâtre en charpente destiné à des combats d'animaux, et couvrir le forum romain et la Voie Sacrée (du Capitole à sa maison) d'étoffes de soie pour garantir les spectateurs des rayons du soleil[5]. Les soldats murmuraient; César fut obligé de se montrer, et alors il en saisit un des plus mutins qu'il fit immédiatement exécuter. Deux autres soldats furent également arrêtés et exécutés par les grands prêtres et les prêtres de Mars, selon une ancienne loi de Romulus[6], et leurs têtes exposées devant la *Regia*

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXV, ch. XLV (12).

2. *Ibid.*, l. XXXVII, ch. V (1).

3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXI. — Dion Cassius, l. XXXVII, ch. LIV. — Pline, *Histoire naturelle*, l. VIII, ch. LXIV (42).

4. Tite-Live, *Epitome*, ch. CXV. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LV. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXII.

5. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXIV. — Pline, *Histoire naturelle*, l. XIX, ch. VI (1).

6. Denis d'Halicarnasse, l. II, ch. X.

Digitized by Google

Martis[1]. Pour amuser la populace, on lui montra une girafe, la première qui parut à Rome. Il y eut aussi des jeux dans le cirque, des combats d'athlètes dans le stade auprès du Champ de Mars, et enfin un combat naval. A cet effet, un lac fut creusé dans la petite Codète, champ en friche; des vaisseaux tyriens et égyptiens à deux, à trois, à quatre rangs et chargés de soldats, y livrèrent un combat[2]. On vit combattre dans le Forum, parmi les gladiateurs, Furius Leptinus, d'une famille prétorienne, et Q. Calpenus, qui avait fait partie du sénat : un autre sénateur, Fulvius Sétinus, voulut aussi se montrer parmi les gladiateurs, ce que ne permit pas César[3]. Dans le grand cirque, il y eut des chasses qui durèrent cinq jours et dans lesquelles parurent quatre cents lions[4]. Le dernier spectacle fut celui d'une bataille rangée entre deux armées et où combattirent, de part et d'autre, cinq cents fantassins, trois cents cavaliers et vingt éléphants. Afin d'ouvrir à ces troupes un plus vaste champ de bataille, on avait enlevé les barrières du cirque et l'on y avait substitué à chaque extrémité deux camps[5].

Toutes ces fêtes avaient, comme nous l'avons dit, pour but d'étonner, d'émerveiller et d'en imposer à la multitude, d'occuper son esprit et de la détourner des réflexions dangereuses qu'elle pourrait faire sur les actes despotiques que César était en voie d'exécuter. Car, à partir de cette époque, il devint législateur dans le sens

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXIV.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. XXXIX.
3. Suétone, *Vie de César*, ch. XXXIX. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXIV.
4. Pline, *Histoire naturelle*, l. VIII, ch. XX (16).
5. *Id.*

Digitized by Google

d'un autocrate ou d'un monarque. Il eut l'orgueil d'élaborer seul les nouvelles lois qui devaient régir la société romaine. Elles trouvèrent des contradicteurs et des opposants, mais qui n'étaient pas assez considérables, pas assez populaires pour oser se montrer ouvertement ses adversaires. Les dernières guerres civiles avaient dévoré tous les hommes d'action : ensuite César en imposait à la foule imbécile comme neveu de Marius. Il pouvait donc impunément décréter les lois que les loisirs des camps et de la guerre, surtout des hivers passés dans la Gaule, lui avaient laissé le temps d'élaborer pour son élévation et la consolidation du pouvoir qu'il usurpait. Il s'était entouré de toutes les créatures vénales, de toutes les réputations compromises, flétries ou prostituées : il en avait encombré les innombrables avenues du pouvoir, et si sa magistrature malhonnête condamnait ceux qui n'adoraient pas le demi-dieu du Capitole, ses fidèles légionnaires à double solde étaient là tout prêts à balayer des rues les malheureux qui souffraient intellectuellement ou matériellement dans leurs affaires, par le glas funèbre qui régnait à Rome à l'époque où César commença à jeter superbement le masque.

Il y avait deux ans que César avait fait entrer au sénat bon nombre de membres indignes; il rabaissa la considération de ce corps, ce qui lui était indifférent; le principal, c'était qu'il pût compter sur le dévouement des sénateurs. Toutefois en 46, les temps étaient changés. César pensa à une épuration du sénat : comme préfet des mœurs, il pouvait en augmenter le nombre; mais il n'avait aucune raison d'en augmenter la considéra-

Digitized by Google

tion. En l'année 47, César avait nommé membres du sénat des chevaliers, des centurions et des officiers subalternes, à la place des sénateurs qui moururent ou périrent dans la guerre civile[1]. En l'année 46, comme *præfectus morum*, revêtu du pouvoir de censeur, il compléta le sénat par des fils d'affranchis, des provinciaux auxquels il venait de donner le droit de citoyen, et enfin par toutes sortes de gens des basses classes : ses membres montèrent au nombre de neuf cents[2]. Quand César donna aux étrangers le titre de sénateurs, on afficha partout ces mots : « A tous, salut; il est défendu de montrer aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat. » On chanta aussi dans les rues de Rome[3] :

> Les Gaulois, que la guerre avait faits nos esclaves,
> Cachent leurs vieux sayons sous l'or des laticlaves[4].

Cicéron se moquait publiquement de la facilité de César de créer de nouveaux sénateurs. P. Mallius, son hôte, le priant de faire obtenir à son beau-fils la dignité de Décurion, il répondit devant de nombreux témoins : « Si c'est à Rome, il l'aura; à Pompéi, c'est difficile[5]. » Cicéron disait encore à Labiénus qu'il ne pouvait placer auprès de lui : « Je vous recevrais volontiers, si je n'étais assis si à l'étroit. » Cette plaisanterie était déjà dirigée contre César qui, par le grand nombre de per-

1. Dion Cassius, l. XLII, ch. LI. — Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. XXVIII.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLVII.
3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXX.
4. Tuniques bordées par devant d'une large bande de pourpre et garnies de nœuds de pourpre ou d'or, imitant des têtes de clous. C'était le vêtement des sénateurs et de la plupart des magistrats.
5. Macrobe, *Saturnales*, l. II, ch. III.

Digitized by Google

sonnes admises dans le sénat, rendait les quatorze siéges ou gradins du théâtre insuffisants[1]. Il fallait à César des suppôts; les honnêtes gens le fuyaient, il fallait donc se contenter des gens obscurs ou perdus et de bonne volonté. C'est sur ces degrés impurs que s'achemina et monta le nouveau monarque. Afin de pouvoir conserver toujours le nombre des neuf cents membres du Sénat, César augmenta celui des questeurs jusqu'à quarante[2], dont il s'était réservé de nommer une moitié. Quand César se réserva encore de proposer les magistrats à élire aux comices par centuries[3], ainsi qu'aux comices par tribus[4], il eut de fait en son pouvoir le droit d'élire, malgré l'apparence du vote libre laissée au peuple, et il obtint ainsi violemment une puissance plus considérable que celle qu'avait eue l'inter-roi du temps de la royauté.

Ensuite César fit un pas de plus; il restreignit le pouvoir judiciaire à deux sortes de juges, aux sénateurs et aux chevaliers, et il supprima les tribuns du trésor qui formaient la troisième juridiction. Le tribunat, dans l'origine, était destiné à être l'organe d'une opposition légale des plébéiens contre les empiétements de l'autorité ou du gouvernement. Ses membres, les tribuns, étaient inviolables; mais la *sacrosancta potestas* du tribunat fut un bouclier qui, comme arme offensive, se montra toujours plus puissant que le glaive du pouvoir. César connaissait cette puissance : comme révolutionnaire et

1. Macrobe, *Saturnales*, l. VII, ch. III.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLVII à LI.
3. Dion Cassius, l. XLII, ch. XX.
4. *Id.*, l. XLIII, ch. XLV.

Digitized by Google

démagogue il s'en était servi. Le tribunat avait aidé directement à son élévation et à son autocratie. Quand il y fut arrivé, il se fit concéder le pouvoir tribunitien, sans limites de temps ni d'espace. En excluant les tribuns des tribunaux, il voulut empêcher l'influence populaire dans l'administration de la justice et la diriger seul !

Un nouveau spectacle devait être donné aux Romains. César, le pillard des nations étrangères, l'endetté le plus considérable, le dissipateur et le prodigue par excellence, qui avait donné l'exemple le plus scandaleux du luxe le plus effréné, voulut arrêter le luxe dont il avait cependant été un des plus puissants promoteurs à Rome dans son intérêt particulier. Il décréta donc une loi somptuaire qui s'étendait à la table, aux tombeaux et autres constructions, au costume, aux ustensiles et aux meubles, en général à tous les objets de luxe[1]. Il défendit l'usage des litières, de la pourpre et des perles, excepté à certaines personnes, à certain âge et pour certains jours[2], et enfin, il mit des impôts sur les marchandises étrangères.

Comme César avait nourri le projet et les moyens d'exécution de se saisir du pouvoir absolu pendant les longues années de son gouvernement des Gaules, il détermina par une loi que le gouvernement d'une province fût fixé à une année pour un préteur, à deux pour les consulaires, et qu'en général aucun commandement ne pourrait durer au delà de cet espace de temps[3].

1. Cicero, *ad Fam.*, IX, xv; xxvi. — *Ad Attic.*, XII, xxxv, xxxvi. — XIII, vii.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. xliii.
3. Dion Cassius, l. XLIII, ch. xxv.

Digitized by Google

Pendant son séjour à Alexandrie, César apprit à connaître les divisions de l'année qui lui servirent d'exemple pour convertir l'année lunaire romaine en année solaire. Il corrigea les fastes, tellement dérangés par la faute des pontifes et par l'abus, déjà ancien, des intercalations, que les fêtes de la moisson ne tombaient plus en été, ni celles des vendanges en automne. César, par les soins du péripatéticien Sosigènes, qu'il avait amené d'Egypte, régla l'année sur le cours du soleil et la composa de trois cent soixante-cinq jours, en supprimant le mois intercalaire et en augmentant d'un jour chaque quatrième année[1]. On introduisit une compensation dans le temps : on ajouta aux trois années égyptiennes de chacune trois cent soixante-cinq jours, une quatrième année de trois cent soixante-six jours, ce qui produisait un cycle de quatorze cent soixante et un jours, qui n'était que de trois quarts d'heure trop long, et qui n'était ensuite dérangé que d'un jour de trop dans cent vingt-huit années. Il n'y avait que trois cent cinquante-cinq jours dans l'année lunaire. Les dix jours d'augmentation furent répartis entre les mois de la manière suivante : on en ajouta deux au mois de janvier, d'août et de décembre, et un seulement au mois d'avril, de juin, de septembre et de novembre. Les six heures restantes devaient former, tous les quatre ans, un jour, lequel fut intercalé dans le mois de février, avant le sixième jour qui précédait les calendes, d'où il fut appelé *bissexte* et l'année *bissextile*. César fit adopter dans

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XL. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXVI. — Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CLIV.

Digitized by Google

tout l'empire ce nouveau calendrier qui reçut le nom de *julien*. Pour remettre cette année-là en harmonie avec le cours du soleil, il fallut la prolonger de quatre-vingt-dix jours, de sorte qu'elle en eut quatre cent quarante-cinq; on la nomme l'année du désordre ou de la confusion. Le calendrier de Sosigènes dura quinze siècles, jusqu'à ce que le pape Grégoire XIII le réforma en 1582. Ce fut comme pontifex maximus, chef des prêtres qui établissaient le calendrier annuel, que César commanda la réforme du calendrier. Il y avait dix-sept ans qu'il était revêtu de cette haute dignité.

La lutte de César avec ses adversaires semblait entièrement terminée, sa domination assurée, lorsque, sur un point de l'empire romain, s'éleva une guerre qui menaçait de devenir plus dangereuse que toutes celles du passé; et cette guerre menaçait le pouvoir de César. Son activité fut donc interrompue à Rome par la nécessité d'une absence; il fut forcé de quitter momentanément Cléopâtre. Les nouvelles qui arrivaient des provinces étaient inquiétantes. La guerre allait se rallumer. Sextus Julius, gouverneur de Syrie, fut refoulé par Cæcilius Bassus, un pompéien. Décimus Brutus apaisa une révolte des Bellovaques dans la Gaule transalpine. Mais au couchant s'éleva une tempête qui pouvait devenir menaçante, funeste et même désastreuse. Cnéius Pompée, Labiénus et d'autres chefs moins célèbres avaient rassemblé en Espagne les restes des débris des partis de Pompée et de la République. En l'année 49, César avait donné le gouvernement de l'Espagne ultérieure à Q. Cassius qui s'était fait détester par sa dureté et ses rapines. En l'année 47, C. Trébonius lui succéda :

Digitized by Google

on lui obéit pendant quelque temps, mais ce ne fut que pour mieux dissimuler. Les légions commandées par Longinus et Marcellus, quelques villes d'Espagne qui s'étaient révoltées rentrèrent dans l'obéissance sous le nouveau gouverneur. Mais comme elles craignaient le châtiment de César, elles envoyèrent des émissaires à Scipion pour lui faire savoir qu'elles étaient prêtes à se détacher du dictateur. Cn. Pompée fut envoyé contre les césariens d'Espagne avec trente vaisseaux et deux mille hommes mal armés[1]. Après avoir échoué dans son attaque d'Ascurum, ville de la Mauritanie occidentale, il s'empara des îles Baléares, et, après une forte opposition, de l'île d'Iviça, une des Pityuses. Là, une maladie le força à l'inaction. On n'eut de lui aucunes nouvelles à Rome. Comme les soldats campés en Espagne n'entendirent point parler de Pompée, qu'ils avaient ensuite appris la mort de Scipion, et que C. Didius approchait avec une flotte pour les attaquer, ils craignirent d'être vaincus avant l'arrivée de Pompée : sans perdre de temps, ils nommèrent pour leurs chefs le chevalier Titus Quintius Scapula et Quintus Aponius, chassèrent Trébonius le césarien, et enfin mirent en révolte toute la Bétique[2] (contrée du bassin du Guadalquivir, une grande partie de l'Andalousie actuelle).

Enfin Pompée débarqua sur la côte sud-est de l'Espagne : quelques villes se soumirent immédiatement, car la tyrannie des gouverneurs césariens les avait exaspérées, et par le souvenir de Pompée le Grand,

1. Hirtius, *Guerre d'Afrique*, ch. XXIII.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXIX.

Digitized by Google

elles se promettaient bonheur et gloire. Toutefois, Carthage lui résista et Cnéius fut obligé de l'assiéger. Son armée comptait treize légions, mais mal exercées et encore plus mal disciplinées. Il fut rejoint par son frère cadet Sextus Pompée, Attius Varus et T. Labienus.

Une sourde lutte s'était montrée à Pharsale entre les intérêts des pompéiens et ceux de l'aristocratie : cette lutte avait rendu la victoire de l'ennemi commun plus facile; en Afrique, les pompéiens ne furent que tolérés par l'aristocratie, et la pensée qu'à la suite d'une campagne heureuse ils assumeraient de nouveau la prépondérance, avait contribué à faire éloigner l'aîné des Pompée. Après la mort de Scipion, de Caton, d'Afranius et de Pétréius, les pompéiens se relevèrent ; l'espérance joyeuse, confiante du passé, les avait abandonnés, mais le désespoir fortifie; ayant au dos l'Océan et l'ennemi en face, il ne leur restait aucun choix à faire, aucune alternative : ce n'était que sur le Capitole qu'ils pouvaient trouver sécurité, et la vengeance aiguisait leurs armes. Les lauriers du père réputés éternels étaient froissés, lui-même était tombé, sa fortune avait été confisquée; honnis, dépouillés et proscrits, le paroxysme de la fièvre les avait saisis. Partout où ils portaient leurs regards, ils apercevaient l'image de la misère ; au bord de l'abîme un compagnon désolé leur tendait la main. Pour remplir ce rôle, Cn. Pompée avait été doué par la nature d'une passion qui approchait de la férocité. En héritant du sérieux de son père ainsi que de sa froideur, l'un s'était converti en dureté et l'autre en cruauté : les terribles et éternels coups du sort lui firent une nécessité du meurtre; son mot

Digitized by Google

d'ordre dans les batailles, *Pietas*, « piété filiale », était l'arrêt de mort des révoltés et des césariens. Ces derniers aussi n'allèrent pas à la guerre dans la disposition d'esprit habituelle : en Afrique, l'œuvre de sang s'était inopinément prolongée sans qu'ils l'eussent désirée. Ne devait-elle jamais finir? Le soldat voulait du repos, le dictateur voulait métamorphoser l'État, se ceindre du diadème, traverser l'Euphrate et le Tigre, et on le forçait de nouveau à combattre sur les rives de l'Ibère. C'est pour ces causes que les deux partis semblaient se lever avec des forces nouvelles, non affaiblies; il semblait qu'on fût seulement au début de la lutte et plus terrible que jamais fut le choc des deux armées [1].

Pompée l'aîné assiégeait Carthage sans succès; il se porta dans la Bétique sur la rive gauche du Bétis (Guadalquivir), contrée qui se soumit entièrement, à l'exception de la ville d'Ulia, devant laquelle il mit le siége. Il y laissa son frère et se retira à Cordoue. Vers cette époque, César quitta l'Italie : il était consul pour la troisième fois et avait pour collègue M. Lépidus. A la fin de 46, César fut dictateur pour la quatrième fois, en comptant sa dictature de l'année 49. Vers la fin de septembre de l'année 46 avant l'ère vulgaire, César s'éloigna de Rome : arrivé aux Pyrénées, il suivit la route militaire qui partait des trophées de Pompée et de la ville de Juncaria (la Junquera), passait à Taracon (Tarragone), traversait l'Ibère à Dertossa (Tortose), se dirigeait par Sagonte (Murviedro) et Setabis (Xativa, Jativa, S. Felipe) sur Egelasta (Yniesta); de là sur

1. Drumann, tome III, p. 630 et suivante.

Digitized by Google

Castalon (Caslona) et Obulcon (Porcuna), et enfin sur Corduba (Cordoue) et Gades (Cadix). Strabon[1] dit que les historiens rapportent que César fit le chemin de Rome à Obulcon en vingt-sept jours ; la distance était de 1800 kilomètres environ ; il faisait donc soixante-six kilomètres par jour. Obulcon était à 37 kilomètres est de Cordoue. Il y avait déjà plusieurs mois que Cn. Pompée assiégeait Ulia : les habitants avaient demandé des secours, et cinq cohortes avec de la cavalerie parvinrent à y pénétrer pendant une nuit orageuse. César alla chercher son ennemi Sextus Pompée à Cordoue afin d'éloigner le frère aîné d'Ulia. Cette ruse de guerre réussit : la cavalerie de César avait pris en croupe des légionnaires. Lorsqu'ils furent tout près de la ville, les habitants sortirent en foule pour accabler la cavalerie césarienne; mais aussitôt les légionnaires mirent pied à terre et les chargèrent si vivement, que de toute cette multitude fort peu rentrèrent dans la ville. Effrayé de cet échec, Sextus Pompée écrivit à son frère de venir promptement à son secours avant que César ne se fût rendu maître de la place. En conséquence de ces lettres, Cnéius Pompée, qui était sur le point de prendre Ulia, quitta le siége de cette ville et marcha sur Cordoue avec ses troupes[2].

César était sur la rive gauche du Bétis : il jeta un pont sur le fleuve et y fit passer son armée en trois corps. Le dictateur, maintenant sur la rive droite (du Guadalquivir), ne pouvait parvenir à couper Pompée

1. Strabon, l. III, p. 160.
2. Hirtius, *Guerre d'Espagne*, ch. IV.

Digitized by Google

de la ville ni lui livrer une bataille rangée. Pompée voulait lasser son ennemi par des marches et contre-marches, il voulait gagner du temps. Retraversant le Bétis, César se dirigea au sud à quatre-vingts kilomètres de Cordoue, vers Ategua (Tebula-Vieja) qu'il commença à investir. Pompée le suivit et l'observait d'une hauteur entre Ategua et Ucubis (aujourd'hui Lucus). A la longue, la ville se rendit le 19 février de l'année 45. Munatius Flaccus qui la commandait demanda la vie sauve : César fut maître de la ville et proclamé *Imperator*[1]. Pompée, ayant perdu l'affection des habitants de la contrée et commençant à manquer de subsistances, se décida à se rendre plus au sud vers la côte où il espérait être mieux secouru. Le 5 mars, il quitta ses campements, se dirigea par Hispolis (Séville) sur Munda, ville située à douze kilomètres de la mer.

La ville près de laquelle il établit son camp était située sur une éminence et très-bien fortifiée. Elle pouvait lui servir d'appui et lui fournir des subsistances. César de son côté assiége Vetisponte, marche ensuite par Caruca à travers la plaine et alla se camper vis-à-vis de Pompée. Là, eut lieu la plus terrible des batailles.

Le matin du 17 mars, Cnéius Pompée rangea son armée en bataille ; son mot d'ordre fut *Pietas*. Celui de César était *Venus victrix*, comme à Pharsale. Entre les deux camps s'étendait une plaine d'environ cinq mille pas, de sorte que le camp de Pompée était à la fois défendu par la nature du terrain et par la position élevée

1. Hirtius, *Guerre d'Espagne*, ch. XIX.

Digitized by Google

de la ville. Du pied du camp, la plaine commençait à s'étendre, et elle était d'abord traversée par un ruisseau qui rendait l'accès du camp fort difficile, en ce qu'il formait sur la droite un marais plein de fondrières. A la nouvelle que Pompée avait rangé son armée en bataille, César déploya l'étendard. Voyant l'ennemi en bataille, il ne douta pas qu'il ne s'avançât jusqu'au milieu de la plaine pour en venir aux mains. L'armée révolutionnaire marcha au combat pensant que l'ennemi en ferait autant : mais celui-ci ne s'éloigna jamais qu'à quinze cents mètres des remparts de la ville, sous lesquels il aurait voulu combattre. L'armée de Pompée était composée de treize légions couvertes sur les ailes par la cavalerie et par six mille hommes d'infanterie légère. Les troupes auxiliaires montaient à peu près au même nombre. César n'avait que quatre-vingts cohortes et huit mille chevaux. L'armée de Pompée comptait environ soixante-quinze mille hommes et celle de César quarante-cinq mille. Enfin la bataille s'engagea, on combattit avec acharnement des deux côtés. César fit charger l'aile gauche ennemie par la cavalerie : les combattants se joignent avec tant de valeur, qu'il devient impossible de porter nulle part du secours. Les deux généraux en chef mirent pied à terre et s'enfoncèrent dans la mêlée. On entendait de toutes parts : « Abattez ! tuez ! » On vit César la tête nue, pour être mieux reconnu des siens, aller de cohorte en cohorte pour les exhorter au combat : il se saisit d'un bouclier, et, menant en avant un certain nombre de soldats, il s'écria en s'adressant aux officiers les plus près de lui : « Ceci sera le terme de ma vie et de vos services militaires. »

Digitized by Google

La bataille ou plutôt la boucherie continua toute la journée. Enfin, après des efforts inouïs, le sort décida en faveur de l'armée révolutionnaire, et seulement au déclin du jour César fut vainqueur. A cette occasion, il dit : « J'ai souvent combattu pour la victoire, mais, cette fois-ci, j'ai lutté pour ma vie[1]. » Le dictateur avait alors cinquante six ans. Cnéius Pompée n'était âgé que de trente ou trente-cinq ans. Son frère Sextus était son cadet de quelques années. Dans cette célèbre bataille de Munda, voyant dans un moment que ses troupes lâchaient pied, César s'écria : « Voulez-vous donc me livrer à ces jeunes gens? » Ses affaires parurent si désespérées, qu'il songea même à se donner la mort[2]. Il y eut dans l'armée de Pompée trente mille morts ; Cnéius Pompée fut trouvé dans un lieu désert, grièvement blessé : on l'acheva[3]. Labiénus et Varus périrent sur le champ de bataille. Du côté de l'armée républicaine périrent environ trois mille chevaliers romains : elle perdit treize aigles avec des enseignes et des faisceaux. Dix-sept chefs furent faits prisonniers[4].

La victoire de Munda ne fut cependant que le résultat du hasard. Le dictateur, le vainqueur de Pharsale et de Thapsus, ne dut le succès de ce jour qu'à une manœuvre de son allié Bogud, roi de la Muritanie Tingitane. Sans ordre du généralissime, il quitta l'aile droite de

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CIV. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXXVII et suivants. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LVI.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XXXVI. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LVI.

3. Velléius Paterculus, l. II, ch. LV.

4. Hirtius, *Guerre d'Espagne*, ch. XXXI.

Digitized by Google

l'armée révolutionnaire avec sa cavalerie pour la conduire au camp de Pompée, en tournant l'armée de ce général. Quand Labiénus s'en aperçut, il quitta le front de bataille avec cinq cohortes pour se porter au secours du camp. Dès que les guerriers de Pompée virent ce mouvement, ils crurent que Labiénus prenait la fuite, et le découragement les saisit. César, soit qu'il crût que les troupes de Pompée fuyaient en effet, soit qu'en chef habile il feignît de le penser, saisit l'occasion, les chargea comme des troupes en déroute, releva le courage des siens, et abattit celui de l'ennemi. Ses soldats, se croyant vainqueurs, mirent plus d'impétuosité dans la poursuite. Ceux de Pompée, persuadés que leurs compagnons sont en fuite, se mettent à fuir eux-mêmes[1].

L'auteur de la *Guerre d'Espagne* dit que César n'eut que mille hommes de tués, tant cavaliers que fantassins, et à peu près cinq cents blessés. Plutarque rapporte le même nombre. Par une exagération ridicule, trop souvent imitée depuis, les historiens césariens portent les pertes de leur héros à un nombre arbitraire et fantastiquement trop bas. La mêlée fut trop vive et trop acharnée pour qu'il ne tombât que mille soldats de César. Dans les rapports militaires, on devrait être exact et ne jamais se servir du mensonge, afin de ne pas être ridicule. Par ces fausses appréciations de nombre, on éveille les soupçons, et l'opinion publique porte alors les pertes plus hautes qu'elles ne le sont en réalité.

Tous ceux de l'armée de Pompée qui avaient pu se sauver se réfugièrent dans la ville de Munda, dans Cor-

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. xxxviii. — Florus, l. IV, ch. ii.

Digitized by Google

doue, Asta (Xérès de la Frontera) et autres places. Sextus Pompée ne fut pas présent à la bataille de Munda : il tenait Cordoue qu'il quitta sur la nouvelle de l'issue de la bataille. Il traversa l'Ibère et se rendit chez les Lacétaniens (nord de la Catalogne) ; là, il rallia les débris des légions de Munda et fit avec succès la guerre de partisans. Après avoir pris Munda, Cordoue, Asta, Gades (Cadix), Cartéia (S. Rogue, Rocadillo, non loin d'Algésiras), Ursao ou Urson (Ossuna), César quitta l'Espagne. Il y avait séjourné depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre de l'année 45 avant l'ère vulgaire.

A partir de son retour d'Espagne, un grand changement s'opéra dans le caractère de César. Il n'eut pas la force ni l'élévation d'esprit pour se tenir au niveau d'une des plus grandes faveurs du sort. Si jusqu'alors il avait lutté par des décrets arbitraires, de vastes projets, des mœurs faciles, une ironie peu civique, pour la possession du pouvoir monarchique, il en rechercha actuellement le titre et la pompe, ou plus justement le clinquant, les apparences extérieures qui ne captivent que le vulgaire. C'est alors aussi qu'il conçut d'autres projets gigantesques, sans bornes, impossibles même à réaliser, et les Romains coururent eux-mêmes au-devant de leur oppression, mais d'une oppression sans compensation. Après sa guerre d'Espagne, César revint à Rome ; on le craignait, il était plus illustre qu'aucun homme avant lui [1]. Il célébra son cinquième triomphe quoiqu'il eût vaincu des concitoyens. Il triompha sur des Romains qui, s'ils n'avaient pas lutté pour la liberté de Rome,

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CVI.

Digitized by Google

avaient au moins combattu contre son asservissement. Dans le triomphe d'Espagne, les trophées étaient en tôle d'argent poli. Il permit aussi à Fabius et à Quintus Pedius ses lieutenants de triompher, quoiqu'ils n'eussent rien fait par eux-mêmes. Mais les Romains ne purent s'empêcher de rire en voyant passer dans les rues les trophées en bois de ces deux guerriers. Les Romains célébraient donc un triple triomphe sur eux-mêmes, et pendant cinquante jours on offrit des actions de grâces aux dieux. Comme on avait appris la victoire de Munda à Rome, le 20 avril, veille de la fête des Palilies ou Parilies, consacrée à Palès, déesse de l'élève des bestiaux, il fut décidé qu'on célébrerait à l'avenir cette fête en mémoire de ce grand événement, comme si l'État avait été sauvé d'un grand danger et fondé pour ainsi dire de nouveau. César, chef de la faction marianiste, qui a eu pour fruit la corruption, parvint à aveugler la multitude au point qu'elle ne vit pas le joug que d'elle-même elle s'imposait, dit fort justement Macchiavel.

Par l'action de César les Romains cessèrent d'être républicains, ils devinrent serfs par eux-mêmes ; César ne voulait que les brider, et les Romains se chargèrent de chaînes ; le changement semblait si avantageux qu'ils se prosternèrent dans la poussière et le placèrent au rang des dieux, avant même que le cri de bataille retentit d'Espagne à Rome ; et puis, quand il voulut devenir roi, ils le poignardèrent. Personne n'osa s'entremettre pour conduire avec dignité la transition au nouvel ordre des choses. Vers cette époque, M. Brutus

1. Macchiavel, *Discours sur Tite-Live*, l. I, ch. XVI.

Digitized by Google

était de retour de la Gaule cisalpine : pourquoi garda-t-il le silence? Par l'attaque dissimulée dans l'éloge de Caton, il ne réparait rien. Pourquoi Cassius restait-il oisif à Brundusium? Le premier n'aperçut-il le tombeau de la République qu'au moment où il était indiqué par le diadème, ou bien le second se réjouit-il du suicide de la République, tant que ce suicide lui donnait personnellement des espérances?

A cette époque de sa carrière, César fut frappé d'un vertige ou d'un éblouissement qui le lança dans le ridicule. Cet enivrement des honneurs et du pouvoir provenait de l'origine de la race à laquelle il appartenait. C'est à l'ethnologie qu'il faut quelquefois demander l'explication de certains faits psychologiques; car, en ne tenant aucun compte des renseignements que développe cette science pour certains phénomènes de l'histoire, on est forcé de juger sans connaissance de cause. Si l'historien et le biographe n'établissent pas la distinction qui existe entre les différentes races ou familles qui composent le genre humain, ils ne porteront qu'un jugement arbitraire et faux sur les événements et les hommes dont ils veulent apprécier le caractère. Cette remarque s'applique essentiellement à l'histoire de Rome et aux événements que les citoyens marquants de cet empire ont fait naître. Un esprit gouverné par l'imagination mystique, ignorante, n'ayant point de sciences ni arts, aimant à vivre dans les ténèbres et dans les combinaisons aléatoires pour arriver aux richesses sans travail, faisant le trafic et les affaires sans morale; cet esprit s'était répandu pacifiquement, sans violence grossière, par les Phéniciens le long de tout le littoral de la Méditerranée,

Digitized by Google

où il avait défloré la pureté, la naïveté, la justesse de pensée et d'action de tous les peuples qui l'habitaient. Carthage, plus près de l'Italie, de l'Espagne, des Gaules et des îles de la Méditerranée, finit par plonger tous ces pays dans l'individualisme et l'anarchie. Rome à la fin a détruit Carthage, mais subit fatalement son action. De là cette perversité punique ou arabe qu'on rencontre chez quelques Romains marquants.

Il y a un abîme entre la civilisation grecque et les idées, les principes, les tendances et les aspirations des hommes obéissants au sceptre du Capitole. Car on ne peut appeler civilisation l'état ténébreux et anarchique qui a dominé pendant près de dix siècles sous le nom de République et empire romains. Les populations primitives italiques, bonnes et droites dans le fond, comme elles le sont aujourd'hui, ont été subjuguées par des conquérants durs, au caractère sauvage et pervers, qui ont dans la suite constitué le patriciat des temps historiques. Romulus et Numa ne représentent que des époques entières auxquelles se forma la société civile de Rome. Le commerce, durant ces époques reculées, contemporaines peut-être d'un Thésée et d'un Agamemnon, était dans les mains d'une race éminemment relâchée dans ses principes moraux et qui pervertit insensiblement les peuples avec lesquels elle fut en contact. Il y eut une époque où toute la Méditerranée fut sillonnée par les flottes marchandes des Phéniciens, et, à coté de ces flottes qui allaient porter aux nations lointaines les produits d'une industrie superflue, coururent aussi des pirates phéniciens et puniques qui furent balayés, comme on le sait, par la marine hellénique et étrusque.

Digitized by Google

Si l'on remarque un abîme entre la civilisation grecque et l'ordre de choses qui règnait à Rome, il y a aussi un abîme entre le caractère des Grecs et des Romains, surtout entre les hommes marquants des deux nations. C'est cette grande différence entre les deux peuples et leurs hommes célèbres qui donne le droit de ne pas faire descendre César d'ancêtres arians. Son physique et son moral, et surtout ses passions, n'ont aucune similitude avec ceux d'un Cimon, d'un Aristide, d'un Périklès, d'un Alexandre. Son intelligence seule était vigoureuse, lucide, rapide à embrasser les plus vastes horizons. Sans scrupule pour les moyens, il savait utiliser avec une grande sagacité les événements du moment. Sans respect de lui-même, il était sans pudeur vis-à-vis de ses semblables. Sans circonstances atténuantes, il doit-être placé parmi les Arabes, les Puniques et les tribus qui en participent, éparpillées sur la surface du globe. César n'a jamais possédé cette grandeur, cette dignité, cette fierté non blessante des grands hommes des beaux temps de la Grèce, cette fierté, qui loin d'inspirer la colère, commande le respect et la vénération. Insouciant de l'origine et des bases de son élévation, il puisait à n'importe qu'elle source, et lorsque cette élévation fut à son apogée, ne pouvant se contenir, il s'enivra et fut saisi comme d'un délire qui eut tous les symptômes du ridicule le plus consommé. Alors aussi il abusa du pouvoir.

La démence de Dolabella, demandant qu'on fît banqueroute aux créanciers et qu'on exigeât la remise d'une partie des loyers, ce qui excita la populace à se porter aux plus grands excès; l'avidité d'Amantius,

Digitized by Google

l'ivrognerie et la bassesse d'Antoine, les constructions insolentes de Corfinius, qui démolit le palais de Pompée ne le trouvant pas assez spacieux ni assez splendide, et tant d'autres faits scandaleux qu'on recueille dans l'histoire de cette époque, accumulèrent la honte sur la tête de César. « L'indignation publique est un lourd fardeau : les imprécations fatales sont le tribut qu'en tirent les rois. Les dieux ont l'œil ouvert sur ceux qui prodiguent le sang. Il vient un jour où les noires Furies changent l'existence de l'homme heureux aux dépens de la justice ; il s'anéantit, sa force disparaît : il est effacé du monde[1]. » La magnificence même de Rome dans ce temps, et qui commençait à naître, jusqu'aux édifices qui s'élevaient de toutes parts, n'étaient-ils pas les monuments de la dépravation et de la perversité ? La basilique de Paul-Émile, ornée de ses colonnes de Phrygie, avait été construite avec les quinze cents talents pour lesquels il s'était vendu à César. La maison et les jardins de Balbus, le palais en marbre de Mamurra, orné de colonnes en marbre de Caryste à bandes ondulées vertes et de marbre blanc statuaire de Luna, étaient payés avec la spoliation et le sang des peuples vaincus, comme l'avaient été auparavant les jardins de Lucullus. Avec le butin fait dans la Gaule, Labienus avait bâti la ville de Cingulum, dans le Picentin. Cet immense ensemble d'iniquités devait à la longue être vengé ; l'insolence des parvenus dépravés était montée à son comble. Il n'était donc point étonnant que l'honnêteté se révoltât à la fin. Les Romains s'agitaient et murmuraient

1. Eschyle, *Agamemnon*.

Digitized by Google

de toutes les extravagances que César connaissait et permettait; mais, comme les hommes qui les commettaient lui étaient nécessaires pour l'exécution de ses vues politiques, il fermait les yeux et laissait faire. Monté par la violence, il se maintenait par la corruption. L'on ne vit plus de honte où l'on trouvait du profit, comme le dit Velléius Paterculus[1].

En étouffant la liberté, César rétrécit la raison, arrêta le développement de l'intelligence. Dans quel état affreux, sous le rapport de la raison, ne s'est pas trouvée Rome sous le règne perfide et odieux d'Auguste, qui, avec César, fit décliner promptement Rome.

A son retour d'Espagne, après avoir vaincu à Munda, il y avait un an qu'on avait déclaré César demi-dieu; on progressa dans le sentiment de la bassesse et l'on décréta que sa statue, exécutée en ivoire, serait promenée avec l'image des dieux, sur un char magnifique, aux jeux du cirque. Le sénat lui décerna l'honneur du nom de *libérateur*, et le fit inscrire sous cette dénomination dans les annales de l'État. On lui érigea une statue dans le temple de Quirinus avec cette inscription: *Au dieu invincible!* Une troisième statue lui fut consacrée au milieu de celles des rois. Comme il avait augmenté le territoire de Rome par la conquête des Gaules et de la Numidie, il lui fut permis, en témoignage de reconnaissance, d'agrandir le Pomœrium de Rome (espace hors et dans les murs où l'on ne pouvait bâtir), prérogative également décernée à Sylla. On agita même la question de donner une autre direction au Tibre à

1. Velléius Paterculus, l. II, ch. XXII.

Digitized by Google

partir du pont Mulvius, de comprendre le Champ de Mars dans le Pomœrium, et enfin de faire assembler le peuple sur le Vatican. On projeta l'édification d'un temple de la Liberté, ce qui était une cruelle ironie[1]. La statue de César devait être placée dans tous les temples de Rome et dans toutes les villes de l'empire[2]. On décida de bâtir en son honneur un temple à la Concorde et de célébrer annuellement une fête avec des sacrifices à l'anniversaire de sa naissance. Le mois dans lequel il était né devait être nommé *julius*, et l'on fit aussi tirer au sort les tribus pour donner à l'une d'elles le nom de *julienne*. Tous les ans on devait faire des vœux pour la conservation de ses jours, jurer sur son bonheur; tous les actes de César devaient être réputés légaux. On décida de lui consacrer des jeux tous les cinq ans, comme à un demi-dieu; on devait encore former, de ceux des prêtres qui desservaient les Lupercales (fête des pasteurs en l'honneur du dieu Pan), un troisième collége appelé *julien*. César devait être nommé Jupiter Julius directement : on devait lui ériger un temple conjointement avec la Clémence Julienne; Antoine en était nommé le grand prêtre. Tous ces décrets furent gravés en lettres d'or sur des colonnes d'argent et placés au pied de Jupiter Capitolin. Le sénat lui décerna le surnom de Père de la Patrie, et César fut le premier qui osa substituer son effigie sur les monnaies à celle de la souveraineté : c'était une injure à la majesté du peuple. Il eut une espèce de trône dans l'orchestre; un siége en or au

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLIV.
2. Dion Cassius, l. XLIV, ch. IV.

Digitized by Google

sénat et dans le forum; il eut un lit sacré comme les dieux; il eut un flamine. C'est ainsi que le sénat revêtit le destructeur de la République, et que César eut la vanité d'accepter des honneurs excessifs, empruntés la plupart à l'Orient en décadence, aux Arabes du désert ou aux Puniques orgueilleux, dont les chefs commandaient à des tribus sans passé et rabaissées moralement par l'esclavage intellectuel et physique! Quels étaient les magnifiques dispensateurs de ces distinctions puériles, de ces hochets futiles et sans signification intrinsèque? Les sénateurs que César avaient créés pour son usage personnel, neuf cents automates dont il tirait les ficelles et qui l'élevèrent au-dessus du niveau de toute distinction humaine. Chacun de leurs décrets fut une offense, un blasphème même à la majesté des dieux, un attentat à leur gouvernement du monde!

Tous les faits que nous venons d'énumérer ne sont que des futilités destinées à satisfaire la vanité et l'orgueil. Plus graves et plus importants sont les décrets du sénat qui étaient destinés à légaliser la somme de pouvoir de fait que l'omnipotent dictateur avait su faire couler dans ses mains. Ce qui importait surtout à César, c'était la continuation de son commandement militaire dont la durée allait expirer, selon les lois de la République; car elles en prescrivaient la cessation dès que le général avait célébré son triomphe. Il se fit donc conférer le titre d'*imperator*, non dans le sens que ce titre avait eu dans le passé, mais à perpétuité [et comme nom propre qui devait précéder ses autres noms[1]. On

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLIV.

Digitized by Google

alla même plus loin dans la flatterie : on donnait ce même titre aux fils et petits-fils de César, quoiqu'il n'eût point d'enfants. Cette hérédité était un acheminement à la royauté. On lui permit seul de triompher dans l'avenir. Si le sénat césarien avait blessé l'auguste majesté des dieux par bon nombre de ses décrets, il blessa encore le sentiment moral et social des hommes qu'il osa déshonorer dans leur famille. Calpurnie étant restée stérile, le sénat n'eut pas honte de penser à la proposition d'une loi qui permettrait à César de considérer toutes les femmes romaines comme ses épouses [1] ! Il n'y a pas de nom à donner à une telle extravagance. Le maniement du trésor public découlait de la tutelle militaire exercée par César : on lui remit la direction de ce trésor. Maître de l'armée et des finances, il avait les deux plus puissants ressorts du despotisme qui naissait. César avait été revêtu du consulat durant plusieurs années consécutives : à son retour d'Espagne, il se fit nommer à cette magistrature pour dix ans et dictateur à vie ; qu'on ne l'oublie pas, c'était toujours le sénat césarien qui décrétait, et qui décrétait encore que César serait préfet ou censeur des mœurs tant qu'il vivrait. Il devait aussi exercer toutes les prérogatives des tribuns du peuple. Comme préfet des mœurs, César pouvait composer le sénat et l'ordre équestre selon son bon plaisir. Le sénat voulut aussi

1. Dion Cassius, l. XLIV, ch. VII. « Dans une ville où la violence faite à Lucrèce avait autrefois soulevé tous les esprits contre Tarquin, on délibère actuellement de donner à César un empire absolu sur la pudeur de toutes les femmes romaines. » (Mably, *Observations sur les Romains*), l. II, p. 368. Édition de 1794. Tome IV des *Œuvres*.

Digitized by Google

que toutes les hautes charges républicaines de la magistrature fussent conférées de par la toute-puissance du dictateur. C'est pour cette raison que César fit décréter qu'il aurait le choix et la nomination non-seulement des magistratures curules, mais encore ceux des fonctionnaires nommés jusqu'alors par les tribus par comices.

Ce décret fut la violation la plus flagrante de la République, l'attentat le plus audacieux aux droits du peuple, car le sénat ne jouissait pas du privilége d'intervenir dans les prérogatives des comices tribunitiennes. Cependant, avec une modération sagement réfléchie, César déclina d'accepter un pouvoir aussi choquant[1] : car, pour saisir sa proie, il rampa comme la panthère. Il voulut partager avec le peuple le droit d'élection dans les comices, de sorte qu'à l'exception de ses compétiteurs au consulat, les autres candidats étaient élus, moitié par la volonté du peuple, moitié sur la désignation de César[2] : mais on voit qu'il eut de fait une influence directe qui était provisoirement suffisante dans le plus grand nombre de cas pour la réalisation de ses projets. Il n'est pas de distinction qu'il ne reçut selon son caprice, et qu'il ne donna de même. Ce fut surtout avec le consulat qu'il agit de la manière la plus arbitraire. Consul pour la troisième fois en l'année 46, et pour la quatrième en l'année 45, il n'en prit que le titre, se contenta d'exercer la dictature qu'on lui avait décernée avec ses consulats, et se substitua deux consuls

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLVII.
2. Suétone, *Vie de César*, l. XLI.

Digitized by Google

pour les trois derniers mois de ces deux années, pendant lesquelles il n'assembla les comices que pour l'élection des tribuns et des édiles du peuple. César se servait du consulat comme d'un ordre de chevalerie, et il fut en cela imité par les empereurs romains ses successeurs. Et à cette occasion il tomba encore dans le ridicule. En voici un exemple : le consul Fabius Maximus mourut le dernier jour de l'année 45 ; César nomma consul pour le restant du jour Caninius Révilius. Ce magistrat étant monté à la tribune, prit possession de sa dignité et la déposa au même moment, ce qui fit dire à Cicéron : Nous avons un consul vigilant dans la personne de Caninius, qui n'a pas fermé l'œil de tout son consulat[1]. C'est avec le même mépris des lois, dit Suétone[2], et des usages de la patrie qu'il institua des magistratures pour plusieurs années, qu'il accorda des insignes consulaires à dix anciens préteurs, qu'il éleva à la dignité de citoyens et même de sénateurs quelques Gaulois à demi-barbares, qu'il donna l'intendance de la monnaie et des revenus publics à des esclaves de sa maison ; qu'il abandonna le soin et le commandement de trois légions laissées par lui dans Alexandrie à Rufion, fils d'un de ses affranchis et l'un de ses compagnons de débauche[3].

Pour les nominations arbitraires et personnelles aux magistratures et aux gouvernements des provinces, pendant la guerre projetée contre les Parthes, il se les

1. Macrobe, *Saturnales*, l. II, ch. III.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXVI.
3. *Id.*

Digitized by Google

fit octroyer par une loi spéciale[1]. Mais ce qui fut plus outrageant encore pour la nation, c'est le décret qui ordonnait aux fonctionnaires publics de prêter serment en entrant en fonctions et de ne jamais s'opposer à aucun arrêté, à aucune détermination de César[2]. Par ce moyen sa volonté avait force de loi, et il prêtait un caractère spécial à sa dictature. Mais la clef de voûte de son despotisme omnipotent fut qu'on lui attribua la sainteté et l'inviolabilité du tribunat. Dans le but de rabaisser les dignités républicaines à de simples charges de cour ou à de simples emplois subalternes, César nomma quarante questeurs, seize préteurs, six édiles. Il fallait bien récompenser les gens qui lui avaient prêté leur secours pour monter où il se trouvait perché. Parmi les sénateurs, il y en eut d'élevés par César à cette dignité, il y en eut un nombre assez considérable qui étaient sans considération morale comme sans honneur, et le dictateur n'eut pas honte de convertir en vains titres, sans caractère réel, les fonctions et les magistratures destinées à être respectées de tous.

Pour protéger encore davantage le nouveau maître, un certain nombre de sénateurs et de chevaliers consentirent à lui servir de gardes du corps[3]. Il eut une autre garde composée d'Espagnols, et qui le suivait partout[4]. On fit prêter serment à tous les citoyens de se lier pour le salut de César[5], et de venger tout atten-

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. LI.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CVI.
3. Dion Cassius, l. XLIV, ch. VI.
4. *Id.*
5. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXVI.

Digitized by Google

tat contre sa personne. Afin de désigner l'omnipotence de César par des marques extérieures, on décida que dans le sénat, au tribunal, dans le théâtre et aux jeux, il porterait la toge royale et qu'il s'assiérait sur un siége en or[1], et, qu'au théâtre, il se placerait parmi les tribuns et au sénat entre les consuls[2].

Voilà ce qu'accorda et permit ce corps constitué nommé sénat, soit par crainte, espoir ou reconnaissance et soumission servile, à l'homme devenu tout puissant par les armes. Maintenant si l'on se demande comment César se servit de son pouvoir dans son intérêt personnel et dans celui de l'État, Rome devait, à la suite de son expérience passée, chérir comme un bonheur qu'après la victoire le vainqueur n'ait pas fait un usage cruel de sa puissance. Plus César eut de pouvoir, plus aussi sa douceur se manifesta-t-elle, aux témoignages mêmes de ses adversaires. La politique avait sa part dans cette conduite : lorsqu'il se montrait dur pendant la guerre ou après la victoire, sa rigueur, selon lui, était dictée par les circonstances. La confiscation des biens de Pompée et de ceux de ses adhérents, qui résistèrent encore après la bataille de Pharsale, n'était point inattendue selon les droits de la guerre du temps et à la suite d'événements pareils : on avait craint pire que cela. La voie de la miséricorde et du pardon n'était point fermée à ses antagonistes, et lorsqu'on était resté neutre on ne passait pas, comme aux yeux de Pompée, pour avoir fait partie de l'ennemi[3]. César

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXIV. — Appien, *Guerres civ.*, l. II, ch. CXLV.
2. Dion Cassius, l. XLIV, ch. IV, VI.
3. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXV.

Digitized by Google

pardonnait à beaucoup de ses ennemis, bon nombre d'entre eux furent même promus à des places d'honneur et à des charges publiques [1].

La conduite de César à cette époque était dirigée par la politique et les circonstances. S'il n'y eut pas de proscriptions à son retour d'Espagne, c'est que sa conscience, plus forte que sa passion de dominer, lui criait d'être modéré, prudent et sage. Si la conscience de Sylla, qui jamais ne conspira, n'avait pas à lui reprocher l'ambition de gouverner, si elle ne lui reprochait pas de vouloir exercer la puissance pour la puissance, elle lui criait hautement d'user des moyens les plus efficaces pour remettre l'ordre compromis dans la société et la République dans son assiette.

César *gueusait* avec les moyens, et c'était naturel. Son but n'était point noble : car son intention n'était point de rétablir le règne de la loi et de sauver la République. Son but n'était, au contraire, que d'amener insensiblement une convergence des lois pouvant effectuer la réalisation de son rêve, l'élévation matérielle et le maniement absolu du pouvoir, dussent ces derniers se dresser sur les ruines du passé et sur l'anéantissement de la République.

César ne put et ne devait donc pas agir comme Sylla qui, exempt de toute basse et puérile vanité, ne reniant jamais ses principes ni sa conscience pour assouvir des appétits ridicules ou des passions mesquines, ne marchandait jamais avec son but ni avec les moyens d'y arriver.

7. Hoeck, *Römische Geschichte*, tome I, pages 193, 194.

Digitized by Google

César, au contraire, entendait sans cesse retentir les avertissements et les cris intérieurs de la conscience, et ces avertissements et ces cris lui rappelaient constamment les mots de conspirateur, de vanité, d'orgueil, de duplicité, de convoitise, d'usurpateur et de démagogue, etc., etc.; et lui-même lisait mieux que personne dans son for intérieur les intentions liberticides et inconstitutionnelles qu'il avait méditées et conçues, et qu'il projetait de mettre à exécution. Monté au pouvoir suprême par des détours, César était confus; s'il tremblait sans avoir le frisson de la peur, il flottait dans une hésitation craintive et embarrassée. Quelle en était la cause? C'est qu'il avait encore à cette époque même à redouter une réaction qui, certes, était à craindre s'il eût été moins sage, moins clément et moins doux envers ses adversaires après le succès et la victoire.

Il faut se souvenir encore que non satisfait du pouvoir réel du monarque, il en recherchait aussi le nom et les insignes extérieurs, que dans des moments d'oubli ou de distraction et à mesure que croissait son orgueil, César ridiculisait les formes républicaines, ainsi que le rapporte Suétone [1]. D'après un historien perdu, Titus Ampius, César disait : « que la République était un nom sans réalité, sans valeur, que les hommes devaient lui parler désormais avec plus de respect et regarder comme loi ce qu'il disait. »

Les républicains qui existaient ne devaient-ils pas se sentir profondément blessés par ces paroles ? Il fallait

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXVII.

Digitized by Google

les ménager, car ils étaient encore nombreux, pleins d'espoir et de vigueur, comme la suite l'a bien prouvé. Il fallait ménager la fierté et l'esprit républicains et les ménager par une conduite modérée et généreuse. Voilà le secret de l'indulgence et de la douceur de cœur de César dictateur. Quel contraste entre celui-ci et le César conquérant des Gaules, barbare, impitoyable, cruel, alors qu'il n'avait rien à ménager et rien à craindre, avec le César triomphateur faisant étrangler Vircingétorix !

Sa clémence, tant louée dans les guerres civiles et pendant son règne, n'était donc qu'un calcul habile, profondément médité, et la puissance avec laquelle il y persévéra, la constance, la fermeté avec lesquelles il y resta fidèle, ne peuvent qu'étonner. Seulement il faut bien se garder, nous le répétons, de mettre la clémence qu'il exerça sur le compte de la bonté de son cœur, et quant à un sentiment de respect ou de dévouement pour la sainteté du devoir et du droit, il n'en peut être question chez lui.

Au reste, nous avons l'aveu même de César des mobiles qui le faisaient agir avec clémence. Il écrivit à Caïus Oppius et à Balbus Cornelius ce qui suit : Je me réjouis de ce que vous m'écrivez d'approbateur sur ce qui s'est passé à Corfinium. Je suivrai volontiers votre conseil et d'autant plus volontiers, que j'avais déjà l'intention d'agir avec douceur autant que possible et de tout employer pour me réconcilier avec Pompée. Nous allons donc essayer si nous pouvons gagner l'affection générale et jouir d'un succès durable, car d'autres se sont fait détester par leur cruauté et ne sont pas restés

Digitized by Google

pour cette raison longtemps vainqueurs, à l'exception de Lucius Sylla, sur les traces duquel je ne veux toutefois pas marcher. Ce sera une nouvelle sorte de victoire que de nous consolider au moyen de la pitié et de l'amitié, etc., etc. [1].

Ce fut vers cette époque de son administration que César rendit aux veuves des proscrits et de ceux mis hors la loi leur dot confisquée pendant les guerres civiles, et à leurs enfants leur part d'héritage paternel [2]. Après la bataille de Pharsale, la populace romaine avait renversé les statues de Pompée et de Sylla. Afin de témoigner de sa puissance et pour fermer des plaies politiques encore ouvertes, César, comme s'il eût seul le souvenir du mérite de ces deux hommes, fit rétablir leurs statues ; cette action lui attira à un haut degré l'affection des Romains [3], et la multitude imbécile et immorale, trompée par les apparences, salua de nouveau ce qu'elle avait méprisé et brisé auparavant.

On a prétendu que si César avait vécu le temps qu'il aurait pu et dû vivre, les conceptions les plus hardies de l'imagination n'auraient pu mesurer ce qui serait advenu de Rome, de l'Italie, du monde. Il s'agit ici bien entendu des créations intellectuelles se rapportant au beau et à l'utile. Nous avons déjà dit précédemment que César était dénué du vrai sentiment du beau. Ses facultés n'allaient pas au delà de la conception de l'utile, mais de l'utile concourant à son élévation et lui servant d'étai et d'appui. Comme il ne comprenait pas

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, l. IX, l. VIII.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. L.
3. Polyæn, *Stratagèmes militaires*, l. VIII, XXIII, § 31.

Digitized by Google

le beau, qu'il n'avait pas le don de discerner ce qui était vulgaire de ce qui était distingué, il s'inquiétait de la quantité plutôt que de la qualité. De là ses projets de vastes constructions, dont l'exécution n'était point sans de grandes difficultés. Sa volonté aurait sans doute pu vaincre ces difficultés, mais non sans léser la fortune, les intérêts et les habitudes des citoyens. Sur le petit champ surnommé Codetanus, à l'ouest du Tibre, où en 46, après ses triomphes, César établit une naumachie, il voulut construire un temple colossal de Mars, plus grand qu'aucun temple du monde, en comblant jusqu'au niveau du sol le lac qu'il avait fait creuser[1]. A l'exemple de Pompée, César voulait bâtir un théâtre au pied du mont Tarpéïen. A cette occasion, Dion Cassius rapporte qu'on fut très-mécontent qu'en démolissant les maisons et les temples des lieux destinés à ce théâtre, César ait fait brûler les statues en bois qui s'y trouvaient et qu'il gardât les trésors qu'on y découvrit[2]. Ce théâtre ne fut terminé que sous Auguste et porte le nom de Marcellus. César voulait dessécher les marais Pontins pour assainir ces lieux et gagner des champs à l'agriculture; ce fut le Sénat qui le chargea de cette entreprise. Il forma le projet de construire un chemin de la mer Supérieure (l'Adriatique) au Tibre, à travers un côté de l'Apennin. Il voulait établir un canal conduisant de Rome à la mer par Circéi et débouchant dans la Méditerranée à Terracine, faire creuser le lit du Tibre à Ostie et rendre le fleuve navigable jusqu'à

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLIV.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XLIX.

Digitized by Google

Rome. Il se proposait d'ouvrir une issue au lac Fucin (le Celano moderne), projet que seulement Claude put exécuter. Il voulait réduire à une juste proportion tout le droit civil et renfermer en un très-petit nombre de livres ce qu'il y avait de meilleur et d'indispensable dans l'immense et diffuse quantité des lois existantes. Pompée et surtout Cicéron avaient déjà conçu un projet semblable[1].

Tous ces gigantesques projets sont peut-être exagérés par Plutarque et les autres historiens; mais toujours leur énumération prouve-t-elle que César voulut fonder, comme les empereurs ses successeurs, un empire électif, despotique et militaire.

En l'année 168 avant l'ère vulgaire, Paul-Émile, et en l'année 64, M. L. Lucullus avaient envoyé à Rome les livres qui étaient tombés en leurs mains durant leurs guerres; nous avons dit ce que Sylla a fait pour les œuvres d'Aristote : à leur imitation, César voulut aussi de son côté faire quelque chose pour la science. Il voulait former une bibliothèque publique, la plus considérable possible, en livres grecs et latins, et confier à M. Varron le soin de les acquérir et de les classer[2]. Varron avait lui-même écrit 490 livres[3]. Il fut réservé à Asinius Pollion d'établir la première grande bibliothèque publique à Rome, dans une des dépendances du temple de la Liberté. César conféra aussi le droit de cité à tous ceux qui pratiquaient la médecine à Rome et qui y professaient les arts libéraux, une telle

1. Isidor., *Originum seu etymologiarum*, V, I. — Heinecc., *Ant. Rom. Proœm.*, § 12. — Aulu Gelle, l. I, ch. XXII.

2. Suétone, *Vie de César*, ch. XLIV.

3. Aulu Gelle, l. III, ch. X.

Digitized by Google

faveur devant leur faire aimer davantage le séjour de cette ville et en attirer d'autres encore.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, afin de satisfaire aux exigences des suppôts de César, il fallait augmenter le nombre des membres des magistratures existantes. César porta le nombre des préteurs à seize, celui des questeurs à quarante. Au lieu de quatre édiles, César en nomma six. Ce fut de la sorte que le dictateur se déchargea des dettes qu'il avait contractées. Il fonda aussi au loin des colonies, dans l'administration desquelles il pouvait placer ses protégés. C'est ainsi qu'il en établit dans l'île de Pharos, près d'Alexandrie en Égypte, à Narbonne et à Arles dans les Gaules. Il rétablit aussi les villes de Berytes en Palestine, de Carthage et de Corinthe. César eut aussi l'intention de percer l'isthme de Corinthe pour joindre les deux golfes qui le baignent. Suétone dit que quatre-vingt mille citoyens furent répartis dans les colonies d'outre-mer. Pour que la population de Rome n'en fût pas épuisée, César défendit par une loi qu'aucun citoyen au-dessus de vingt ans et au-dessous de quarante, qui ne serait pas lié par un devoir public, restât plus de trois ans de suite absent de l'Italie; qu'aucun fils de sénateur entreprît des voyages lointains, si ce n'était à la suite et sous le patronage d'un magistrat, et enfin, que ceux qui élevaient des bestiaux eussent, parmi leurs bergers, moins d'un tiers d'hommes libres en âge de puberté[1]. Il accorda aussi des récompenses à ceux qui avaient beaucoup d'enfants[2].

1. Suétone, *Vie de César*, ch. XLII.
2. Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXV.

Digitized by Google

Mais le projet le plus gigantesque de César fut sa guerre contre les Parthes. Quand il les aurait vaincus, il voulait poursuivre sa course à travers l'Hyrcanie (le Khoraçan, le Mazendéran, une partie du Dahistan et le Korkan), longer la mer Caspienne, traverser le Caucase, contourner la mer Noire au nord et pénétrer dans le pays des Scythes. Ensuite il se proposait d'attaquer les peuples voisins de la Germanie, la Germanie elle-même et retourner en Italie en traversant le pays des Celtes (la France), et limiter de la sorte ses vastes conquêtes par les flots de la mer! L'exécution de ce projet était destinée à enflammer l'imagination de la jeunesse et à flatter l'esprit guerrier des hommes de l'âge mûr et des militaires. Quant aux vétérans, il leur distribua des terres, et dans cette distribution, il n'eut aucun égard pour celles qui étaient consacrées aux morts. La Campanie, l'Étrurie et la Gaule cisalpine eurent surtout à souffrir de cette nouvelle distribution : elle en froissait les propriétaires; mais il fallait récompenser à tout prix les services personnels rendus.

Il y avait à Rome un homme considérable, un ancien consulaire, d'un grand talent oratoire, qui avait étouffé la conjuration de Catilina : depuis l'élévation de César, Cicéron s'était tenu à l'écart, il ne venait que rarement à Rome, vivait sur ses terres et semblait, par sa conduite, mécontent de l'état de choses. Cet homme était à ménager à cause de son influence. Avant son départ pour la campagne contre les Parthes, vers le milieu de décembre de l'année 45, César alla faire une visite à son parent L. Martius Philippus, qui était près de Puteoli (Pouzzoles auprès de Naples).

Digitized by Google

Il visita aussi Cicéron, qui n'en était pas loin, et dans cette visite, le dictateur était entouré d'une formidable escorte. Bientôt après, l'ancien consulaire reçut de M. Lépidus, le *magister equitum*, une invitation de se rendre à Rome pour consacrer, comme augure, avec ses collègues, le terrain destiné à l'édification du temple de Mars, dont nous avons déjà parlé. Cicéron savait bien que sa présence n'était point nécessaire, mais que César saisissait toutes les occasions pour l'attirer à lui et le flatter; il ne put décliner l'invitation.

En l'année 44, César fut consul pour la cinquième fois : il eut pour collègue Marc-Antoine. Dès l'année précédente, il avait exercé sa cinquième dictature, et Lépidus fut nommé par lui son *magister equitum*.

Nous entrons maintenant dans l'histoire de la vie de César où il descendit au ridicule le plus consommé. Il est triste de voir un homme doué de facultés aussi exceptionnelles, aussi vastes, descendre, se rabaisser à des enfantillages tels que ceux que nous avons à retracer. Ce qui rend surtout César ridicule, c'est qu'il prit au sérieux son élévation et les adulations qu'on lui prodiguait, lui qui connaissait cependant les moyens cauteleux et la manière subreptice qu'il avait employés pour y arriver et se les faire conférer. Non satisfait de sa toute-puissance, poussé par un orgueil puéril, insatiable dans sa vanité[1],

1. Dès que le banquet des Césars est servi, le premier entrant est Jules César, dont l'humeur ambitieuse veut disputer la monarchie à Jupiter. Silène le regardant : « Prends garde, Jupiter, dit-il, que cet homme-là ne songe, par amour de la domination, à t'enlever ta royauté. Tu vois, il est grand, il est beau; s'il ne me ressemble pas en tout, sa tête au moins est semblable à la mienne. » Julien, *Les Césars*, ch. III.

Digitized by Google

affrontant sans pudeur les rires de ses contemporains, prenant au sérieux l'ensemble des hommes qui avaient été choisis par lui pour former les magistratures et son entourage direct, César voulait être roi. Il n'écrivit pas, comme autrefois Sylla, aux représentants de l'État et de la République qu'un homme pouvait seul être utile à Rome, et qu'il sentait qu'un seul homme pouvait lui rendre des services réels et que cet homme était lui, Sylla. César ne pouvait agir franchement, noblement comme Sylla : il lui était défendu d'être fier comme lui. César, dans son escalade du pouvoir, devait biaiser, temporiser, implorer. Il connaissait les dispositions du public : il voulut les éprouver. Ses partisans, ce que Rome avait de plus vil, ainsi que le montre l'histoire, ornèrent donc un beau jour d'une couronne de laurier et d'un diadème celle de ses statues placée au forum, sur la tribune aux harangues. Deux tribuns, C. Épidius Marullus et L. Cæsétius Flavus, firent enlever ce signe séditieux et révolutionnaire[1]. L'insensé qui avait osé se rendre coupable de cet acte fut conduit en prison par les ordres des deux tribuns, que la population suivit en manifestant, par des signes et des paroles, son approbation non équivoque et en les appelant Brutus. Mais César, voyant avec douleur que cette tentative de royauté eût si peu de succès, ou, comme il le prétendait, qu'on lui eût ravi la gloire du refus, apostropha durement les tribuns et les dépouilla de leur pouvoir. Dans l'accusa-

1. Dion Cassius, l. XLIV, ch. IX. — Plutarque, *Vie de César*, ch. LXI. *Vie d'Antoine*, ch. XII. — Suétone, *Vie de César*, ch. LXXIX.

Digitized by Google

tion qu'il porta contre eux, il oublia à tel point toute convenance qu'il les nomma *bruti* (brutes) et gens de Cumes, qui avaient la réputation d'être très-bornés. Il entendait la ville de Cumes en Asie Mineure. Columelle aussi fait l'éloge des ânes de la Campanie. Le 26 de janvier, jour des Féries latines, qui devaient précéder la campagne contre les Parthes, César célébra, selon un décret du sénat, un triomphe en revenant du mont Albin : c'était le sixième et qui n'était motivé par aucune victoire. Les Romains lui firent une belle réception; quelques individus le saluèrent du nom de roi; on avait espéré que le peuple en ferait autant; mais au lieu d'enthousiasme, il fit un profond silence; des murmures s'élevèrent même de toutes parts : il ne pouvait plus rester de doute que, pour cette fois encore, la tentative avait échoué. Alors les deux tribuns en question firent saisir de nouveau ceux qui avaient crié le plus fort et conduire en prison. Voyant l'insuccès de cette autre tentative de royauté, César répondit fort habilement à la foule : « Je suis César et non pas roi. » Dans le sénat, il accusa Marullus et Cæsétius d'abuser de leurs prérogatives pour donner lieu à des scènes semblables, afin de faire suspecter le dictateur. Après César, Helvius Cinna, leur collègue, se porta comme leur accusateur; une partie du sénat les condamna à mort. Ils ne furent toutefois que destitués de leurs fonctions et chassés du sénat.

Confiant dans le dévouement d'hommes qui lui avaient conféré les honneurs et dignités dont il jouissait, confiant aussi que d'autres n'oseraient rien tenter contre lui de crainte des premiers, César ne voulut

Digitized by Google

plus avoir de garde. Il remercia donc les sénateurs et les chevaliers, ainsi que ses autres gardes du corps[1].

La petitesse de sentiment et de caractère se manifeste de la manière la plus claire dans la conduite tenue par César dans les conjonctures actuelles. César, le superbe César s'adressa de nouveau au peuple, il lui demanda la charité d'une couronne et d'un titre. Il les lui demandait avec la hardiesse et le désespoir d'un joueur qui risque son va-tout, dit un de nos historiens contemporains. Un consul fut chargé au nom du peuple de lui offrir publiquement ce qu'il désirait. Mais on se trompa en ce que cette offre se fit publiquement, on se méprit à ce point que l'on demandait aux Romains, de témoigner contre eux-mêmes et de certifier un mensonge par leurs acclamations. La République fut, pour ainsi dire, placée face à face de la monarchie ; la conscience d'elle-même lui revint, on lui rendit ses armes en exigeant qu'elle se détruisît, ce qu'elle refusa. Car ce fut une idée non mûrie et une action boiteuse ; la nécessité de surprendre, d'étourdir, de saisir de sa propre main, s'imposa impérativement ; mais aussi par là on excluait la question de savoir si ce qu'on faisait était licite et légitime. Comme autrefois le pouvoir échut à Pompée, en ce moment la monarchie devait échoir au maître tout-puissant comme un tribut indépendant, franc de toute contrainte ; s'il était possible, César voulait éviter de se servir de mauvais moyens. Il pouvait tenir des comices, où ne se montrait qu'une populace vénale et des vétérans, proclamer comme loi

1. Dion Cassius, l. XLIV, ch. VII.

Digitized by Google

leur décision sur la forme politique de l'État, ainsi que cela eut lieu avant et après lui. Mais c'est ce que César ne voulut pas, parce qu'il espérait éviter l'écueil qui le menaçait, s'il agissait autrement. Donc Antoine se chargea du rôle principal ; il y était appelé comme consul, il ne craignait rien, il savait parler, il était agile et dévoué au dictateur. Il va de soi qu'Antoine agit sur un signe de César. Toute la farce a été mise sur le compte d'Antoine, car il était passé maître en bouffonnerie,

On choisit le 15 de février, jour des Lupercales, César se rendit en costume de triomphateur (*sic*!) à la tribune aux harangues pour voir défiler le cortége du haut de son siége doré. Il y avait peu de temps qu'on avait adjoint aux prêtres de Pan les prêtres juliens; comme chef de cette dernière classe, Marc Antoine se montra nu et bien oint des pieds jusqu'à la tête; il n'avait qu'une sorte d'écharpe autour des reins. Cicéron rapporte qu'Antoine était ivre ce jour-là, ce qui a pu être, quoique sa narration semble prouver le contraire. Cicéron est outré dans ses appréciations, car il place côte à côte du séide abject du tyran, M. Lépidus sous l'aspect d'un noble républicain. On ne peut cependant méconnaître la vérité puisque d'autres auteurs concordent avec lui sur le point essentiel. A un moment donné, Antoine fendit la foule et se précipita vers la tribune; on se dérangea à son passage : il prononça un discours conforme à la circonstance. Ensuite il s'approcha de César tenant un diadème à la main : alors la foule poussa des soupirs et des gémissements, un faible nombre de voix seulement fit retentir des cris étouffés

Digitized by Google

d'assentiment; c'étaient celles des acolytes payés ou des comparses. Antoine essaya de lui poser sur la tête le diadème en prononçant ces paroles : « Voilà ce que le peuple romain t'envoie par mon intermédiaire. » A ces mots, on entendit de longues et profondes lamentations dans la foule rassemblée sur la vaste place. Les acclamations sourdes et très-peu nombreuses des figurants soldés et d'amis dévoués par intérêt personnel, n'inspirèrent point de confiance ni de courage, et quand César refusa prudemment l'insigne royal, il s'éleva de toutes parts des applaudissements non équivoques. Le peuple renia le faux ambassadeur, mais ce dernier ne perdit pas son aplomb d'histrion et tint ferme. C'était dans le dictateur que résidait l'obstacle : il fallait l'émouvoir, le fléchir; le consul, le genou en terre, continua cette burlesque plaisanterie en priant, au nom de la patrie, d'accomplir ses désirs. Mais en vain, le résultat fut le même; il fut impossible sous aucun prétexte et avec la moindre ombre de vraisemblance, de prétendre que Rome aurait obligé César d'accepter la royauté par la voie et les mains de son consul : enfin le dictateur termina ce jeu téméraire en prononçant les paroles suivantes : « Jupiter seul est roi de Rome. » C'était une amère ironie, puisqu'un décret du sénat avait prescrit que César devait être adoré comme Jupiter; il fit porter au Capitole et placer sur la statue de Jupiter le diadème qu'Antoine avait essayé plusieurs fois de mettre sur sa tête, ce qui n'empêcha pas que César fît inscrire dans les Fastes, au passage sur les Lupercales, que le peuple romain pendant ce jour lui avait déféré la royauté par le consul Antoine, mais qu'il n'avait pas voulu l'ac-

Digitized by Google

cepter[1]. Jamais, dit Suétone[2], il ne put se laver du reproche déshonorant d'avoir ambitionné la dignité royale, et le rampant et servile Velléius Paterculus[3] dit qu'Antoine avait rendu le dictateur odieux en lui posant sur la tête une couronne. Le désir de César de posséder ce qu'il ne pouvait accepter dans les conjonctures où l'on se trouvait, était tout aussi clair que le refus du peuple.

Dans cette extrémité, César eut l'impudence d'avoir recours à une fraude pieuse pour arriver à ses fins. Les Parthes aussi devaient jouer leur rôle dans le nouveau spectacle. César fit répandre le bruit que les *Quindécemvirs*, en compulsant les livres sibyllins, avaient trouvé une prophétie qui disait que les Parthes ne seraient vaincus par les Romains, que dans le cas où ceux-ci les attaqueraient à la tête d'un roi. Il est clair que les *Quindécemvirs* trouvèrent dans ces vieilles paperasses ce que César voulut qu'on y trouvât. La considération médiocre dont jouissaient alors ces livres, ne put donner la moindre assistance à l'intrigue grossière qu'on pratiquait avec eux. Les ennemis de César s'en prévalurent. Le mensonge et la fourberie évoquèrent d'abord la calomnie, et ensuite le ressentiment et la vengeance.

Dans ce moment, les conservateurs avaient en mémoire les gigantesques projets de César dont nous avons parlé plus haut. Ils étaient dignes d'un despote oriental ou d'un souverain gouvernant un État avec des castes hiérarchiques; ensuite ces essais avortés de monarchie,

1. Cicéron, IIe *Philippique*, 34.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXIX.
3. Velléius Paterculus, l. II, ch. LVI.

Digitized by Google

qui avaient mis leur auteur en opposition tranchée avec l'ensemble de l'histoire nationale, avec l'esprit des lois, avec les mœurs, la littérature et la poésie, éveillèrent au sein des amis mêmes de César, ainsi que parmi les hommes liés avec Cicéron, le patriotisme, l'amour de la liberté, ranimèrent les restes de la fierté républicaine qui, quoique affaiblie chez le peuple, n'en était que plus vive, violente même, dans une fraction de l'aristocratie où elle s'était réfugiée. Comme toujours, aux époques de civilisation matérielle et de décadence, il y avait à Rome un contraste des plus tranchés : le développement ou la culture de l'intelligence et la force d'âme de la minorité, étaient d'autant plus élevés et plus nobles, que la dégénérescence du reste du peuple était plus profonde et plus consommée.

Dans l'enivrement de ses succès et de son bonheur, César ne conserva plus de réserve vis-à-vis des corps et des magistratures. Il eut la faiblesse de se croire plus qu'il n'était et valait, plus qu'un conspirateur et un usurpateur heureux. Dans son ivresse du pouvoir omnipotent, il reçut, une fois assis, devant le temple de Vénus Génitrix, les sénateurs qui étaient venus en corps lui présenter les décrets les plus flatteurs[1]. Tout Rome en fut blessé. « Quelques écrivains, rapporte Suétone, disent que Cornélius Balbus le retint comme il se levait ; d'autres qu'il n'en fit même pas le mouvement, et que C. Trébatius l'ayant averti de se lever, il jeta sur lui un regard sévère. Ce dédain parut d'autant plus intolérable, que lui-même, dans un de ses triomphes, avait mani-

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXVIII.

Digitized by Google

festé une vive indignation de ce qu'au moment où son char passait devant les siéges des tribuns, le seul Pontius Aquila, l'un d'eux, fût resté assis. Il s'était même écrié : « Tribun Aquila, redemandez-moi donc la République[1]. »

Le séjour de la jeune et belle Cléopâtre à Rome, dans les jardins de César, au delà du Tibre, fut un autre scandale pour les Romains. Elle était venue avec son frère qui était aussi son mari. Tout cela vivait ensemble, et l'adultère n'était même plus regardé comme un crime. Calpurnie permit sans doute ce qu'elle ne pouvait empêcher. Mais César tombait de plus en plus bas dans l'opinion publique en frondant ainsi toutes les convenances. La reine d'Égypte ne paraissait pas être une princesse tributaire, mais bien une souveraine. Elle voulait briller et gouverner à tout prix, sans observer la retenue que la prudence prescrivait. On la suspectait de vouloir entraîner César en Orient; la guerre contre les Parthes devait en servir de prétexte.

Les probabilités d'un gouvernement militaire futur étaient patentes. Et à quelles mains devait-il être confié? César prenait pour collègue Antoine, l'être le plus abject, le plus vicieux, le plus pervers et le plus violent. Et comme s'il n'était point encore suffisant de laisser pour son lieutenant dans Rome un homme ridicule, endetté et ennemi de toute liberté, César voulait lui donner pour collègue, au moment de son départ, Lentulus Dolabella, gendre de Cicéron, jeune homme de vingt-cinq ans; il n'avait d'autre intelligence que celle de tromper

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXVIII.

Digitized by Google

ses créanciers. Il y avait eu au premier de janvier une dispute dans le sénat entre Dolabella et Antoine, dispute dans laquelle ils s'étaient exprimés de la manière la plus grossière. Dolabella jeta même à la face d'Antoine l'adultère de sa femme Antonia, dont lui, Dolabella, était l'amant. Par ce trait, on peut juger de la fange dans laquelle se vautrait une certaine portion des hautes classes de la société romaine et amie de César.

Par toutes ces causes flagrantes et leurs déductions légitimes, les restes en fermentation de la République non encore vaincue s'agrégèrent promptement avec force pour aboutir enfin au secret d'une conspiration, à l'image de celle du triumvirat formée dix-sept ans auparavant, entre Pompée, César et Crassus. Le nombre des obligés et des créatures de César allait en augmentant, la souplesse du sénat, du sénat césarien, avili et dégradé, allait en s'étendant; la démoralisation de la multitude prenait un tel accroissement, qu'il était à craindre que les citoyens honnêtes, les gens vertueux et indépendants ne fussent asservis ou annihilés et que le pouvoir absolu put enfin s'établir sur des bases non disputées. Au sentiment de quelques hommes chez lesquels s'était réfugié intact l'antique et traditionnel génie de Rome, et qui pour cette raison même étaient mus par ce génie d'une manière d'autant plus terrible qu'elle dépassait jusqu'aux bornes d'une réflexion sage, prudente et opportune, il ne se présentait qu'une idée, qu'un fait pouvant sauver la liberté, et cette idée et ce fait étaient la mort de César. De là la conjuration par laquelle il périt et qui rappelle celle qui avait été conçue par Pélopidas, trois cent trente-cinq ans auparavant. « Il y avait un certain

Digitized by Google

droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus; la République armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense[1]. »

Marcus Junius Brutus, âgé de quarante et un ans, de dix-sépt ans plus jeune que César, fils de Servilie, amie de César, neveu et gendre de Caton d'Utique, respecté des gens de cœur et d'honneur, dont le nom rappelait de grands souvenirs, devint l'âme morale et politique de la conjuration contre César. Brutus avait toléré en silence la nouvelle direction donnée à l'État aussi longtemps qu'il ne vit pas la République en péril. Il était doux de caractère, résolu, d'un esprit sérieux et pénétrant, développé par des études philosophiques profondes et surtout par la philosophie de Platon ; comme orateur il était concis et riche en idées ; du reste, un peu avide mais serviable. Sa conduite politique n'était point déterminée par les personnes, surtout dans ses rapports avec César, son bienfaiteur, mais par des sentiments solides fondés sur des principes sévères. Brutus était un Romain de vieille souche qui croyait ne devoir reconnaître

1. Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. XI. « Le meurtre d'un tyran est un titre de considération générale, tant il est vrai que l'appréciation d'un fait repose non pas sur l'issue, mais sur le principe même et sur la connaissance des mille motifs divers qui ont pu en conduire les auteurs. » (Polybe, l. II, ch. LVI). L'antiquité a honoré la mémoire d'Harmodius et de Timoléon.

Digitized by Google

d'autre maître que la loi. Son penchant se prononçait plus pour l'idéal que pour la réalité. Il était préteur au commencement du plan de réaction républicaine.

La tête de cette réaction, tête qui concevait, combinait et conduisait, était le second préteur Caïus Cassius Longinus, issu d'une famille patricienne, et plus âgé que Brutus. Sa vertu n'était pas aussi redoutable que son mépris pour la vie. Il était taciturne, soupçonneux, soumis tout en étant emporté et violemment colère : dans sa vie, il était tempérant et frugal. Il avait déployé ses capacités militaires dix ans auparavant dans la guerre avec les Parthes. Réconcilié après la bataille de Pharsale par Brutus avec César, il le haïssait principalement parce qu'il ne lui avait pas donné le consulat promis et qu'il ne satisfit pas à son ambition avide de grandeurs. Cassius était d'autant plus redoutable, qu'il avait réglé ses comptes avec la vie. Crémutius Cordus nommait, dans ses annales, Cassius le dernier des Romains[1]. Malgré ses sentiments bien connus, Cicéron ne fut point admis dans le complot : on redoutait son hésitation dans l'action[2].

Ces hommes, avec les autres conjurés, n'étaient donc point des hommes vulgaires, obscurs[3]; ils n'étaient point non plus des rivaux ni des parvenus envieux ou jaloux. C'étaient des patriciens, des sénateurs, des préteurs, des chevaliers, des généraux, des tribuns du peuple, des gouverneurs de province, des consulaires. Cétaient des républicains qui aimaient la liberté et qui

1. Tacite, *Annales*, l. IV, ch. XXXIV.

2. Plutarque, *Vie de Brutus*, ch. XII.

3. Rome reconnaît les plus illustres citoyens pour auteurs de cette action immortelle. Cicéron, IIe *Philippique*, XIV.

Digitized by Google

détestaient, abhorraient jusqu'à l'apparence même du despotisme. Ils voyaient les institutions du passé en voie de destruction, et cette destruction n'était point entreprise dans les vues d'y substituer d'autres plus parfaites et plus en rapport avec les exigences de l'époque ; les esprits éclairés de Rome voyaient aussi l'asservissement de tous aux caprices d'un seul. La République était en voie de périr, la liberté, prise à la gorge, allait être étouffée. Le but des conjurés était de maintenir l'une et de dégager l'autre [1].

Confiants dans la justice de leur projet, les conjurés se liguèrent entre eux sans se prêter de serments mutuels : ils ne se jurèrent point fidélité par des sacrifices. Tous gardèrent scrupuleusement le secret jusqu'au bout, jusqu'à l'acte final de leur entreprise. Leur nombre se montait à plus de soixante. Jamais conspiration ne fut tenue plus secrète. Le moment était critique pour Rome ; quelle était sa perspective, son avenir ? Un dictateur qui courait en aventurier à la conquête du monde, deux consuls qui vivaient en inimitié ouverte, qui autrefois avaient suscité les troubles les plus sanglants, lorsqu'un d'eux fut tribun et que l'autre fut à la tête des troupes. A leurs côtés, comme lieutenant du dictateur magister equitum), était Lépidus, homme très insignifiant et instrument excellent du despote, puisque César le laissa, pendant sa dernière absence, quand il était en Espagne, avec dix préteurs à la tête de l'administration

1. « Il est un autre motif bien plus important qui fait conspirer les hommes contre un prince ; c'est le désir de délivrer son pays de l'esclavage où il l'a réduit : c'est ce motif qui excita Brutus et Cassius contre César. » *Discours sur Tite-Live* de Macchiavel, l. III, ch. VI.

Digitized by Google

romaine. Indépendamment des pompéiens et des républicains, il y avait au sein des conjurés des amis de César : c'étaient Décimus Brutus, P. Servilius Casca, C. Trébonius, C. Casca, Tillius Cimber, Minutius Batillus, Servius Sulpicius Galba, etc., etc.

Au milieu de toutes ces circonstances, les Romains manifestèrent universellement le désir de venger la mort de Crassus et l'anéantissement de son armée. Il leur semblait aussi que le moment de l'assujettissement des Parthes était arrivé [1]. De là l'empressement de Rome pour une telle entreprise. Mais quiconque avait à cœur le bien et la paix de Rome, ne pouvait donner son assentiment à la gigantesque conception de cette guerre ni à son exécution dans les conjonctures actuelles. Nous avons dit le plan de César. Son entreprise devait durer trois ans. Ce calcul était hypothétique tout autant que le succès. César compromettait donc la paix, le bonheur et l'avenir de l'empire romain.

Nous avons parlé des trois hommes qui seraient mis à la tête de l'État, et qui devaient en avoir la direction durant l'absence de César. Quiconque se souvenait des désordres qu'ils amenèrent avant le retour de César après la bataille de Pharsale, devait craindre pour Rome et ne point se porter garant de sa tranquillité, ne fût-ce que pour quelques mois.

Le dépit de l'espoir déchu fut sans doute un aiguillon pour César, dépit qui lui fit accélérer la mise en œuvre de sa gigantesque campagne [2]. Les conjurés, de leur

1. Dion Cassius, l. XLIII, ch. LI.
2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CX.

Digitized by Google

côté, crurent qu'il était temps de hâter l'exécution de leur entreprise. Ils se réunirent donc tous et prirent en commun des résolutions qui n'avaient d'abord été conçues qu'isolément et dans des réunions de deux ou trois personnes. Le peuple même était alors mécontent de la situation de l'État ; il laissait voir en toute occasion sa haine pour la tyrannie et demandait ouvertement des vengeurs[1]. Au théâtre, le licteur ayant annoncé selon l'usage l'entrée du consul Q. Maximus, que César s'était substitué pour trois mois, on lui cria de tous côtés « qu'il n'était pas consul. » Après la destitution des tribuns Cæsétius et Marullus, on trouva, à la première assemblée des comices, beaucoup de bulletins qui les nommaient consuls. On écrivit sous la statue de L. Brutus, de celui qui renversa la monarchie : « Plût aux dieux que tu vécusses ! » et sous celle de César :

Brutus, qui des tyrans vengea Rome autrefois,
Fut inscrit le premier aux fastes consulaires ;
Et César, qui chassa nos consuls populaires,
Est inscrit le dernier sur la liste des rois[2].

LE 15 MARS DE L'ANNÉE 44 : EXÉCUTION DE CÉSAR.

Les conjurés ne pouvaient atteindre ni frapper César, ni rien entreprendre contre son usurpation flagrante, sur la voie publique du droit et de la légalité ; eux, les citoyens les plus considérables de Rome, avaient cependant résolu de prouver aux Romains que leur intention

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXX.
2. *Id.*

Digitized by Google

n'était point de commettre un assassinat dans un guet-apens : ils voulaient, au contraire, infliger eux-mêmes à la face du monde, pour ainsi dire, la punition exemplaire d'un crime commis envers la constitution, punition qu'ils n'auraient pu faire appliquer par les moyens ordinaires, puisque le coupable tenait dans l'asservissement l'État entier, avec ses tribunaux, par ses soldats et ses créatures[1]. Ils avaient donc décidé que leur action serait publique, éclatante, et ils comptaient ensuite sur l'assentiment universel. Celui qui attentait à la liberté publique devait tomber soit dans le champ de Mars au jour des comices, soit sur la voie Sacrée ou au théâtre[2], et là aussi, selon eux, devait renaître la République.

Il s'était répandu un bruit, dit Suétone, et qui prit assez de consistance ; César devait, disait-on, transporter à Alexandrie ou à Troie le siége et les forces de l'empire, après avoir épuisé l'Italie par des levées extraordinaires et laissé à ses amis le gouvernement de Rome. On ajoutait qu'à la première assemblée du sénat le quindécemvir L. Cotta (un des quinze gardiens des livres des Sibylles) devait proposer, puisqu'il était écrit dans les livres du Destin que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi, de donner ce nom à César[3]. Ensuite seize légions et dix mille cavaliers[4] avaient déjà été envoyés à Brundusium pour faire voile à travers la mer d'Ionie (l'Adriatique); et César devait rejoindre son ar-

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXXXVIII.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXX.
3. *Ibid.*, ch. LXIX.
4. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CX.

Digitized by Google

mée dans la seconde moitié du mois de mars, pour attaquer les Parthes[1]. Le temps pressait donc. Enfin, une réunion du sénat ayant été indiquée dans la *Curia Pompeii* pour les ides de mars, c'est-à-dire le 15 de mars de l'année 44 avant l'ère vulgaire, les conjurés s'accordèrent tous à ne point chercher de moment ni de lieu plus favorables.

Le portique de Pompée touchait au temple de Vénus Victrix, qui lui-même était une dépendance du premier théâtre en pierre que Pompée avait fait construire onze ans auparavant à Rome. Au-dessus des degrés des spectateurs, dominait le temple de Vénus, que César avait l'enfantillage de compter sérieusement au nombre de ses ancêtres. Le théâtre de Pompée était situé entre l'église de S. André della Valle, le campo di Fiore, la via de' Chiavari et la via de' Giubbonari. On en voit des vestiges dans le souterrain du Palazzo Pio qui est construit sur l'emplacement du théâtre.

César, qui avait parcouru en litière, au milieu d'un nombreux cortége[2], la distance qui séparait sa maison sur la voie sacrée du Sénat, entra dans la salle de l'Assemblée de ce jour, vers midi ; Cicéron était présent. Le soleil était sans éclat comme il l'est souvent pendant le mois de mars en Italie et en général dans les pays volcaniques[3]. Lorsqu'il s'assit sur son siége d'honneur

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXIV.

2. *Ibid.*, l. II, ch. CXVIII.

3. Nous omettons de rapporter les soi-disant prodiges que quelques auteurs enregistrent et qui sont relatifs aux dangers que courait César : inventions faites après coup pour intéresser davantage en sa faveur et pour donner plus d'importance à sa personne.

Digitized by Google

ou trône, les conjurés l'entourèrent sous prétexte de lui rendre leurs devoirs. Ils avaient chargé Trébonius de se tenir à la porte d'entrée et d'engager une conversation avec Antoine afin de l'empêcher momentanément de pénétrer dans l'intérieur. Tillius Cimber s'avança droit et de face sur César pour lui demander le rappel de son frère exilé; César remit sa réponse à un autre moment, et finit enfin par un refus. Tout à coup Cimber, qui avait conservé l'attitude d'un suppliant, s'approcha plus près de César, lui arracha sa toge pourpre[1] des épaules : c'était le signal convenu entre les conjurés, et au même instant il s'écria : « Que tardez-vous, mes amis ! » « C'est là de la violence, » s'écria César[2]. Au même moment, Casca, auquel César tournait le dos, le blessa un peu au-dessous de la gorge; mais la blessure ne fut point mortelle ni même profonde. César put par conséquent se retourner, saisir le bras qui l'avait frappé et le percer de son poinçon. En même temps il s'écria en latin : « Scélérat de Casca que fais-tu ? » Ce dernier, s'adressant en grec à son frère, lui dit : « Frère, viens à mon secours! » Ceux des sénateurs qui n'étaient point de la conjuration furent saisis d'épouvante; comme cloués d'abord à leurs places, ils ne purent prêter de secours à César, ni même proférer une parole. Tous les conjurés se précipitèrent sur le dictateur armés de leurs glaives et de leurs stylets; enveloppé de tous côtés par eux, ses yeux ne purent rencontrer autour de lui que des ennemis brandissant leurs épées et leurs poignards, décidés

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXVII.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXII.

Digitized by Google

à le frapper : atteint derrière et devant, César se retournait dans leur cercle comme un gibier au milieu d'une meute! L'action des conjurés fut si prompte, si vive et si tumultueuse, que quelques-uns d'entre eux se frappèrent les uns les autres, et dans la mêlée Brutus reçut un coup de poignard dans la main, après avoir porté à César un coup de stylet dans la cuisse. Enfin n'ayant plus d'espoir de salut et sentant la mort s'approcher, César ramena son vêtement sur sa tête, se couvrit les jambes et alla rouler à la base du piédestal que couronnait la statue de Pompée. Là, dans les convulsions et aux seuls échos sonores de la chute de son corps, le ravisseur de la liberté de Rome, le promoteur du despotisme militaire et de la tyrannie qui s'étendirent sur de nombreuses générations pendant une longue suite de siècles, rendit l'âme abandonné de tous, frappé de vingt-trois coups de stylet, dans la cinquante-septième année de son âge, après avoir joui seulement cinq mois de la souveraine puissance. C'est ainsi, dit Florus [1], que l'homme qui avait inondé l'univers du sang de ses concitoyens, arrosa enfin de son propre sang la salle du sénat. « La statue de Pompée fut ensanglantée, dit Plutarque; il semblait que le vaincu de Pharsale ait dû être témoin de la punition de son ennemi, étendu inanimé à ses pieds [2]. » Le fer le frappa parce que la clémence ne put tenir lieu du droit. Il dut y avoir dans l'Olympe un tressaillement universel; les mânes de tous les gens vertueux comme celles des douze cent mille nobles [3]

1. Florus, l. IV, ch. II.
2. Plutarque, *Vie de César*, ch. LXVI.
3. Pline, *Histoire naturelle*, l. VII, ch. XXV.

Digitized by Google

gaulois et germains, que l'ambition de César avait sacrifiés, durent célébrer une fête réparatrice, assises au banquet de la Justice divine, en voyant s'abaisser dans les ténèbres d'Aïdès la figure du grand révolutionnaire fuyant devant les Érinnys et les Euménides. Et les muses aussi détournèrent leurs chastes yeux de ce spectre qui leur fit horreur ; Mnémé seule, parmi les vierges sacrées de l'Olympe et de l'Hélicon, put lui prêter une attention passagère et fugitive.

Quand César eut expiré, tout le monde s'enfuit et il resta quelque temps étendu par terre[1]; à la fin trois esclaves vinrent relever le cadavre qu'ils placèrent dans une litière d'où pendait un de ses bras; ils le rapportèrent chez lui où Calpurnie le reçut. Il s'était élevé un grand bruit parmi ceux des non-conjurés témoins de l'acte qui venait de s'accomplir ainsi que parmi ceux qui étaient à l'extérieur; car l'événement arriva si inopiné, si inattendu, qu'on ne sut ni même le nom, le nombre et l'intention des conjurés. Tous, frappés de surprise, incertains si leur tour ne viendrait pas aussi, cherchaient à se sauver par la fuite durant laquelle ils communiquèrent une panique à tous ceux qu'ils rencontraient[2].

Aussitôt après la mort de César, Antoine avait pris la fuite et jeté sa toge de consul, afin de ne pas être reconnu, et, pendant la nuit qui suivit, il se tint caché[3].

Comme le sénat était composé des créatures de César, que la populace attendait de la monarchie de la

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXII.
2. Dion Cassius, l. XLIV, ch. XX.
3. *Ibid.*, Cassius, ch. XXII.

Digitized by Google

laisser vivre dans la dissolution et de lui offrir des jeux, des spectacles, du pain et des présents, le bruit de la mort de César répandit parmi les membres de cette assemblée et dans cette populace pauvre et ignorante, la frayeur et la consternation. L'appel à la liberté fut reçu avec indifférence par le vulgaire, et, quant à une déclaration formelle que César se serait approprié un pouvoir illégal, que ses biens devaient donc être adjugés à l'État, que son cadavre devait être traîné dans le Tibre, que ses actes devaient être annulés; quant à une semblable déclaration officielle, il n'y avait pas à y penser dans le moment. Brutus avec d'autres conjurés, le bras gauche enveloppé dans la toge, le glaive dans la main droite, se retirèrent sur le Capitole; ils y restèrent pendant la nuit du 15 au 16 mars. Brutus et ses amis commirent la faute de ne pas comprendre dans leur drame Antoine et Lépidus. Mais pour les comprendre dans l'événement du 15 mars, il aurait fallu la voix de Trébonius, un des conjurés; il s'y serait certainement opposé parce qu'il se croyait lié à Antoine par la reconnaissance. Il faut savoir que Trébonius avait voulu tuer César pendant un de ses séjours à Narbonne; Antoine, qui était dans le secret, ne le trahit point[1]. Cicéron écrivait à Cassius, un des deux principaux conjurés : « Je voudrais que vous m'eussiez invité à souper aux ides de mars; il n'y aurait pas eu de restes, et ce sont ces restes qui me fatiguent[2]. »

Antoine se saisit de suite des papiers et de l'argent[3]

1. Cicéron, IIe *Philippique*, ch. XIV.
2. Macrobe, *Saturnales*, l. II, ch. III.
3. La fortune particulière de César se montait à 25 millions de deniers

Digitized by Google

de César, ce qui lui prêta beaucoup de force et une grande prépondérance. Brutus n'assembla pas le sénat sur le Capitole, parce que ce droit n'incombait qu'à Antoine comme consul : ce dernier se cachait. Enfin, accompagné de magistrats, Brutus quitta donc le Capitole et se rendit sur le Forum où son discours n'inspira qu'une faible sympathie, car on était encore indécis et consterné, inquiet de l'avenir.

L'idée de la conjuration ne dépassa pas la mort de César. Les conjurés furent effrayés avec Rome de l'action qu'ils venaient de commettre. C'est pour ne pas avoir réfléchi par avance sur la marche future à suivre qu'ils ne surent tirer parti du premier moment : or, rien ne put suppléer plus tard à cette inadvertance.

Deux jours après, le 17 de mars, le sénat s'assembla, sur la convocation d'Antoine, dans le temple de la Terre (Tellus). Dans cette séance, il fut convenu qu'on ne ferait aucune enquête sur la mort de César, que tout ce qu'il avait fait et ordonné resterait en vigueur. Les acteurs de l'événement du 15 mars et leurs amis furent amnistiés, à l'instigation de Cicéron qui rentrait de nouveau dans la carrière politique. Cette amnistie était imitée de celle qu'accorda Thrasybule en l'année 401 avant l'ère vulgaire, lors de l'expulsion des trente tyrans d'Athènes. L'allégresse était générale de ce qu'on était délivré de la domination de César. Quelques personnes même voulurent qu'on laissât son cadavre sans être inhumé[1]. Plusieurs écrivains tant de l'antiquité que des temps

(Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. XLIII) ou environ 4000 talents (Plutarque, *Vie d'Antoine*, ch. XV); de 20 à 23 millions de francs.

1. Dion Cassius, l. XLIV, ch. XXXV.

Digitized by Google

modernes, ont pensé que les bassesses auxquelles étaient descendus les sénateurs, n'avaient été qu'une politique habile, destinée à rendre César odieux. Mais c'est une erreur, puisque le sénat rendit après la mort du dictateur ce décret absurde par lequel il approuve et condamne à la fois César et ses lois, il approuve et condamne à la fois les conjurés, les vengeurs de la liberté. « Quelle absurde contradiction! écrivait Cicéron, on porte aux nues ceux qui ont tué le tyran, et on maintient les actes de sa tyrannie! Vous voyez ses consuls, vous voyez ses magistrats, si magistrats il y a; vous voyez la torpeur des gens de bien[1]. »

Ce même jour de l'assemblée du sénat dans le temple de la Terre, le 17 mars, on entendit pour la première fois depuis longtemps la voix de Cicéron dans l'assemblée populaire, lorsqu'on y fit connaître les décisions du sénat. Dès le matin du 15, sous prétexte d'exercices gymnastiques, Brutus avait rassemblé un nombre considérable de gladiateurs dans le théâtre de Pompée[2], mais en réalité, pour prêter main-forte contre le sénat, si le sénat faisait mine de défendre César. Ces gladiateurs formèrent une sorte d'armée dévouée aux républicains.

Tandis qu'on délibérait au sénat, Brutus et Cassius avaient invité le peuple à venir s'assembler au Capitole; Brutus le harangua : mais il s'adressa plus particulièrement aux vétérans, auxquels il assura la paisible possession des terres et des biens que César leur avait donnés.

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, l. XIV, lettre VI.
2. Dion Cassius, l. XLIV, ch. XVI.

Digitized by Google

Les paroles de Brutus furent favorablement accueillies. Le peuple manifesta le désir de voir les conjurés, les restaurateurs de la liberté romaine, comme il les nommait. Mais ceux-ci, craignant la vengeance de leurs ennemis, demandèrent des otages. Antoine leur envoya son jeune fils avec le fils de Lépidus. Arrivés sur le Forum, Brutus, Cassius et leurs amis furent reçus de la foule avec des acclamations approbatrices : Rome tout entière paraissait faire cause commune avec eux[1] : la foule demanda qu'en signe de réconciliation sincère et complète, les consuls les embrassassent. Lépidus devint ensuite l'hôte de M. Brutus, frère de sa femme, et Antoine invita Cassius à venir souper chez lui. La concorde paraissait donc rétablie à la fin de cette journée; mais elle ne fut qu'apparente et simulée par crainte des amis de César.

César, étant dans sa terre de Lavicum (à vingt kilomètres sud-est de Rome, aujourd'hui Colonna), sur la voie Latine, avait écrit son testament le 13 septembre de l'année 45 et il avait confié ce testament à la première des Vestales. Dans la nuit du 15 au 16 de mars, Antoine s'était saisi de cette pièce avec les autres papiers du dictateur. La publicité de la dernière volonté de César parut à Antoine un bon moyen de faire naître la pitié et le deuil pour la mort de César, et cette pitié et ce deuil devaient ensuite se traduire en vengeance et en fureur contre les républicains. Le testament fut ouvert et lecture en fut faite dans la maison d'Antoine. Il nommait trois héritiers : c'étaient les petits-fils de ses

1. Cornélius Nepos, *Vie de T. P. Atticus*, ch. VIII.

Digitized by Google

sœurs, savoir : C. Octavius[1] pour les trois quarts, et L. Pinarius avec Q. Pédius pour l'autre quart. Par une dernière clause, il adoptait C. Octavius et lui donnait son nom. Il désignait parmi les tuteurs de son fils, pour le cas où il lui en naîtrait un, la plupart de ceux qui le frappèrent. Décimus Brutus était aussi inscrit dans la seconde classe de ses héritiers. Enfin il léguait au peuple romain ses jardins auprès du Tibre et trois cents sesterces par tête (de 58 à 60 francs).

Le 19 de mars, jour fixé pour les funérailles de César, un héraut les annonça au public. On lui éleva un bûcher dans le Champ de Mars, près du tombeau de sa fille Julie et, dans le Forum, devant la tribune aux harangues, une chapelle dorée, sur le modèle du temple de Vénus Génitrix. On y plaça un lit d'ivoire couvert de pourpre et d'or, et à la tête de ce lit un trophée, avec le vêtement qu'il portait le jour de sa mort. La journée ne paraissant pas devoir suffire à la marche solennelle de tous ceux qui voulaient apporter des présents funèbres, on déclara que chacun irait, sans observer aucun ordre et par le chemin qui lui plairait, déposer ses dons au Champ de Mars. L. Pison, beau-père de César conduisit le deuil. Des magistrats en fonctions ou sortis de charge, portèrent le lit dans le simulacre du temple de Vénus Génitrix.

Antoine prononça comme consul une oraison funèbre[2]. Dans cette cérémonie, qui aurait dû comman-

1. Dans la suite Antoine lui reprocha d'avoir acheté au prix de son déshonneur, l'adoption de son oncle. (Suétone, *Vie d'Auguste*, ch. LXVIII.)

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXLIV.

Digitized by Google

der le respect et la retenue, une modération naturelle et sincère, Antoine trouva le moyen de jouer une mauvaise farce et d'être comique. N'oublions pas toutefois que Marc Antoine fut l'ancêtre de Caligula et de Néron.

« Citoyens, dit Antoine, ce n'était pas à moi, simple individu, qu'il convenait de faire l'éloge funèbre d'un si grand homme ; c'était plutôt à la patrie entière. Je regarderai donc comme l'expression de vos propres sentiments, plutôt que des miens, cette multitude de décrets que, dans l'enthousiasme des grands succès de César, le sénat et le peuple après lui consacrèrent à sa gloire pendant qu'il vivait encore, et j'en ferai la lecture. » Et il se mit à lire en prenant une attitude solennelle et de douleur. Il fit ressortir avec les inflexions de sa voix chaque passage selon ses vues. Il insista principalement sur celui qui était relatif à la consécration de la personne de César, sur celui qui la déclarait sacrée et inviolable, sur celui qui le proclamait le père de la patrie, le bienfaiteur de la République et l'incomparable arbitre de ses destins. A chacun de ces traits, Antoine tournait sa tête et son bras vers le cadavre de César en faisant concorder ses gestes avec ses paroles. Il intercala dans sa lecture, de temps en temps entre les divers décrets, quelques réflexions succinctes où il laissait percer sa douleur et son indignation. Au passage où le décret nommait César *père de la patrie :* « Voilà, s'écria-t-il, le monument de sa clémence ; voilà qui rendait sa personne inviolable et sacrée, et non-seulement la sienne, mais encore celle de quiconque venait chercher un asile auprès de lui ; et néanmoins, s'écria-t-il, ce n'est point un autre pendant qu'il venait chercher

Digitized by Google

un asile auprès de lui, c'est lui-même, tout sacré, tout inviolable qu'il fût, qui a été assassiné, lui qui n'avait usé d'aucune violence tyrannique pour se faire décerner ces honneurs illustres qu'il ne demandait même pas. Nous étions donc des lâches et des esclaves, lorsque nous accordâmes tant de choses à celui qui ne les méritait pas plus qu'il ne les demandait. Mais vous, fidèles Romains, vous nous avez justifiés de ce reproche de lâcheté et de servitude, en accordant à César, même après sa mort, les honneurs qu'il reçoit en ce moment[1]. » Antoine lut par deux fois le serment en vertu duquel tous les citoyens étaient obligés de veiller sur César et sur sa personne, et de le défendre de toutes leurs forces, ainsi que le serment par lequel, en cas de conspiration, on dévouait aux dieux infernaux tous ceux qui ne voleraient pas à son secours. A ces mots il éleva singulièrement la voix, et, dirigeant ses mains vers le Capitole : « Quant à moi, s'écria-t-il, ô Jupiter, protecteur de Rome ! ô vous, autres Dieux ! oui, je suis prêt à venger César, à obéir à mes serments, à être fidèle aux exécrations que j'ai prononcées, etc. »

On chanta des vers propres à exciter la pitié pour la mort et l'indignation contre les meurtriers et des passages de l'*Électre* de M. Attilius[2] qui pouvaient offrir des allusions. Les uns voulaient qu'on brulât le corps dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, les autres dans la salle du sénat de Pompée. Tout à coup on vit s'élever au-dessus du cercueil une petite statue en cire de

1. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXLIV.
2. Un des derniers mauvais poëtes de Rome républicaine.

Digitized by Google

César : elle représentait la victime de l'ingratitude, figurée avec ses vingt-trois blessures et même mutilée à la face. Les spectateurs furent agités à l'aspect de cette poupée; les comparses étaient inutiles pour déchaîner la furie, ils n'eurent qu'à diriger les premiers éclats de cette furie contre ceux qui avaient tué César. Tout à coup deux hommes qui en avaient certes reçu l'ordre, portant un glaive à la ceinture et à la main deux javelots, mirent le feu avec des torches ardentes au catafalque, et aussitôt chacun d'y jeter du bois sec, des siéges et jusqu'aux tribunaux des magistrats, enfin tout ce qui se trouvait à sa portée. Bientôt après des joueurs de flûte et des acteurs, qui avaient revêtu pour cette cérémonie les ornements consacrés aux pompes triomphales, s'en dépouillèrent, les mirent en pièces et les jetèrent dans les flammes; les vétérans légionnaires y jetèrent de même les armes dont ils s'étaient parés pour les funérailles; et la plupart des femmes les bijoux qu'elles portaient avec les bulles et les prétextes de leurs enfants. Une foule d'étrangers prirent part à ce deuil public, et s'approchèrent tour à tour du bûcher, en manifestant leur douleur, chacun à la manière de son pays. On remarqua surtout les Juifs, lesquels veillèrent pendant plusieurs nuits de suite auprès de ses cendres[1]. Du temps de César, il y avait plus de neuf mille Juifs à Rome, et il les avait favorisés et protégés; il en avait besoin pour le nouvel État politique qu'il voulait fonder. Dans le plaidoyer de Cicéron pour Flaccus, nous trouvons de précieux renseignements sur les Juifs à Rome à

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXIV.

Digitized by Google

cette époque. « Vous savez, dit-il, quel est leur nombre, leur pouvoir dans nos assemblées.—Il y aurait de la sagesse à rompre le cours d'une superstition barbare ; de la fermeté à braver, pour le bien de la République, cette multitude de Juifs qui troublent quelquefois nos assemblées. — Lorsque les Juifs étaient en paix avec nous, et Jérusalem florissante, nous trouvions cependant les cérémonies de leurs sacrifices trop indignes de la majesté de notre Empire, de la splendeur de notre nom, des institutions de nos ancêtres[1]. »

Par la faveur que César avait accordée aux Juifs, il contribua à la dissolution de l'organisation politique de la société romaine[2], car les Juifs, avec leurs tendances exclusivement besoigneuses de trafic, de commerce et de spéculations financières et aléatoires, ne s'inquiètent point du maintien et de la prospérité de l'État, qui leur sont indifférents. Et l'univers entier, dût-il s'engloutir et s'en aller en poussière, l'Arabe l'abandonnerait plutôt que de s'abstenir de la satisfaction de son intérêt et de ses plaisirs. La faveur accordée par César aux Juifs facilita ensuite la propagation de l'esprit de la religion galiléenne, religion qui eut pour conséquence cette triste et lugubre période de l'histoire de l'Occident connue sous le nom de moyen âge. Il est nécessaire de rappeler ici que cette époque a vu se développer en Europe la soumission passive, fruit de l'ignorance, et l'oisiveté contemplative des sociétés arabes de l'Orient, évoquée par le désert. Elle a aussi vu s'établir une caste

1. Cicéron, *Plaidoyer pour Flaccus*, ch. XXVIII.

2. Voyez aussi M. Théodor Mommsen, *Histoire romaine*, 3e vol., p. 529 de la 2e édition. Berlin, 1857.

Digitized by Google

sacerdotale, hiérarchisée d'après les magistratures romaines des plus mauvais temps; elle a vu le maintien immuable de la superstition et du fanatisme, et tant d'autres plaies dont César fut la cause indirecte en léguant à la postérité une longue traînée d'impuretés[1].

Nous avons déjà dit que César était d'une assez grande taille, d'une charpente régulière, qu'il avait les yeux vifs et noirs, le nez aquilin, le front de moyenne élévation et étroit; que son regard était sans bienveillance; que sa lèvre inférieure, épaisse et saillante, exprimait l'orgueil et la dureté. Il était en outre pâle, maigre et chauve, conséquences de ses fatigues à la guerre et de ses débauches. Il supportait sans peine les fatigues et les privations, quoiqu'il fut affecté d'une terrible maladie, l'épilepsie[2], qui deux fois paralysa son action, une fois à Thapsus en l'année 46 et une seconde fois à Cordoue[3]. Dans les derniers temps de sa vie, il était sujet à des défaillances subites et à des terreurs nocturnes qui troublaient son sommeil. « Il laissa quelques-uns des siens persuadés qu'il ne voulait pas vivre plus longtemps, et que cette indifférence qui lui venait de sa mauvaise santé, lui avait fait mépriser les avertissements de la religion et les conseils de ses amis[4]. » Il attachait beaucoup de soin à son corps; et non content de se faire tondre et raser souvent, il se faisait encore

1. Voyez notre *Histoire générale de l'architecture*, pages 701 à 716, pages 1163 à 1176.

2. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CX. — Suétone, *Vie de César*, ch. XLV. — Dion Cassius, l. XLIII, ch. XXXII.

3. Plutarque, *Vie de César*, ch. XVII. Celse définit cette maladie dans son *Traité de la Médecine*, l. III, ch. XXIII. Mahomet aussi était épileptique.

4. Suétone, *Vie de César*, ch. LXXXVI.

Digitized by Google

épiler. Il souffrait impatiemment le désagrément d'être chauve, qui l'exposa maintes fois aux railleries de ses ennemis. Aussi ramenait-il habituellement sur son front ses rares cheveux de derrière, et, de tous les honneurs que lui décernèrent le peuple et le sénat, aucun ne lui fut plus agréable que le droit de porter toujours une couronne de laurier. Sa mise était recherchée et son laticlave garni de franges, lui descendait sur les mains. C'était par-dessus ce vêtement qu'il mettait sa ceinture, et il la portait fort lâche. Ses mœurs étaient très-décriées et l'infamie de ses adultères très-notoire. Il fut l'amant de Postumia, femme de Servius Sulpicius Rufus, consul en l'année 51; de Lollia, femme de A. Gabinius, favori de Pompée et consul en l'année 58; de Tertulla, femme de Crassus, le collègue de César dans le triumvirat; de Mucia, femme de Pompée; de Cléopâtre, femme de Ptolémée; d'Eunoé, femme de Bogud, roi de Mauritanie. Le jour de son triomphe des Gaules, ses soldats chantèrent en chœur les vers suivants[1] :

Cachez bien vos moitiés imprudents citadins;
Voici venir le char de ce chauve adultère,
Qui, mêlant les plaisirs aux soucis de la guerre,
Faisait l'amour en Gaule avec l'or des Romains.

Les mœurs de César étaient si décriées et l'infamie de ses adultères si notoire, dit Suétone, que Curion le père, dans un de ses discours, l'appelait « le mari de outes les femmes et la femme de tous les maris[2].

1. Suétone, *Vie de César*, ch. LI.
2. Suétone, *Vie de César*, ch. LII.

Digitized by Google

La vraie science unie à la poésie, l'idée du rapport de l'esprit à la matière, manquaient à César; il ne s'est jamais élevé à la conception d'un idéal de grandeur intellectuelle et morale qui, sans antagonisme, aurait pu prolonger son empire dans les siècles à venir. Il était matérialiste, il croyait au fatalisme, à certaines perturbations de la société, décrétées par le destin et amenées par le succès d'hommes favorisés par le *fatum*, et qui rompaient à ses yeux la monotonie dans laquelle marchaient les choses humaines, comme l'oscillation du pendule.

César regardait la terre, la société, les peuples et les hommes comme simples instruments à exploiter à son profit personnel; le monde, le genre humain comme un champ à travailler pour en tirer le plus de bénéfice possible, sans s'inquiéter du beau, du bien, du vrai et du sacré, qui maintiennent l'harmonie dans l'univers. Ne dit-il pas dans le sénat, pendant les débats de la conjuration de Catilina : « Dans l'affliction et dans l'infortune, la mort n'est qu'un état de repos et non pas un supplice; elle met un terme à tous les maux mortels : *au delà il n'y a plus ni joie ni chagrins*[1]. Aussi, avec cette doctrine, fut-il parjure à la République et au serment qu'il avait prêté, comme fonctionnaire et comme magistrat, aux lois dans les premiers cinq jours de son entrée en fonction, en présence des questeurs, dans le temple de Saturne. Quant aux cérémonies religieuses, il ne les pratiquait que pour en imposer à la populace et pour faire prendre le change sur sa moralité. Car le

1. Salluste, *Conjuration de Catilina*, ch. LI.

Digitized by Google

vulgaire ne s'attache qu'au formalisme, qu'aux apparences extérieures, ne saisissant presque jamais l'action morale. César n'a pas fondé de véritable royauté à Rome ; car la vraie royauté, dit Aristote, consiste dans l'obéissance volontaire à un chef unique investi de la suprême puissance[1]. Si des rois règnent par la force ou la ruse, alors, continue-t-il, ils ne sont plus que des tyrans. — Le tyran fait aussi la guerre, afin de tenir ses peuples en haleine, et d'être leur chef nécessaire. Les rois se maintiennent par leurs amis. Le tyran se défie surtout des siens, parce qu'il est naturel que tous veuillent lui nuire, et que des amis surtout en ont les moyens[2].

César fit peu à peu disparaître de la surface de l'empire romain toutes les individualités qui lui portaient ombrage d'une manière quelconque : il annula moralement ou faucha les hommes d'intelligence et d'action d'une moralité reconnue et éprouvée ; il flatta et caressa le peuple, le plongea peu à peu dans l'avilissement en le corrompant. Il sut éteindre chez les Romains le sentiment passionné de leurs droits de souveraineté et leur inspirer le penchant pour la nouveauté et les aventures. César sut habilement anéantir la vénération et le respect pour les lois séculaires de Rome : il jouait avec ces lois comme avec des hochets. Il sut détruire, extirper même, les vertus populaires dont il existait encore nombre de vestiges. Il brisa les ressorts qui maintenaient la société romaine dans un équilibre traditionnel

1. Aristote, *Politique*, l. V, ch. x.
2. *Id.*, ch. xi.

Digitized by Google

et normal. Il sut faire naître l'orgueil envers les pauvres et les faibles, la soumission envers les riches et les puissants. Sans guerres et sans conquêtes, César n'avait pas sa raison d'être; il comprenait, comme le dit Aristote du tyran, qu'il fallait la guerre pour tenir le peuple en haleine et être son chef nécessaire. Du temps de César, l'idée de la monarchie n'était que chez les corrompus, les avides de richesses et de vains titres ; l'idée de la République, au contraire, était la réalisation de l'idéal des âmes fières qui ne voulaient que la force, le règne de la loi et rien d'arbitraire. César pratiqua aussi sur une vaste échelle ce que le cardinal Richelieu convertit en maxime politique [1].

« Le gouvernement des Romains, dit Salluste [2], était fondé sur les lois. Ils obéissaient à l'autorité royale. Des hommes choisis, dont le corps était affaibli par les années, mais dont l'esprit était fortifié par l'expérience, formaient le conseil public; leur âge et le caractère paternel de leurs fonctions leur fit donner le nom de *Pères*. Dans la suite, l'autorité royale, établie pour la conservation de la liberté et l'agrandissement de la République, ayant dégénéré en une orgueilleuse tyrannie, on y substitua deux magistrats suprêmes auxquels on n'accorda qu'un pouvoir annuel. Nos ancêtres croyaient par là prévenir l'insolence qu'un long pouvoir développe chez les hommes.

« Alors chacun chercha à s'élever, à déployer tout son

1. Richelieu, *Testament politique*. La maxime de Richelieu était : « que les rois doivent s'abstenir avec grand soin de se servir des gens de probité, parce qu'ils ne peuvent en tirer parti. »

2. Salluste, *Catilina*, ch. VI.

Digitized by Google

génie; car les rois suspectent plus les bons que les méchants, et toujours le mérite d'autrui leur fait ombrage[1].

« Mais dès que la République se fut agrandie par le travail et la justice; qu'elle eut vaincu des rois puissants, subjugué des peuplades sauvages; que de grandes nations eurent été soumises par la force; que Carthage, cette rivale de l'Empire, fut détruite de fond en comble, et que toutes les mers et toutes les terres nous furent ouvertes, alors la Fortune commença à sévir et à tout confondre. Ces mêmes Romains, qui avaient soutenu sans peine les travaux, les périls, les incertitudes et les rigueurs des événements, furent tristement vaincus par le loisir et les richesses, objets de tous les vœux. D'abord s'accrut la soif de l'or, ensuite celle du pouvoir : ce fut là la double cause de tous nos maux. Car l'avarice anéantit la bonne foi, la probité et les autres vertus pour leur substituer l'orgueil, la cruauté, le mépris des dieux et la vénalité universelle : l'ambition rendit fourbes la plupart des hommes; elle leur apprit à exprimer des sentiments tout différents de ceux qu'ils avaient au fond du cœur; elle régla la haine et l'amitié sur l'intérêt, non sur la justice, et préféra les dehors de la vertu à la vertu même. Les progrès de ces vices furent d'abord insensibles, et quelquefois même on les réprima. Mais dès que, semblables à un mal contagieux, ils eurent pénétré partout, l'État changea de face et le gouvernement le plus juste et le plus modéré devint cruel et intolérable[2].

1. Salluste, *Catilina*, ch. VII.
2. Salluste, *Catilina*, ch. X.

Digitized by Google

« Dès que la richesse fut devenue un titre d'honneur et qu'elle donna la considération, le crédit et le pouvoir, la vertu perdit ses avantages, la pauvreté devint infamie, la probité malveillance. Ainsi, par les richesses, la jeunesse fut livrée au luxe, à l'avarice, à la cupidité, à l'orgueil ; de là ses vols, ses profusions ; de là cette ardeur à prodiguer son bien et à convoiter celui d'autrui ; de là ce mépris de la pudeur et de l'honneur, cette confusion monstrueuse, cet oubli des lois divines et humaines, de tout devoir et de toute modération[1]. »

Voilà ce que Salluste écrivait vers l'année 704 de Rome ou en l'année 50 avant l'ère vulgaire. Ce fut au sein d'une société ainsi constituée que César put commencer la conversion subreptice de la République romaine en empire militairement despotique, dont le spectre hideux guida la plupart des princes qui régnèrent durant le moyen âge. Sans l'état de choses amené par César, jamais le christianisme ne se serait établi dans le monde, car le moyen âge est tout semé de romanité.

Auguste reçut sous son obéissance, avec le titre de prince, le monde entier fatigué par ses discordes civiles[2]. Toutes ces discordes civiles n'avaient été amenées que par l'ambition de chefs de parti qui, pour aboutir à leurs desseins, ruinèrent peu à peu l'ordre social, en corrompant en même temps la moralité des nations.

Il ne viendra à l'esprit de personne de nier que César fût un des hommes les plus marquants de l'histoire :

1. Salluste, *Catilina*, ch. XII. « Ville vénale, s'écriait Jugurtha, qui périrait bientôt si elle trouvait un acheteur. » Salluste, *Jugurtha*, ch. XXXV.

2. Tacite, *Annales*, l. I, ch. I.

Digitized by Google

on restera toujours étonné de la conception de son but, de la combinaison de ses desseins et de la logique de ses actions. Mais pour juger et apprécier un tel homme, il ne faut pas seulement se contenter de considérer l'étendue et l'ampleur de son intelligence, la dextérité de ses facultés, la souplesse de son talent. Dans les faits qu'il a accomplis durant l'activité prodigieuse de sa carrière, dans les mobiles qui l'ont fait agir, il faut avant toutes choses sonder la moralité de son caractère. Si d'abord, à première vue, César excite l'admiration, après une plus mûre réflexion cette admiration devra avoir ses limites pour tout esprit calme, non prévenu : pour tout homme qui a le sentiment du respect de soi, de sa dignité, de ses devoirs envers ses semblables. Quant à la moralité, César est bien bas. Les traits de noblesse de son caractère sont peu nombreux : des natures perverses sont quelquefois susceptibles de belles actions ; et enfin la bonté chez un maître n'est-elle pas d'une haute sagesse ? Chez un homme qui, dans ses batailles, fit tomber des centaines de milliers de ses semblables, certains faits isolés peuvent sembler éclatants de beauté, mais dont il ne serait tenu aucun compte à d'autres hommes moins en évidence. En général, il est facile d'être aimable à celui qui a la toute-puissance ; mais si, à côté de cette amabilité, on voit le penchant extravagant aux seules jouissances matérielles, la moralité est en danger de se compromettre. Enfin la prudence du despote lui commande de concevoir et d'exécuter de vastes entreprises : un fou, comme Néron, met le feu à la ville ; tandis que l'homme rusé ne fait que la modifier, ce qui passe quelquefois pour des embellisse-

Digitized by Google

ments aux yeux de la foule ignorante ou irréfléchie, chez laquelle tôt ou tard des larmes amères et abondantes coulent à flots !

« Supériorité de génie, profondeur d'esprit, mémoire, connaissances littéraires, application, prévoyance, activité infatigable : voilà quel fut César. Ses actions guerrières, quoiqu'elles aient fait beaucoup de mal à la République, ont été grandes et mémorables. Après avoir pendant plusieurs années médité le projet de régner, il était parvenu, à force de travaux et de périls, à l'accomplissement de ses desseins; il avait séduit la multitude par ses prodigalités, par ses monuments, par ses distributions de vivres et des banquets publics; il s'était attaché ses partisans par des récompenses et ses adversaires par les dehors d'une fausse clémence ; soit crainte, soit lassitude, Rome, si jalouse de sa liberté, s'était enfin accoutumée au joug[1]. »

On a vu dans les pages qui précèdent quels ont été les desseins de César et quels furent les ressorts qu'il fit agir pour les réaliser. La morale la plus vulgaire, la plus élémentaire le condamnera. Il n'a jamais agi que dans un but d'égoïsme et de vanité; et pour arriver à sa réalisation, il n'a point hésité de se servir des moyens les plus honteux, les plus illicites et les plus méprisables. On a voulu justifier César et son usurpation en disant que Rome ne fut plus digne de la liberté. Alors le succès de ses efforts devient à la vérité compréhensible; mais les tendances de César en elles-mêmes n'en sont point plus nobles. Pourquoi blâme-t-on Sylla,

1. Cicéron, IIe *Philippique*, ch. XLVI.

Digitized by Google

pourquoi ose-t-on blâmer Sylla d'avoir confisqué momentanément, dans un moment de désordres, la liberté de Rome, pour la délivrer des crimes horribles amenés par Marius le démagogue, quand on prodigue des louanges à l'homme qui la lui ravit à jamais dans un tout autre but que Sylla? Si Rome n'était pas digne de la liberté, la liberté fut cependant elle-même digne que Caton vécût et mourût pour elle!

Les capacités militaires de César étaient grandes et étendues; elles furent secondées par une armée qu'il avait su former, qui lui était dévouée : elle était disciplinée et brave. A sa tête, César payait toujours de sa personne dans les combats. Toutefois, cette armée avait été façonnée sur les cadavres de près de deux millions de Gaulois, de Germains, d'Africains, d'Asiatiques et de Romains; sans les hommes tombés dans les guerres civiles, César fut cause de la mort de 1,192,000 personnes [1]. Le seul crime de toutes ces victimes n'était en résumé que d'être de bons patriotes qui défendaient leur liberté ou leur patrie. Si la grandeur et la gloire d'un homme pouvaient consister dans le nombre d'adversaires qu'il a fait tuer, César devrait être placé en tête des hommes les plus magnifiques et les plus glorieux que nous offrent les annales de l'histoire.

Il manquait à César ce que tout chef d'une nouvelle dynastie ou fondateur d'un autre ordre politique ou social, tels qu'un Aménophis Ier, un Thésée, un Solon, un Alexandre et un Charlemagne, doit posséder pour être légitime, c'est-à-dire une conception, une doctrine

1. Pline, *Histoire naturelle*, l. VII, ch. XXV.

Digitized by Google

plus parfaites, plus complètes que celles du passé qu'il veut remplacer. En fait de politique, César ne fut qu'un empirique, qu'un charlatan : il n'apportait à la société romaine en décadence aucune science gouvernementale inconnue ou nouvelle, capable de rendre les facultés vitales à Rome. Son œuvre ne fut qu'un échafaudage, qu'un replâtrage. Il ne fit que consacrer sous de nouvelles formes, l'essence des abstractions cérébrales de tout genre, tant religieuses que civiles, tant politiques qu'administratives, que l'idéologie ténébreuse et la perversité d'une fraction criminelle du patriciat avaient mis des siècles à élaborer et qui ne vécurent enfin que protégées par l'action violente et matérielle d'un maître.

Aussi voit-on à partir de l'usurpation militaire de César, l'origine et le développement de ce système d'institutions et de lois, de règlements et de décrets arbitraires, uniquement destinés au maintien du pouvoir personnel et dynastique; fléaux de l'ordre, de la tranquillité, de la paix, du bonheur et de la prospérité publics, parce que ces lois et ces institutions faites arbitrairement et en dépit de tout droit, sans synthèse et dans un but d'égoïsme, ne peuvent nullement concorder avec les intérêts généraux, publics, pour lesquels on prétendait néanmoins qu'elles auraient été conçues, mais avec lesquels, au contraire, elles sont toujours en contradiction et en antagonisme permanents.

La vanité et l'orgueil de César, jetèrent les fondements des ridicules de la cour impériale, de son luxe, de ses débauches et ont amené directement les saturnales des princes du Bas-Empire.

L'impartialité historique constatera toujours que Sylla

Digitized by Google

dans une position critique de Rome, n'usa que dans l'intérêt de la République des moyens extra-légaux contre ses concitoyens : mu par un sentiment absolu de justice et de désintéressement, il n'exerça la plénitude de ses droits qu'au bénéfice de la société romaine. Croyant avoir atteint son but, il quitta le pouvoir.

César conçut dès sa jeunesse son projet d'escalader le pouvoir et de s'en servir pour se ceindre du diadème et régner selon son bon plaisir. Pendant plus de vingt ans, il poursuivit âprement ses desseins orgueilleux en fauchant ses adversaires et ses rivaux ou en profitant de leurs fautes et de leur honnêteté. De nature César était tyranniquement despote, monarchiquement orgueilleux et hautain. Mais il manquait de dignité morale, de sévérité envers lui-même qui auraient pu prêter du relief à son caractère ainsi qu'à sa position.

Dans ses mœurs César était licencieux sans bornes : l'homme a ses passions, mais il doit éviter leurs débordements : sa raison et sa conscience doivent le contenir dans les limites du beau et du bien.

Mari infidèle, amant imprudent et indiscret, la volupté chez lui n'était point spirituelle, idéale, poétique, comme celle des grands hommes de la Grèce. Chez César, elle n'était qu'une débauche sensuelle, matérielle, cynique, sans intelligence ; en un mot telle qu'on la trouve à peu d'exceptions près dans tout le cours de l'histoire romaine et surtout sous l'empire des Césars.

César ne possédait en général que le pouvoir, l'intelligence et la souplesse qui forment le factieux, le perturbateur, le chef de parti. Il n'avait point le génie de l'homme d'État, du législateur. Du moment que

Digitized by Google

César franchit les limites de la lutte de parti, on voit en lui un défaut capital qui surprend. Lorsqu'au faîte de sa puissance il arrive à Rome pour la première fois en vainqueur en l'année 49, il sut en quelques jours se faire détester à tel point par la foule elle-même, dont il prétextait cependant prendre les intérêts, que sur cette haine Cicéron avait cru pouvoir fonder de grandes espérances[1]. César avoue lui-même qu'il rencontra de l'opposition dans Rome et que sans avoir atteint son but, il fut obligé de s'éloigner de la ville au bout de onze jours[2]. Et même après la guerre, que n'osèrent les républicains contre son orgueil? Ce n'est donc point fortuitement que dans ses mémoires historiques, presque entièrement militaires, tout ce qui a trait à la politique ne s'y trouve rapporté qu'accidentellement et envisagé d'une manière tout à fait superficielle. A la tête de son armée ou comme chef d'un parti dans les luttes politiques ou civiles, il avait un pouvoir invincible, il était d'une taille prodigieuse; mais il n'était point tel comme chef et conducteur d'un grand empire en temps de paix et de calme, car il était incapable de gouverner à la longue légalement et avec ordre.

L'œuvre de Sylla avait peut-être été plus autocratique que celle de César. Le premier tranchait dans le vif avec franchise, sans détours : il pouvait le faire, il pouvait déclarer hautement, à la face du ciel, ce qu'il voulait. César devait être dissimulé, cauteleux; il ne lui était point permis d'agir franchement, il dût ne marcher

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, VII, XI; X, XIV; X, IV. *Lettres familières*, XV, XIX.

2. César, *Guerre civile*, l. III, ch. I et II.

Digitized by Google

que par étapes, lentement, pas à pas dans l'ombre : sa conscience le lui commandait. Si le grand dictateur Sylla a pris l'allure du lion, César dut prendre celle de la panthère. Il dût plier quelquefois devant les événements, implorer le concours d'hommes vils et réprouvés; il croyait néanmoins ou feignit croire que les dignités et les honneurs que ces hommes lui conféraient avaient une valeur réelle et morale pour l'opinion publique! L'abdication par Sylla de la dictature était le fait d'un esprit puissant qui n'aspirait point à la dictature permanente et qui ne visait point à la royauté.

Le parti républicain aurait peut-être abandonné et pardonné l'exercice légal du pouvoir souverain à César; mais ce qu'il ne put lui pardonner c'est l'oubli de toute retenue, c'est ce mépris de toutes convenances, cette passion frénétique d'honneurs extérieurs, de titres vains et de dignités usurpées; enfin toutes les extravagances dont il se rendit coupable en commun avec le sénat de sa façon. On peut s'étonner de l'intelligence, de la ligne de conduite et du résultat des actes de César; toutefois on ne pourra jamais estimer et respecter sa mémoire. Ce que le parti républicain, ce qu'en général tout homme de bien et d'honneur ne pouvaient lui pardonner, ce sont les idées démocratiques qu'il affectait, qu'il mettait constamment en avant mais qui contrastaient cependant avec sa dictature viagère, la couronne de laurier qu'il portait, avec sa toge pourpre, ses brodequins rouges à talons (des rois d'Albe), et enfin avec l'escorte militaire qu'il traînait partout à sa suite. Ne se vantait-il pas constamment aussi de descendre de Vénus et des anciens princes d'Albe la Longue, origine dont témoignait

Digitized by Google

le cachet de sa bague qu'il avait fait graver. Tous ces excès, toutes ces choses inconnus jusqu'alors à Rome, furent antipathiques et insupportables même aux hommes les plus doux et les moins irritables, au rapport de Plutarque et de beaucoup d'autres historiens grecs et latins.

Nous avons rapporté qu'à son retour d'Espagne, César méprisa entièrement les formes constitutionnelles pour lesquelles il avait montré autrefois quelque égard, quelque considération. Il persiffla à tel point le tribun du peuple qui lui avait manqué de politesse, qu'il manifesta hautement par là combien il estimait peu le peuple et ses représentants. Pour César la démocratie fut le moyen et le despotisme le but : il fut démagogue. Si les Gracques avaient voulu, en hommes d'honneur qu'ils étaient, changer la constitution romaine au bénéfice du peuple par son immixtion dans les affaires publiques, César les imita non dans le même dessein, mais bien dans celui de s'élever à l'exercice du pouvoir absolu en se servant des épaules du peuple. Et ce peuple, pauvre et ignorant, fut d'abord dupe et plus tard victime de la duplicité du fondateur militaire d'une dynastie qui devait compter parmi ses membres un Auguste, un Tibère, un Caligula et un Néron.

Le dernier et souverain effort de l'amour de la liberté romaine avait donc fait tomber César publiquement au sein même de son fidèle sénat. Cet amour de la liberté restait encore fortement enraciné dans les mœurs, les penchants, les traditions et les tendances de la nation : on avait à la vérité abattu le dominateur, le despote, mais on n'avait point anéanti la domination,

Digitized by Google

le despotisme. Les conjurés n'avaient pris aucune mesure pour remettre l'État dans les voies de la République. En parlant de la mort de César, Cicéron dit que cette action avait été consommée avec un courage d'hommes, mais que son plan n'était conçu que par des enfants : *Acta illa res est animo virili, consilio puerili*[1]. La voie du despotisme était ouverte et frayée, il pouvait y entrer et la parcourir, et il la parcourût.

L'antiquité avait déjà diversement jugé la mort de César : elle a été regardée par les uns comme un crime odieux, par les autres comme une action héroïque[2]. Le tyran était mort, disait-on, mais la tyrannie subsistait[3]. L'opinion de quelques auteurs anciens, au sujetde la mort de César, était que Rome aurait eu besoin d'un maître; c'est entre autres le jugement d'Appien[4]; ce fut aussi l'avis de la populace romaine. L'établissement de la monarchie était, au contraire, antipathique à la portion indépendante, pratique et noble de caractère de la population, aux citoyens romains auxquels la conservation de la liberté semblait encore possible et salutaire; c'est ce qui ressort clairement des paroles de Velléius Paterculus[5] Il était évident aux yeux des classes élevées qui savaient pénétrer dans le fond des choses, qui ne s'en tenaient pas aux effets mais aux causes, que César avait voulu usurper la monarchie, non par amour et par intérêt pour la chose publique, mais uniquement

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIV, XXI.
2. Tacite, *Annales*, l. I, ch. III.
3. Cicéron, *Lettres à divers*, l. XII, lettre I.
4. Appien, *Guerres civiles*, l. II, ch. CXX.
5. Velléius Pate culus, l. II, ch. LVIII.

Digitized by Google

par vanité et par soif du pouvoir. « De l'aveu de tout le monde, dit Cicéron[1], César fut légalement tué. » Le grand orateur avait eu l'intention de prouver en détail la légalité de l'action des conjurés[2]. « Nos héros, dit-il, ont les premiers percé de leurs poignards, non un ambitieux qui prétendait à la royauté, mais un usurpateur placé sur le trône. Cette action admirable, divine, est faite pour exciter une ardente émulation, surtout après qu'ils ont acquis une gloire qui n'a d'autres bornes que le ciel[3]. » Cicéron disait encore en s'adressant à Antoine : « Or, excepté vous et ceux qui avaient intérêt à ce que César régnât, est-il un seul homme qui n'ait voulu que César fût tué, ou qui ait improuvé sa mort? Tous sont donc coupables; car, autant qu'ils l'ont pu, tous les honnêtes gens ont tué César. Les moyens ont manqué aux uns, la résolution aux autres, l'occasion à plusieurs ; la volonté n'a manqué à personne[4]. »

Lucain, qui écrivait sous Néron, commence ainsi sa Pharsale :

> Bella per emathios plus quam civilia campos,
> Jusque datum sceleri canimus, etc.

« Je chante les guerres plus que civiles dont la Thessalie fut le théâtre; le crime prenant force de loi, etc. » Il y avait un peu plus d'un siècle de la mort de César

1. Cicéron, IIe *Philippique*, ch. XXXIV.
2. *Id.*, *Lettres à Atticus*, l. XV, lettre III.
3. *Id.*, IIe *Philippique*, ch. XLIV.
4. *Id.*, ch. XII.

Digitized by Google

quand Lucain composa sa Pharsale dans laquelle il dépeint le caractère de César en ces termes :

> Acer, et indomitus; quo spes, quoque ira vocasset,
> Ferre manum, et nunquam temerando parcere ferro
> Successus urgere suos : instare favori
> Numinis : impellens quidquid sibi summa petenti
> Obstaret; gaudens que viam fecisse ruina.

« Ardent, infatigable, où l'ambition, où le ressentiment l'appelle, c'est là qu'il vole le fer à la main. Jamais le sang ne lui coûte à répandre. Hâter ses succès, les poursuivre, saisir et presser la fortune, abattre tout ce qui s'oppose à son élévation, et s'applaudir de s'être ouvert un chemin à travers les ruines, etc. »

Florus, qui écrivait sous Trajan, se contente d'observations générales, et il met la mort de César sur le compte des deux partis républicain et despotique.

Eutrope, auteur de la seconde moitié du quatrième siècle, rapporte que César se comporta avec une hauteur tout à fait contraire aux usages de la liberté romaine. Ainsi, il accordait à son gré les honneurs déférés autrefois par le peuple ; il ne se levait plus lorsque le sénat venait à lui ; en mainte occasion, il agissait en roi et presque en tyran.

Quatre siècles après César, voici en quels termes l'empereur Julien en parlait. Mercure ensuite questionna César : « Et toi, César, dit-il, quel a été le but de ta vie ? — D'être le premier de mes concitoyens et de ne vouloir être regardé comme le second de personne. — Voilà qui n'est pas clair, dit Mercure. Est-ce en sagesse, en éloquence, en science militaire, en poli-

Digitized by Google

tique? — Il m'eût été fort agréable de primer en tout, mais n'y pouvant pas atteindre, j'ai mis tout en œuvre pour être le plus puissant des Romains. — Mais, dit Silène, as-tu été très-puissant chez eux? — Oui, dit César, puisque j'ai été leur maître. — Soit! dit Silène, mais tu n'a pas su t'en faire aimer, et cela, malgré tes grands airs de clémence, empruntés au drame et à la scène, et tes basses adulations. — Tu crois donc, dit César, que je n'ai pas été aimé du peuple, qui a poursuivi Brutus et Cassius? — Ce n'est pas parce qu'ils t'avaient tué, reprend Silène, puisqu'il les a faits consuls, mais pour l'amour de l'argent, lorsque, après la lecture de ton testament, il s'aperçut qu'il y avait une assez jolie récompense attachée à son indignation[1]. »

Quant aux triumvirs, il va de soi qu'ils aient toujours feint une grande vénération pour le dictateur, comme l'ont fait aussi les empereurs pour Auguste; sous l'empire on n'osait manifester son opinion, parce que le sort du premier *imperator* ne pouvait pas leur être indifférent.

Dans ce moyen âge que César concourut à faire naître, vécut un homme, secrétaire du fameux Thomas Becket, et qui plus tard devint évêque de Chartres. Cet homme est Jean de Salisbury. Onze ans avant la mort de Thomas, Jean lui avait adressé à Toulouse, en 1159, dont le roi Henri d'Angleterre faisait le siége, son célèbre ouvrage du *Polycraticus*, dans lequel l'auteur ecclésiastique justifie la mort violente d'un tyran. Il dit que tous ceux qui abusent de leur pouvoir sur ceux qui leur sont

1. Julien, *Les Césars*, ch. XXVI.

Digitized by Google

soumis, sont des tyrans. Vers la fin du chapitre XVIII, du VIIIe livre, Jean dit : « De tout cela il résultera clairement que si l'adulation est permise au tyran, il est également permis de le tromper et honorable de le tuer, si l'on ne peut enchaîner autrement ses excès. Il ne s'agit pas, en effet, des tyrans particuliers; mais de ceux qui gouvernent la chose publique. Car les particuliers sont facilement arrêtés par les lois qui gouvernent la vie de chacun. »

Jean de Salisbury fut un chaud défenseur de Thomas Becket contre le roi Henri II d'Angleterre ; il fut un zélé et violent défenseur du pape contre l'empereur d'Allemagne, un défenseur opiniâtre de la suprématie de l'Église sur l'État, du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et à son époque il acquit une puissante considération dans l'Église. Le huitième livre du *Polycraticus* témoigne d'une étude réfléchie des auteurs anciens ; l'auteur y raisonne très-peu lui-même : il cite rarement les Pères de l'église ou la Bible. Il y a pris Cicéron pour modèle et rapporte des exemples, des passages et des preuves d'un grand nombre d'auteurs de l'antiquité, qu'il fait même souvent parler dans son exposition : « Ceux qui voudront écrire avec plus de détails, dit Jean de Salisbury, les atrocités de la tyrannie et les malheurs des peuples, pourront les trouver avec plus d'étendue dans une foule d'historiens. Si quelqu'un en a formé le dessein, qu'il lise tout ce que Trogue Pompée, Josèphe, Hégésippe, Suétone, Quinte-Curce, Tacite, Tite-Live, Serenus et Tranquillus et tant d'autres qu'il est trop long de nommer ici, ont raconté dans leurs histoires. » Après avoir fait l'énumération du règne des

Digitized by Google

empereurs jusqu'à Commode, notre auteur s'écrie : « Par cette énumération de la tyrannie se trouve expliqué le principe : il est permis de tuer un ennemi condamné : donc il est permis de tuer le tyran. » En parlant de l'empereur Julien, il dit qu'il est incertain qui dirigea la flèche qui le tua : « Que ce fût un ange ou un homme, il est clair qu'il obéit à un ordre divin[1]. » Afin qu'on puisse saisir de quelle manière il entend ce jugement, il enseigne dans un long chapitre spécial comment on doit louer la détermination prise par Brutus contre César : il la recommande à ceux qui auraient affaire à des gens qui détruiraient la communauté ecclésiastique avec le pape de Rome, ou qui voudraient même la supprimer. En un mot Jean de Salisbury soutient la théorie de la légalité du tyrannicide. Jean était l'ami intime du pape Adrien IV et secrétaire du pape Alexandre III. En 1176 il fut élu évêque de Chartres.

« Et que la gloire de César, que les écrivains ont tant célébrée, ne leur impose pas. Ceux qui l'ont loué étaient des juges corrompus par sa prospérité même, et effrayés d'une puissance perpétuée dans une famille et qui ne leur permettait pas de s'expliquer librement. Veut-on savoir ce que ces écrivains en eussent dit, s'ils eussent été libres? Qu'on lise ce qu'ils ont écrit de Catilina. César est d'autant plus digne d'exécration que celui qui exécute est plus coupable que celui qui projette. Qu'on voie surtout les éloges prodigués à Brutus. Ne pouvant flétrir le tyran dont ils redoutent la puissance,

1. Sed sive homo, sive angelus fuerit, patet quia divinis jussionibus ministravit. *Polycraticus*, l. VIII, ch. XXI.

Digitized by Google

ils célèbrent son ennemi. Depuis que Rome devint monarchie, que de louanges ne s'attirèrent pas les empereurs qui, respectant les lois, vécurent en bons princes, et que d'infamie rejaillit sur les mauvais[1]. »

« Après l'expulsion des Tarquins, elle (Rome) put se saisir de la liberté et la conserver; mais après la mort de César, après celle de Caligula, de Néron, toute la famille des Césars éteinte, elle ne put ni la maintenir, ni même s'en emparer quelques instants. Des succès si différents chez un même peuple ne viennent que de ce que, après les Tarquins, il n'était pas encore corrompu, et que, sous les Césars, il était parvenu au dernier degré de corruption. Pour le conserver pur et le détacher à jamais des rois, il suffit, dans le premier cas, de lui faire jurer qu'il n'en souffrirait jamais dans Rome. Mais dans les derniers temps, ni l'autorité, ni la sévérité de Brutus, ni la force de ses légions d'Orient ne suffirent pour le rendre propre à conserver cette liberté qu'il lui avait rendue en marchant sur les traces du premier de son nom. Tel fut le fruit de la corruption que la faction de Marius avait répandue. César, qui en était le chef, parvint à aveugler cette multitude au point qu'elle ne vit pas le joug que d'elle-même elle s'imposait[2]. »

« Il (César) fut le premier tyran de Rome, et la liberté disparut pour toujours[3]. »

« ... Il fallait redouter le nom de César, qui avait détruit ses ennemis avec tant de gloire, et établi à Rome

1. Machiavel, *Discours sur Tite-Live*, l. I, ch. x.
2. *Id.*, l. I, ch. XVII.
3. *Id.*, l. I, ch. XXXVII.

Digitized by Google

une monarchie; il ne fallait attendre de lui ni de ses partisans rien de favorable à la liberté[1]. »

Après Macchiavel, voici ce qu'on lit dans Montaigne :

« Caton le jeune sçavoit bon gré à la fortune d'avoir mis sa vertu à une si belle espreuve, et d'avoir favorisé ce brigand à fouler aux pieds l'ancienne liberté de sa patrie[2]. — Mais toutes ces belles inclinations feurent alterees et etouffees par cette furieuse passion ambitieuse à laquelle il se laissa si fort emporter, qu'on peult ayseiment maintenir qu'elle tenoit le timon et le gouvernail de toutes ses actions : d'un homme libéral, elle en rendit un voleur publique pour fournir à cette profusion et largesse, etc...[3] — J'abomine les exhortements de cette aultre âme desreglee (il s'agit de César) :

> ...dum tela micant, non vos pietatis imago
> Tela, nec adversa conspecti fronte parentes
> Commoveant; vultus gladio turbate verendos[4].

Cette citation est empruntée à Lucain (VII, 320), où César qui veut opprimer la liberté s'écrie : Tant que le glaive brillera, qu'aucun sentiment de pitié ou de tendresse ne vous touche, que la vue même de vos pères, dans le parti opposé, n'ébranle point vos courages : frappez, défigurez ces faces vénérables.

« C'était un amour dominant pour la patrie, dit Montesquieu, qui, sortant des règles ordinaires des crimes et des vertus, n'écoutait que lui seul, et ne voyait

1. Macchiavel, *Discours sur Tite-Live*, l. I, ch. LII.
2. Montaigne, *Essais*, l. II, ch. XI.
3. *Id.*, l. II, ch. XXXII.
4. *Id.*, l. III, ch. I.

Digitized by Google

ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père; la vertu semblait s'oublier pour se surpasser elle-même; et l'action qu'on ne pouvait d'abord approuver, parce qu'elle était atroce, elle la faisait admirer comme divine. »

« En effet, le crime de César, qui vivait dans un gouvernement libre, n'était-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un assassinat? Et demander pourquoi on ne l'avait pas poursuivi par la force ouverte ou par les lois, n'était-ce pas demander raison de ses crimes[1] ? »

1. Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, à la fin du chapitre XI.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

Quand César eut en main le pouvoir comme chef d'État tout puissant, il ne s'en servit que dans son intérêt personnel et dynastique. Il y avait cependant autre chose à faire.

L'esprit guerrier d'une nation, dans son origine colonie militaire, dégénéra naturellement à la longue en passion pour les conquêtes; l'amour de la patrie ne fut plus qu'égoïsme, l'ambition des citoyens ne consista plus que dans l'avidité des richesses et l'envie de dominer. Dès qu'à la place de l'activité, de la continence et de la modération, la mollesse, la débauche et l'arrogance eurent envahi le cœur des chefs, la fortune changea avec les mœurs.

L'accroissement trop rapide des richesses et des propriétés, l'indulgence pour les crimes de la noblesse, l'abaissement de la classe moyenne, la prodigalité avec laquelle on accordait le droit de citoyen, le persiflage des mœurs du passé, les nouveaux principes du temps sur la vertu, la mauvaise éducation de la jeunesse des classes supérieures, les débauches sans frein ni loi, l'accroissement rapide et honteux des fortunes et de la pré-

Digitized by Google

pondérance d'un petit nombre de citoyens, l'extravagante et excessive autorité du militaire et principalement celle des vétérans, furent les toxiques qui agirent lentement dans Rome sur toutes les parties nobles des corps politique et social.

Les citoyens oublièrent les prérogatives attachées à leur caractère politique et n'éprouvèrent plus que la satisfaction des besoins matériels : manger, boire, dormir et aller aux jeux du cirque. Le soldat était tout puissant et l'*imperator* passait pour plus qu'un homme. Le jour où pour la première fois il se fit raser, fut une fête, et lui seul avait le droit, même après sa mort, d'empoisonner l'atmosphère des émanations putrides de son cadavre.

Solon, Périklès, Sylla avaient su remédier, pour un temps au moins, aux désordres d'Athènes et de Rome. Alexandre avait su réunir dans sa personne et de la manière la plus parfaite les qualités d'un capitaine de sang royal macédonien, du chef indépendant du système des républiques grecques, du souverain asiatique de la grande monarchie des Perses.

Tandis qu'il faisait époque dans l'art militaire, qu'il donnait une direction toute nouvelle au commerce, qu'il établit partout en Asie des villes coloniales grecques, qu'il ordonnait des voyages par lesquels les bornes de la géographie et de l'histoire naturelle furent considérablement reculées, Alexandre, en digne élève d'Aristote, étudia, en société de philosophes, la nature de la véritable éducation et culture de l'esprit, le caractère des peuples de l'Asie et la façon la plus convenable de les gouverner. Second Alcibiade, par l'aménité de son

Digitized by Google

esprit et de ses manières, il sema le parcours de ses expéditions et de ses conquêtes des créations de la beauté grecque, tant des arts que de la vie : il institua des jeux gymnastiques, des fêtes musicales, en sorte que ses courses lointaines ressemblaient plutôt à des cortéges de Bacchus qu'à des campagnes militaires et dévastatrices. Alexandre possédait surtout le sens plastique, la faculté de créer, d'organiser et enfin non-seulement le pouvoir et l'art de s'attacher les hommes, mais encore ceux de les réunir par une œuvre politique nouvelle. Comme Achille et Cimon, Alexandre sauva l'Occident de la domination du despotisme oriental, du despotisme des princes et des rois du harem qui, à défaut de l'amour des peuples, s'appuient sur la force militaire.

« Les États qui ont tenu alternativement l'empire de la Grèce, dit Aristote, ont voulu propager le système de leur organisation politique. Ils ont donc établi ou l'oligarchie ou la démocratie pour leur propre intérêt, et celui des peuples n'y entrait pour rien. Voilà pourquoi on ne trouve que bien rarement ce gouvernement moyen qui s'appelle République. De tous ceux qui, dans les temps reculés, ont exercé l'autorité suprême, il ne s'est trouvé qu'un seul homme, qui ait établi cet ordre de choses[1]. » Dans ce passage d'Aristote, il a en vue Alexandre qui laissa effectivement leurs constitutions propres à Athènes et à Sparte.

Qu'a fait César? Tous ses sentiments, toutes ses préoccupations ne sont que personnels et vulgaires. Chez lui, la satiété matérielle de la vie ne fut qu'un simple assou-

1. Aristote, *Politique*, l. IV, ch. 1.

Digitized by Google

vissement excessif de toutes les jouissances et de tous les biens terrestres. C'est au terme de son existence qu'on voit clairement, de la manière la plus frappante, que dans son action il ne visait pas haut et qu'aucune étincelle divine ne l'avait atteint ni frappé. Lequel des deux est le plus élevé, est le plus glorieux, d'Alexandre laissant son œuvre inachevée, ou de César étant arrivé à son but, la préoccupation de toute sa vie? Puis il faut encore ajouter que César a de la ressemblance avec Catilina, que César dut haïr Caton!

L'homme n'est à lui-même son but que parce qu'il a en lui de divin : c'est-à-dire la raison, la liberté.

La liberté ne doit et ne peut être conquise que par une longue éducation de l'intelligence et de la volonté. Dans l'histoire universelle, manifestation de l'esprit divin, un peuple entre tous a montré un des hauts degrés où était arrivée l'éducation de l'intelligence et de la volonté : Athènes, type de l'esprit grec, nous fait voir dans toute leur beauté les institutions populaires, beauté qui devait être détruite par Socrate qui amena le principe de l'individualisme.

Chaque forme de gouvernement n'est déterminée que par celle qui a précédé. Le passé constitue la nécessité de telle ou telle constitution : ce n'est que lorsque la dernière constitution d'un peuple corrige, amende, développe, perfectionne la constitution précédente, qu'elle augmente et favorise la liberté de l'esprit, de la raison, qu'elle en devient la sanction la plus élevée.

Quand Rome s'érigea en reine du monde connu des anciens, elle devint la proie de César, c'est-à-dire de

Digitized by Google

l'individualité égoïste. Il fait déifier l'*imperator* : les individus ne sont considérés que comme des atomes sans liaison, en dehors les uns des autres. La personnalité, durant les temps amenés par les institutions de César, était la négation de l'individu.

L'œuvre politique de César, destruction de tout ce qui pouvait rendre l'homme libre comme citoyen et par conséquent l'anoblir et l'élever, n'a exclusivement servi qu'à son élévation personnelle, qu'à fonder militairement, qu'à consolider par la force contre le droit le despotisme le plus cruel et le plus odieux, qui flétrit les sentiments et les prérogatives les plus sacrés, qui refoula les droits les plus imprescriptibles des hommes et du corps politique et social. Cette œuvre, cet échafaudage, amena durant cinq siècles des meurtres et des crimes innombrables; et portant en elle-même les éléments de sa destruction, elle fut enfin et de plus anéantie par des races jeunes, comprenant et aimant la liberté. Le travail intellectuel de ces races aboutit à la fin et activement à la destruction du déchirement de tous les liens sociaux, amené, favorisé et exploité par César et la plus grande partie de ses successeurs. Dans cette nouvelle phase du travail de la raison, la liberté est devenue l'attribut générique de tous les hommes, et l'esclavage est reconnu absolument illégitime.

L'exemple des vices de César, les moyens iniques et la politique cauteleuse qu'il mit en œuvre pour réaliser ses vues despotiques, la grande démoralisation qu'il amena, la dissolution de tous les liens sociaux qu'il provoqua, l'audace qu'il montra à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré, les attentats au droit, à la justice, à

Digitized by Google

l'honneur et aux prérogatives de l'inviolabilité des hommes dont il fut l'auteur, le bien qu'il ne fit pas dans ses préoccupations dynastiques tout en en ayant les moyens et le devoir comme magistrat suprême, le dédain qu'il jetait à tous ceux qui ne se courbaient pas sous le joug universel qu'il voulait établir pour la satisfaction de sa vanité sans bornes, ses instincts monarchiques traitreusement déguisés sous des apparences républicaines ou populaires, sa fourberie consommée, en un mot ses assertions et ses actions fallacieuses qu'on saisit quand on suit avec impartialité et en connaissance de cause toutes les démarches de sa surprenante activité — font de César un grand coupable que les assises humaines n'ont point acquitté, parce qu'elles ne trouvent point de circonstances propres à révoquer le jugement que portèrent sur lui non-seulement ses contemporains mais les dix-neuf siècles qui l'ont suivi. Sa gestion des affaires de Rome qui, sous lui, avait mis le pied sur la gorge des nombreuses nations bordant la Méditerranée, sa gestion des affaires de Rome, disons-nous, amena directement, logiquement, la possibilité des règnes d'un Tibère, d'un Caligula, d'un Claude et d'un Néron. Car César avait rompu ou gangrené tous les rapports sociaux, affaibli tous les ressorts de la politique rationnelle, brisé ce qui lie les âmes aux âmes et ce qui attache les âmes à la patrie, et la patrie au ciel !

Tous les grands caractères historiques, d'une distinction éclatante, d'une élévation d'élite, qui ont contribué d'une manière quelconque au bonheur de l'humanité, à l'avancement de la civilisation, ont été adoptés et loués par les Muses. César n'a point eu d'Iliade ni

Digitized by Google

d'Énéide; il n'a pas même eu l'honneur vulgaire de la légende; il a lui-même été l'artisan de son apothéose, trop prosaïque pour que quelque voix daignât descendre du Pinde pour en chanter la renommée. Mais la poésie a trouvé matière de charmer la postérité en glorifiant la vie d'un Alexandre, d'un Théodoric et d'un Charlemagne! — L'activité de ces hommes embrassait la société tout entière et ne se bornait pas aux détails mesquins d'une ambition uniquement personnelle et égoïste.

L'épopée ne chante que la noblesse du génie, le talent, les vertus et le sacrifice.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Marcus Tullius Cicéron, né en l'année 106 avant l'ère vulgaire. Ed. Princ. cur. A. Minucianus. Mediolani 1498. 4 vol. in-folio. Ses œuvres traduites en français par Victor Leclerc. Paris, 1821 à 1825. 30 vol. in-8. 1823 à 1827, 35 vol. in-18. — Dans la Bibliothèque Latine de D. Nisard. 5 vol. 1840, gd in-8. Œuvres complètes, dans la Bibliothèque Latine-Française de Garnier frères.

Jules César, œuvres, Ed. Princ. Rome 1469 in-folio. Traduites en français 1474. — Bibliothèque Latine de D. Nisard par T. Baudement. 1843, gd. in-8.

C. Salluste Crispus, né en l'année 85 avant l'ère vulgaire. Ed. Princ. Venetia 1470. in-4. — Bibliothèque Latine de D. Nisard. 1843, gd. in-8°.

Tite-Live, né en l'année 59 avant l'ère vulgaire. Ed. Princ. Roma, 1469. in-fol. — Bibliothèque Latine de D. Nisard. Paris 1839. 2 vol. gd. in-8.

L. Velleius Paterculus, né en l'année 19 avant l'ère vulgaire. Ed. Princ. Basila. 1520, in-folio. — Bibliothèque Latine de D. Nisard. 1843, gd. in-8.

L. Pline l'ancien, né en l'année 23 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Venetia 1469, in-fol. Traduit en français par E. Littré. Bibliothèque Latine de D. Nisard. Paris 1848. 2 vol. gd. in-8.

Valère Maxime, né en l'année 32 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Argentor. 1470, in-folio. Traduit en français par C. A. Frémion. Paris 1827, 1828. 3 vol. in 8. — Bibliothèque Latine de D. Nisard. 1841, gd. in-8.

Lucain, né en l'année 38 et mort en l'année 65 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Roma 1469, in-folio. — Bibliothèque de D. Nisard. Paris 1837, gd. in-8. — Traduit par Marmontel, revu et complété par H. Durand. Paris 1865, in-18.

Asconius Pedianus, écrivait après l'année 43 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Roma, 1470 ? in-4.

Digitized by Google

Plutarque, né en l'année 49 ou 50 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. lat. Roma, 1470. 2 vol. in-folio. — Ed. Princ. gr. Florentia 1517, in-fol.

C. Cornelius Tacite, né en l'année 59 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Venetia. 1470, in-folio. — Traduit en français, Bibliothèque Latine de D. Nisard. Paris 1850. 1 vol. gd. in-8. — Par Ch. Louandre. Paris 1845. 2 vol. in-18.

C. Suétone Tranquillus, né vers l'année 70 de l'ère vulgaire. Ed. princ. Roma 1470, in-folio. — Bibliothèque Latine de D. Nisard 1845. gd. in-8. — M. Levesque Paris, 1807. 2 vol. in-8.

Lucius Annæus Florus, né vers l'année 117 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Paris, 1470, in-4. — Bibliothèque Latine de D. Nisard. Paris 1843.

Flavius Appien, né en l'année 150 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. lat. Venetia 1472, in-folio. Ed. Princ. gr. Paris 1551, in-folio. — Les Guerres civiles traduites en français par Combes-Dounous. Paris, 1808. 3 vol. in-8.

Dion Cassius Cocceianus, né en l'année 155 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. gr. Paris 1548, in-folio. Traduit en français par E. Gros. Paris 1845. 10 vol. in-8.

Flavius Eutrope vivait encore en l'année 378 de l'ère vulgaire. Ed. Princ. Roma 1471 in-4. Bibliothèque Latine de D. Nisard. Paris 1845. — Bibliothèque Latine-Française. Paris, Garnier frères. Traduction de M. N. A. Dubois. 1865. in-18, à la suite de Cornelius Nepos.

Bergier, N. Histoire des grands chemins de l'Empire romain. — 1622, in-4. Bruxelles, 1728. 2 volumes in-4. Bruxelles, 1736. 2 volumes in-4.

Beaufort L. de. Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine. Utrecht 1738, in-8. — 1750. 2 volumes in-12. Paris, 1868, 1 vol. in-8.

Bury de. Histoire de la vie de Jules César. Paris 1758. 2 vol. in-12.

Beaufort L. de. Histoire de la République romaine, ou plan de l'ancien gouvernement de Rome. La Haye, 1766. 2 volumes in-4. Paris, 1767. 6 volumes in-12.

Guischardt C. T. Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquité militaire, contenant l'histoire détaillée de la campagne de Jules César en Espagne. Berlin, 1775. 4 vol. in-8 ou 1 vol. in-4.

Seccado Gius. Maria. Storia della vita di Cajo Giulio Cesare. Napoli, 1776. 4 volumes in-8.

Brosses Ch. de. Histoire de la République romaine dans le cours du 7e siècle. Dijon 1777. 3 volumes in-4.

(*De Percis*). Observation sur la campagne de Jules César en Espagne, et sur l'histoire détaillée que M. Guischardt en a faite. Milan (Paris), 1782. in-12.

Nast J. J. H. und *Rœsch J. F. von.* Rœmische Kriegsalterthuemer. Halle, 1782. in-8.

Rœsch J. F., Commentar ueber die Commentarien des Cæsar. Halle, 1783 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Ferguson A. History of the Progress and Termination of the roman Republic. London, 1783. 3 volumes in-4. Edinbourg 1799. Londres, 1805. 5 volumes in-8.

Turpin de Crissé, comte, les Commentaires de César, avec des notes historiques, critiques et militaires. Montargis, 1785. 3 vol. gd. in-8, avec 43 planches. — Amsterdam, 1787. 3 vol. in-8.

Texier A. A. de. Du gouvernement de la République romaine. Hambourg, 1796. 3 volumes in-8.

Schlegel Fr. von. Cæsar und Alexander. Eine Welthistorische Vergleichung, 1796. Dans le 4e volume de ses œuvres. Vienne 1846, in-8.

Meiszner A. G. Das Leben des Julius Cæsar, fortgesetzt von J. C. L. Haken, Berlin, 1799 à 1812. 4 volumes in-8.

Levesque P. Ch. Histoire critique de la République romaine. Paris, 1807. 3 volumes in-8.

Vockestaert S. H. M. Dissertatio historico-juridica inauguralis de L. Cornelio Sulla Legislatore. Delphensis. Lugd. Bat., 1816. 1 volume in-8.

Schneider, K. E. Ch. Abhandlung ueber Cæsars Character aus seinen Schriften. Dans J. F. L. Wachler's *Philomathie*. Frankfurt, 1819. 1er volume, no 6, p. 171 à 200.

Kœppen F., Vertraute Briefe ueber Buecher und Welt. Leipzig, 1820, 1823. 2 volumes in-8.

Fiedler F. Geschichte des rœmischen Staates und Volkes. Leipzig, 1821. 1 volume in-8, 2e édition 1832. 3e édition, Leipzig, 1839.

Reiff H. C. Geschichte der rœmischen Buergerkriege von Anfang der Gracchischen Unruhen bis zur Alleinherschafft des Augustus. Berlin, 1825. 2 volumes in-8.

Schlosser F. C. Universal-historische Uebersicht der Geschichte der alten Welt und ihrer Cultur. Frankfurt a. M. 1826 à 1834. 9 vol. in 8.

Soltl D. C. Jul. Cæsar aus den Quellen. Berlin, 1825. 1 volume in-8.

Fr. Petrarcha. Hist. Jul. Celsi. Auctori vindicavit *C. E. F. Schneider.* Lips., 1827. 1 volume in-8.

Blum, K. L. Einleitung in Roms alte Geschichte. Berlin. 1828. 1 volume in-8.

Michelet J. Histoire romaine. Paris, 1831, 1833. 2 volumes in-8.

Wittich Al. De reipublicæ Romanæ ea forma, qua L. Cornelius Sulla Dictator totam rem Romanam Ordinibus, Magistratibus, Comitiis commutavit. Lipsiæ, 1834. 1 volume in-8.

Walter F. Geschichte des rœmischen Rechts bis auf Justinian. Bonn, 1834. 2 volumes in-8. Bonn, 1845. 2e édition. 2 volumes in-8. 3e édition, 1860.

Drumann W. Geschichte Roms in seinem Uebergange von der republikanischen zur monarchischen Verfassung, oder Pompejus, Cæsar, Cicero und ihre Zeitgenossen. Nach Geschlechtern und mit genealogischen Tabellen. Kœnigsberg, 1834-1844, 6 volumes gr. in-8.

Digitized by Google

Zachariæ K. S. Lucius Cornelius Sulla, genannt der Glueckliche, als Ordner des rœmischen Freystaates dargestellt. Heidelberg, 1834. 1 volume in-8.

Ramshorn Car. De reipublicæ Romanæ forma, qua L. Cornelius Sulla Dictator totam rem Romanam Ordinibus, Magistratibus, Comitiis commutavit. Quæstio philologica præmio secund. decorata. Lipsiæ, 1835. 1 volume in-8.

Ahrens E. A. J. Die drei Volkstribunem Tib. Gracchus, M. Drusus und P. Sulpicius nach ihren politischen Bestrebungen dargestellt. Ein Beitrag zur rœmischen Geschichte. Leipzig, 1836. 1 volume in-8.

Garzetti G. B. Della Storia e della condizione d'Italia sotto el governo degli imperatori romani. Milano, 1838. 4 tomes en 2 volumes in-8.

Garzetti G. B. Rœmische Geschichte, von den Unruhen der Gracchen bis zum Umsturze des westrœmischen Reiches. In das Deutsche uebersetzt. Mit einer Vorrede und Einleitung, enthaltend einen universalhistorischen Ueberblick des Alterthums von Prof. Dr Hœfler. Landshut, 1842. 1 vol. in-8.

Rubino J. Untersuchungen ueber rœmische Verfassung und Geschcihte. 1er Theil. Ueber den Entwickelungsgang der rœmischen Verfassung bis zum Hœhepunkte der Republik. Cassel, 1839. 1 vol. in-8.

Arnold T. History of the later roman Commonwealth, from the end of the second punic war to the death of Julius Cesar, etc. London, 1839. 4 th. Edition. London, 1846-1849. 3 volumes in-8.

Gœttling C. W. Geschichte der Rœmischen Staatsverfassung von Erbauung der Stadt bis zu C. Cæsar's Tod. Halle, 1840. 1 volume in-8.

Harlesz. Die Ackergesetzgebung Cæsars. Herford, 1841.

Mirbach O. von. Rœmische Briefe aus den letzten Zeiten der Republik. Mittau, 1841. 4 volumes in-8.

Hoeck K. Rœmische Geschichte vom Verfall der Republik bis zur Vollendung der Monarchie unter Constantin. Mit vorzueglicher Ruecksicht auf Verfassung und Verwaltung des Reichs. Braunschweig, 1841. 3 volumes in-8.

Schmidt W. A. Die Umbildung der rœmischen Republik in die Monarchie. Dans le 9e volume, p. 326 de *Zeitschrift fur die Geschichtswissenschaft*. Berlin, 1848.

Champagny Franz comte de. Les Césars. Paris, 1841. 2 volumes in-8. 2e édition, Paris 1852. 2 volumes in-8.

Osenbrueggen Ed. Das altrœmische Paricidium. Kiel, 1841. 1 volume in-8.

Kortuem F. Rœmische Geschichte von der Urzeit Italiens bis zum Untergang des abendlændischen Reichs. Heidelberg, 1843. 1 volume in-8.

Schmidt Ad. Der Verfall der Volksrechte in Rom unter den ersten Kaisern, dans *Zeitschrift fuer Geschichte*, 1er vol. 1844.

Kiene A. Der rœmische Bundesgenossenkrieg. Leipzig, 1845. 1 vol. gr. in-8.

Hofmann F. Der rœmische Senat zur Zeit der Republik, etc. Berlin, 1847.

Digitized by Google

Cahusac U. Décadence du Sénat romain depuis César jusqu'à Constantin. Limoges, 1847.

Merivale C. History of the Romans under the Empire. London, 1852 à 1858. 6 volumes in-8. 7e vol. 1864.

Merivale C. The Fall of the roman Republic, a short history of the last century of the commonwealth. London, 1853. 1 vol. in-18.

Gœler Freiherrn August von. Die Kæmpfe bei Dyrrhachium und Pharsalus im Jahre 48 vor Chr. Karslruhe, 1854. in-8.

Ruestow W. Heerwesen und Kriegfuehrung C. Julius Cæsars. Gotha, 1855. in-8. 2e édition Nordhausen, 1862. in-8 avec planches.

Gœler Freiherrn August von. Treffen bei Ruspina nebst Beleuchtung einiger andern Stellen in Ruestow's Heerwesen und Kriegfuehrung Cæsars. Karlsruhe, 1855. in-8.

Gomont H. Les chevaliers romains depuis Romulus jusqu'à Galba. Paris, 1854.

Lau T., L. C. Sulla. Biographie. Hamburg, 1855, in-12.

Gerlach F. D. Marius und Sylla, oder Kampf der Demagogie und der Oligarchie. Babel, 1856. in-4.

Lamartine A. de. Histoire de César. Paris, 1856. 1 vol. in-12.

Mommsen Th. Rœmische Geschichte, Berlin, 1856. 2e édit. in-8.

Hermann K. F. Ueber den Kunstsinn der Rœmer. Gœttingen, 1857. 1 volume in-8.

Lange L. Rœmische Alterthuemer. Berlin, 1856, 2e volume 1862. In-8.

Lange L. Culturgeschichte der Griechen und Rœmer. Gœttingen, 1857. 1 volume in-8.

Mommsen Th. Die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat. Breslau, 1858. 58 pages in-8.

Reber. Die Lage der Curia Hostilia und der Curia Julia. Muenchen, 1858.

Gœler Freiherrn August von. Cæsars Gallischer Krieg in den Jahren 58 bis 53 vor Chr. Stuttgart 1858. In-8.

Gœler Freiherrn August von. Cæsar's Gallischer Krieg in dem Jahre 52. Avaricum, Gergovia, Alesia. Karlsruhe, 1859. In-8.

Gœler Freiherrn August von. Cæsar's Gallischer Krieg im Jahre 51. Heidelberg, 1860. In-8.

Schneiderhan V. Die Politik des Cajus Julius Cæsar in seinem ersten Consulate nach den Quellen dargestellt. Rottweil (Tuebingen), 1859. in-4. (IV et 31 pages.)

Drumann W. Die Arbeiter und Communisten in Griechenland und Rom. Kœnigsberg, 1860. 1 vol. In-8.

Gœler Freiherrn August von. Buergerkrieg Cæsar und Pompejus. Heidelberg, 1861. In-8.

Digitized by Google

Saulcy F. de. Les Campagnes de Jules César dans les Gaules. Paris, 1862.

Gerlach F. D. Vorgeschichte, Gruendung und Entwickelung des rœmischen Staats, in Umrissen. Basel, 1863. 1 volume in-8.

Fallue Léon. Analyse raisonnée des Commentaires de Jules César. Paris, 1862 1 volume in-8.

Zeller J. Les Empereurs romains, caractères et portraits historiques. Paris, 1863. 1 vol. in-8. 2e édition in-12.

Napoléon III. Histoire de César. Paris, 1865. 2e volume 1866. Grand in-8.

Théodore Fivel. L'Alesia de César près de Novalaise sur les bords du Rhône en Savoie. Chambéry, 1866. in-8, 164 pages avec cartes et plans.

Jules Tessier. Novalaise en Savoie, la nouvelle Alesia découverte par M. Théodore Fivel, architecte. Conférences, etc. Chambéry, 1866. in-8, 64 pages.

Rosseeuw Saint-Hilaire. Jules César, cours professé à la Sorbonne en 1844 et 1863. Paris, 1866. Un petit volume in-18 de 220 pages.

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT. VIII

CHAPITRE PREMIER.

Les 37 premières années de César, de l'année 102 avant l'ère vulgaire jusqu'à son édilité en 65. 5

CHAPITRE DEUXIÈME.

Depuis son édilité en 65 jusqu'à son passage du Rubicon en 49. . . 63

CHAPITRE TROISIÈME.

Depuis le passage du Rubicon en 49, jusqu'à la bataille de Pharsale en 48. 249

CHAPITRE QUATRIÈME.

Depuis la bataille de Pharsale en 48 jusqu'à la bataille de Thapsus en 46. 289

CHAPITRE CINQUIÈME.

Depuis la bataille de Thapsus en 46 jusqu'à la mort de César en 44. . 337

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie VIÉVILLE et CAPIOMONT, 6, rue des Poitevins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google